



CHARTRES

Participation du public par voie électronique
Projet d'Équipement Plurifonctionnel Culturel et Sportif (EPCS)
à Chartres du 19 juin au 22 juillet 2020

Annexes

Liste des annexes

Annexe 1 : décision n°D-V-2020-0149 en date du 04 juin 2020 autorisant la participation du public par voie électronique du 19 juin au 22 juillet 2020 et définissant les modalités de publicité.

Annexe 2 : avis affiché en mairie, au guichet unique et sur les lieux du projet.

Annexe 3 : affichage par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié ainsi que sur les sites de Chartres métropole et de la ville de Chartres.

Annexe 4 : annonces légales des journaux Echo de Brou et Echo Républicain en date du 3 juin 2020.

Annexe 5 : constats d'huissier en date des 03 juin, 19 juin et 22 juillet 2020.

Annexe 6 : liste des pièces mises à la disposition du public.

Annexe 7 : observations et propositions déposées par le public. Les données personnelles (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone) ont été rendues confidentielles.

VILLE DE CHARTRES

Direction Aménagement et urbanisme

Décision n°D-V-2020-0149

DECISION

Equipement plurifonctionnel culturel et sportif à Chartres - participation du public par voie électronique

LE MAIRE DE CHARTRES,

- Vu l'élection du Maire et des Adjoints en date du 27 mai 2020 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 autorisant les Conseils Municipaux à donner au Maire délégation pour traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 déléguant une partie de ses attributions au Maire de Chartres pour ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du Code de l'environnement,

- Vu l'Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période modifiée par l'Ordonnance n°2020-560 du 13 mai 2020 et notamment son article 7 indiquant que les délais prévus pour la participation du public sont suspendus jusqu'au 30 mai 2020 inclus ;
- Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R.431-16 ;
- Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.123-19 et suivants, R. 123-46-1 ;
- Vu le Permis de construire n° PC 028-085-17-00018 pour le projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif (EPCS) au 28 rue Danièle Casanova sur la commune de Chartres accordé le 10 juillet 2017 pour le compte de la Communauté d'agglomération Chartres métropole ;
- Vu l'Autorisation de travaux n° AT028-085-17-00038 sur d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif (EPCS) au 28 rue Danièle Casanova sur la commune de Chartres accordé le 31 mai 2017 pour le compte de Chartres métropole ;
- Vu la requête n°1800091- 2 déposée par l'Association de Défense du Quartier de l'Epargne demandant l'annulation du permis de construire relatif à la construction de l'équipement plurifonctionnel et sportif ;
- Vu le jugement avant-dire droit du Tribunal administratif d'Orléans en date du 26 novembre 2019 prescrivant de compléter l'étude environnementale et de procéder à la consultation du public requise par le Code de l'environnement ;
- Vu le Permis de construire modificatif n° PC 028-085-17-00018-M02 pour le projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif (EPCS) au 28 rue Danièle Casanova sur la commune de Chartres déposé le 28 février 2020 pour le compte de Chartres métropole ;
- Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Centre-Val de Loire n°2020-2852 en date du 30 avril 2020 sur l'évaluation environnementale du projet ;
- Considérant que le permis de construire du projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif (EPCS) au 28 rue Danièle Casanova à Chartres, est soumis à une évaluation environnementale au cas par cas, il est nécessaire de procéder à une participation du public par voie électronique.

DECIDE

ARTICLE 1 : De procéder à une participation du public par voie électronique et de mettre à disposition la demande du permis de construire modificatif de projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif – 28, rue Danièle Casanova à Chartres – pour le compte de la communauté d'agglomération de Chartres métropole du 19 juin 2020 au 22 juillet 2020, soit pendant trente-quatre jours consécutifs.

L'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale Centre-Val de Loire (MRAE) et le mémoire en réponse ainsi que les dossiers de permis de construire initial et modificatif seront mis à la disposition du public :

Par voie électronique :

- Sur le site internet dédié à la mise à disposition : www.registre-dematerialise.fr/1955
- Sur le site internet de la ville de Chartres : www.chartres.fr
- Sur le site internet de Chartres métropole : www.chartres-metropole.fr

Au format papier :

- Au guichet unique de la ville de Chartres 32, boulevard Chasles à Chartres, aux jours et heures habituels d'ouverture du public (du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h30).

Le public doit faire part de ses observations durant le délai de consultation précité, sur le registre dématérialisé prévu à cet effet : www.registre-dematerialise.fr/1955

Toute demande de renseignement auprès de l'autorité compétente peut être également adressée :

- Par courriel à l'adresse :
consultation-publique-1955@registre-dematerialise.fr
- Par voie postale :

Ville de Chartres
Consultation publique EPCS
Hôtel de Ville – Place des Halles
28000 CHARTRES

Le public sera informé de l'ouverture de la procédure de participation par un avis publié au moins 15 jours avant la date d'ouverture sur :

- Echo républicain
- Echo de Brou
- Le site internet dédié à la mise à disposition : www.registre-dematerialise.fr/1955
- Le site internet de la ville de Chartres : www.chartres.fr
- Le site internet de Chartres métropole : www.chartres-metropole.fr
- Affichage en mairie et sur les lieux concernés

A l'issue de cette participation du public, une synthèse des observations et propositions du public sera rendue publique sur les sites suivants :

- Sur le site internet dédié à la mise à disposition : www.registre-dematerialise.fr/1955
- Sur le site internet de la ville de Chartres : www.chartres.fr
- Sur le site internet de Chartres métropole : www.chartres-metropole.fr

La ville de Chartres est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire n° PC 0280851700018M02 du projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif (EPCS) déposé par Chartres métropole, au 28 rue Danièle Casanova à Chartres.

ARTICLE 2 : Les frais de procédure (publicité et registre dématérialisé) sont à la charge du maître d'ouvrage soit Chartres métropole.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite dans le registre des délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une communication sous forme d'un relevé de décisions diffusé au Conseil.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, en application de l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative ».

Date d'envoi en préfecture : 04/06/2020
Date de retour préfecture : 04/06/2020
Identifiant de télétransmission : 028-212800858-20200604-
lmc142903-AU-1-1

Le Maire,
M. Jean-Pierre GORGES





VILLE DE CHARTRES

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE DU PROJET D'ÉQUIPEMENT PLURIFONCTIONNEL CULTUREL ET SPORTIF À CHARTRES

Conformément à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, la demande du permis de construire modificatif de projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif – 28, rue Danièle Casanova à Chartres – pour le compte de la communauté d'agglomération de Chartres métropole doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

L'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale Centre-Val de Loire (MRAE) et le mémoire en réponse ainsi que les dossiers de permis de construire initial et modificatif seront mis à la disposition du public :

DU 19 JUIN AU 22 JUILLET 2020

Par voie électronique :

- Sur le site internet dédié à la mise à disposition : **www.registre-dematerialise.fr/1955**
- Sur le site internet de la ville de Chartres : **www.chartres.fr**
- Sur le site internet de Chartres métropole : **www.chartres-metropole.fr**

Au format papier :

- Au guichet unique de la ville de Chartres 32, boulevard Chasles à Chartres, aux jours et heures habituels d'ouverture du public (du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h30).

Le public pourra formuler ses observations et propositions uniquement sur le registre dématérialisé prévu à cet effet : www.registre-dematerialise.fr/1955

Toute demande de renseignement auprès de l'autorité compétente peut être également adressée :

- Par courriel à l'adresse :
consultation-publique-1955@registre-dematerialise.fr
- Par voie postale :

Ville de Chartres
Consultation publique EPCS
Hôtel de Ville – Place des Halles
28000 CHARTRES

A l'issue de cette mise à disposition, la ville de Chartres est l'autorité compétente pour établir la synthèse des observations et délivrer le permis de construire du projet d'équipement plurifonctionnel et sportif au 28 rue Danièle Casanova à Chartres. La synthèse sera rendue publique sur les sites internet mentionnés ci-avant.

Annexe 3



Ville de CHARTRES - Participation du Public par Voie Électronique sur le projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif

Présentation

Déroulement

Documents de présentation

Les observations

Déposer une observation

Présentation



Attention ! Vous visualisez ce registre car vous êtes identifié.



Information du public

Utilisez le ou les boutons ci-dessous pour télécharger les documents.

Télécharger l'avis

Partagez sur les réseaux sociaux

l'adresse de ce registre numérique.

Partager 547

Tweeter

Ville de CHARTRES - Participation du Public par Voie Électronique sur le projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif

Conformément à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, la demande du permis de construire modificatif de projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif – 28, rue Danièle Casanova à Chartres – pour le compte de la communauté d'agglomération de Chartres métropole doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

Sur ce site internet dédié à la participation du public par voie électronique, seront téléchargeables du 19 juin 2020 au 22 juillet 2020 et cela pendant toute la durée de la procédure, l'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale Centre-Val de Loire (MRAE) et le mémoire en réponse ainsi que les dossiers de permis de construire initial et modificatif.

Le public pourra formuler ses observations et propositions uniquement sur le registre dématérialisé, depuis l'onglet "déposer une observation" pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, soit du 19 juin 2020 au 22 juillet 2020. Toute demande de renseignement auprès de l'autorité compétente pourra être adressée par e-mail ou par voie postale (cf télécharger l'avis).

A l'issue de cette mise à disposition, la ville de Chartres est l'autorité compétente pour établir la synthèse des observations et délivrer le permis de construire du projet d'équipement plurifonctionnel et sportif au 28 rue Danièle Casanova à Chartres.

A propos

Ce registre dématérialisé vous est proposé dans le cadre de la participation du public "Ville de CHARTRES - Participation du Public par Voie Électronique sur le projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif".

Plan du site

- Présentation
- Déroulement
- Documents de présentation
- Les observations
- Déposer une observation

La collectivité concernée

VILLE DE CHARTRES

Adresse
Hôtel de Ville
Place des Halles
28 000 CHARTRES

Voir les horaires d'ouverture



Équipement Plurifonctionnel Culturel et Sportif



PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE DU 19 JUIN AU 22 JUILLET

Conformément à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, la demande du permis de construire modificatif de projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif – 28, rue Danièle Casanova à Chartres – pour le compte de la communauté d'agglomération de Chartres métropole doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

L'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale Centre-Val de Loire (MRAE) et le mémoire en réponse ainsi que les dossiers de permis de construire initial et modificatif seront mis à la disposition du public **du 19 juin au 22 juillet**.

Par voie électronique :

- Sur le site internet dédié à la mise à disposition : www.registre-dematerialise.fr/1955
- Sur le site internet de la ville de Chartres : www.chartres.fr
- Sur le site internet de Chartres métropole à cette même page.

Au format papier :

- Au guichet unique de la ville de Chartres 32, boulevard Chasles à Chartres, aux jours et heures habituels d'ouverture du public (du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h30).

Le public pourra formuler ses observations et propositions uniquement sur le registre dématérialisé prévu à cet effet : www.registre-dematerialise.fr/1955

Toute demande de renseignement auprès de l'autorité compétente peut être également adressée :
- Par courriel à l'adresse :

consultation-publique-1955@registre-dematerialise.fr

- Par voie postale :

Ville de Chartres
Consultation publique EPCS
Hôtel de Ville – Place des Halles
28000 CHARTRES

A l'issue de cette mise à disposition, la ville de Chartres est l'autorité compétente pour établir la synthèse des observations et délivrer le permis de construire du projet d'équipement plurifonctionnel et sportif au 28 rue Danièle Casanova à Chartres. La synthèse sera rendue publique sur les sites internet mentionnés ci-avant.

Documents relatifs à la participation du public par voie électronique

Permis de construire modificatif n°2 du projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif à Chartres :

- CERFA PC modificatif n°2
- Récépissé de dépôt PC modification n°2
- Note de présentation évaluation environnementale
- Evaluation environnementale cahier n°1 : étude d'impact
- Evaluation environnementale cahier n°2 : compléments bruit / air
- Evaluation environnementale cahier n°3 : compléments trafic
- Avis de l'autorité environnementale - MRAE - en date du 30 avril 2020
- Réponses du porteur du projet à l'avis de la MRAE

Permis de construire modificatif n°1

- Dossier

Permis de construire initial

- Dossier

Annexe 3 - suite



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC : ÉQUIPEMENT PLURIFONCTIONNEL CULTUREL ET SPORTIF

Conformément à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, la demande du permis de construire modificatif de projet d'Équipement Plurifonctionnel Culturel et Sportif – 28, rue Danièle Casanova à Chartres – pour le compte de la communauté d'agglomération de Chartres métropole doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

MISE À DISPOSITION DES ÉLÉMENTS

L'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale Centre-Val de Loire (MRAE) et le mémoire en réponse ainsi que les dossiers de permis de construire initial et modificatif seront mis à la disposition du public **du 19 juin au 22 juillet 2020**.

Par voie électronique :

- > Sur le site internet dédié à la mise à disposition : www.registre-dematerialise.fr/1955
- > Sur le site internet de la ville de Chartres, ci-dessous.
- > Sur le site internet de Chartres métropole : www.chartres-metropole.fr

Au format papier :

- > Au guichet unique de la ville de Chartres 32, boulevard Chasles à Chartres, aux jours et heures habituels d'ouverture du public (du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h30).

Le public pourra formuler ses observations et propositions uniquement sur le registre dématérialisé prévu à cet effet :
www.registre-dematerialise.fr/1955

Toute demande de renseignement auprès de l'autorité compétente peut être également adressée :

- > Par courriel à l'adresse : consultation-publique-1955@registre-dematerialise.fr
- > Par voie postale : Ville de Chartres, Consultation publique EPCS, Hôtel de Ville – Place des Halles, 28000 Chartres.

À l'issue de cette mise à disposition, la ville de Chartres est l'autorité compétente pour établir la synthèse des observations et délivrer le permis de construire du projet d'Équipement Plurifonctionnel Culturel et Sportif au 28, rue Danièle Casanova à Chartres. La synthèse sera rendue publique sur les sites internet mentionnés ci-avant.

DOCUMENTS RELATIFS À LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Permis de construire modificatif n°2 du projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif à Chartres :

- > CERFA PC modificatif n°2.
- > Récépissé de dépôt PC modification n°2.
- > Note de présentation évaluation environnementale.
- > Évaluation environnementale cahier n°1 : étude d'impact.
- > Évaluation environnementale cahier n°2 : compléments bruit / air.
- > Évaluation environnementale cahier n°3 : compléments trafic.
- > Avis de l'autorité environnementale – MRAE – en date du 30 avril 2020.
- > Réponses du porteur du projet à l'avis de la MRAE.
- > Permis de construire modificatif n°1 : télécharger le dossier.
- > Permis de construire initial : télécharger le dossier.

ANNONCES LÉGALES

Depuis le 1^{er} janvier 2015, et conformément à l'arrêté du 19 décembre 2014 (NOR : MCCE1412419A) relatif aux tarifs annuels et modalités de publication des annonces judiciaires et légales, toute annonce légale doit désormais comporter un titre.

AGENCE ALLIANCE

SARL au capital de 2.000 €
Siège social 18, allée de Saint-Piat
28130 PIERRES
RCS CHARTRES B 452 157 993

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/05/2020 il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour ; de désigner en qualité de liquidateur **M. Michel PETIOT** demeurant 34, rue de l'Épargne, 28000 CHARTRES ; de fixer le siège de liquidation au domicile du liquidateur.

Lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 30/05/20, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation à ce jour ; de donner quitus au liquidateur et de le décharger de son mandat ; de prononcer la clôture de liquidation.

La société sera radiée du RCS de Chartres.

PG SERVICES

Siège : PG SERVICES
SARL au capital de 20.000 €
Siège social 10, rue de la Butte Celtique
28300 LEVES
500 694 377 RCS CHARTRES

Par AGE du 30/04/2020, les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en SAS, à compter du 01/05/2020 sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci après :

Forme : SAS.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sauf à avoir fait l'objet d'une mesure de suspension d'exercice des droits de vote, en cas de mise en œuvre de la procédure d'exclusion d'un actionnaire. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires.

Président : Patrice GUESDON demeurant à DANGERS (Eure-et-Loir) 11, rue du Moulin.

A l'exception des modifications qui précèdent, les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au RCS de Chartres.

Pour avis, le Représentant Légal.

Étude Patricia BELLIA-MAUGAS
Notaire
Camille DELANOUE-THIROUIN
Notaire
4, avenue Jehan de Beauce
28000 CHARTRES

Suivant acte reçu par Maître Camille DELANOUE-THIROUIN, Notaire à CHARTRES (28), le 30 avril 2020, enregistré au service de l'enregistrement de CHARTRES, le 11 mai 2020, dossier 2020 000 14218 référencé 2804 P012020 n 00462 la société dénommée PHILLO, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 € ayant son siège social à CHARTRES (Eure-et-Loir) 1, place Drouaise identifiée sous le numéro SIREN 424 131 217 RCS CHARTRES a cédé à la société dénommée EURL LAVOSERVICE, Société à Responsabilité Limitée (Société à Associé Unique) au capital de 7.500 € ayant son siège social à CHARTRES (Eure-et-Loir) 28, rue Saint-Michel identifiée sous le numéro SIREN 482 170 040 RCS CHARTRES, un fonds de commerce de laveries automatiques en libre-service connu sous la dénomination professionnelle POINT LAVÉRIE et pour lequel il est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de CHARTRES, sous le numéro SIREN 424 131 217 ; ledit fonds situé et exploité à CHARTRES (Eure-et-Loir) 6, rue Saint-Maurice.

Prix : TRENTE MILLE EUROS (30.000 €) s'appliquant savoir aux éléments incorporels pour DIX MILLE EUROS (10.000€), aux éléments corporels pour VINGT MILLE EUROS (20.000 €).

Prise de possession à compter de ce jour.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Camille DELANOUE-THIROUIN, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au Bodacc a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique.

L'Écho de Brou est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'ensemble du département d'Eure-et-Loir

ASTRE FIDUCIAIRE DE L'OUEST

Service juridique
02 37 31 40 70

Le 30/04/2020, les associés de la SAS PYA.AUTORAPIDE, au capital de 5.000 € dont le siège social est VILLIERS-LE-MORHIER 28130, Chandelles, 29, rue des Sablons, immatriculée 801 593 682 RCS CHARTRES, ont décidé de ne pas renouveler le mandat des sociétés IN EXTENSIO EURE et BEAS, respectivement commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

Pour avis, la Présidente.

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE R.J.I.

par abréviation SCI RJI
Société Civile Immobilière
au capital de 762,25 €
Siège social Le Romier
28480 BEAUMONT-LES-AUTELS
398 293 811 RCS CHARTRES

Dissolution

Par décision du 31/12/2019, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. A été nommée liquidateur, Mme Joëlle FERET demeurant à BEAUMONT-LES-AUTELS (28), Le Romier avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation reste fixé à BEAUMONT-LES-AUTELS (28), Le Romier, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Chartres.

Mention sera faite au RCS de Chartres.

Pour avis, le Liquidateur.

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE R.J.I.

par abréviation SCI RJI
Société Civile Immobilière
en liquidation au capital de 762,25 euros
Siège social : Le Romier
28480 BEAUMONT-LES-AUTELS
398 293 811 RCS CHARTRES

Clôture de liquidation

Par décision du 31/12/2019, l'AGE, statuant au vu du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, déchargé Mme Joëlle FERET de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion, décidé la répartition du produit net et de la liquidation et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Chartres.

Mention sera faite au RCS de Chartres.

Pour avis, le Liquidateur.

UNIVERS

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €
Siège social : 8, rue du Colonel Girard,
28200 CHATEAUDUN

Avis de constitution

Suivant Acte SSP du 13/05/2020, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière.

Dénomination sociale : UNIVERS

Siège social : 8, rue du Colonel Girard, 28200 CHATEAUDUN.

Objet social : l'achat, la construction, la réparation la rénovation, la gestion, l'administration notamment par voie de location d'immeubles ou de droits immobiliers de toute nature, civile ou commerciale.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Madame ÉLISE OZER épouse TATAR.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas et à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Chartres.

Pour avis, la Gérance.

TECHNI PROFIL

SARL au capital de 15.244,90 €
SIREN 307 666 495
siège au 11, allée de la Baie
44210 PORNIC

Avis de modification

Par une AGE du 15 mai 2020, les associés ont décidé de transférer à compter du 15 mai 2020 le siège social à l'adresse suivante 4, rue du 19 mars 1962, 28630 LE COUDRAY et il a été pris acte de changer la dénomination de la société **TECHNI PROFIL ETS MINISCLOUX** pour **TECHNI PROFIL**. Les articles 3 et 4 ont été modifiés en conséquence. **Francis MINISCLOUX**, 8, val de la Cavée, 28600 LUISANT demeure gérant de la société.

La société sera immatriculée au RCS de Chartres et sera radiée du RCS de Saint-Nazaire.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Chartres.

Pour avis et mention.

SARL PAVES DE RUE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 3.000.000 €
Siège social 24, avenue du Val de l'Eure
Parc d'Activité Euroval
28630 FONTENAY-SUR-EURE
SIREN 419 641 360 RCS CHARTRES

Changement de CAC

L'Assemblée Générale du 30/06/2016, a constaté que le mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant étant arrivés à expiration, a décidé de ne pas les renouveler.

En conséquence, cette même assemblée générale décide de nommer en remplacement **SA THIERRY MOREL**, siège social 56, rue du Grand Faubourg, Centre Athéna, 28000 CHARTRES, en qualité de commissaire aux comptes suppléant. Pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision approuvant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Pour avis, la Gérance.



Étude Patricia BELLIA-MAUGAS
Notaire
Camille DELANOUE-THIROUIN
Notaire
4, avenue Jehan de Beauce
28000 CHARTRES

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Camille DELANOUE-THIROUIN, Notaire à CHARTRES (28), le 15 mai 2020, enregistré au Service de l'Enregistrement de CHARTRES le 19 mai 2020, dossier 2020 00014650, référence 2804P01 2020N00472, a été constituée la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : Immo Desaulnai

Forme : Société Civile.

Capital Social : MILLE EUROS (1.000 €).

Siège social : LUISANT (Eure-et-Loir), 49, rue de la Liberté.

Objet social : l'acquisition, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement à l'exception de la location en meublé, de tous biens immobiliers ou biens et droits immobiliers bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange ou autre et notamment l'acquisition de biens et droits immobiliers sis à CHARTRES (Eure-et-Loir), 20, rue des Bouchers, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérance : Monsieur Edgard DESAUNAI et Madame Catherine JAHIER épouse DESAUNAI demeurant ensemble à LUISANT (Eure-et-Loir), 49, rue de la Liberté.

Immatriculation : la société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHARTRES.

Cession de parts sociales - agrément : cession libre entre associés uniquement. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour avis, le Notaire.

SCI LOCINFO

Société Civile Immobilière
au capital de 304,90 €
Siège social
15, rue du Magasin - Bailleau Armenonville
28320 GALLARDON
345 206 650 RCS CHARTRES

Suivant Procès-verbal en date du 21 mai 2020, l'assemblée des associés a approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de sa gestion au liquidateur **M. Gilles BRANDEL**.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Chartres.

Le Liquidateur.



VILLE DE CHARTRES Avis de participation du public par voie électronique du projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif à CHARTRES

Conformément à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, la demande du permis de construire modificatif de projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif – 28, rue Danièle Casanova à CHARTRES – pour le compte de la Communauté d'agglomération de Chartres métropole doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

L'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale Centre-Val de Loire (MRAE) et le mémoire en réponse ainsi que les dossiers de permis de construire initial et modificatif seront mis à la disposition du public :

du 19 juin au 22 juillet 2020

Par voie électronique :

– sur le site internet dédié à la mise à disposition : www.registre-dematerialisee.fr/1955

– sur le site internet de la ville de Chartres : www.chartres.fr

– sur le site internet de Chartres métropole : www.chartres-metropole.fr

Au format papier :

Au guichet unique de la ville de CHARTRES, 32, boulevard Chasles à CHARTRES, aux jours et heures habituels d'ouverture du public (du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h30).

Le public pourra formuler ses observations et propositions **uniquement** sur le registre dématérialisé prévu à cet effet :

www.registre-dematerialisee.fr/1955

Toute demande de renseignement auprès de l'autorité compétente peut être également adressée :

Par courriel à l'adresse :

consultation-publique-1955@registre-dematerialisee.fr

Par voie postale :

Ville de CHARTRES
Consultation publique EPCS
Hôtel de Ville - Place des Halles
28000 CHARTRES

A l'issue de cette mise à disposition, la ville de CHARTRES est l'autorité compétente pour établir la synthèse des observations et délivrer le permis de construire du projet d'équipement plurifonctionnel et sportif au 28, rue Danièle Casanova à CHARTRES. La synthèse sera rendue publique sur les sites internet mentionnés ci-avant.

Édité par la S.A.R.L.

L'Écho de Brou

au capital de 41.600 €
Siège : 15, rue de la République, 28160 BROU
Tél. 02 37 47 00 52 - Fax 02 37 96 08 36

Le directeur de la publication, responsable de la rédaction : **Jean-Claude BIZEAU**
Associés : M^{me} René BIZEAU
M. Jean-Claude BIZEAU

Abonnement : 1 an : 52,50 €

Journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'Eure-et-Loir.
C.P.P.A.P. n° 1023 I 83766
Imprimerie de L'Écho de Brou
Toute reproduction interdite



IMPRIM'VEST

© 2019-7667

2018

Annonces classées

28

ANNONCES OFFICIELLES

Retrouvez toutes les publications sur centrefrance.com

04.73.17.31.27

annoncesofficielles@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et judiciaires sur l'ensemble du département de l'Eure-et-Loir au tarif de 4,07 € hors taxes la ligne.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

SUITE À INFRACTUOSITÉ DU LOT 14

1. **Identification de l'organisme qui passe le marché :** COMMUNE DE COURVILLE-SUR-EURE, mairie, rue Pannard, 28190 Courville-sur-Eure.
2. **Procédure de passation du marché :** procédure adaptée.
3. **Objet du marché :**
 - 3.1. **Programme :** projet d'aménagement d'une salle de réception et création de stationnement.
 - 3.2. **Lieu :** 11, rue de la Briquetterie.
 - 3.3. **Nature des prestations :** travaux.
4. **Nature du lot infructueux :** - Lot n° 14 : cloisons isothermiques.
5. **Délais d'exécution :** démarrage des travaux : second semestre 2020. Durée des travaux : 12 mois.
6. **Date limite de réception des offres :** les offres devront parvenir impérativement au plus tard le 3 juillet 2020 à 18 heures, sur le site de dématérialisation suivant indications du règlement de la consultation.
7. **Justificatifs à produire :** ceux explicités par le règlement de la consultation.
8. **Critères de jugement des candidatures :** sera retenue l'offre économique la plus avantageuse en fonction des critères suivants :
 - Prix des prestations : 40 %.
 - Valeur technique : 60 %.
9. **Instance chargée des procédures de recours :** tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans, tél. 02.38.77.59.00.
10. **Plateforme dématérialisée :** téléchargement gratuit des dossiers et réponses électroniques à cette adresse : www.amf28.org
11. **Renseignements :** pour toutes questions d'ordre administratif ou technique, celles-ci devront être transmises directement sur la plateforme dématérialisée via le profil acheteur du pouvoir adjudicateur. Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier.
12. **Date d'envoi du présent avis aux publications chargées de son insertion :** 27 mai 2020.

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES



VILLE DE CHARTRES

AVIS

DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE DU PROJET D'ÉQUIPEMENT PLURIFONCTIONNEL CULTUREL ET SPORTIF À CHARTRES

Conformément à l'article L. 123-19 du Code de l'environnement, la demande du permis de construire modificatif de projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif, 28, rue Danièle-Casanova, à Chartres, pour le compte de la communauté d'agglomération de Chartres métropole, doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

L'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale Centre-Val de Loire (MRAE) et le mémoire en réponse ainsi que les dossiers de permis de construire initial et modificatif seront mis à la disposition du public du 19 juin au 22 juillet 2020.

Par voie électronique :

- sur le site Internet dédié à la mise à disposition : www.registre-dematerialisee.fr/1955 ;
- sur le site Internet de la ville de Chartres : www.chartres.fr ;
- sur le site Internet de Chartres métropole : www.chartres-metropole.fr

Au format papier :

- au guichet unique de la ville de Chartres, 32, boulevard Chasles, à Chartres, aux jours et heures habituels d'ouverture du public (du lundi au vendredi, de 9 à 17 heures, et le samedi, de 9 heures à 12 h 30).

Le public pourra formuler ses observations et propositions uniquement sur le registre dématérialisé prévu à cet effet : www.registre-dematerialisee.fr/1955

Toute demande de renseignement auprès de l'autorité compétente peut être également adressée :

- par courriel à l'adresse : consultation-publique-1955@registre-dematerialisee.fr ;
- par voie postale : ville de Chartres, consultation publique EPCS, hôtel de ville, place des Halles, 28000 Chartres.

A l'issue de cette mise à disposition, la ville de Chartres est l'autorité compétente pour établir la synthèse des observations et délivrer le permis de construire du projet d'équipement plurifonctionnel et sportif au 28, rue Danièle-Casanova, à Chartres. La synthèse sera rendue publique sur les sites Internet mentionnés ci-avant.

790146

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone au

0 825 818 818 Service 0,18 € / min + prix appel

BONNES AFFAIRES

ANTIQUITÉS BROCANTES



ACHETE VIOLONS, minimum 1.000 € et violoncelles minimum 3.000 €, même en mauvais état, me déplace gratuitement, paiement comptant immédiat, contactez. **M. ZIEGLER D.**, tél. 06.08.37.59.48, Siret 83363924800016. 789723

ACHETE BIBELOTS, photos, cartes postales, livres anciens, bijoux fantaisies, tout objet de décoration, ou métal, girouettes, fontes animalières, jouets anciens, paiement comptant, déplacement gratuit. **MICHEL MOREAU**, 30 ans d'expérience, tél. 02.37.36.14.03 ou 06.72.78.41.48, RCS 493 872 758, Barrières Sanitaires respectées. 788396



RACHAT TOUS VIEUX CARILLONS, et vieilles pendules, siren 533971230. **M. RENNER**, tél. 06.14.77.47.87 ou 02.37.25.97.16. 791318



ACHÈTE BON PRIX, vieux violons, violoncelles, guitares, saxos, même mauvais état, dépl. gratuit, contre-basse, sur RDV. Tél. 06.50.66.24.10, RC 497802322. 752802

ACHETE CHER, objets asiatiques, porcelaines, céramiques, statues, pierres dures, laques, estampes et calligraphies, se déplace. **MICHEL MOREAU**, 30 ans d'expérience, tél. 02.37.36.14.03 ou 06.72.78.41.48, RCS 493 872 758, Barrières Sanitaires respectées. 788392

DÉBARRAS TOUS LOCAUX

Maison, cave, grenier, appartement
Devis gratuit 7j/7

M. RENNER - 06 14 77 47 87

Siret : 533971230 00016

ACHETE, blouses, gilets, vestes de maquignon anciennes, vieilles biau-des, vieilles vestes et pantalons en moleskine noire, vestes et gilets de chasse, vêtements de campagne et de travail anciens, vieilles blouses noires, grises et beiges, vieux vêtements perlés noirs ou de couleur, vêtements bourgeois de ville. **BEAUCOUSIN Catherine**, tél. 06.08.84.27.75 ou 02.32.50.50.22. 783927

ACHETE DENTELLES ANCIENNES, tissus, torchons anciens, mercerie ancienne, couronnes de fleurs d'orange, articles de modiste, vieux stocks de magasins de vêtements et de chaussures. **BEAUCOUSIN Catherine**, tél. 06.08.84.27.75 ou 02.32.50.50.22. 784034

ACHETE AU BON PRIX, cristal Baccarat, Saint-Louis, Daum, ainsi que vaisselle Limoges Haviland, bibelots, bijoux fantaisies, tableaux, etc, paiement comptant, déplacement gratuit. **MICHEL MOREAU**, 30 ans d'expérience, tél. 02.37.36.14.03 ou 06.72.78.41.48, RCS 493 872 758, Barrières Sanitaires respectées. 788392

NE VENDEZ RIEN, sans avoir contacté Michel Moreau, 30 ans d'expérience, efficacité et sérieux, paiement cash, déplacement gratuit. Tél. 02.37.36.14.03 ou 06.72.78.41.48, RCS 493 872 758, Barrières Sanitaires respectées. 788386

AGRICULTURE

BOIS DE CHAUFFAGE

BOIS DE CHAUFFAGE, à vendre, 50 cm ou 33 cm, alentours Chartres. **SARL COURVILLE BOIS**, tél. 06.58.62.06.82. 763312



VENTE BOIS DE CHAUFFAGE, achat bois sur pied, chêne de 2 ans de séchage réel, en 33 cm, 40 cm, 50 cm suivant la demande, livraison rapide à domicile, prix sur demande. **SARL CAM VERT**, tél. 06.09.26.48.22 ou 02.37.43.49.96 camvert@hotmail.fr 763309

DIVERS AGRICULTURE

RECHERCHE TRACTEURS AGRICOLES, à partir de 1970, tous états, toutes marques, même hors service. **CORNELOUP D.**, tél. 06.10.24.45.96, siret 751.289.349.00035 787932

DIVERS

OCCASIONS DIVERSES

VENDS BOIS SUR PIED à abattre, section ZH 74 9 ares, Coltainville accès aisé, arbres 40 cm. Tél. 07.68.11.43.25 M. Millochau. 792898

MARIAGES RENCONTRES

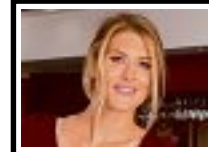
RENCONTRES

PARTICULIERS

DAME, 75 ans, physique agréable, recherche monsieur, 70/80 ans, pour relation durable et rompre avec la solitude. Ecrire CFP, BP 90124, 63020 Clermont-Fd Cedex 2 sous réf. [DOM-00793187]. 793187

NI CLUB NI AGENCE, + de 3.400 annonces de particulier à particulier av. téléphone pr des rencontres sérieuses. **POINT RENCONTRES MAGAZINE**, documentation gratuite sous pli discret, tél. 0.800.02.88.02. appel gratuit depuis 1 poste fixe + www.prmag.fr 788041

TÉLÉPHONE



JOLIE BLONDE, 40 a., ch. H céd. exclusivement pr moments par tél. **ABY**, tél. 08.95.69.40.10 - 0,80 €/mn + px appel, RC442035499. 790309



VOTRE VÉHICULE ici



DIVORCÉE, 58 a., envie de se détendre, ch. H pr dialogue par tél. **ABY**, tél. 08.95.69.40.09 - 0,80 €/mn + px appel, RC442035499. 790323

IMMOBILIER

DEMANDES LOCATIONS

MAISONS

CHATEAUDUN ET ALENTOURS, cherche maison à louer, F3/F4, plain-pied, jardin, garage. Tél. 06.42.17.70.80. 789877

NOUVEAU La rubrique



COLOCATION

Dans vos pages **Petites Annonces**

EMPLOIS

ACHAT LOGISTIQUE

CHERCHE chauffeur super lourd (h/f) National, 44 tonnes, FIMO. Tél : 06.22.79.09.22 792355

CV 3 Entrepris
Employeur Emploi
Talents Formation
Vous
RH Recrutement
E-Recrutement Entreprises
Talents Candidate

CONTACTEZ NOS EXPERTS
emploi@centrefrance.com
Tél. 04 73 17 31 26

L'ÉCHO RÉPUBLICAIN

Présidente-Directrice générale, Directrice de la publication : **Mme Soizic BOUJU**
Rédacteur en chef : **M. Sébastien BESSE**

Principal actionnaire : S.A. LA MONTAGNE au capital de 609.796,07 € - RC 856 200 159

Commission paritaire: n° 0720 C 87038 - I.S.S.N. : n° 0762-2910

SIÈGE SOCIAL, RÉDACTION : 3, rue aux Ormes 28008 Chartres CEDEX. Téléphone 02.37.88.88.88

IMPRIMERIE : GCF - Allée des Bourdillats, 89000 Auxerre Tirage OJD 2017 : 28.055 exemplaires (reproduction interdite)

I. - **PUBLICITÉ LOCALE** : CENTRE FRANCE PUBLICITÉ, 3, rue aux Ormes - 28008 Chartres :

- 1) **Publicité commerciale**. - Tél. 02.37.88.88.75.
- 2) **Petites annonces**. - Tél. 0825 818 818*.
- 3) **Annonces officielles**. - Tél. 0826 09 01 02*.
- 4) **Emploi : carrières et professions**. - Tél. 0826 09 00 26*.
- 5) **Avis nécrologiques**. - Tél. 0825 31 10 10*.

II. - **PUBLICITÉ NATIONALE** : 366 SAS - 101, boulevard Murat - CS 51724 - 75771 Paris Cedex 16 :

- 1) **Publicité commerciale**. - Tél. 01.80.48.93.66.
- 2) **Annonces classées - carrières et professions** : Tél. 01.80.48.93.89.

* 0,18 € TTC la minute.

CentreFrance

Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en France, détenteur de l'Écolabel sous le numéro FR/037/01, et produit à partir de fibres recyclées à hauteur de 60 % et de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. L'eutrophisation des eaux est de 0,01 kg/t de papier.

lecho-republicain.fr
Partager l'info...

Mettez toutes les chances de votre côté en privilégiant la "puce" sur votre annonce

HOTEL RESTAURANT Clermont-Ferrand recrute réceptionniste (h/f), anglais obligatoire, autre langue Ora cuscit lit de dignis audic temposs equidem sequam quidella postrupta archic tempore, autatem quia s autecatur soluptae ped quiscil e sit que occusae rchit, sandae c etur Agnis desedic iaectis itatur aut am sapid evelese eriorum lat nem quatur. At quaestempel ium nis duri reboit...

S.C.P.
Cyril d'ARAQUY – Xavier SOUSAN
Huissiers de Justice associés
6 Rue Danièle Casanova - 28004 CHARTRES CEDEX
Tél: 02 37 36 06 71 - Télécopie : 02 37 36 37 39
C.C.P. 1 700-58 La Source

PROCES VERBAL DE CONSTAT

POUR COPIE CONFORME

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE TROIS JUIN

A LA REQUETE DE :

La Communauté d'Agglomération CHARTRES METROPOLE sise Hôtel de Ville – Place des Halles 28000 CHARTRES, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice domicilié en cette qualité audit siège.

Lesquels m'ont fait exposer :

Que la requérante fait actuellement procéder à une procédure de participation du public par voie électronique sur le projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif à Chartres, devant être situé 28, rue Danièle Casanova.

Que dans le cadre de cette procédure, la requérante a fait apposer plusieurs affiches annonçant cette opération.

Qu'elle estime avoir intérêt, afin de préserver la sauvegarde de ses droits et se prémunir contre toutes contestations ultérieures, à faire dresser constat par Officier Ministériel de l'effectivité de ces affichages.

Qu'elle me requiert à cet effet,

Déférant à cette réquisition,

Je, Cyril d'ARAQUY, Huissier de Justice associé au sein de la Société Civile Professionnelle Cyril d'ARAQUY et Xavier SOUSAN, 6 rue Danièle Casanova – BP 214 – 28004 CHARTRES CEDEX,

Me suis rendu ce jour, 03 Juin 2020 à 14 heures 57, Rue Danièle Casanova, au niveau du croisement avec la rue Pierre Nicole, sur la commune de CHARTRES, où étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

J'ai constaté la présence d'une affiche, fixée sur un poteau, de dimension A2, soit 40 centimètres par 60 centimètres de couleur jaune, parfaitement visible et lisible de la voie publique, sur laquelle est inscrit le texte que j'ai littéralement retranscrit ci-après :

« VILLE DE CHARTRES

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE DU
PROJET D'EQUIPEMENT PLURIFONCTIONNEL CULTUREL ET SPORTIF A
CHARTRES

Conformément à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, la demande du permis de construire modificatif de projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif - 28, rue Danièle Casanova à Chartres – pour le compte de la communauté d'agglomération de Chartres métropole doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

L'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale Centre-Val de Loire (MRAE) et le mémoire en réponse ainsi que les dossiers de permis de construire initial et modificatif seront mis à la disposition du public :

DU 19 JUIN AU 22 JUILLET 2020

Par voie électronique :

- Sur le site internet dédié à la mise à disposition : www.registre-dematerialise.fr/1955
- Sur le site internet de la ville de Chartres : www.chartres.fr
- Sur le site internet de Chartres métropole : www.chartres-metropole.fr

Au format papier :

- Au guichet unique de la ville de Chartres 32, boulevard Chasles à Chartres, aux jours et heures habituels d'ouverture du public (du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h30).

Le public pourra formuler ses observations et propositions uniquement sur le registre dématérialisé prévu à cet effet : www.registre-dematerialise.fr/1955

Toute demande de renseignement auprès de l'autorité compétente peut être également adressée :

- Par courriel à l'adresse : consultatin-publique-1955@registre-dematerialise.fr
- Par voie postale :
Ville de Chartres
Consultation publique EPCS
Hôtel de Ville – Place des Halles
28000 CHARTRES

A l'issue de cette mise à disposition, la ville de Chartres est l'autorité compétente pour établir la synthèse des observations et délivrer le permis de construire du projet d'équipement plurifonctionnel et sportif au 28 rue Danièle Casanova à Chartres. La synthèse sera rendue publique sur les sites internet mentionnés ci-avant. »

Je me suis ensuite rendu 28 rue Danièle Casanova, à la suite du pont surplombant les voies ferrées, sur la commune de CHARTRES, où étant à 15 heures 10, j'ai constaté la présence d'une affiche identique également fixée sur un poteau et parfaitement visible et lisible depuis la voie publique.

Je me suis ensuite rendu rue du Chemin de Fer, face au numéro 24, sur la commune de CHARTRES, où étant à 15 heures 12, j'ai constaté la présence d'une affiche identique également fixée sur un poteau et parfaitement visible et lisible depuis la voie publique.

Je me suis ensuite rendu rue du Chemin de Fer, face à la rue de la Concorde, sur la commune de CHARTRES, où étant à 15 heures 14, j'ai constaté la présence d'une affiche identique également fixée sur un poteau et parfaitement visible et lisible depuis la voie publique.

Je me suis ensuite rendu carrefour des Halles, côté rue Daniel Boutet sur la commune de CHARTRES, où étant à 15 heures 30, j'ai constaté la présence d'une affiche identique fixée sur un panneau d'affichage municipal et parfaitement visible et lisible depuis la voie publique.

Je me suis ensuite rendu boulevard Chasles, au niveau du local du Guichet Unique, sur la commune de CHARTRES, où étant à 15 heures 34, j'ai constaté la présence d'une affiche identique fixée sur la vitre du local du Guichet Unique et parfaitement visible et lisible depuis la voie publique.

Mes opérations étant terminées, je me suis retiré.

Et de tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès-verbal de constat auquel j'ai annexé douze photographies prises par mes soins le tout pour servir et valoir ce que de droit.

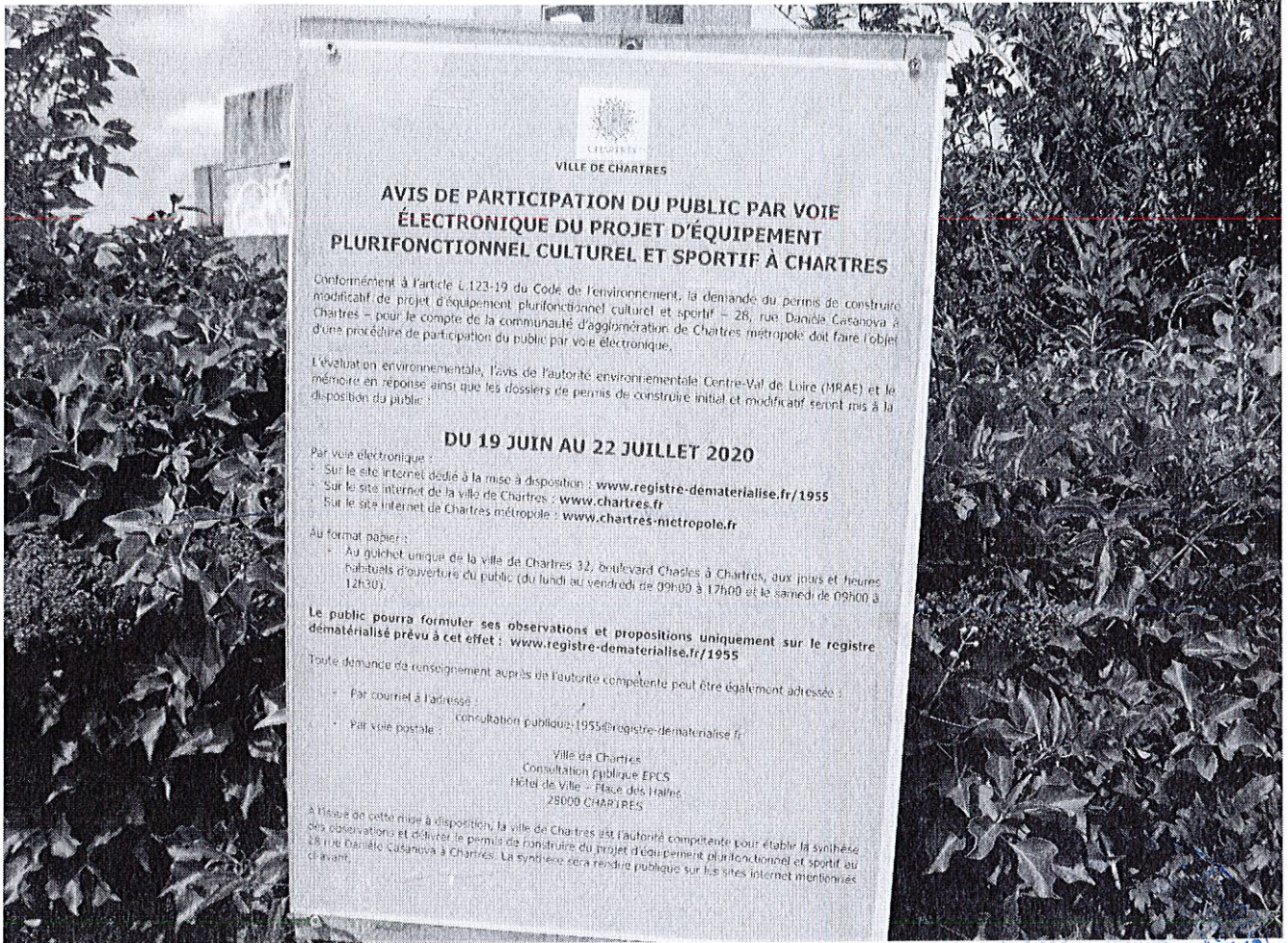
COUT :	
Article 16 Honoraires	240.00
Article 18 Transport	7.67

Total Hors taxes	247.67
T.V.A	49.53
Débours Photo.	36.00
Article 20 Taxe forfaitaire	14.89

TOTAL T.T.C	348.09



Maître Cyril d'ARAQUY





VILLE DE CHARTRES

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE DU PROJET D'ÉQUIPEMENT PLURIFONCTIONNEL CULTUREL ET SPORTIF À CHARTRES

Conformément à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, la demande du permis de construire modificatif de projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif - 28, rue Danièle Casanova à Chartres - pour le compte de la communauté d'agglomération de Chartres métropole doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

L'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale Centre-val de Loire (MPAC) et la mémoire en réponse ainsi que les dossiers de permis de construire initial et modificatif seront mis à la disposition du public.

DU 19 JUIN AU 22 JUILLET 2020

Par voie électronique :

- Sur le site internet dédié à la mise à disposition : www.registre-dematerialise.fr/1955
- Sur le site internet de la ville de Chartres : www.chartres.fr
- Sur le site internet de Chartres métropole : www.chartres-metropole.fr

Au format papier :

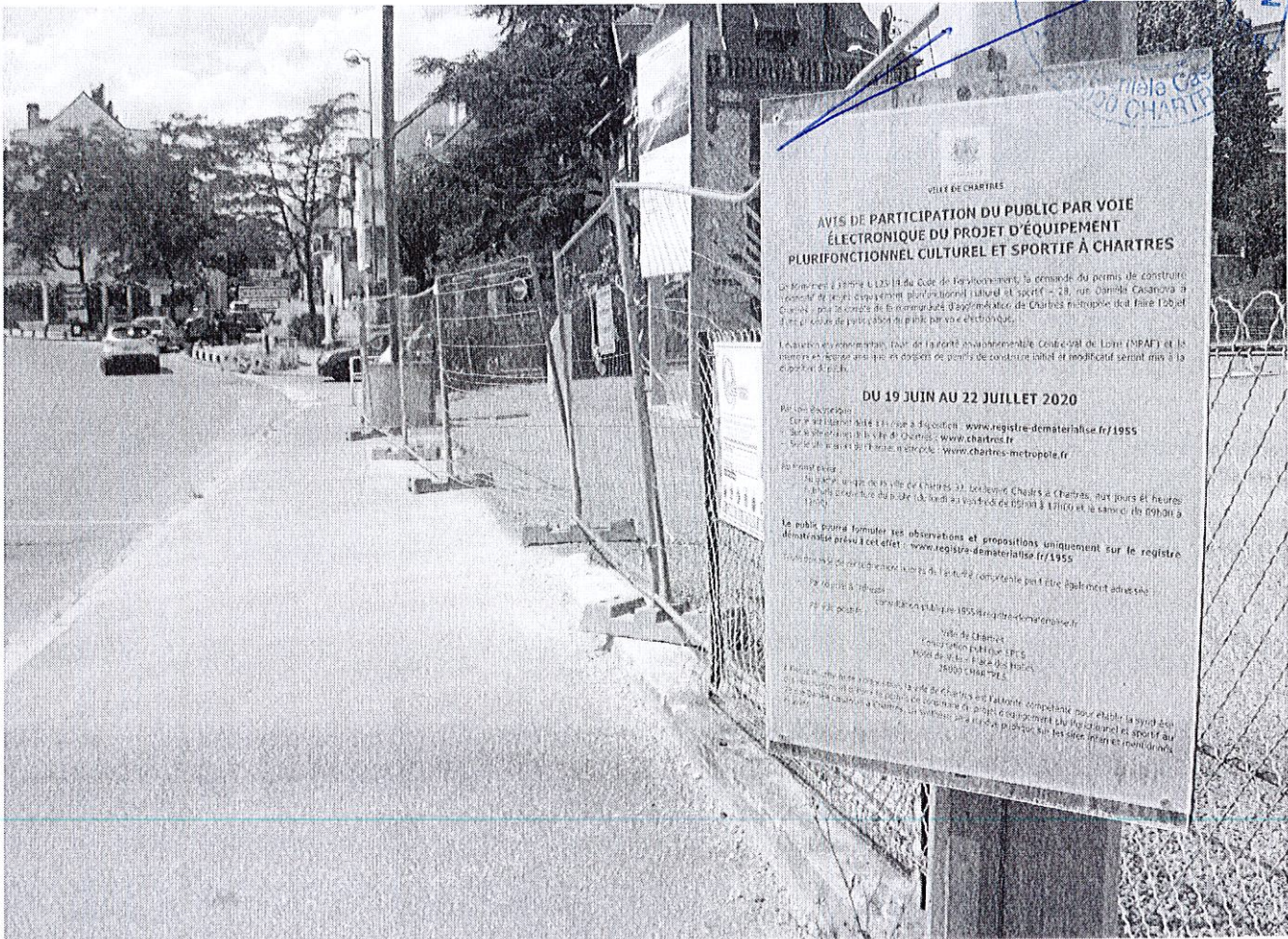
- Au guichet unique de la ville de Chartres 37, boulevard Charles à Chartres, aux jours et heures habituels d'ouverture du public (du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h30).

Le public pourra formuler ses observations et propositions uniquement sur le registre dématérialisé prévu à cet effet : www.registre-dematerialise.fr/1955

Toute demande de renseignement auprès de l'autorité compétente peut être également adressée :

Par courriel à l'adresse : consultation-publique-1955@registre-dematerialise.fr
Par voie postale :
Ville de Chartres
Consultation publique EPCC
Hôtel de ville - Place des Halles
28000 CHARTRES

À l'issue de cette mise à disposition, la ville de Chartres est l'autorité compétente pour établir la synthèse des observations et délivrer le permis de construire du projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif au 28 rue Danièle Casanova à Chartres. La synthèse sera rendue publique sur les sites internet mentionnés ci-dessus.



VILLE DE CHARTRES

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE DU PROJET D'ÉQUIPEMENT PLURIFONCTIONNEL CULTUREL ET SPORTIF À CHARTRES

Conformément à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, la demande du permis de construire modificatif de projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif - 28, rue Danièle Casanova à Chartres - pour le compte de la communauté d'agglomération de Chartres métropole doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

L'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale Centre-val de Loire (MPAC) et la mémoire en réponse ainsi que les dossiers de permis de construire initial et modificatif seront mis à la disposition du public.

DU 19 JUIN AU 22 JUILLET 2020

- Par voie électronique :
- Sur le site internet dédié à la mise à disposition : www.registre-dematerialise.fr/1955
 - Sur le site internet de la ville de Chartres : www.chartres.fr
 - Sur le site internet de Chartres métropole : www.chartres-metropole.fr

Au format papier :

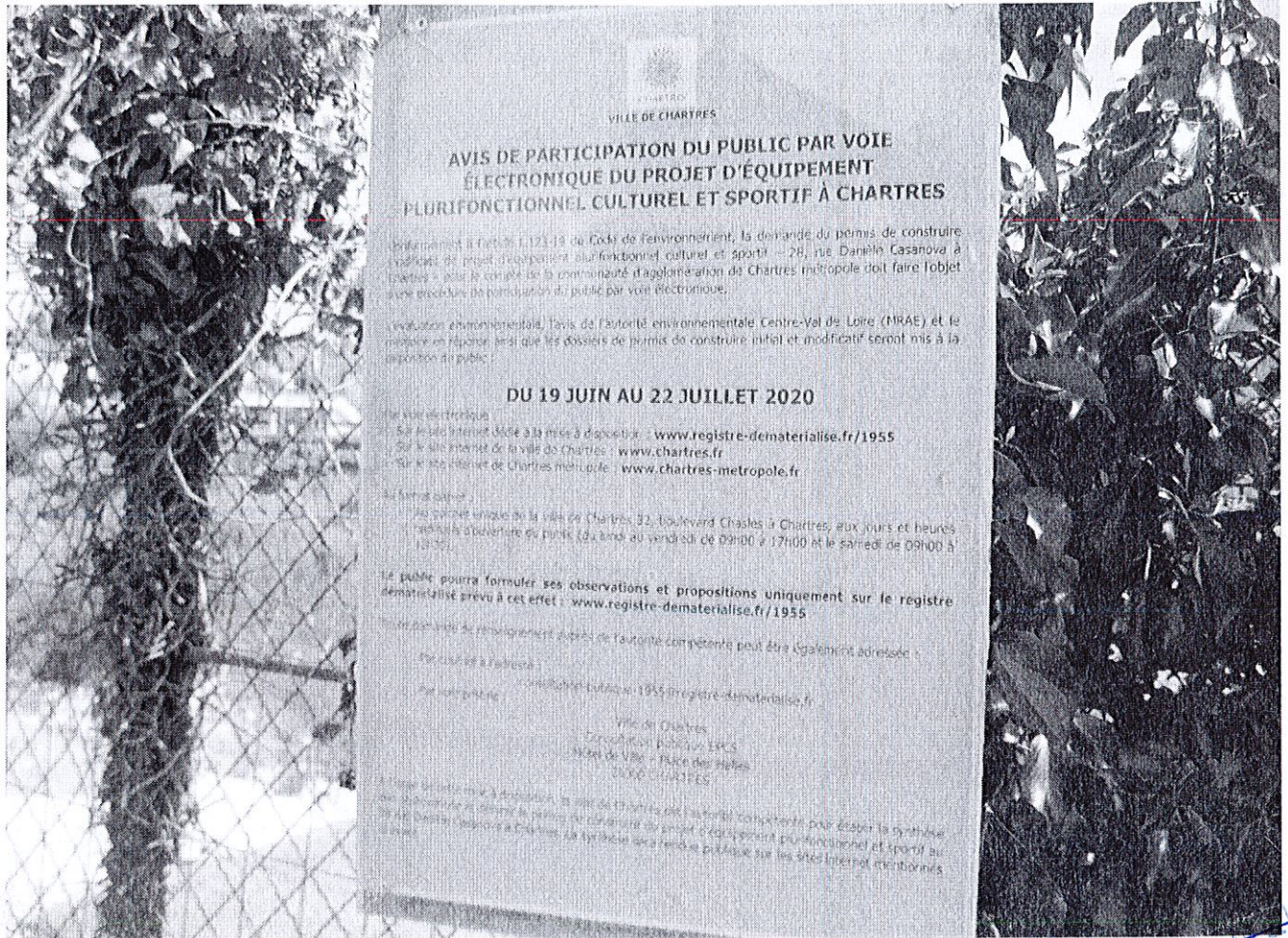
- Au guichet unique de la ville de Chartres 37, boulevard Charles à Chartres, aux jours et heures habituels d'ouverture du public (du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h30).

Le public pourra formuler ses observations et propositions uniquement sur le registre dématérialisé prévu à cet effet : www.registre-dematerialise.fr/1955

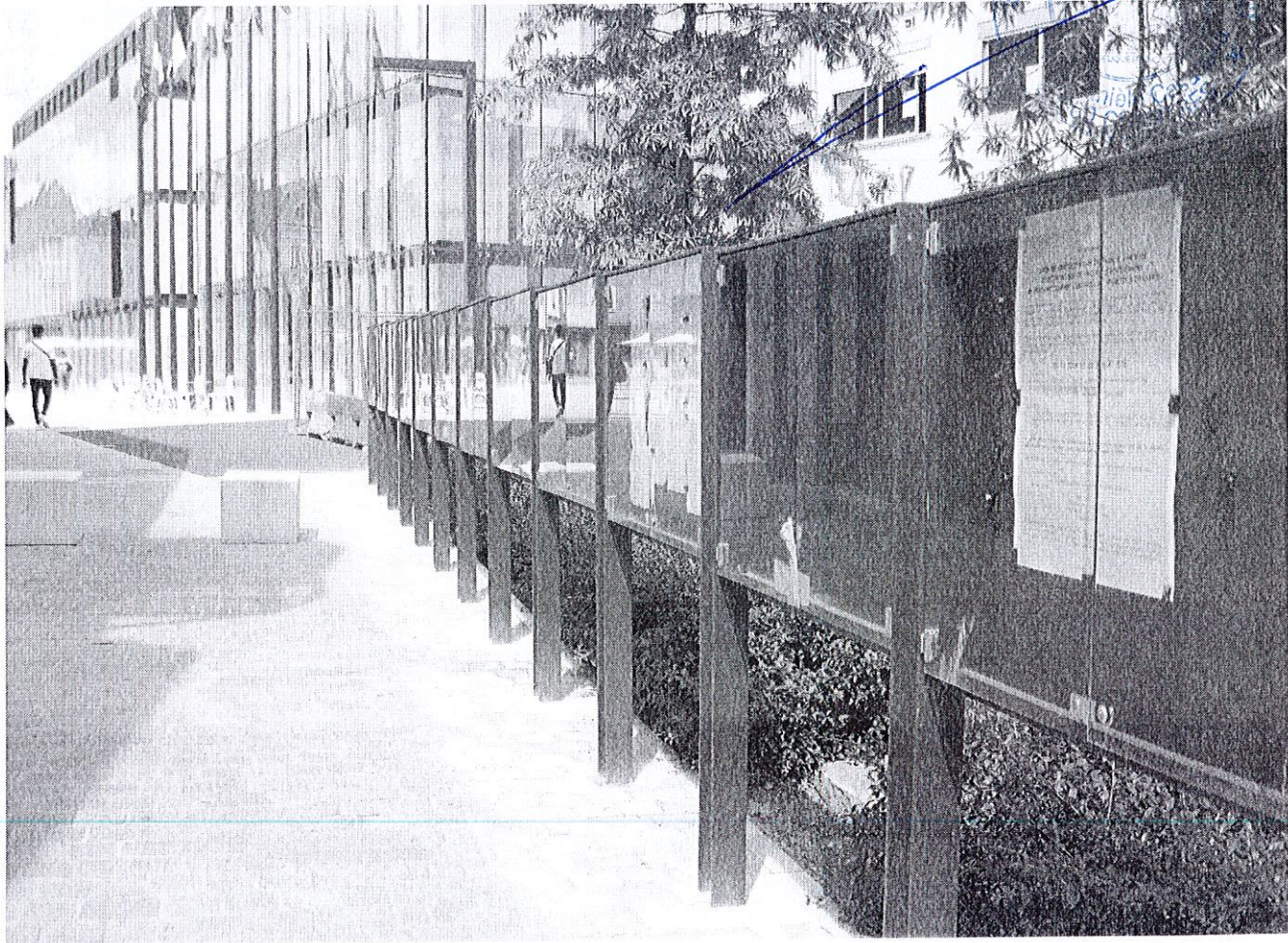
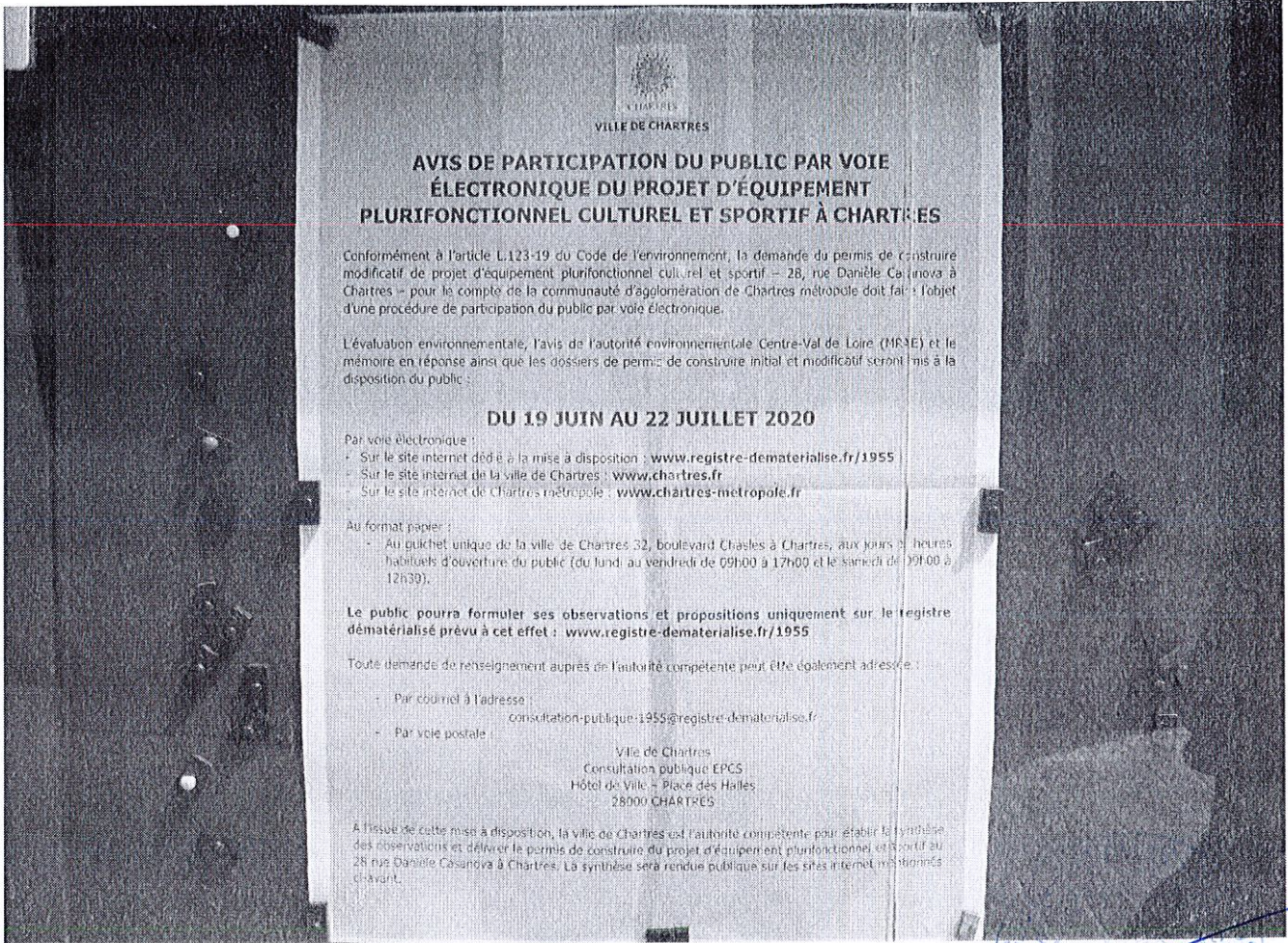
Toute demande de renseignement auprès de l'autorité compétente peut être également adressée :

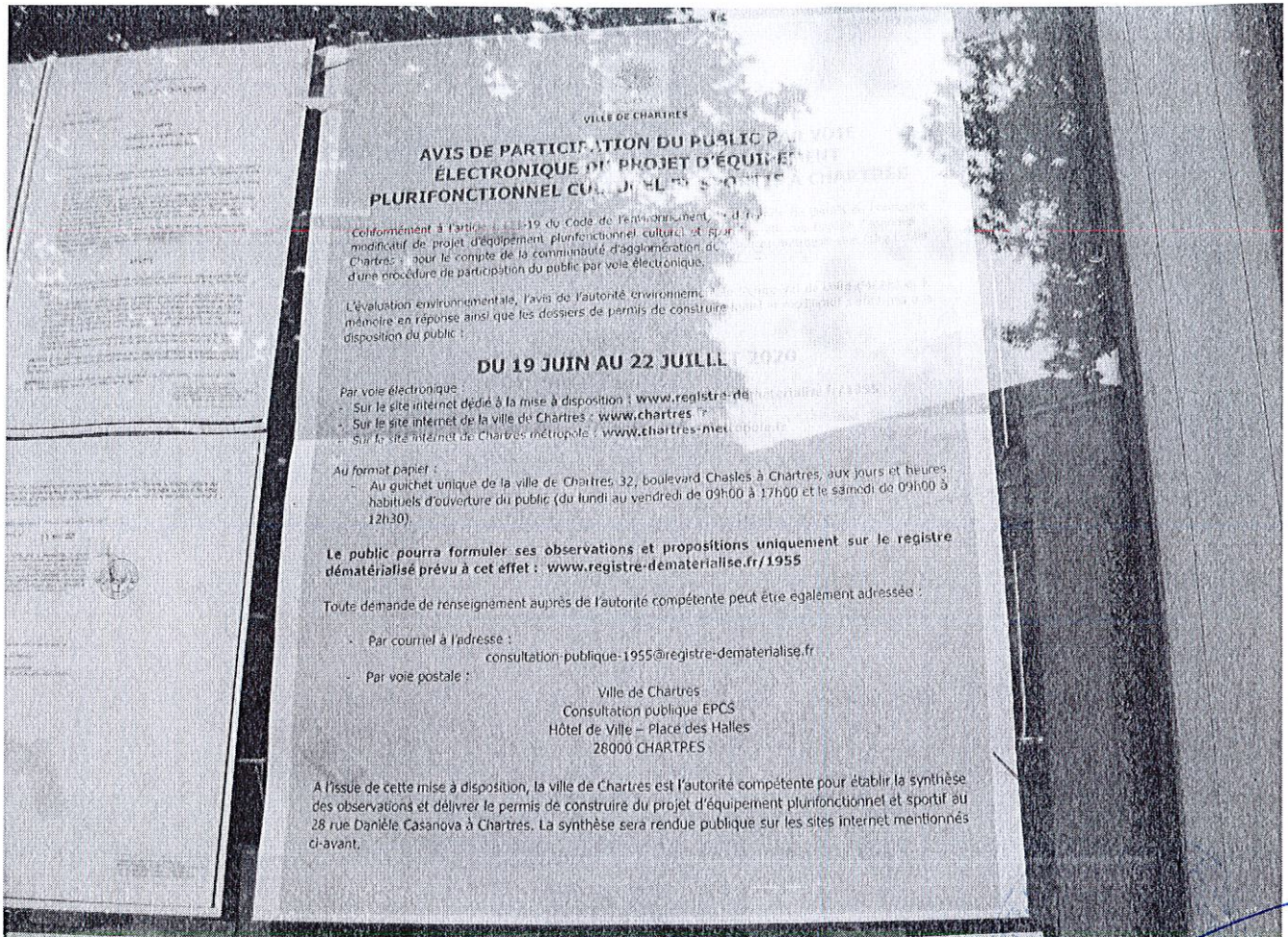
Par courriel à l'adresse : consultation-publique-1955@registre-dematerialise.fr
Par voie postale :
Ville de Chartres
Consultation publique EPCC
Hôtel de ville - Place des Halles
28000 CHARTRES

À l'issue de cette mise à disposition, la ville de Chartres est l'autorité compétente pour établir la synthèse des observations et délivrer le permis de construire du projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif au 28 rue Danièle Casanova à Chartres. La synthèse sera rendue publique sur les sites internet mentionnés ci-dessus.









S.C.P.
Cyril d'ARAQUY – Xavier SOUSAN
Huissiers de Justice associés
6 Rue Danièle Casanova - 28004 CHARTRES CEDEX
Tél: 02 37 36 06 71 - Télécopie : 02 37 36 37 39
C.C.P. 1 700-58 La Source

PROCES VERBAL DE CONSTAT

POUR COPIE CONFORME

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE DIX NEUF JUIN

A LA REQUETE DE :

La Communauté d'Agglomération CHARTRES METROPOLE sise Hôtel de Ville – Place des Halles 28000 CHARTRES, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice domicilié en cette qualité audit siège.

Lesquels m'ont fait exposer :

Que la requérante fait actuellement procéder à une procédure de participation du public par voie électronique sur le projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif à Chartres, devant être situé 28, rue Danièle Casanova.

Que dans le cadre de cette procédure, la requérante a fait apposer plusieurs affiches annonçant cette opération.

Qu'elle estime avoir intérêt, afin de préserver la sauvegarde de ses droits et se prémunir contre toutes contestations ultérieures, à faire dresser constat par Officier Ministériel de l'effectivité de ces affichages.

Qu'elle me requiert à cet effet,

Déférant à cette réquisition,

Je, Cyril d'ARAQUY, Huissier de Justice associé au sein de la Société Civile Professionnelle Cyril d'ARAQUY et Xavier SOUSAN, 6 rue Danièle Casanova – BP 214 – 28004 CHARTRES CEDEX,

Me suis rendu ce jour, 19 Juin 2020 à 15 heures 09, Rue Danièle Casanova, au niveau du croisement avec la rue Pierre Nicole, sur la commune de CHARTRES, où étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

J'ai constaté la présence d'une affiche, fixée sur un poteau, de dimension A2, soit 40 centimètres par 60 centimètres de couleur jaune, parfaitement visible et lisible de la voie publique, sur laquelle est inscrit le texte que j'ai littéralement retranscrit ci-après :

« VILLE DE CHARTRES

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE DU
PROJET D'EQUIPEMENT PLURIFONCTIONNEL CULTUREL ET SPORTIF A
CHARTRES

Conformément à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, la demande du permis de construire modificatif de projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif - 28, rue Danièle Casanova à Chartres – pour le compte de la communauté d'agglomération de Chartres métropole doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

L'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale Centre-Val de Loire (MRAE) et le mémoire en réponse ainsi que les dossiers de permis de construire initial et modificatif seront mis à la disposition du public :

DU 19 JUIN AU 22 JUILLET 2020

Par voie électronique :

- Sur le site internet dédié à la mise à disposition : www.registre-dematerialise.fr/1955
- Sur le site internet de la ville de Chartres : www.chartres.fr
- Sur le site internet de Chartres métropole : www.chartres-metropole.fr

Au format papier :

- Au guichet unique de la ville de Chartres 32, boulevard Chasles à Chartres, aux jours et heures habituels d'ouverture du public (du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h30).

Le public pourra formuler ses observations et propositions uniquement sur le registre dématérialisé prévu à cet effet : www.registre-dematerialise.fr/1955

Toute demande de renseignement auprès de l'autorité compétente peut être également adressée :

- Par courriel à l'adresse : consultatin-publique-1955@registre-dematerialise.fr
- Par voie postale :
Ville de Chartres
Consultation publique EPCS
Hôtel de Ville – Place des Halles
28000 CHARTRES

A l'issue de cette mise à disposition, la ville de Chartres est l'autorité compétente pour établir la synthèse des observations et délivrer le permis de construire du projet d'équipement plurifonctionnel et sportif au 28 rue Danièle Casanova à Chartres. La synthèse sera rendue publique sur les sites internet mentionnés ci-avant. »

Je me suis ensuite rendu 28 rue Danièle Casanova, à la suite du pont surplombant les voies ferrées, sur la commune de CHARTRES, où étant à 15 heures 11, j'ai constaté la présence d'une affiche identique également fixée sur un poteau et parfaitement visible et lisible depuis la voie publique.

Je me suis ensuite rendu rue du Chemin de Fer, face au numéro 24, sur la commune de CHARTRES, où étant à 15 heures 24, j'ai constaté la présence d'une affiche identique également fixée sur un poteau et parfaitement visible et lisible depuis la voie publique.

Je me suis ensuite rendu rue du Chemin de Fer, face à la rue de la Concorde, sur la commune de CHARTRES, où étant à 15 heures 17, j'ai constaté la présence d'une affiche identique également fixée sur un poteau et parfaitement visible et lisible depuis la voie publique.

Je me suis ensuite rendu carrefour des Halles, côté rue Daniel Boutet sur la commune de CHARTRES, où étant à 15 heures 30, j'ai constaté la présence d'une affiche identique fixée sur un panneau d'affichage municipal et parfaitement visible et lisible depuis la voie publique.

Je me suis ensuite rendu boulevard Chasles, au niveau du local du Guichet Unique, sur la commune de CHARTRES, où étant à 15 heures 34, j'ai constaté la présence d'une affiche identique fixée sur la vitre du local du Guichet Unique et parfaitement visible et lisible depuis la voie publique.

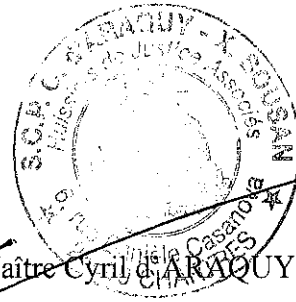
Mes opérations étant terminées, je me suis retiré.

Et de tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès-verbal de constat auquel j'ai annexé douze photographies prises par mes soins le tout pour servir et valoir ce que de droit.

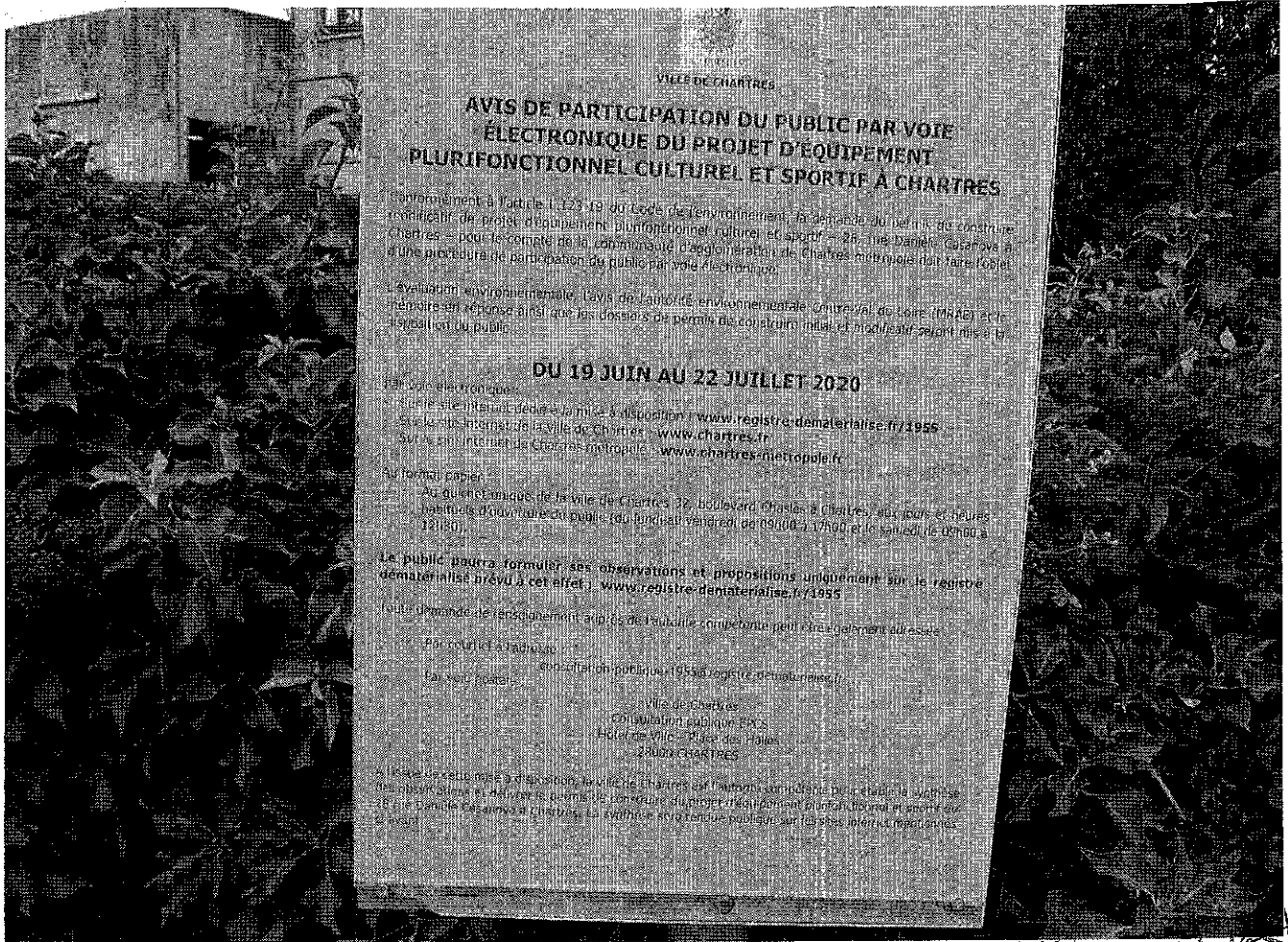
COUT :	
Article 16 Honoraires	240.00
Article 18 Transport	7.67

Total Hors taxes	247.67
T.V.A	49.53
Débours Photo.	36.00
Article 20 Taxe forfaitaire	14.89

TOTAL T.T.C	348.09



Maître Cyril ARAOUI





VILLE DE CHARTRES

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE DU PROJET D'EQUIPEMENT PLURIFONCTIONNEL CULTUREL ET SPORTIF A CHARTRES

Il est demandé à l'article L12319 du code de l'environnement, la demande du permis de construire modifiant de projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif - 28 rue Charles Casanova à Chartres - pour la commune de la communauté d'agglomération de Chartres métropole (dont fait l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

L'évaluation environnementale du projet de l'ouvrage en hauteur ne peut être faite que par le maître de l'ouvrage en ce qui concerne les dossiers de permis de construire initial et modificatif seront mis à la disposition du public.

DU 19 JUIN AU 22 JUILLET 2020

- Par voie électronique :
- Sur le site internet dédié au permis de construire : www.registre-dematerialise.fr/1955
 - Sur le site internet de la ville de Chartres : www.chartres.fr
 - Sur le site internet de Chartres métropole : www.chartres-metropole.fr

Au lieu physique :

Au 19 rue de la République à Chartres 32, boulevard Charles à Chartres, aux heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h00).

Le public pourra formuler ses observations et propositions uniquement sur le registre dématérialisé en ligne à cet effet : www.registre-dematerialise.fr/1955

Toute demande de renseignements auprès de l'autorité compétente peut être également adressée :

2 rue de la République
Chartres Métropole - 28000 Chartres - France
Téléphone : 02 37 77 10 00
Site internet : www.chartres-metropole.fr

Ville de Chartres
Commission publique EPICOM
Hôtel de Ville - Place des Halles
28000 CHARTRES

Chartres est la ville de Chartres est l'autorité compétente pour établir l'étude d'impact environnemental de ce projet de construction d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif à Chartres. Les observations et propositions de ce projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif à Chartres doivent être formulées et envoyées dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de ce document.



VILLE DE CHARTRES

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE DU PROJET D'EQUIPEMENT PLURIFONCTIONNEL CULTUREL ET SPORTIF A CHARTRES

Il est demandé à l'article L12319 du code de l'environnement, la demande du permis de construire modifiant de projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif - 28 rue Charles Casanova à Chartres - pour la commune de la communauté d'agglomération de Chartres métropole (dont fait l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

L'évaluation environnementale du projet de l'ouvrage en hauteur ne peut être faite que par le maître de l'ouvrage en ce qui concerne les dossiers de permis de construire initial et modificatif seront mis à la disposition du public.

DU 19 JUIN AU 22 JUILLET 2020

- Par voie électronique :
- Sur le site internet dédié au permis de construire : www.registre-dematerialise.fr/1955
 - Sur le site internet de la ville de Chartres : www.chartres.fr
 - Sur le site internet de Chartres métropole : www.chartres-metropole.fr

Au lieu physique :

Au 19 rue de la République à Chartres 32, boulevard Charles à Chartres, aux heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h00).

Le public pourra formuler ses observations et propositions uniquement sur le registre dématérialisé en ligne à cet effet : www.registre-dematerialise.fr/1955

Toute demande de renseignements auprès de l'autorité compétente peut être également adressée :

2 rue de la République
Chartres Métropole - 28000 Chartres - France
Téléphone : 02 37 77 10 00
Site internet : www.chartres-metropole.fr

Ville de Chartres
Commission publique EPICOM
Hôtel de Ville - Place des Halles
28000 CHARTRES

Chartres est la ville de Chartres est l'autorité compétente pour établir l'étude d'impact environnemental de ce projet de construction d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif à Chartres. Les observations et propositions de ce projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif à Chartres doivent être formulées et envoyées dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de ce document.

VILLE DE CHARTRES

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE DU PROJET D'EQUIPEMENT PLURIFONCTIONNEL CULTUREL ET SPORTIF A CHARTRES

Conformément à l'article L123-19 du Code de l'environnement, la demande de permis de construire relatif au projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif - 28, rue Danielle Casanova à Chartres - pour le compte de la communauté d'agglomération de Chartres métropole doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

L'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale Centre-Val de Loire (MRAE) et le métré en réponse ainsi que les dossiers de permis de construire initial et modificatif seront mis à la disposition du public.

DU 19 JUIN AU 22 JUILLET 2020

Par voie électronique

- Sur le site internet dédié à la mise à disposition : www.registre-dematerialise.fr/1955
- Sur le site internet de la Ville de Chartres : www.chartres.fr
- Sur le site internet de Chartres métropole : www.chartresmetropole.fr

Au format papier

- Au guichet unique de la ville de Chartres 32, boulevard Chasles à Chartres, tous jours et heures habituelles de ouverture du bureau (du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h00).

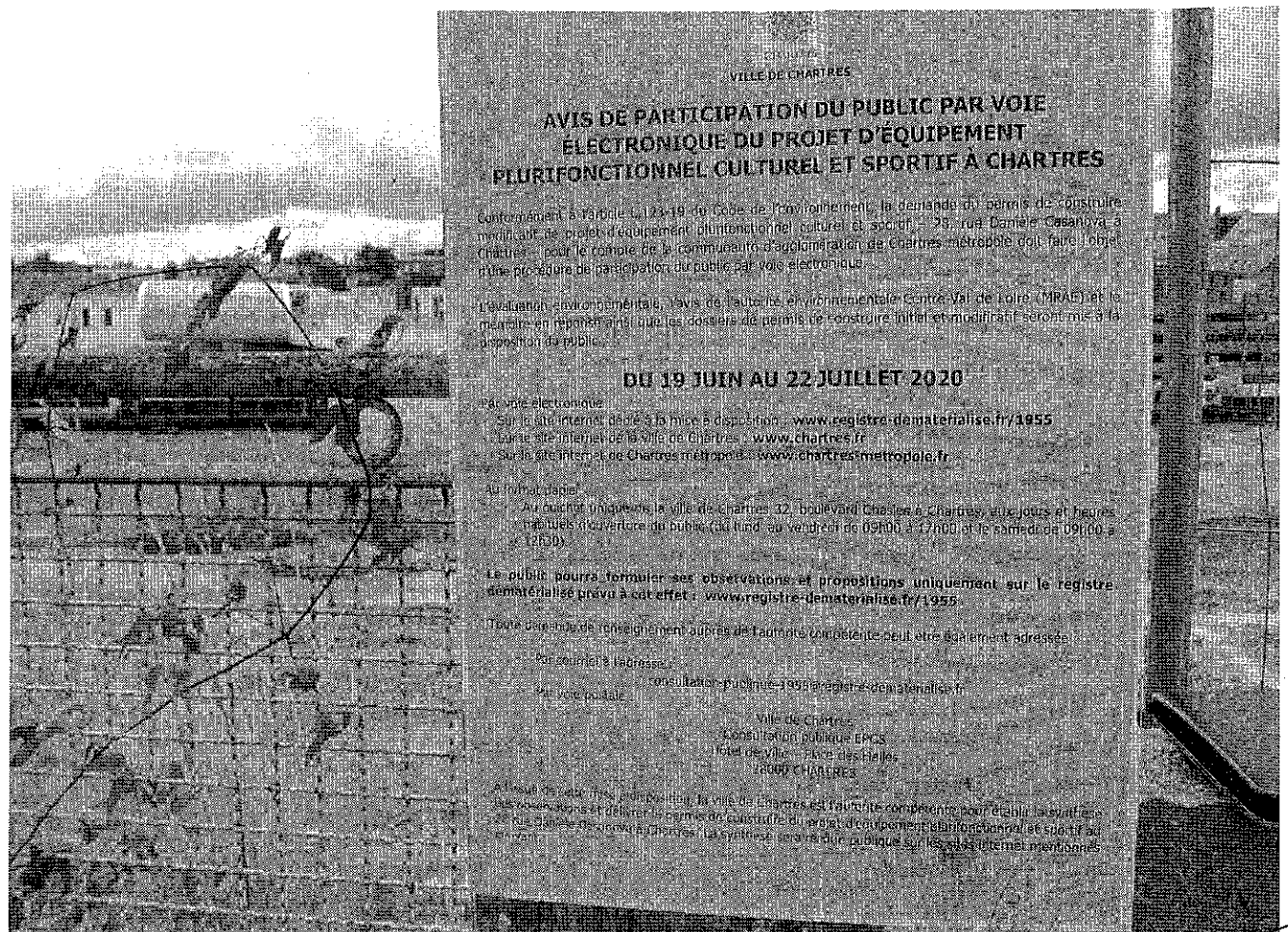
Le public pourra formuler ses observations et propositions uniquement sur le registre dématérialisé prévu à cet effet : www.registre-dematerialise.fr/1955

Toute demande de renseignements auprès de l'autorité compétente peut être également adressée :

- Par courrier électronique : consultation-publique@registre-dematerialise.fr
- Par voie postale :

Ville de Chartres
Consultation publique EMCS
10, rue de Ville - Place des Halles
28000 CHARTRES

Afin de faciliter l'accès au public, la ville de Chartres est rattachée compétente pour établir la suite des observations et délivrer le permis de construire du projet d'équipement plurifonctionnel sportif au 28 rue Danielle Casanova à Chartres. La synthèse sera rendue publique sur les sites internet mentionnés ci-dessus.



VILLE DE CHARTRES

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE DU PROJET D'EQUIPEMENT PLURIFONCTIONNEL CULTUREL ET SPORTIF A CHARTRES

Conformément à l'article L123-9 du Code de l'équipement, la demande de permis de construire modifiée de projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif - 26, rue Daniel Bascou à Chartres - pour la commune d'agglomération de Chartres métropole doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

L'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale et le Val de Loire INPAC sont mentionnés en référence ainsi que les dossiers de permis de construire et de modification mentionnés à la disposition du public.

DU 19 JUIN AU 22 JUILLET 2020

Par voie électronique

- Sur le site internet dédié à la mise à disposition : www.registre-dematerialise.fr/1955
- Sur le site internet de la ville de Chartres : www.chartres.fr
- Sur le site internet de Chartres métropole : www.chartres-metropole.fr

ou format papier

40, rue principale de la ville de Chartres 22, boulevard Charles de Gaulle, sur tous les jours habituels d'ouverture du public du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h00.

Le public pourra formuler ses observations et propositions uniquement sur le registre dématérialisé prévu à cet effet : www.registre-dematerialise.fr/1955

Toute demande de renseignements auprès de l'autorité compétente sera prise en compte.

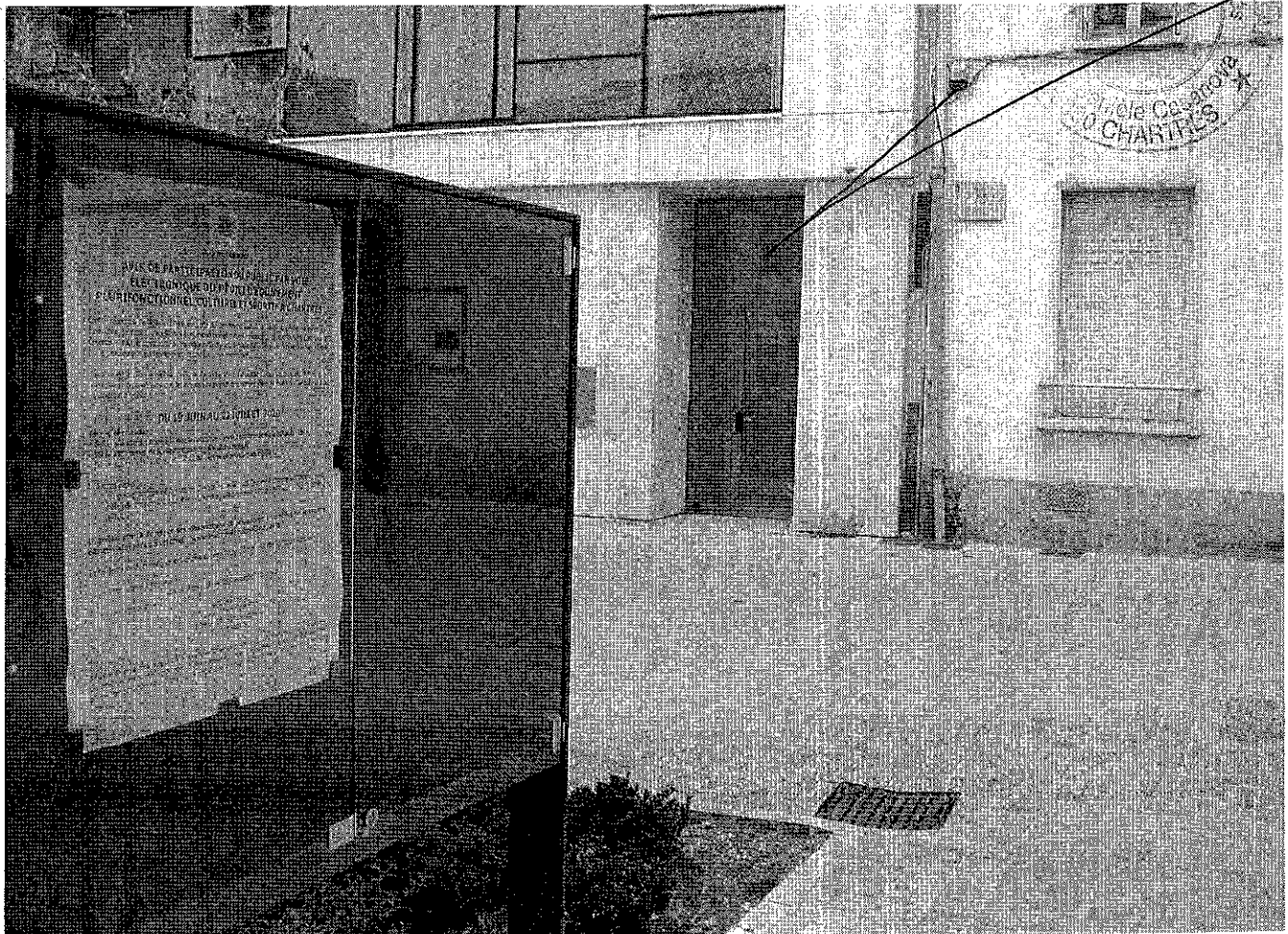
Par courriel à l'adresse :

66666@chartres-metropole.fr

ou votre portable

Ville de Chartres
Cabinet de l'urbanisme APC
18 rue de la République
61000 CHARTRES

Tous les renseignements sont à disposition le vendredi de 14h00 à 17h00 sur le site internet de la ville de Chartres et de la commune de Chartres. Pour plus d'informations, contactez le service urbanisme de Chartres métropole au 02 37 77 11 11 ou par mail à urbanisme@chartres-metropole.fr



VILLE DE CHARENTON-LE-PONT
**AVIS DE PARTICIPATION PUBLIQUE PAR VOIE
ÉLECTRONIQUE DU PROJET D'ÉQUIPEMENT PLURIFONCTIONNEL
PLURIFONCTIONNEL DE QUARTIER DE CHARENTON-LE-PONT**

Conformément à l'article L.222-1 du Code de l'urbanisme, le maire de la commune de Charenton-le-Pont a l'honneur de vous informer que le projet d'équipement plurifonctionnel de quartier de Charenton-le-Pont est en cours de réalisation dans le cadre d'une procédure de participation publique.

L'évaluation environnementale, l'avis de la commission d'accessibilité pour les personnes handicapées et le rapport de concertation ont été mis à disposition du public.

DU 19 JUIN 2023

Par voie électronique :

- Sur le site internet dédié à la mise à disposition des documents : www.charenton-le-pont.fr/2023/06/19/avis-de-participation-publique-plurifonctionnel-de-quartier/
- Sur le site internet de la ville de Charenton-le-Pont : www.charenton-le-pont.fr/
- Sur le site internet de Charenton-le-Pont : www.charenton-le-pont.fr/

Par voie papier :

- Au guichet unique de la ville de Charenton-le-Pont, 32, rue de la République, Charenton-le-Pont, aux heures et jours habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00, le samedi de 09h00 à 12h00).

Le public pourra formuler ses observations et propositions uniquement sur le registre dématérialisé prévu à cet effet : www.registre-dematerialise.fr/1855

Toute demande de renseignement auprès de l'organisme compétent peut être également adressée :

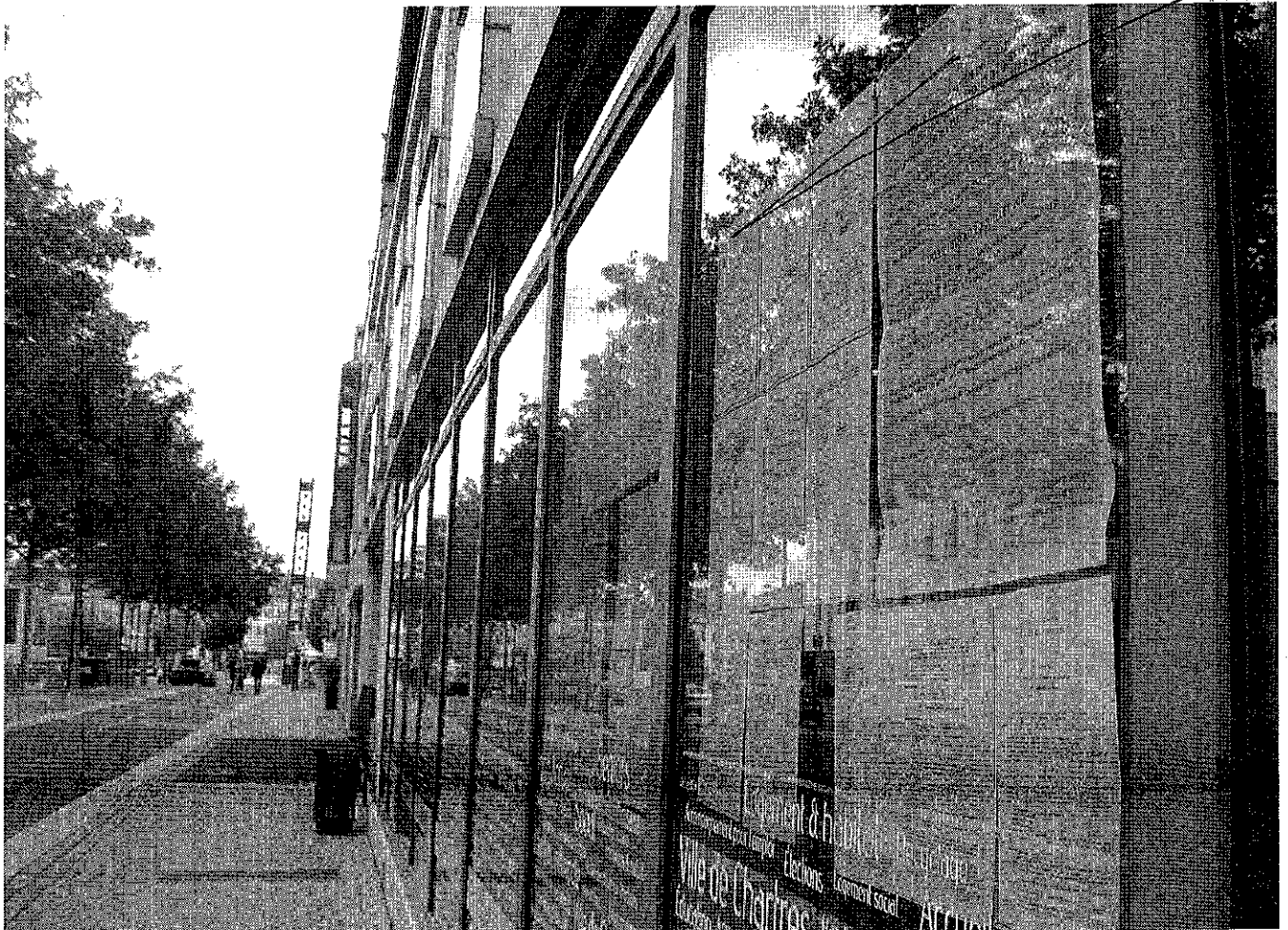
Par courriel à l'adresse :

consultation-publique-1923@charenton-le-pont.fr

Par voie postale :

Ville de Charenton-le-Pont
Consultation publique BPUS
Hôtel de ville - Place des Halles
78600 CHARENTON-LE-PONT

À l'issue de cette mise à disposition, la ville de Charenton-le-Pont est l'autorité compétente pour établir, sur la base des observations recueillies, le permis de construire du projet d'équipement plurifonctionnel et ouvrir au 26 rue Camille Casanova à Charenton-le-Pont. La synthèse sera rendue publique sur les sites internet mentionnés ci-dessus.



S.C.P.
Cyril d'ARAQUY – Xavier SOUSAN
Huissiers de Justice associés
6 Rue Danièle Casanova - 28004 CHARTRES CEDEX
Tél: 02 37 36 06 71 - Télécopie : 02 37 36 37 39
C.C.P. 1 700-58 La Source

PROCES VERBAL DE CONSTAT

POUR COPIE CONFORME

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE VINGT DEUX JUILLET

A LA REQUETE DE :

La Communauté d'Agglomération CHARTRES METROPOLE sise Hôtel de Ville – Place des Halles 28000 CHARTRES, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice domicilié en cette qualité audit siège.

Lesquels m'ont fait exposer :

Que la requérante fait actuellement procéder à une procédure de participation du public par voie électronique sur le projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif à Chartres, devant être situé 28, rue Danièle Casanova.

Que dans le cadre de cette procédure, la requérante à fait apposer plusieurs affiches annonçant cette opération.

Qu'elle estime avoir intérêt, afin de préserver la sauvegarde de ses droits et se prémunir contre toutes contestations ultérieures, à faire dresser constat par Officier Ministériel de l'effectivité de ces affichages.

Qu'elle me requiert à cet effet,

Déférant à cette réquisition,

Je, Cyril d'ARAQUY, Huissier de Justice associé au sein de la Société Civile Professionnelle Cyril d'ARAQUY et Xavier SOUSAN, 6 rue Danièle Casanova – BP 214 – 28004 CHARTRES CEDEX,

Me suis rendu ce jour, 22 Juillet 2020 à 17 heures 35, Rue Danièle Casanova, au niveau du croisement avec la rue Pierre Nicole, sur la commune de CHARTRES, où étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

J'ai constaté la présence d'une affiche, fixée sur un poteau, de dimension A2, soit 40 centimètres par 60 centimètres de couleur jaune, parfaitement visible et lisible de la voie publique, sur laquelle est inscrit le texte que j'ai littéralement retranscrit ci-après :

« VILLE DE CHARTRES

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE DU
PROJET D'EQUIPEMENT PLURIFONCTIONNEL CULTUREL ET SPORTIF A
CHARTRES

Conformément à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, la demande du permis de construire modificatif de projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif - 28, rue Danièle Casanova à Chartres – pour le compte de la communauté d'agglomération de Chartres métropole doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

L'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale Centre-Val de Loire (MRAE) et le mémoire en réponse ainsi que les dossiers de permis de construire initial et modificatif seront mis à la disposition du public :

DU 19 JUIN AU 22 JUILLET 2020

Par voie électronique :

- Sur le site internet dédié à la mise à disposition : www.registre-dematerialise.fr/1955
- Sur le site internet de la ville de Chartres : www.chartres.fr
- Sur le site internet de Chartres métropole : www.chartres-metropole.fr

Au format papier :

- Au guichet unique de la ville de Chartres 32, boulevard Chasles à Chartres, aux jours et heures habituels d'ouverture du public (du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h30).

Le public pourra formuler ses observations et propositions uniquement sur le registre dématérialisé prévu à cet effet : www.registre-dematerialise.fr/1955

Toute demande de renseignement auprès de l'autorité compétente peut être également adressée :

- Par courriel à l'adresse : consultatin-publique-1955@registre-dematerialise.fr
- Par voie postale :
Ville de Chartres
Consultation publique EPCS
Hôtel de Ville – Place des Halles
28000 CHARTRES

A l'issue de cette mise à disposition, la ville de Chartres est l'autorité compétente pour établir la synthèse des observations et délivrer le permis de construire du projet d'équipement plurifonctionnel et sportif au 28 rue Danièle Casanova à Chartres. La synthèse sera rendue publique sur les sites internet mentionnés ci-avant. »

Je me suis ensuite rendu rue du Chemin de Fer, face au numéro 24, sur la commune de CHARTRES, où étant à 17 heures 42, j'ai constaté la présence d'une affiche identique également fixée sur un poteau et parfaitement visible et lisible depuis la voie publique.

Je me suis ensuite rendu rue du Chemin de Fer, face à la rue de la Concorde, sur la commune de CHARTRES, où étant à 17 heures 46, j'ai constaté la présence d'une affiche identique également fixée sur un poteau et parfaitement visible et lisible depuis la voie publique.

Je me suis ensuite rendu carrefour des Halles, côté rue Daniel Boutet sur la commune de CHARTRES, où étant à 18 heures, j'ai constaté la présence d'une affiche identique fixée sur un panneau d'affichage municipal et parfaitement visible et lisible depuis la voie publique.

Je me suis ensuite rendu boulevard Chasles, au niveau du local du Guichet Unique, sur la commune de CHARTRES, où étant à 18 heures 03, j'ai constaté la présence d'une affiche identique fixée sur la vitre du local du Guichet Unique et parfaitement visible et lisible depuis la voie publique.

Mes opérations étant terminées, je me suis retiré.

Et de tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès-verbal de constat auquel j'ai annexé dix photographies prises par mes soins le tout pour servir et valoir ce que de droit.

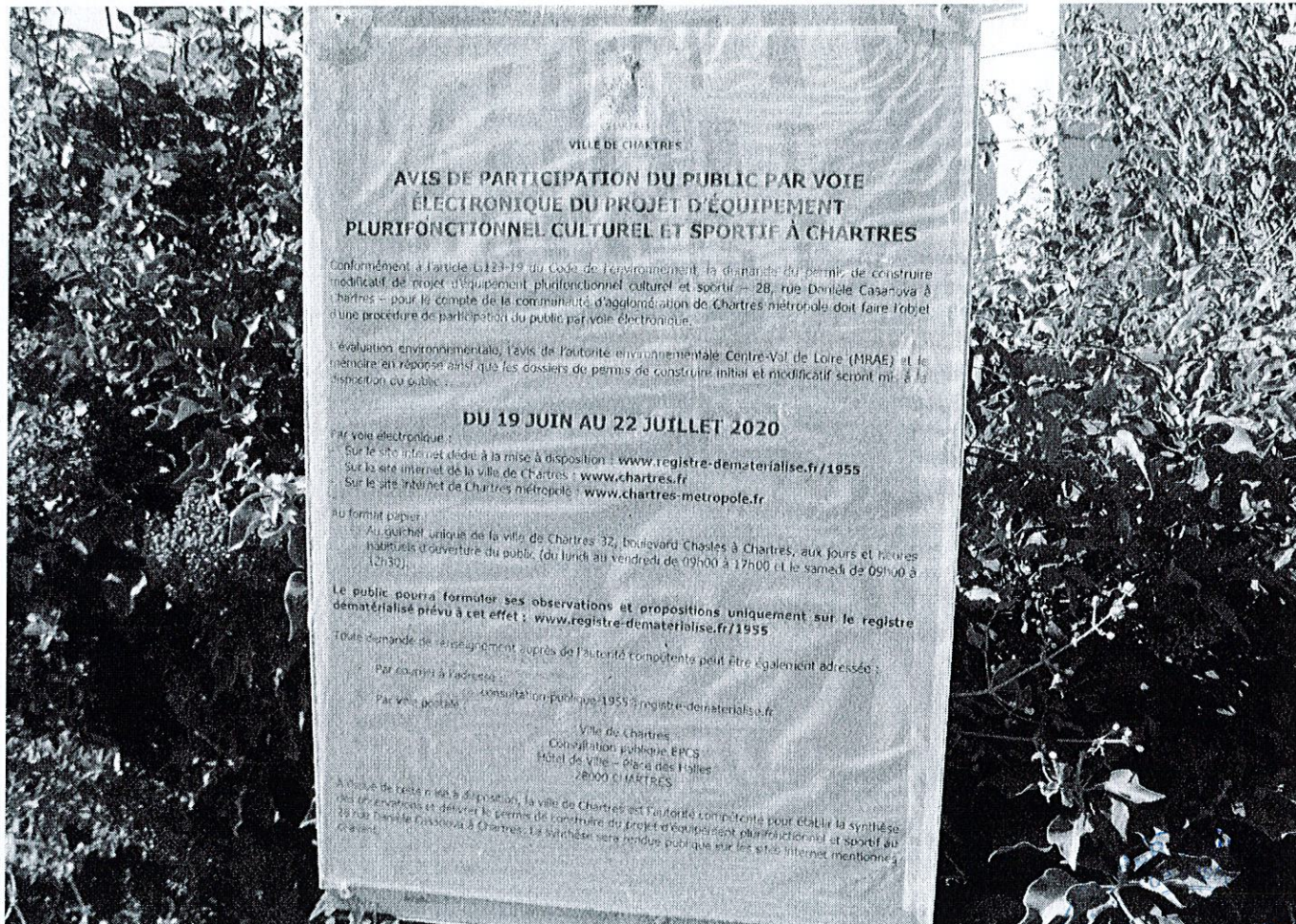
COUT :	
Article 16 Honoraires	240.00
Article 18 Transport	7.67

Total Hors taxes	247.67
T.V.A	49.53
Débours Photo.	34.50
Article 20 Taxe forfaitaire	14.89

TOTAL T.T.C	346.59



Maitre Cyril d'ARAQUY



VILLE DE CHARTRES

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE DU PROJET D'EQUIPEMENT PLURIFONCTIONNEL CULTUREL ET SPORTIF A CHARTRES

Conformément à l'article L123-19 du Code de l'environnement, la demande du permis de construire modificatif de projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif - 28, rue Danièle Casanova à Chartres - pour le compte de la communauté d'agglomération de Chartres métropole doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

Évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale Centre-Val de Loire (MRAE) et le mémoire en réponse ainsi que les dossiers de permis de construire initial et modificatif seront mis à la disposition du public.

DU 19 JUIN AU 22 JUILLET 2020

Par voie électronique :
- Sur le site internet dédié à la mise à disposition : www.registre-dematerialise.fr/1955
- Sur le site internet de la ville de Chartres : www.chartres.fr
- Sur le site internet de Chartres métropole : www.chartres-metropole.fr

Au format papier :
- Au guichet unique de la ville de Chartres 32, boulevard Charles à Chartres, aux jours et heures habituels d'ouverture du public (du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h30).

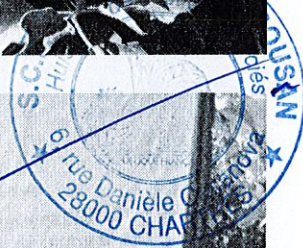
Le public pourra formuler ses observations et propositions uniquement sur le registre dématérialisé prévu à cet effet : www.registre-dematerialise.fr/1955

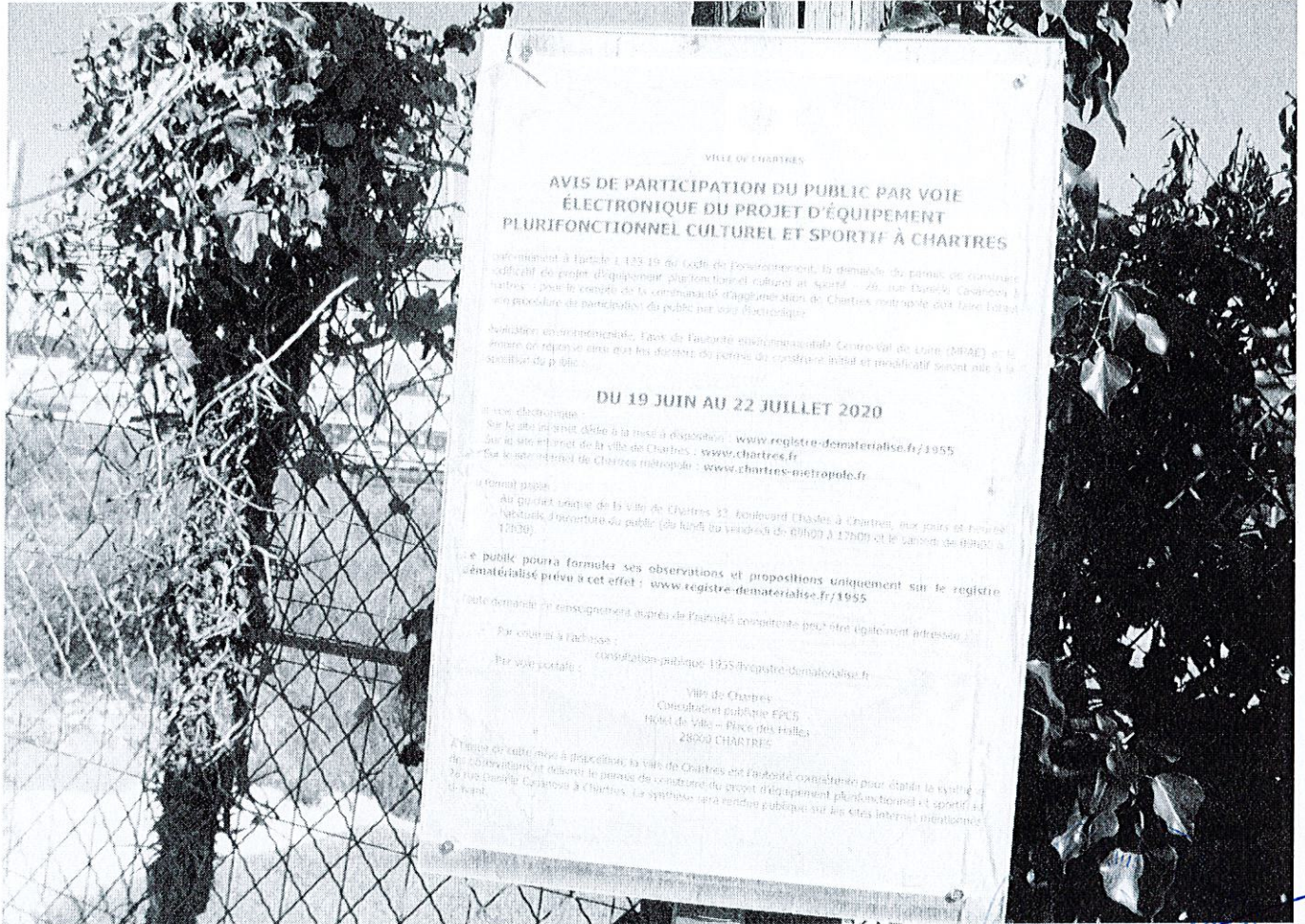
Toute demande de renseignement auprès de l'autorité compétente peut être également adressée :

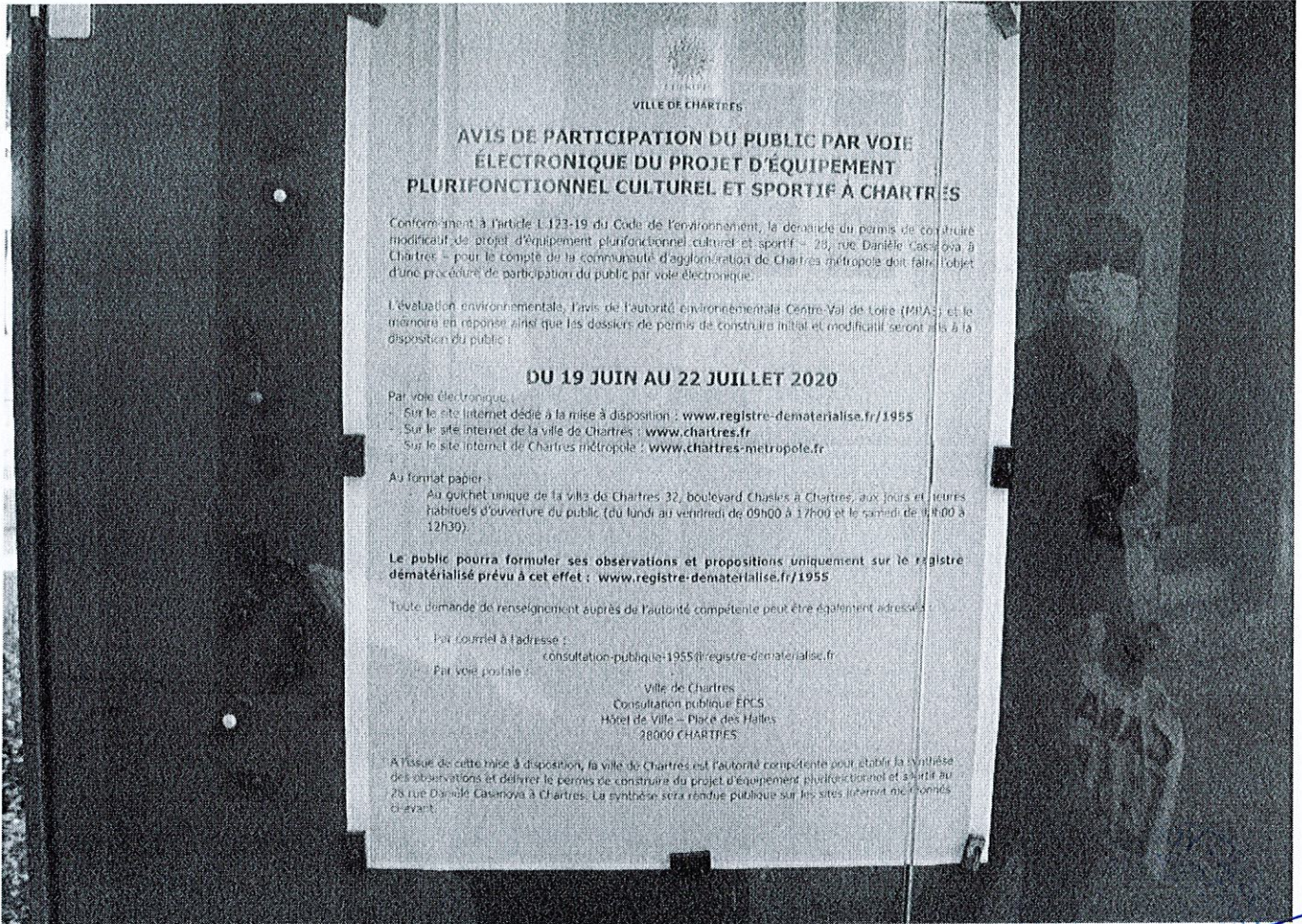
- Par courrier à l'adresse :
consultation-publique-1955@registre-dematerialise.fr
- Par voie postale :

Ville de Chartres
Conseiller publique EPCS
Mairie de Ville - Place des Halles
28000 CHARTRES

A partir de cette mise à disposition, la ville de Chartres est l'autorité compétente pour établir la synthèse des observations et délivrer le permis de construire du projet d'équipement plurifonctionnel et sportif au 28 rue Danièle Casanova à Chartres. La synthèse sera rendue publique sur les sites internet mentionnés ci-dessus.







VILLE DE CHARTRES

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE DU PROJET D'EQUIPEMENT PLURIFONCTIONNEL CULTUREL ET SPORTIF A CHARTRES

Conformément à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, la demande du permis de construire modificatif de projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif - 29, rue Danièle Casanova à Chartres - pour le compte de la communauté d'agglomération de Chartres métropole doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

L'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale Centre-Val de Loire (MIA) et le mémoire en réponse ainsi que les dossiers de permis de construire initial et modificatif seront mis à la disposition du public :

DU 19 JUIN AU 22 JUILLET 2020

Par voie électronique :

- Sur le site internet dédié à la mise à disposition : www.registre-dematerialise.fr/1955
- Sur le site internet de la ville de Chartres : www.chartres.fr
- Sur le site internet de Chartres métropole : www.chartres-metropole.fr

Au format papier :

- Au guichet unique de la ville de Chartres 32, boulevard Charles à Chartres, aux jours et heures habituels d'ouverture du public (du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 et le samedi de 10h00 à 12h30).

Le public pourra formuler ses observations et propositions uniquement sur le registre dématérialisé prévu à cet effet : www.registre-dematerialise.fr/1955

Toute demande de renseignement auprès de l'autorité compétente peut être également adressée :

Par courriel à l'adresse :

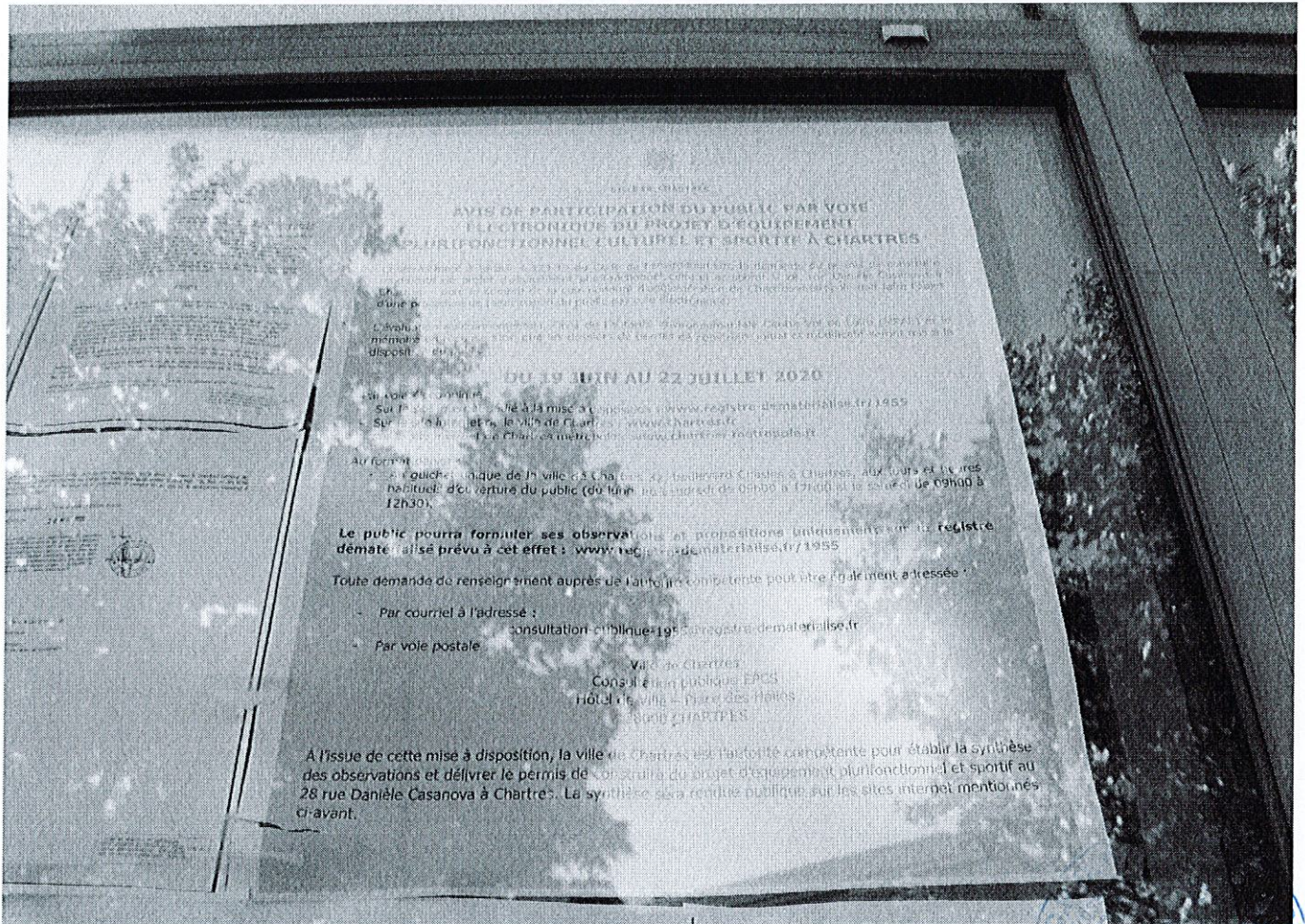
consultation-publique-1955@registre-dematerialise.fr

Par voie postale :

Ville de Chartres
Consultation publique EPCS
Hôtel de Ville - Place des Halles
28000 CHARTRES

A l'issue de cette mise à disposition, la ville de Chartres est l'autorité compétente pour établir la synthèse des observations et délivrer le permis de construire du projet d'équipement plurifonctionnel et sportif au 29 rue Danièle Casanova à Chartres. La synthèse sera rendue publique sur les sites internet mentionnés ci-dessus.





ANNEXE 6

Listes des pièces du dossier soumis à la participation du public par voie électronique

1. PC 020851700018 :

- Accusé de réception service régional de l'Archéologie PC 0280851700018.pdf
- Arrêté de décision PC0280851700018.pdf
- Arrêté n°17 1238 Autorisation de travaux 0280851700038.pdf
- Autorisation de dépôt du permis de construire.pdf
- Avis Direction de l'eau et déchets de Chartres Métropole PC0280851700018.pdf
- Avis du domaine public de la ville de Chartres PC0280851700018.pdf
- Avis ENEDIS PC 0280851700018.pdf
- Avis Préfecture étude de sécurité publique PC0280851700018.pdf
- Avis SCOT.pdf
- Avis service des routes du Conseil Départemental 28.pdf
- Avis SGREB PC0280851700018.pdf
- Avis SNCF IMMOBILIER PC0280851700018.pdf
- Avis sous-commission accessibilité AT0280851700038.pdf
- Avis sous-commission sécurité incendie dans les ERP AT170038.pdf
- Avis UDAP28 PC0280851700018.pdf
- Cerfa 13409-05.pdf
- Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions.pdf
- Dossier de demande de permis de construire - Sommaire.pdf
- Formulaire du permis de construire - Cerfa 13409-05.pdf
- Lettre d'engagement Chartres Aménagement.pdf
- PC 1 Plan de situation du terrain-compressé.pdf
- PC 10 Accord du gestionnaire.pdf
- PC 11 Dispense d'étude d'impact.pdf
- PC 16.1 Attestation RT2012.pdf
- PC 16.1 Etude relative aux approvisionnements en énergis.pdf
- PC 2.1 Plan topographique avant démolition-compressé.pdf
- PC 2.2 Plan masse état existant avant démolition-compressé.pdf
- PC 2.3 Plan masse état existant après démolition-compressé.pdf
- PC 2.4 Plan masse état projeté-compressé.pdf
- PC 2.5 Plan masse état projeté-compressé.pdf
- PC 2.6 Plan masse VRD-compressé.pdf
- PC 25 Déclaration ICPE.pdf
- PC 26 Justification dépôt de permis de démolir.pdf
- PC 3 Coupe transversale et longitudinale-compressé.pdf
- PC 30 Copie des dispositions du cahier des charges.pdf
- PC 39 40.2 Plan de situation du terrain-compressé.pdf
- PC 39.10 Notice technique d'accessibilité.pdf
- PC 39.11 Note d'engagement accessibilité.pdf
- PC 39.40.1 Imprimé du dossier spécifique.pdf
- PC 39.7 Plan masse accessibilité état projeté-compressé.pdf

- PC 39.8.0 Niveau 0-compressé.pdf
- PC 39.8.1 Niveau 01-compressé.pdf
- PC 39.8.10 Carnet de détail des douches et cabines accessibles.pdf
- PC 39.8.2 Niveau 02 Administration-compressé.pdf
- PC 39.8.3 Niveau 02 VIP-compressé.pdf
- PC 39.8.4 Plan du gril technique-compressé.pdf
- PC 39.8.5 Plan de toiture accessibilité-compressé.pdf
- PC 39.8.6 Plans de configurations Sport-compressé.pdf
- PC 39.8.7 Plans de configurations spectacle debout-compressé.pdf
- PC 39.8.8 Plans configurations spectacle assis-compressé.pdf
- PC 39.8.9 Carnet de détail des sanitaires accessibles-compressé.pdf
- PC 4 Notice-compressé.pdf
- PC 40.3 Notice technique de sécurité incendie-compressé.pdf
- PC 40.4.1 Plan de situation sécurité état projeté-compressé.pdf
- PC 40.4.2 Plan masse sécurité état projeté-compressé.pdf
- PC 40.4.3 Plan des façades-compressé.pdf
- PC 40.5.0 Niveau 0-compressé.pdf
- PC 40.5.1 Niveau 01-compressé.pdf
- PC 40.5.2 Niveau 02 Administration-compressé.pdf
- PC 40.5.3 Niveau 02 VIP-compressé.pdf
- PC 40.5.4 Plan du gril technique-compressé.pdf
- PC 40.5.5 Plan de toiture sécurité incendie-compressé.pdf
- PC 40.5.6 Coupe transversale et longitudinale-compressé.pdf
- PC 40.5.7 Plans de configurations Sport-compressé.pdf
- PC 40.5.8 Plans de configurations concert assis debout-compressé.pdf
- PC 40.5.9 Plans de configurations spectacle assis-compressé.pdf
- PC 5.1 Plan toiture-compressé.pdf
- PC 5.2 Plan toiture paysage-compressé.pdf
- PC 5.3 Plan des façades-compressé.pdf
- PC 6 Perspectives d'insertion.pdf
- PC 7 Photo environnement proche.pdf
- PC 8 Photo environnement lointain.pdf
- Préambule.pdf
- Récépissé de dépôt PC 0280851700018.pdf
- Tableau des surfaces de plancher par étage.pdf

2. PC 020851700018 MODIFICATIF – 1

- ANNEXE 1 MODIF 1.pdf
- ANNEXE 2 MODIF 1.pdf
- ANNEXE 3 MODIF 1.pdf
- ANNEXE 4 MODIF 1.pdf
- ARRETE MODIF 1.pdf
- AVIS DOMAINE PUBLIC CHARTRES MODIF 1.pdf
- AVIS MRAE MODIF 1.pdf
- CERFA MODIF 1.pdf

3. PC 020851700018 MODIFICATIF – 2

- CERFA MODIF 2
- Récépissé Modif 2
- Evaluation environnementale_EPCS_Cahier 1
- Evaluation environnementale_EPCS_Cahier 2
- Evaluation environnementale_EPCS_Cahier 3
- Note présentation_ Etude environnementale EPCS
- Avis MRAE en date du 30 avril 2020
- Réponse à l'avis de la MRAE

Annexe 7

Ville de CHARTRES - Participation du Public par
Voie Électronique sur le projet d'équipement
plurifonctionnel culturel et sportif

Du 19 Juin 2020 au 22 Juillet 2020

Observation n°1

Déposée le 19 Juin 2020 à 10:14

CONFIDENTIEL

Observation:

Non je ne souhaite pas que ce projet soit réalisé

Encore du béton en centre ville

ASSEZ

Observation n°2

Déposée le 20 Juin 2020 à 22:27

Par Anonyme

Observation:

Étonnée de lire que l'EPCS n'occasionnera ni nuisances sonores , ni difficultés de circulation et que la période estivale sera épargnée(trêve sportive) .EPCS signifie pourtant équipement pluri fonctionnel culturel et sportif...de la même façon, pas d'intensification de la circulation puisque utilisation seulement à partir de 19 h (oui , c'est ainsi aujourd'hui mais demain ?) Lire que les impacts du bruit sur la santé sont difficiles à estimer ...c'est méconnaître les avancées médicales qui démontrent l'impact du bruit sur le niveau de bien être . Pendant le confinement, nous avons tous pu enfin entendre un monde sans bruit . Les explications complémentaires ne changent rien sur le fonds de ce dossier , un tel équipement n'a pas sa place dans une zone de telle densité .

Observation n°3

Déposée le 21 Juin 2020 à 15:29

CONFIDENTIEL

Observation:

je maintiens que choisir l'emplacement d'une salle plurifonctionnelle en centre ville ne peut qu'apporter que nuisances sonores, pollution ; les voies de dégagement ne sont pas appropriées pour un tel flux de véhicules. Ce complexe aurait mieux trouvé sa place en périphérie de la ville d' autant plus que des terrains auraient pu le recevoir.

Il me semble, sauf à me prouver le contraire, que tous les complexes de cette nature en France se trouvent en dehors des centres villes .

Pourquoi persister à Chartres dans ce sens?

Observation n°4

Déposée le 21 Juin 2020 à 16:22

CONFIDENTIEL

Observation:

Le quartier de la gare, et les axes pour s'y rendre, déjà très encombrés aux heures de pointe ,matin et soir, ne pourront pas absorber ce flux de circulation supplémentaire pour se rendre à la salle plurifonctionnelle culturel et sportive . les 1000 ou 2000 voitures (gare et spectateurs) formeront un ruban ininterrompu pour rejoindre les axes extérieurs, ce qui provoquera un surplus sonore, pollution et énervement des conducteurs, non pas uniquement dans le secteur gare mais aussi dans les rues alentours et ce jusqu'à la rocade.

Le centre ville a besoin de quiétude, d'espaces vert, de bien vivre, pour profiter des terrasses, commerces, lieux culturels c'est dans cet esprit que nous consommons, et non dans le stress permanent.

Observation n°5

Déposée le 21 Juin 2020 à 17:20

CONFIDENTIEL

Observation:

L'emplacement choisi sera une source d'engorgement, d'insécurité et de nuisances dommageables pour les chartrains ; Je ne comprends pas comment les spectateurs pourront évacuer les lieux dans un laps de temps raisonnable .

J'espère qu'un lieu plus adéquat sera retenu .

Observation n°6

Déposée le 21 Juin 2020 à 20:09

CONFIDENTIEL

Observation:

Compte tenu de la situation Confinement / déconfinement ,le calendrier de cette enquête publique me semble pas être recevable et devrait être reporté sous peine d'annulation.

En effet, des familles ont subi des deuils et auront à coeur de se retrouver au cours de Juin / Juillet et Aout, d'autres stressés par le confinement / télétravail + suivi scolaire se mettront au vert pour respirer enfin : les salariés une à 3 semaines, les retraités plus longtemps pour accueillir plusieurs enfants avec petits enfants, sur des séjours collectifs ou programmés et échelonnés cet été, sans compter, les heureux propriétaires d'une résidence secondaire non dotée d'internet ou en zone blanche.

Cette enquête doit impérativement être repoussée au vu de l'ampleur de ce projet et son impact sur le pôle gare et les quartiers environnants, avec la circulation, l'affût des utilisateurs et spectateurs lors des entrées et sorties des diverses manifestations.

Merci de tenir compte de recours administratif possible en annulation.

Je pense que Monsieur le Maire aura à coeur d'avoir le plus possible de réactions de ses administrés.

Observation n°7

Déposée le 22 Juin 2020 à 17:52

CONFIDENTIEL

Observation:

J'attends avec impatience le nouveau complexe culturel et sportif afin de permettre à la ville de Chartres et à l'agglomération d'avoir de nouvelles animations de hauts niveaux sportifs, de grands moments culturels et de donner une nouvelle visibilité au territoire. Et tout cela au cœur de la ville.

Ce projet est plus que nécessaire aux Chartrains et aux Eureliens, une agglomération comme celle de Chartres doit avoir un équipement de cette nature, c'est un levier de développement et d'attractivité.

Observation n°8

Déposée le 22 Juin 2020 à 18:05

Par Anonyme

Observation:

Très beau projet que nous avons hâte de voir aboutir pour aller en famille ou avec des amis profiter des spectacles qui s'y tiendront ainsi que des matchs qui y auront lieu. Depuis le temps qu'on nous le promet, hâte de le voir sortir de terre. Emplacement idéal pour nous permettre d'y aller en transports en commun : un réel plus pour l'écologie et en termes de facilité d'accès. Soutien aux entreprises en charge de mener à bien un chantier aussi imposant, et que nous attendons avec impatience !

Observation n°9

Déposée le 22 Juin 2020 à 18:08
Par Anonyme

Observation:
Magnifique

Observation n°10

Déposée le 22 Juin 2020 à 18:25

CONFIDENTIEL

Observation:

Magnifique projet nous avons hâte .. particulier / partenaire/ sportif / spectateurs de voir un projet a la hauteur de chartres et proche de la ville .. et de la gare . **CONFIDENTIEL**

Observation n°11

Déposée le 22 Juin 2020 à 18:27

Par Anonyme

Observation:

Oui enfin un équipement de spectacle de grande ampleur en France qui sera au centre d'une ville. Fini les soirées à regagner sa voiture dans des zones commerciales désertes ou désaffectés. Oui et encore oui à ce coup de jeune à nos cœur de ville !

Observation n°12

Déposée le 22 Juin 2020 à 18:30

CONFIDENTIEL

Observation:

Très beau projet et nous attendons avec impatience la réalisation de ce complexe culturel et sportif afin de permettre à la ville de Chartres et ses l'agglomération d'avoir de nouvelles animations de sportifs et culturels.

Observation n°13

Déposée le 22 Juin 2020 à 18:37

CONFIDENTIEL

Observation:

Le projet répond à trois principaux impératifs, et mérite un avis favorable.

Le premier consiste à doter l'agglomération d'un équipement qui réponde à des besoins, tant ponctuels, à travers l'accueil de manifestations d'envergure, que permanents, à travers l'accueil des équipes professionnelles de Chartres. L'exemple du handball prouve qu'il est indispensable d'avoir une salle bien plus grande et mieux équipée que l'actuelle.

Le deuxième consiste à implanter cet équipement au cœur de l'agglomération, dans la même logique que les équipements culturels moteurs du bassin de vie (cinéma, médiathèque). Ainsi, les déplacements doux seront fortement favorisés, une grande partie des habitants pouvant venir à pied ou à vélo. Le positionnement de l'équipement permettra de faire vivre les commerces alentours et d'accentuer l'attractivité du centre-ville et la valeur des quartiers environnants.

Enfin, le troisième impératif est celui de la mutualisation de l'équipement, au cœur d'un noeud multimodal, qui par sa conception permettra d'accueillir différents types d'évènements, et ainsi d'optimiser la gestion de la surface bâtie, dans un esprit à la fois économique et écologique.

C'est à la fois le citoyen, chartrain de toujours et en attente de longue date d'un tel équipement, et l'élu, conseiller départemental du canton concerné, qui appuie ce projet.

CONFIDENTIEL

Observation n°14

Déposée le 22 Juin 2020 à 18:46

CONFIDENTIEL

Observation:

Un bel équipement sportif et culturel attendu. Il est idéalement placé pour doper l'activité du centre-ville de Chartres. De beaux moments de vie sociale en perspective ! Installé à Chartres depuis quelques années, je me réjouis de la réalisation d'un tel projet qui ne fera qu'améliorer l'agréable cadre de vie que j'ai pu découvrir depuis mon arrivée.

Observation n°15

Déposée le 22 Juin 2020 à 18:58

CONFIDENTIEL

Observation:

Ma ville a besoin de ce complexe ! C'est un bon projet pour l'image de Chartres : une ville ambitieuse avec beaucoup de projet à proposer dans ce futur complexe.

Observation n°16

Déposée le 22 Juin 2020 à 19:27

CONFIDENTIEL

Observation:

Suis pour l'aboutissement de ce projet.

Observation n°17

Déposée le 22 Juin 2020 à 19:36

CONFIDENTIEL

Observation:

C'est avec impatience que nous attendons ce magnifique lieu pour dynamiser la ville en terme de culture et de sport.

Observation n°18

Déposée le 22 Juin 2020 à 20:06

CONFIDENTIEL

Observation:

Je suis très content de l'arrivée de ce complexe sportif. Je soutiens pleinement ce projet, j'ai hâte de le voir construit. Cdt

Observation n°19

Déposée le 22 Juin 2020 à 20:30

Par Anonyme

Observation:

Je soutiens ce projet

Observation n°20

Déposée le 22 Juin 2020 à 20:35

CONFIDENTIEL

Observation:

Un grand oui pour le projet Chartres a besoin d'une grande salle pour le sport et les spectacles

Observation n°21

Déposée le 22 Juin 2020 à 20:56

Par Anonyme

Observation:

Je soutiens à fond le projet pour la salle culturel et sportif super pour notre belle ville

Observation n°22

Déposée le 22 Juin 2020 à 21:35

Par Anonyme

Observation:

Hâte de voir sortir ce magnifique projet

Une vraie salle polyvalente pour toutes sortes de spectacles dans un quartier qui est et sera complètement rénové

Bravo à notre équipe municipale

Observation n°23

Déposée le 22 Juin 2020 à 21:36

Par Anonyme

Observation:

Hâte de voir sortir ce magnifique projet

Une vraie salle polyvalente pour toutes sortes de spectacles dans un quartier qui est et sera complètement rénové

Bravo à notre équipe municipale

Observation n°24

Déposée le 22 Juin 2020 à 21:48

CONFIDENTIEL

Observation:

Superbe projet. Cela vas dynamiser notre ville, nos commerces

Observation n°25

Déposée le 22 Juin 2020 à 22:04

Par Anonyme

Observation:

Je suis tout à fait d'accord avec ce projet il faut absolument avoir cet équipement sur Chartres métropole .

Observation n°26

Déposée le 22 Juin 2020 à 22:27

CONFIDENTIEL

Observation:

Magnifique projet pour Chartres.

Bravo

Observation n°27

Déposée le 22 Juin 2020 à 22:46

Par Anonyme

Observation:

Bonsoir ce projet intéressant pour les différentes possibilités qu'il offre proche du centre ville et son modernisme. Il y a longtemps que l'on avait vu un tel projet qui ne soit situé en périphérie.

Bravo et surtout, essayez de le réaliser rapidement car la demande est forte pour nos jeunes concitoyens.

Observation n°28

Déposée le 22 Juin 2020 à 23:10

Par Anonyme

Observation:

Projet hors norme. Encore pour le centre ville de Chartres.

Saturation de circulation automobile les soirs de match ou spectacle.

L'agglomération manque de salle pour les entraînements des équipes de jeunes, et nous avons un besoin de rénovation pour les salles existantes.

La ville de Chartres a 137 millions d'€ de dette, elle fait financer ses investissements sur le dos des autres villes de l'agglomération.

Contre ce projet et contre le lieu d'implantation.

Observation n°29

Déposée le 22 Juin 2020 à 23:11

CONFIDENTIEL

Observation:

Nous soutenons ce projet pour les points ci-dessous :

- Mon mari et moi avons renoncé à assister à des concerts en dehors de Chartres dès lors que notre deuxième mini-nous est arrivé. Nous ne souhaitons plus prendre la route tard depuis Paris ou Orléans, voire même Tours.

Il fut un temps nous dormions sur place mais payer une garde de nuit pour les enfants+pension+concert+parking+transport = 400€...ça fait cher le week-end quand même.

- Notre fille s'entraîne à Jean Gallet le mercredi et le vendredi soirs....soit les soirs de matches de haut niveau. L'avenue Jean Mermoz les soirs de rencontres on se croirait sur le périph le premier mercredi des soldes !!!! Donc notre fille ne va plus s'entraîner les soirs de match.

-Les matches de Hand sont retransmis sur Bein Sport, La Halle Jean Cochet est jolie et bien entretenue mais soit elle n'est pas photogénique soit il faut un truc plus moderne et plus grand....c'est petit quand même....les demandes de billets sont à la hauteur de l'événement mais nombreux sont ceux qui n'ont pas la chance d'avoir acheté de billet faute de place. Cf les réseaux sociaux le lendemain de chaque match de Hand.

Il nous faut cet équipement pour être en adéquation avec nos prétentions sportives.

On y arrive avec peu alors imaginons avec plus....

On sort d'une crise exceptionnelle, les français manifestent leur besoin de se divertir, de sortir, de respirer. Les français l'ont prouvé le 21 juin en sortant s'amuser dans la rue. Et ça, ça manque à Chartres.

Il faut un jumeau à l'Odyssée.

Ben Harper à Chartres ça ferait classe quand même ????

Observation n°30

Déposée le 22 Juin 2020 à 23:24

Par Anonyme

Observation:

Bonjour,

Je m'interroge quant à la circulation que va engendrer cet équipement situé en plein centre de Chartres et bien sûr du coût de stationnement qui sera demandé pour se garer.

Je pensais plutôt voir cet équipement installé proche de l'odyssée et ainsi mutualiste le stationnement qui serait gratuit de surcroît.

Observation n°31

Déposée le 22 Juin 2020 à 23:27

Par Anonyme

Observation:

Ce projet n'est pas un projet Chartrain mais un projet de Chartres Metropole qui en paie une grande partie. Il faut aussi demander l'avis des habitants des communes de l'agglo

Observation n°32

Déposée le 23 Juin 2020 à 05:53

Par Anonyme

Observation:

Parfait

Observation n°33

Déposée le 23 Juin 2020 à 07:26

Par Anonyme

Observation:

Super!...

Ce donner les moyens pour accéder aux objectifs est une nécessité.

Bravo.

Observation n°34

Déposée le 23 Juin 2020 à 07:33

Par Anonyme

Observation:

Il est grand temps que Chartres possède un complexe culturel et sportif digne de ce nom !

Observation n°35

Déposée le 23 Juin 2020 à 08:33

CONFIDENTIEL

Observation:

En tant que chef d'entreprise chartraine, je tiens à exprimer mon attente importante sur l'aboutissement de ce projet structurant pour la ville, l'agglomération. Mais aussi essentielle à la qualité de vie des citoyens du bassin de vie. Notre territoire mérite un site remarquable tel que celui ci. Je soutiens fortement ce projet et souhaite voir son achèvement rapide pour le bien des habitants et pour l'attractivité du territoire, la préservation de nos emplois et de nos entreprises.

Observation n°36

Déposée le 23 Juin 2020 à 08:44

CONFIDENTIEL

Observation:

Bonjour,

cet équipement devrait apporter un très bon service à la communauté d'agglomération. Cependant j'attire votre attention sur le gros problème de trafic routier sur ce secteur. En effet, il n'existe pas beaucoup d'axe de circulation et une file de voiture et bus se créer rapidement aussi bien sur le pont que vers mainvilliers.

Meilleurs salutations

Observation n°37

Déposée le 23 Juin 2020 à 09:06

CONFIDENTIEL

Observation:

Et le complexe culturel et sportif a toute sa place en centre-ville en effet la Ville De Chartres a su depuis plusieurs années mettre toutes les grosses infrastructures culturelles sportives cinématographique etc. en centre-ville afin d'éviter l'évasion entre autres ,commerciales culturelles et sportives . Le fait d'avoir ce complexe en centre-ville et culturel permettra d'avoir un trafic de la zone Grand couronne parisienne qui pourra se déplacer arriver directement à la gare et aux Chartrain et Eureliens de pouvoir accéder à tous les sports et spectacles , En ayant une capacité d'accueil suffisante pour que tout le monde est sa place. De plus je trouve que l'esthétique de ce complexe sportif et culturel est tout à fait adapté. Nous avons particulièrement hâte que les travaux soient terminés afin d'accéder à ce complexe de haute qualité.

Et cette zone Gare qui était un peu triste ou les commerces manquaient ,peut faire une continuité avec le cœur de ville. Un Chartres tous les atouts sont réunies pour que tous les habitants puisse accéder à tous les services rapidement facilement et surtout en toute tranquillité.

Observation n°38

Déposée le 23 Juin 2020 à 10:57

Par Anonyme

Observation:

Mais bien sûr qu'il faut une salle digne des événements sportifs et culturels que Chartres peut accueillir , mais là ce projet qui s'éternise finit par lasser ...Est elle au bon endroit ? Quand on voit la circulation asthmatique « de l'ancienne poste , place des épars , rue de Grand Faubourg ou un piéton traverse toute les 15 secondes « où est la fluidité , je n'ose pas imaginé un soir de rencontre ou de spectacle l'afflux de voituresmais il y a sûrement des gens qui ont pensé à tout ça c'est vrai qu'une belle salle côté Hippodrome, Odysée serait déjà sorti de terre certainement ...

Oui je suis pour une belle enceinte ou le public Chartrain répondra présent .

Observation n°39

Déposée le 23 Juin 2020 à 11:33

CONFIDENTIEL

Observation:

Je suis Favorable à ce projet

Observation n°40

Déposée le 23 Juin 2020 à 15:58

Par Anonyme

Observation:

Je dépose cette contribution pour exprimer un avis favorable à la réalisation de cet équipement ... très attendu et nécessaire pour une programmation culturelle attendue à Chartres et permettre aux habitants de notre agglomération de pouvoir assister aux rencontres de haut niveau ... à ce jour impossible d'aller voir le hand ball ... salle trop petite et un public nombreux refusé

Observation n°41

Déposée le 23 Juin 2020 à 16:12

CONFIDENTIEL

Observation:

Je suis favorable au projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif, l'agglomération a besoin d'un tel équipement tant pour les clubs sportifs de haut niveau qui doivent pouvoir accueillir un public nombreux que pour des événements culturels qui ne peuvent avoir lieu faute d'une salle adaptée .

Observation n°42

Déposée le 23 Juin 2020 à 18:26

Par Anonyme

Observation:

La ville de Chartres doit se doter d'un équipement culturel et sportif qui offre une jauge de spectateurs permettant à tous ceux qui le souhaitent d'assister aux évènements. Actuellement, nombreuses sont les personnes qui font part de leur impossibilité d'assister à certains d'entre eux - tel les matches de handball - par manque de capacité des salles.

D'autre part, la situation de la salle doit permettre au plus grand nombre de venir profiter de cette salle sans recourir à la voiture (à pied, à vélo, en transports en, commun). La proximité de la gare est donc idéale.

Observation n°43

Déposée le 24 Juin 2020 à 08:18

CONFIDENTIEL

Observation:

Je suis totalement en phase avec le projet de structure sportive chartrain.

Observation n°44

Déposée le 24 Juin 2020 à 08:37

CONFIDENTIEL

Observation:

L'équipe D1 de handball de Chartres, dont Aqualter que je préside est le principal sponsor, a clairement besoin d'une salle de sports adaptée à sa montée en puissance, permettant d'accueillir un public eurélien passionné et de plus en plus nombreux.

Observation n°45

Déposée le 24 Juin 2020 à 09:28

CONFIDENTIEL

Observation:

Trop hâte ! ????

Observation n°46

Déposée le 24 Juin 2020 à 09:54

CONFIDENTIEL

Observation:

Je suis POUR le projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif !

Observation n°47

Déposée le 24 Juin 2020 à 10:00

Par Anonyme

Observation:

Chartres a besoin de Cet outil ! ce type d'équipement en centre de notre jolie ville est une aubaine pour les Chartrains

Observation n°48

Déposée le 24 Juin 2020 à 14:33

CONFIDENTIEL

Observation:

Cet équipement plurifonctionnel culturel et sportif était indispensable au développement structurel de Chartres et à la politique développée par la ville notamment en matière sportive.

Les conséquences de la crise que nous venons de subir, et notamment l'intérêt porté par un certain nombre de franciliens pour vivre dans les villes moyennes à 100 kms de Paris, renforce s'il en était besoin la nécessité de cet équipement.

Mon expérience de responsable économique (président de la Chambre de commerce 28 pendant 10 ans) m'a permis de mesurer l'importance des équipements dans l'attractivité d'un territoire (exemple de l'Odysée).

OUI il faut cet équipement, au plus tôt, et à l'emplacement prévu pour qu'il irrigue au maximum la Ville de Chartres.

Observation n°49

Déposée le 25 Juin 2020 à 21:11

CONFIDENTIEL

Observation:

Observations concernant le projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif

J'ai lu avec intérêt les évaluations environnementales suivantes :

- n°2 datée de février-mars 2019 pour son rapport d'études acoustiques
- n°3 datée de janvier 2020 pour l'impact sur la circulation (qui semble approuvée par la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire).

Veuillez trouver ci-dessous mes observations.

1 – Impact sur la circulation

Les hypothèses sur lesquelles repose cette étude d'impact sur la circulation de l'EPCS de Chartres, correspondent à la génération du trafic de l'EPCS figurant dans l'étude acoustique de 2019 validée par la maîtrise d'ouvrage.

Or une de ces hypothèses est particulièrement discutable : « la moitié des véhicules stationnent au parking mutualisé » soit 490 véhicules en cas d'évènement majeur.

Elle est faite sans tenir compte du comportement des visiteurs qui viennent en véhicule léger.

Compte tenu de l'emplacement de l'EPCS dans la ville, chaque conducteur cherchera, en effet, dans un premier temps, à se garer sur place.

Dans l'éventualité d'un manque de place, le véhicule repartira se garer dans un des parkings du centre ville : Ainsi, c'est 100 % des véhicules légers qui doivent être pris en compte dans les calculs du flux des véhicules attirés par l'EPCS, et même une valeur supérieure à 100 % compte tenu de ces errements.

De même, la proportion de véhicules émis par l'EPCS est 100 % si le parking mutualisé a été capable de les absorber.

Donc, l'impact sur la circulation sera beaucoup plus important que ce qui est prévu.

L'étude d'impact est à refaire en prenant en compte des hypothèses réalistes.

2 - Impact acoustique

Une nouvelle étude d'impact sur les flux de véhicules imposera aussi un nouveau calcul des seuils acoustiques.

Mais dans ce domaine également, le comportement des visiteurs est totalement ignoré par les études or, il provoque des nuisances tout aussi importantes qu'un flux normal de circulation.

Par exemple, il est probable que certains types de concerts pourraient attirer un auditoire bruyant, disposant de moyens motorisés plus bruyants que la moyenne.

De même, à l'issue d'un évènement sportif, l'enthousiasme des supporters sur le parking, puis ensuite sur les trajets de retour, dans la tranche horaire 22h-minuit, alors que les nuisances sonores sont interdites, ne peut être négligé.

3 – Conclusion

Sans remettre en question la nécessité de l'EPCS, il s'avère que son emplacement va provoquer, auprès des riverains et de la population proche, de nombreux désagréments d'ordre environnemental. Mais elles ne seront pas les seules à être impactées par cet équipement.

Quels que soient les axes de circulation empruntés par les spectateurs utilisant un véhicule léger, on constate une traversée, sur un à deux kilomètres, de zones à forte densité de population dans les villes de Chartres et Mainvilliers. Ceci montre à l'évidence, que l'emplacement choisi est inadapté et que la ville de Chartres gagnerait à ne pas déposer ce permis de construire.

Observation n°50

Déposée le 27 Juin 2020 à 15:22

CONFIDENTIEL

Observation:

Le fondement même du projet me pose problème.

Est-ce que le lieu est le plus adapté ? ou plutôt est-ce l'équipement le plus adapté pour ce lieu ?

A proximité de la gare, ne serait-il pas plus judicieux de prévoir logements , crèches et garderies qui seraient d'une grande utilité pour les personnes qui prennent le train quotidiennement pour se rendre à leur travail ??

Quand au pôle culturel et sportif, n'est-il pas plus judicieux de le construire plus à l'extérieur en prévoyant dans le projet des navettes pour les soirées d'événements ?

Observation n°51

Déposée le 27 Juin 2020 à 16:05

Par Anonyme

Observation:

Ce que je critique essentiellement c'est l'escalier de 40 marches pour accéder à la passerelle. Pourquoi pas un escalator ? Pourquoi cet escalier et cette passerelle ne sont-ils pas couverts pour protéger les gens des intempéries ?

Observation n°52

Déposée le 27 Juin 2020 à 18:30

CONFIDENTIEL

Observation:

Super projet voilà la salle de spectacles qui manquaient aux Chartrains depuis des années

Un atout de plus pour notre ville ????????????

Observation n°53

Déposée le 27 Juin 2020 à 18:35

Par Anonyme

Observation:

Un projet sportif et culturel dont Chartres était privé depuis des années

Encore un plus pour l'attractivité de notre ville

100% pour .

Observation n°54

Déposée le 28 Juin 2020 à 11:41

Par Anonyme

Observation:

Les enjeux climatiques, écologiques, écosystémiques et sociaux sont aujourd'hui terrifiants. Certains choisissent de fermer les yeux et de continuer à entreprendre des projets inutiles et polluants destinés à distraire la populace, à générer des voix pour de futures élections et à satisfaire leur mégalomanie.

Nous aimerions des élus éduqués, au fait des défis à venir, qui mettent l'intérêt général au cœur de leur politique. En ces temps difficiles le devoir des élus et de se focaliser sur la sécurité de leurs administrés. Cet "équipement plurifonctionnel culturel et sportif" est une manière insupportable d'utiliser le portefeuille et l'espace des Chartrains.

Observation n°55

Déposée le 28 Juin 2020 à 11:56

Par Anonyme

Observation:

Je trouve le projet trop grandiose, trop cher et peu écologique car en plein centre ville. Il serait mieux au bord de la ville avec des navettes. Et aussi, je pense aux habitants du quartier quand il y aura des concerts ou des matchs, le bruits, la circulation et la pollution. Déjà qu'au heures de pointes, le centre ville s'est compliqué.

Observation n°56

Déposée le 28 Juin 2020 à 12:17

Par Anonyme

Observation:

Encore et encore des dépenses inutiles. Que de démesure....

Observation n°57

Déposée le 28 Juin 2020 à 13:12

Par Anonyme

Observation:

Je trouve l'endroit mal choisi pour un tel site, tous les salles type zénith dans les villes comme Rouen ou Orléans se trouvent en périphérie où il y a déjà des problèmes de circulation.

Observation n°58

Déposée le 28 Juin 2020 à 14:20

Par Anonyme

Observation:

A l'heure ou toutes les grandes villes construisent ce genre de bâtiment en périphérie, Chartres prévoit en plein centre. Comme chaque projet de cette municipalité, c'est la folie des grandeurs, le m'as tu vu? en voilà....

L'emplacement de ce projet n'est pas adapté à la population lambda.

En plein centre ville, crèche, garderie etc seraient plus profitable aux usagers. Socialement pas adapté et écologiquement non plus.

Plus de véhicules les soirs de matchs ou spectacle en ville c'est aussi plus de pollution. En extérieur ce serait moins de bouchon... Il ne faut pas penser que cet équipement sera utilisé que par ceux qui vivent en villes mais bien par tous ceux de l'agglomération et même plus qui n'auront d'autres choix que de venir polluer le centre encore plus.

Le quartier de la gare est déjà très encombrés aux heures de pointes cela ne va rien arranger. D'où augmentation sonore, pollution etc dans toutes les rues aux alentours.

Qu'il soit urgent d'avoir un complexe sportif digne de ce nom est une réalité mais certainement pas en centre ville. Que les complexes sportifs chartains soient aménagés correctement aussi pour accueillir nos jeunes. Certaines salles sont vétustes, sols abîmés, toitures qui tombent, moisissures sur les murs toilettes et douches... L'argent pourrait être mieux utilisé.

Cet investissement est payé aussi par les autres villes de l'agglomération

Pensez bien que c'est tout les habitants de Chartres agglomération qui vont payer ce projet pharaonique.

Observation n°59

Déposée le 28 Juin 2020 à 17:38

Par Anonyme

Observation:

Ce projet est beau en engageant, mais soyons réaliste, l'état actuel des travaux engagés sur l'agglomération et la ville de chartres ne donnent pas l'image d'une ville responsable et en bonne santé financière. Tout reste en cours, rien ne ne termine, cela fait bientôt 3 à 4 ans que l'agglo communique et s'explique sur des travaux qui n'avance pas, voir pour certains qui ne voit pas le jour.

Beaucoup de choses ont été faites c'est certain, mais personnellement je pense que d'engager les citoyens dans un tel projet et dans le fragile contexte actuel économique ou l'avenir peut à cour terme être très incertain. Dans 20 ans les citoyens qui réglerons la note seront toujours présent tandis que les décisionnaires ne seront plus en poste.

Observation n°60

Déposée le 28 Juin 2020 à 17:40

Par Anonyme

Observation:

Il faudrait faire cette salle de spectacle non pas en centre ville mais en périphérie. Afin de permettre une meilleure circulation des voitures. Quand un spectacle est à 20h. Je me gare près de la salle vers 18h afin de diner avant au restaurant...entre 17h et 19h c'est déjà là où circulent le plus de voitures dans Chartres

Observation n°61

Déposée le 28 Juin 2020 à 17:51

CONFIDENTIEL

Observation:

Bonjour, vu qu'il s'agit d'équipements qui vont bénéficier à l'ensemble de l'agglomération (les financements semblent suivre cette logique), ne serait il pas préférable que ces équipements soit situés sur la ceinture Chartraine plutôt que plein centre, où n'importe quel événement sportif sera synonyme d'embouteillage monstre et la restriction des stationnements synonyme de gabegie financière en faveur de qpark ?

Observation n°62

Déposée le 28 Juin 2020 à 18:14

Par Anonyme

Observation:

Non pour ce projet démesuré.

En plein centre ville, les soirs des matchs la circulation sera impossible.

Le bruit et la pollution seront pour les habitants une contrainte qui pourrait être fait ailleurs en moins grand et moins chère.

Observation n°63

Déposée le 28 Juin 2020 à 18:19

Par Anonyme

Observation:

Ce projet est absurde. Pollution, bruit, stationnement. Sortie de spectacle impossible en plein centre ville. Faites plutôt une salle de spectacle dans l'agglomération chartraine, où l'accès sera plus facile pour tout le monde.

Observation n°64

Déposée le 28 Juin 2020 à 20:02

Par Anonyme

Observation:

Bonjour,

Ce projet je ne pense pas qu'il devrait naître au sein du cœur de ville, car trop volumineux qui n'est pas en corrélation avec le patrimoine, de plus places de parking insuffisantes et trop chères pour le temps passé, et trop bruyant pour les habitants au alentour. Il devrait se trouver en périphérique de la ville comme dans toute les grandes villes auxquelles vous voulez aspirer alors que nous sommes long de ce type de ville cela ne correspond pas à la population.

Bien à vous

Observation n°65

Déposée le 28 Juin 2020 à 20:25

Par Anonyme

Observation:

un équipement payer par l'agglo (https://www.chartres-metropole.fr/typo3conf/ext/e_magineurs/res/chartres/extensions/cartes_communes/main/index.html#) et donc 66 communes, qui se retrouve en plein centre de Chartres, c'est carrément aberrant.

La pollution sonore et urbaine va être catastrophique. Tous ces projets ont lieu en périphérie dans les autres grandes villes pourquoi faire le contraire des autres. Des navettes pour les quelques habitants de centre ville seraient trop compliqué à mettre en place?

Croyez vous vraiment que le trafic sera capable d'absorber autant de monde en un si cours laps de temps lors des évènements sportif ou culturelle?

Q Park va encore se remplir les poches au dépend des contribuables.

Ils seraient judicieux et urgent de s'occuper des équipements sportifs déjà existants.

Qu'en est il des projets de complexes sportifs qui devaient avoir lieu en 2009? Charles Péguy devait être détruite dans ces années pour en avoir une autre... Toujours rien et cette salle est en piteuse état.

La Folie des grandeurs mais rien pour le contribuable lamda. Ce n'est que du tape à l'oeil!

Observation n°66

Déposée le 28 Juin 2020 à 20:42

Par Anonyme

Observation:

L'idée d'un tel complexe en centre ville va à contre courant de ce qui se fait actuellement... et cela me paraît bien ! D'autant que la ville a cruellement besoin de ce type de projet, que ce soit pour les spectacles ou pour les clubs de sport.

Il faut cependant remplir certaines conditions, notamment liées à l'accès : stationnements, transport ferroviaire, transport routier, gestion de la circulation, etc. Et tout cela ne me semble en revanche pas au point.

Observation n°67

Déposée le 01 Juillet 2020 à 08:31

CONFIDENTIEL

Observation:

A M. Jean Pierre GORGES, Maire de CHARTRES

Objet : Avis de participation du public : équipement plurifonctionnel culturel et sportif.

Suite à votre invitation à formuler nos remarques et suggestions concernant l' EPCS, je me permets donc de réitérer mes interrogations et inquiétudes par rapport au choix politique, qui a été le vôtre, d'implanter ce complexe sur le site du pôle gare, site déjà saturé en termes de circulation.

Lorsqu'au conseil municipal de février 2007, vous annonciez la mise en œuvre du projet pôle gare, vous déclariez que ce qui était positif dans ce projet, c'était que toutes les nuisances actuellement situées sur le devant de la gare, serait reportées à l'arrière. A l'époque, l'EPCS n'était pas encore sorti des cartons mais vous vous satisfaisiez déjà du transfert des nuisances vers l'arrière (le quartier de l'Epargne) au profit d'un « cœur de ville » plus étendu. En ajoutant cette pièce maîtresse, d'un coût faramineux, vous accentuez encore ces problématiques de circulation, de stationnement, de qualité de l'air et du bruit pour l'ensemble des riverains. Au vu des documents mis en ligne pour cette consultation publique, nouvelle version, force est de constater qu'une augmentation du trafic est programmée et attendue. Pour les habitants de la rue du Chemin de Fer, il ne s'agit pas d'une simple augmentation, car même si cette voie nouvelle se trouvera en parallèle de la rue, « bien en contre bas » de celle ci, votre projet créera une forte circulation dans un quartier qui était encore jusque là relativement préservé de ces nuisances.

Les études sur la circulation, décrivent quelques problématiques pour l'évacuation de certains carrefours, notamment celui de la voie nouvelle / rue St Jean. L'étude préconise une modification des temps de feu, pour limiter l'attente. Néanmoins les riverains du pôle gare, notamment ceux résidant rue du Chemin de fer, pourront s'attendre à de fortes perturbations nocturnes liées aux 400 (voire plus) véhicules qui sortiront du parking et qui attendront de pouvoir évacuer les lieux dans un sens ou dans l'autre. A ces bruits et gaz d'échappement générés par les véhicules particuliers s'ajouteront les pollutions générées par les bus stationnés sur le site du COMPA et sur le pôle d'échange !

Pour appuyer mes propos, je peux reprendre la conclusion de la MRAE du 30 avril 2020 qui relève « des nuisances sonores pourront être subies par certains riverains lors du fonctionnement de l'équipement ». Il est fort dommageable qu'aucune réponse à ce sujet n'ait été donnée par le porteur du projet.

De même, il est regrettable de ne relever aucune préconisation pour protéger les riverains contre le stationnement « sauvage » attendu.

Encore une fois, je ne conteste pas la nécessité (éventuelle) que la ville se dote d'un tel équipement, mais le lieu choisi est incongru pour les utilisateurs et irrespectueux pour les riverains. Il aurait trouvé toute sa place et sa dimension sur le site de votre « plaine culturelle et sportive » actuellement en projet.

Bien à vous, **CONFIDENTIEL**

Observation n°68

Déposée le 01 Juillet 2020 à 08:59

CONFIDENTIEL

Observation:

Je suis très favorable à la construction de cet équipement culturel et sportif.

Tout d'abord en tant qu'habitant de la ville de Chartres, avoir une salle culturelle et sportive moderne permettra d'améliorer l'offre culturelle pour des représentations qui ne peuvent pas avoir lieu aujourd'hui à Chartres. Le confort des spectateurs sera aussi meilleur et l'attractivité de la ville encore plus grande.

Pour les évènements sportifs il en est de même, les salles sont aujourd'hui trop petites et inadaptées au haut niveau. Tous les spectateurs ne peuvent être accueillis actuellement pour certains matchs. De plus, les installations ne permettent pas de faire des manifestations de grande ampleur comme des évènements nationaux ou internationaux.

Le fait de placer cet équipement en centre ville est aussi un atout important. L'accès sera facile en transports en commun ce qui n'est jamais le cas pour les équipements en périphérie. Nous voyons à quel point l'évolution de nos modes de transport est importante en ce moment.

Enfin en tant que dirigeant d'une association sportive, je constate que beaucoup d'autres villes se sont dotées d'un équipement de ce type ou sont en cours de construction. Les échanges que nous avons avec les autres clubs en France sont très clairs, une salle de ce type est indispensable pour pouvoir jouer à haut niveau et réduire la dépendance vis à vis des subventions publiques. Cet équipement permet d'attirer des fonds privés importants, soit en recettes spectateurs, soit via des partenariats et des mécénats avec des sociétés privées.

Observation n°69

Déposée le 01 Juillet 2020 à 15:26

CONFIDENTIEL

Observation:

Objet : Avis de participation du public : Equipement plurifonctionnel culturel et sportif

Quelques remarques concernant le projet EPCS et l'étude d'impact de celui-ci :

Tout d'abord concernant la forme. Je rejoin tout à fait la remarque de la Mission Régionale d'Autorité environnementale regrettant une étude d'un abord difficile. Les éléments transmis concernant les flux et les saturations des différents carrefours limitrophes sont peu explicites.

Sans doute est ce , du fait de ce manque de clarté , qu'il est difficile d'adhérer à la solution envisagée : un seul réglage de quelques secondes des feux tricolores permettra de réguler le flux des véhicules lors des entrées et sorties des spectacles et sera suffisant pour éviter les saturations de la circulation !

- L'étude concernant le trafic a posé comme postulat un remplissage des véhicules venant aux manifestations, à 3 personnes et donc a établi le nombre de véhicules (490)convergeant puis partant de l'EPCS, sur cette base . Or, concernant le taux de remplissage des véhicules, il s'agit d'un postulat. Imaginons que le remplissage ne soit que de 2 personnes par véhicule et le nombre de voitures sera plus important que ce qui avait été envisagé et l'étude est alors fautive . Le critère de remplissage choisi (3 personnes) est il réellement valide ?

-Les études prenant en compte l'augmentation du bruit , lié à l'augmentation du trafic routier dû au futur EPCS sont présentes , mais rien n'est dit concernant les nuisances sonores hors spectacles . (cris – klaxons – claquements de portières- pétards- cornes de brume – emballements de moteurs...)

De même, un paragraphe stipule que l'isolation phonique du bâtiment (EPCS) permettra de limiter les émissions sonores mais(hors trafic) rien n'est dit concernant les impacts sonores produits hors du bâtiment . Peut être ceux -ci sont ils présents en filigrane (mais loin d'être explicites) dans cette phrase sibylline du rapport d'étude acoustique : (p3) « Cette analyse est insuffisante pour évaluer la gêne et les effets du bruit sur les populations riveraines »

Il est noté concernant le trafic : (p11) « cet indicateur est calculé en appliquant une croissance homogène (...) Il reste donc uniquement théorique et ne donnera qu'un ordre de grandeur . Il ne peut être utilisé dans des calculs et ne reflètera pas strictement la réalité de l'évolution des trafics »

Même cette étude ne nous permet donc pas d'envisager ce que seront les impacts en termes de bruit- pollution ...

- Il est noté , pour argumenter la relativité des nuisances sonores- pollution etc ... que du fait de la trêve estivale , il n'y aura pas de manifestation sportive de grande ampleur , mais rien n'est dit concernant les manifestations culturelles (spectacles – concerts...)pouvant également être de grande ampleur et tout autant porteuse de ces nuisances.

Dans sa conclusion, la MRAE notait : « des nuisances sonores pourront être subies par certains riverains »

Je tiens à préciser, et à répéter, qu'en tant que citoyen , chartrain et riverain, je ne m'oppose pas à un projet d'EPCS, mais je m'inquiète (et remet en cause)du choix de l'implantation de ce projet , dans une zone déjà dense et peu accessible (le postulat des spectateurs venant à pied reste aléatoire) .

Il est noté : « le porteur du projet (mairie de Chartres) précise que l'EPCS peut être générateur de nuisances sonores mais qu'il fera écran au bruit du trafic et que des mesures seront prises pour respecter les bruits de voisinage. »

Qu'en est il de ces mesures ?

Qu'est ce que le porteur de projet va réaliser pour limiter au maximum les nuisances en terme de pollution de l'air – pollution lumineuse – incivilités - bruit (augmentation du trafic – entrées/sorties – bruits inhérents aux manifestations ...) ?

S'agira t il d'un écran antibruit ? d'une haie ? d'un mur végétalisé ? d'une isolation phonique des habitations impactées ? d'une limitation des accès pour éviter le stationnement sauvage ? et c

Je n'ai , à ce jour , aucune réponse à ces questions.

-

-

Observation n°70

Déposée le 01 Juillet 2020 à 16:34

Par Anonyme

Observation:

C'est une hérésie de construire cette plate-forme culturelle sur un espace aussi restreint qu'est la gare de Chartres. D'autant plus que cela va générer du bruit dans le quartier de l'Epargne qui subit déjà les nuisances du fonctionnement de la gare.

Vous avez un excellent site sur Chartrexpô assez vaste pour accueillir non seulement cette salle multi culturelle et sportive avec un grand parking que vous pourriez relier avec la gare par des navettes, ce qui désengorgerait le centre-ville,

Sur le site actuel de la gare, il resterait à envisager un parking pour les usagers de la gare dans un espace vert arboré, ce qui manque cruellement sur la ville de Chartres.

Aussi il faudra peut-être prendre en compte un moratoire de centres commerciaux que vous envisagez de construire... A bon entendeur,.....

Observation n°71

Déposée le 02 Juillet 2020 à 14:36

Par Anonyme

Observation:

Habitant de Chartres centre, je pense que ce projet est une ineptie. Les accès sont déjà surchargés dans le secteur et les nuisances pour les riverains vont être insupportables. Même avec les caméras, la police municipale ne s'occupe pas du tapage en ville, ça ne sera pas mieux.

Ce type de bâtiment n'a pas sa place en ville mais en périphérie avec des accès directs sur la rocade pour que les spectateurs puissent venir des environs

Observation n°72

Déposée le 03 Juillet 2020 à 08:13

Par Anonyme

Observation:

Ce projet apparaît surdimensionné pour une ville de la taille de Chartres et très coûteux ; en cette période de crise sanitaire et économique d'autres priorités s'imposeraient. Par ailleurs l'emplacement est plus que discutable (risque de d'embouteillages, de nuisances pour les riverains). Il y a d'autres solutions (proximité de Chartreexpo). Entamer un tel chantier alors que celui de l'hôtel de ville (projet lui-aussi coûteux et surdimensionné) traîne de façon incompréhensible, est plus que déraisonnable. L'intérêt général doit primer. Le surendettement de la ville inciterait à plus de modestie et surtout plus de réalisme. Aménager, réorienter un mauvais projet est le rôle d'élus responsables.

Observation n°73

Déposée le 04 Juillet 2020 à 08:08

CONFIDENTIEL

Observation:

Faisons simple.

Ce projet est simplement inadapté à la métropole : trop coûteux, surdimensionné, mal implanté.

Bref, il y a mieux à faire avec l'argent des citoyens.

Observation n°74

Déposée le 04 Juillet 2020 à 19:33

Par Anonyme

Observation:

Projet démentiel au coeur de Chartres alors qu'il y a de l'espace à coté de Chartres expo.

Et avec quel financement? Avez-vous de quoi payer....

Observation n°75

Déposée le 04 Juillet 2020 à 19:43

Par Anonyme

Observation:

Cela va-t-il devenir le futur gouffre de monsieur le maire?

Observation n°76

Déposée le 05 Juillet 2020 à 10:16

Par Anonyme

Observation:

Pas favorable au lieu d'implantation.

Une salle accueillant + de 1000 personnes est nécessaire, mais à l'extérieur du centre ville, près des grandes voies d'accès (plateau est).

L'implantation près du pôle gare va générer des nuisances sonores pour les riverains, des engorgements de véhicules au moment des matches et concerts.

De +, la construction sur ce site engendre d'importants surcoûts.

Observation n°77

Déposée le 05 Juillet 2020 à 11:25

CONFIDENTIEL

Observation:

Je suis pour l'implantation d'une salle de ce typer sur l'agglomération, mais le lieu retenu n'est pas une bonne idée.

Il est facile de se rendre compte que sur Chartres et son agglomération la moindre rue en travaux entraîne des complications de circulation importantes sur une grande partie de l'agglomération. Alors implanté une telle salle au niveau de la gare, va créer des bouchons impossibles sur Mainvilliers, sur le centre ville de Chartres (place des épars et direction place drouaise). Ne serait-il pas plus opportun de mettre cette salle du côté de Chartexpo (proximité avec l'autoroute et la rocade) ? ou encore le long de la rocade comme à Gellainville ou autre ? Les coûts de construction en seraient sans doute moins élevés. Je suis un citoyen de l'agglomération qui ne souhaite pas subir continuellement les délires de construction du maire de Chartres.

Observation n°78

Déposée le 05 Juillet 2020 à 14:47

CONFIDENTIEL

Observation:

Oui à une salle sportive et oui à une salle culturelle mais pas à cet endroit :

- D'expérience (pour l'avoir vécu en d'autres lieux), pour ne pas attendre à la sortie du parking, voire pour ne pas le payer, de nombreux usagers de la salle vont chercher à garer leurs véhicules en dehors des parkings, donc dans les rues environnantes. Ceci va provoquer du stationnement gênant, prendre le peu de places encore disponibles aux riverains rentrant à leur domicile après le début du spectacle ou du match et provoquer un mouvement de véhicules, avec le bruit et la pollution qui l'accompagnent, lors de la fin de la manifestation.

A prévoir également : des klaxons en sortie de match lorsque Chartres a gagné... On ne voudrait pas arriver à souhaiter que Chartres perde...

- Dire que de nombreux spectateurs pourront se rendre à l'équipement à pied c'est bien mettre en évidence que ce complexe est fait avant tout pour les Chartrains du centre ville et non pour l'ensemble des habitants de l'agglomération (qui pourtant le financent).

- Le vendredi soir, il y a un trafic déjà important en raison du retour des étudiants, qui coïncidera avec le début des spectacles.

Une salle existe en périphérie (salle Ravenne) qui pourrait très bien être modernisée et dont la capacité est suffisante au regard de la population de l'agglomération. Des parkings sont déjà existants à côté. Un espace existe également pour construire une salle sportive.

En conclusion :

Cette salle est surdimensionnée et n'a pas sa place dans le centre de la ville.

Nous sommes à une période où il faut apprendre à vivre de manière plus frugale, à mieux utiliser l'existant, à rénover plutôt que bâtir toujours plus...

Les coûts ont déjà fortement évolué à la hausse : 30 Md'€ puis 40, puis 47 uniquement pour le marché de travaux... Un pôle administratif bis ?

L'histoire retiendra les maires qui ont su prendre ce virage d'un autre mode de développement pour leur ville et pointera du doigt ceux qui se sont obstinés dans des projets dépassés. Il est encore temps de se placer du bon côté...

Observation n°79

Déposée le 05 Juillet 2020 à 18:12

Par Anonyme

Observation:

Je suis habitant d'une ville limitrophe à Chartres et en conséquence concerné par cette construction notamment au regard de son cout directement répercuté dans nos impôts.

Je suis totalement contre ce projet, déjà retoqué dans le passé.

Le cout est exorbitant et va alourdir encore plus nos impôts. De plus le lieu d'implantation n'est pas adapté. Un flot énorme de voitures va venir bloquer un quartier deja fortement urbanisé autour de la gare.

Enfin, avec ces risques de pandémies, à quoi va servir une telle salle? fermée les 3/4 de l'année? comment l'amortir dans ces conditions? les spectacles à taille humaine sont dorénavant l'avenir. Et pour les grandes démonstrations, il y a Paris, Orléans ou le Mans.

Observation n°80

Déposée le 05 Juillet 2020 à 18:19

Par Anonyme

Observation:

Je pense que le projet n'est pas adapté sur cette localisation. Il semble que l'impact des désagréments ne soit pas pris en compte.

Observation n°81

Déposée le 05 Juillet 2020 à 18:54

Par Anonyme

Observation:

Ce projet me semble démesuré, coûteux, et ne servira qu'une partie de la population, celle qui n'a pas trop de soucis économiques pour accéder à la culture sans équipements supplémentaires.

Il est temps de penser à réduire la fracture sociale et de consacrer l'argent public à des politiques économiques et culturelles en direction des plus humbles .

Observation n°82

Déposée le 05 Juillet 2020 à 19:02

Par Anonyme

Observation:

Ce projet démesuré va impacter l'ensemble des habitants de l'agglomération. Comment ce projet est-il financé, par qui ?

L'argent public ne doit-il pas être investi dans les nombreux lieux culturels déjà en place partout dans l'agglomération ?

Une fois encore cette centralisation déraisonnable en la ville de Chartres risque de nuire à la qualité des services de l'ensemble des villes.

Lorsqu'une licence de biologie est fermée sans raison si ce n'est celle de l'argent comment un tel projet peut voir le jour.

Relançons la qualité des services à la personne, de l'éducation publique et des services publics plutôt que dans la construction d'une salle de sport/spectacle dont le prix d'entrée ne permettra certainement pas l'accès à tous au sein de l'agglomération.

Que les travaux de la Mairie de Chartres et du futur siège de l'agglomération se terminent et après nous pourrons investir à nouveau.

Observation n°83

Déposée le 06 Juillet 2020 à 10:14

CONFIDENTIEL

Observation:

La capacité du parking pose la question du délai pour l'évacuation concomitante des véhicules, à l'image de ce qui peut être observé au parking de la salle de spectacle de Saint Quentin en Yvelines et au parking payant de la place d'armes devant le château de Versailles, les soirs de nocturne :

A Saint Quentin, les embouteillages commencent à l'intérieur même du parking quand tous les véhicules démarrent ensemble et s'agglutinent au bornes de paiement. Il faut entre 45mn à une heure aux plus malchanceux ou au moins hardis pour émerger du sous-sol... (EXPERIENCE VECUE)

A Versailles, les soirs de nocturne, la GRATUITE du stationnement est de rigueur (barrières levées) pour assurer l'évacuation la plus rapide du parking. La mesure n'empêche pas l'engorgement aux sorties du fait des embouteillages causés par l'impatience des chauffeurs voulant sortir au plus vite.

Les engorgement se retrouvent aux abords immédiats des deux parkings à chaque feux rouge de circulation.

J'évoquerais volontiers pour conclure le bon sens des anciens élus chartrains au moment de la construction du parking souterrain de la cité administrative, qui ont réduit de manière drastique la capacité prévue par les concepteurs, quand ils découvrirent les délais pour la sortie concomitante de tous les véhicules... La presse locale n'avait pas manqué à l'époque de donner des informations chiffrée...

Observation n°84

Déposée le 06 Juillet 2020 à 11:03

Par Anonyme

Observation:

Cet édifice n'a pas sa place en ville, il y a assez de place sur la friche autour de "chartres expo" actuel. Parkings immenses et gratuits. Nuisances envers les riverains nulles. "Continuons le combat "!!

Observation n°85

Déposée le 06 Juillet 2020 à 16:43

Par Anonyme

Observation:

Depuis 2012.... que d'argent gaspillé en projets et études diverses pour une construction surdimensionnée, et qui avorte à chaque fois... Cet argent aurait pu être bien mieux utilisé... Alors que Orléans fait de la publicité jusqu'à Chartres pour remplir son Zénith, comment peut-on espérer remplir 5000 places alors que la moitié serai bien suffisant !!!!

Observation n°86

Déposée le 06 Juillet 2020 à 17:44

Par Anonyme

Observation:

Totalement inadapté à l'emplacement retenu alors que toutes les villes choisissent de placer leurs centres culturels et sportifs en périphérie périphérie pour palier les nuisances sonores et de stationnement. Coût prohibitif pour Chartres qui n'est rappelons le qu'une "petite ville".

Observation n°87

Déposée le 06 Juillet 2020 à 17:49

CONFIDENTIEL

Observation:

Bonjour

Ce projet concerne Chartres Métropole. Pourquoi les habitants de Chartres Métropole n'ont ils pas été consultés pour savoir s'ils désiraient ou non un tel projet ?

Est ce bien judicieux de construire une telle structure en pleine ville ? Quid des nuisances sonores ? Des nuisances dues à la circulation ? lorsque des évènements auront lieu...

Observation n°88

Déposée le 07 Juillet 2020 à 08:54

Par Anonyme

Observation:

Je suis pour un complexe culturel et sportif mais pas à cet endroit . Il y a de la place à Chartres Expo (pour le complexe et le parking)

Observation n°89

Déposée le 07 Juillet 2020 à 11:08

Par Anonyme

Observation:

non !

Observation n°90

Déposée le 07 Juillet 2020 à 11:33

CONFIDENTIEL

Observation:

Je suis écœurée de ces travaux à répétition qui enlaidissent la ville. Près de chez moi, les travaux du gigantesque Pôle Gare à venir barre les routes et rend la circulation au centre ville extrêmement pénible. En outre, étant donné qu'on ne peut ni déposer ni aller chercher quelqu'un à la gare actuellement, nous voilà coupés du monde!

Le projet multiculturel est donc pour moi une nouvelle absurdité, un projet mégalomane qui n'apportera que nuisances et fera un peu plus mourir la ville.

Observation n°91

Déposée le 07 Juillet 2020 à 13:27
Par Anonyme

Observation:
Trop grand trop cher trop inutile

Observation n°92

Déposée le 07 Juillet 2020 à 13:33

CONFIDENTIEL

Observation:

Ce projet répond certes à des attentes culturelles et sportives au sein de l'agglomération. Sa localisation pose néanmoins particulièrement souci. Un aménagement d'une telle ampleur, par sa capacité d'accueil du public, doit s'insérer à la périphérie de l'agglomération pour une meilleure accessibilité et pour de moindres nuisances auprès des riverains.

En effet, l'implanter en centre-ville va occasionner pour les riverains immédiats (quartier de l'Epargne à Chartres) et alentours (Mainvilliers) de nombreuses nuisances sonores (circulation, matchs, concerts, ...), et des désagréments liés aux embouteillages et au stationnement lors d'événements organisés. Pour prendre simplement ce dernier point, il est évident que beaucoup d'utilisateurs de cet équipement multifonctionnel vont chercher à stationner facilement et à moindre frais et vont par conséquent garer leurs véhicules dans les rues alentours, peut être parfois au mépris du stationnement autorisé et en générant du bruit probablement intempestif à la sortie nocturne des événements auxquels ils participent, gênant ainsi les riverains.

L'implantation de cet équipement est à repenser en périphérie, plutôt à l'est, à côté ou à la place de Chartreexpo, là où l'espace est disponible, accessible et où les nuisances seraient beaucoup plus limitées, les habitations y étant réduites.

Observation n°93

Déposée le 08 Juillet 2020 à 07:36

Par Anonyme

Observation:

Le projet n'est absolument pas réfléchi tant au niveau du budget (la ville ainsi que l'agglomération ont un endettement abyssal) et le site choisi l'a été en dépit de tout bon sens. C'est déjà suffisamment engorgé comme cela en temps normal.

Ce projet est totalement farfelu et inadapté tant au niveau économique qu'à l'emplacement choisi.

Observation n°94

Déposée le 08 Juillet 2020 à 09:44

Par Anonyme

Observation:

La dynamique de densification est à la fois plus économique et plus écologique en ouvrant la voie au développement des services publics, notamment de transport, plus fréquentés et donc plus fréquents et moins coûteux. Elle initie également la réduction de la consommation de terres, la bétonnisation des périphéries. En reconstruisant la ville sur un ancien terrain pollué de la SNCF, le projet de salle permet de doter Chartres et son agglomération d'un équipement intéressant qui a son sens dans le projet plus global du "Pôle Gare", sans consommer plus d'espace naturel.

En lui-même, l'équipement est pertinent au regard de l'utilisation qui en est prévue et à ce qui peut se faire dans d'autres villes structurellement proches de Chartres.

Les enjeux pour que le projet soit viable sont d'abord d'assurer que le chantier se déroule dans de bonnes conditions en restant dans ses bornes temporelles et financières, que l'offre de transports soit adaptée, que le parking prévu pour la gare soit prêt à temps, et que la qualité architecturale soit au rendez vous.

Autant d'enjeux qui doivent être bien pris en compte par la collectivité, car à mon sens, l'opposition de certains Chartrains à plusieurs projets en cours résulte plus d'une vision négative de la gestion qui s'est révélée assez moyenne des délais et des budgets engagés et communiqués au départ. (Pôle Administratif (4 ans de retard), projet du plateau d'entrée de Chartres (à l'arrêt), futur Parc des expositions (à l'arrêt)).

La vraie question est de savoir si la collectivité a les épaules pour mener autant de projets de front correctement, même si, à mon sens, en en tant que tels, ils ont tous un réel intérêt pour le développement du territoire.

Observation n°95

Déposée le 08 Juillet 2020 à 10:51

CONFIDENTIEL

Observation:

Je suis totalement opposé à ce projet qui ne tient pas compte de la densification du trafic automobile lors d'événements ni des nuisances qui en découlent. De plus un espace libre et correspondant aux critères des Zenith, parking et accès routiers avec autoroute à proximité et secours existe sur le site de l'ancienne pharmacie des armées. Alors pourquoi une telle ineptie en ville avec un acharnement dans la construction d'un ensemble qui sera boudé car très mal situé.

Observation n°96

Déposée le 08 Juillet 2020 à 14:58

CONFIDENTIEL

Observation:

Ci-joint ma participation aux observations sur l'E.P.C.S.

CONFIDENTIEL

1 document joint.

Avis de participation du Public par voie électronique à Projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif à Chartres

Observations et propositions de [**CONFIDENTIEL**] sur registre dédié :

www.registre-dematerialise.fr/1955

I/ Les nuisances sonores émises par la salle :

Le dossier de permis de construire évoque la protection de la salle vis-à-vis des bruits d'origine ferroviaire.

En revanche, les nuisances sonores émises par la salle en direction des riverains **(les maisons les plus proches seront à une quarantaine de mètres de l'E.P.C.S) ne sont pas traitées.**

A ce propos, je m'étonne que cette lacune n'ait pas été relevée lors de l'examen des dossiers par le Service administratif compétent, qui a émis des avis en 2018 et 2020.

Pourtant, les nuisances acoustiques, qu'elles proviennent de la salle ou des nouvelles voies routières, encore plus proches, n'ont pas totalement échappé : **« Certains riverains seront particulièrement impactés ».**

II/ A propos du Mémoire en Réponse de Février-Mars 2019 à l'avis de la MRAE du 23-11-2018 (Constituant le cahier n°2)

Dans le Mémoire en réponse à l'avis de la MRAE (cahier n°2) qui recommandait principalement en conclusion :

- ✓ Retravailler les hypothèses de l'étendue du trafic,
- ✓ Réaliser une modélisation du trafic à des heures précises,

Le bureau d'étude ORFEA, spécialisé en études d'acoustique, « écrivait » la précédente étude relative au bruit, laquelle figurait dans l'étude d'impact (voir page 3/49 du cahier n°2).

Je note à ce propos une remarque concernant la rue de l'Epargne : « représentée sans projet, la rue de l'Epargne disparaît des modélisations du projet, rendant peu fiables les expositions possibles futures des riverains de cette rue ».

(N/B : habitant celle-ci, j'ai pu apprécier).

Je retiens par ailleurs un passage conduisant à la prudence (voir page 9/49 du cahier n°2)

« Une modélisation n'est qu'une approche, plus ou moins vraie, de la réalité. Par conséquent, des écarts sont à prévoir entre les mesures sur le terrain et les calculs lors de la modélisation ».

Au total, l'étude complémentaire ORFEA a demandé 65 pages pour pallier les insuffisances de la première étude acoustique et répondre aux principales recommandations de la MRAE !

III/ Des palliatifs indispensables :

Ma crainte porte donc sur les incertitudes (quid des bruits de la circulation sur les voies nouvelles au Nord de la salle, du filtrage des bruits de celle-ci impactant les riverains ? ...)

Et cela conduit à prévoir dès la construction, **la mise en place d'écrans de protection acoustique en bordure de la voie nouvelle**, côté riverains.

Et notons qu'au regard des coûts d'un tel chantier, la dépense sera très faible, **surtout si la pose est effectuée simultanément à la création de la voirie.**

Il faut éviter les problèmes connus notamment à Paris-Bercy, où, après de longues et inutiles batailles judiciaires imposées aux riverains, des protections acoustiques sont finalement décidées par la Justice.

En conclusion, les nuisances sonores ne sont qu'une partie, mais essentielle, des impacts sur la population générée par un tel non-sens consistant à implanter ce bâtiment dans le Centre de Chartres, pour satisfaire un caprice aberrant.

Observation n°97

Déposée le 08 Juillet 2020 à 21:03

CONFIDENTIEL

Observation:

Ce projet, sans doute nécessaire pour les spectacles (théâtre de Chartres bien trop petit, inconfortable, d'accès difficile sans passer par le parking payant), n'a pas sa place dans Chartres de plus dans une zone dont l'accès n'est vraiment pas pratique pour les citoyens de l'agglomération dont le rayon va jusqu'à 20 km. Impensable d'avoir en plus à payer un parking contraint par sa localisation.

Il faut le déplacer dans une zone d'accès facile pour tous les citoyens avec parking gratuit. La zone de Chartres EXPO me paraît très adaptée et la combinaison de ce projet avec celui du parc des expositions me paraît un bon moyen de mutualiser les infrastructures routières et parking et de faire sans aucun doute une économie substantielle.

Un peu de logique mesdames et messieurs les décideurs !

Observation n°98

Déposée le 08 Juillet 2020 à 22:50

Par Anonyme

Observation:

Bonjour,

Située dans une zone d'habitation, cette salle multisport et concert va créer de nombreuses nuisances, notamment sonores.

Ce choix est indécent, c'est ce que l'histoire retiendra.

Observation n°99

Déposée le 09 Juillet 2020 à 07:36

CONFIDENTIEL

Observation:

L'emplacement ne me semble pas judicieux au regard du peu de rues possibles pour évacuer tous les véhicules à la sortie des spectacles ou rencontres sportives.

Le stationnement étant déjà très compliqué dans le quartier, malgré le parking certains voudront se garer autour soit en surface donc dans les rues proches.

J'espère que nous n'aurons pas à souffrir du bruit en plus....

Pourquoi ne pas l'avoir installé à l'extérieur de la ville ? sachant que la SNCF ne mettra pas des trains à disposition à l'heure de la clôture des spectacles....

Observation n°100

Déposée le 09 Juillet 2020 à 08:36

CONFIDENTIEL

Observation:

Suite aux propos parus dans la presse locale du 20 juin 2020 émis par Mme Karine DORANGE, nouvellement nommée au poste d'Adjointe à l'Urbanisme concernant les recours en justice contre l'implantation du Centre Culturel et Sportif sur l'emplacement du pôle Gare (dicit : « le temps de purger tout cela »), l'Association de Défense du Quartier de l'Epargne demeure dubitative quant à la valeur réelle de cette consultation puisqu'à l'issue de cette disposition, ce sera la ville de CHARTRES (le Maître d'œuvre) qui sera l'autorité compétente pour établir la synthèse des observations et délivrer le permis de construire (pour son propre compte !). L'association « Epargnez-nous », créée en 2007, a pour but d'œuvrer à la préservation du quartier de l'Epargne et de défendre les intérêts des riverains face au projet « pôle gare ». Elle n'a pas vocation à s'opposer systématiquement au développement de ce quartier, mais entend attirer l'attention des élus et des administrations sur les risques d'une dégradation de la qualité de vie liée à la nature des ouvrages projetés.

Le projet d'équipement plurifonctionnel, culturel et sportif fait partie de ses préoccupations en matière de bruit, de dégradation de la qualité de l'air et de gestion du trafic routier.

Les préoccupations qui animent l'Association « Epargnez nous ! » ont été à maintes reprises légitimées lors des deux précédentes études d'impact mais aussi par le Tribunal administratif d'Orléans (site internet consultable).

Aujourd'hui encore, l'Association est préoccupée par les nuisances générées par le centre culturel et sportif, comme le confirme le rapport de la MRAE qui hélas n'est pas repris par le porteur du projet. L'association constate qu'aucune mesure de prévention, de protection du bruit n'est mise en place alors que les travaux vont bon train.

Ainsi, l'Association, soutenue par ses adhérents persiste à croire que le lieu choisi pour l'implantation d'une telle structure n'est pas adapté

CONFIDENTIEL

Observation n°101

Déposée le 09 Juillet 2020 à 09:33

Par Anonyme

Observation:

Bonjour,

Cette salle dans le centre ville n'est pas nécessaire, à mon humble avis, bien que sportive avertie et amatrice de spectacles.

Trop nuisible pour les riverains.

Projet démesuré !

Pourquoi ne pas prévoir une salle à l'entrée de la ville avec une capacité d'accueil moindre qui favoriserait les déplacements autres que dans le centre ?

Le coût ? Je ne veux même pas en parler !!!

NON au Zénith !

OUI à un projet maîtrisé !

Observation n°102

Déposée le 09 Juillet 2020 à 09:38

Par Anonyme

Observation:

Emplacement inapproprié ,trop cher,mal conçu ,engorgement du centre ville...!!

Ameliorer la salle existante,rue j.Mermoz, serait plus utile.

Observation n°103

Déposée le 09 Juillet 2020 à 14:33

Par Anonyme

Observation:

- projet architectural titanesque,voire pharaonique, aussi démesuré qu'inutile,
- emplacement incongru,
- OVNI à l'esthétique discutable,
- nuisance auditive, visuelle, atmosphérique,
- sursaturation du trafic automobile d'un coeur de ville déjà bien engorgée,
- pour finir: Quid du coût?

Zénith Non Merci

Van

Observation n°104

Déposée le 09 Juillet 2020 à 15:15

Par Anonyme

Observation:

Je crains que cet équipement entraîne beaucoup de nuisances aux habitants du quartier et qu'il soit bien trop grand pour l'agglomération Chartraine.

Le budget initial n'est apparemment pas respecté, ce qui va alourdir encore la dette de Chartres Métropole.

Pourquoi ne pas prévoir une telle salle dans le projet du nouvel équipement de Chartrexplo ?

Observation n°105

Déposée le 09 Juillet 2020 à 17:18

Par Anonyme

Observation:

L'impact de la circulation automobile risque d'être énorme sur la zone.

Pourquoi ne pas privilégier des parkings relais sur chartres / Mainvilliers et des lignes de bus à haut niveau de service? prendre le bus et déposer en centre ville ?

Un impact sur la pollution sonore et atmosphérique.

Encore un parking Qpark?

Domage de créer encore un parking pour un monde tout voiture alors que la nouvelle passerelle est mise en avant.

Observation n°106

Déposée le 09 Juillet 2020 à 21:58

Par Anonyme

Observation:

Le taux des enquêtes publiques rendant un avis défavorable aux projet est en France de l'ordre de 4% Ce projet réussi la performance d'avoir eu deux avis négatifs successifs! et on comprend pourquoi...

Alors on a fait semblant de se plier à la décision de justice statuant elle aussi contre le projet et on commande une étude d'impact sur la circulation qui conclue qu'en moyenne la circulation ne va pas augmenter considérablement. Mais qu'en sera t'il les jours de spectacles? Pour le dimensionnement des barrages on ne se base pas sur le débit moyen de la rivière mais sur la crue maximale sinon c'est la catastrophe garantie. A coup sûr si la salle est remplie (c'est pas gagné compte tenu de ses dimensions sans rapport avec la taille de l'agglomération) le quartier sera noyé sous le flot de voitures.

On est donc pris entre la peste : la circulation et le choléra : les impôts qui augmenteront pour payer un projet pharaonique si comme on peu si attendre le remplissage n'est pas conséquent...

Observation n°107

Déposée le 10 Juillet 2020 à 08:00

Par Anonyme

Observation:

Excellent projet pour le développement de la Ville de Chartres.

Pour faire venir davantage de jeunes et les garder surtout, pour nous permettre de respirer dans un monde de plus en plus anxiogène, pour nous permettre tout simplement de nous divertir, ce projet n'est pas seulement utile, il est essentiel !

Observation n°108

Déposée le 10 Juillet 2020 à 09:37

Par Anonyme

Observation:

Ce projet est une hérésie !

Hérésie financière qui va endetter encore plus les chartrains déjà parmi les plus endettés de France !

Hérésie économique car la crise économique va s'accroître encore plus avec l'épidémie actuelle !

Hérésie écologique qui va attirer des milliers de véhicules en plein centre de la ville alors que la politique de la municipalité depuis plusieurs années a consisté à les repousser !

Lorsque l'on voit le gouffre financier du projet du nouveau centre administratif (débuté en septembre 2015 ... et toujours pas utilisable) on ne peut que s'inquiéter de ce nouveau projet.

Il est grand temps de tout arrêter.

Observation n°109

Déposée le 10 Juillet 2020 à 10:33

CONFIDENTIEL

Observation:

Pourquoi avoir choisi ce lieu pour construire ce complexe alors qu'il y a des hectares de terrain disponibles tout autour de Chartres (donc moins perturbant pour les habitants du centre ville) permettant l'aménagement d'un parking extérieur beaucoup moins cher à faire qu'un parking souterrain ? On a l'impression de marcher sur la tête !

Observation n°110

Déposée le 10 Juillet 2020 à 12:35

Par Anonyme

Observation:

Construire une telle salle coincée entre les voies ferrées et une rue à sens unique semble une aberration. Il y avait certainement beaucoup d'autres endroits plus vastes et mieux placés. Dans beaucoup de villes, ces salles sont en périphérie pour une facilité d'accès évidente. Je passe chaque jour devant les travaux et me demande qui a pu donner l'autorisation d'une telle opération

Observation n°111

Déposée le 10 Juillet 2020 à 15:55

CONFIDENTIEL

Observation:

Mal situé , beaucoup trop grand pour une ville de la taille de Chartres

Observation n°112

Déposée le 10 Juillet 2020 à 19:07

CONFIDENTIEL

Observation:

Cet équipement est indispensable pour le rayonnement de notre ville en accueillant des compétitions sportives de haut niveau ainsi que des spectacles d'envergure. Son emplacement au coeur de l'agglomération à proximité d'un pôle intermodal favorisera la limitation de l'usage de la voiture.

Observation n°113

Déposée le 10 Juillet 2020 à 21:09

Par Anonyme

Observation:

Enfin une belle salle de spectacle à Chartres

Dans un quartier qui sera complètement rénové avec le pôle gare

Bravo à l'équipe municipale de ce magnifique projet .

Observation n°114

Déposée le 10 Juillet 2020 à 23:50

CONFIDENTIEL

Observation:

L'idée qu'il se passe qqchse d'envergure régulièrement à Chartres est bonne mais êtes vous sur de cet emplacement , précisément ? Je ne connais pas exactement l'actualité des terrains de feu la base aérienne 122 mais dans ce coin la , cela ne serait-il pas moins encombrant en terme de trafic auto ? Evidemment je ne cherche pas à déporter les nuisances dans un autre quartier. Sinon un projet du type l'Hermione à Saint Brieu ? Une salle modulable allant jusqu'à 2500 places de spectacle et modulaire ? Je suis tellement d'accord avec vous quand il s'agit de faire qqchse de concret mais ne vous engouffrez pas dans un grand hall cher en entretien et en personnel et qui saoulera les gens si il y a 30 minutes d'attente de sortie parking en centre ville. Une belle salle de spectacle modulaire à proximité d'un Chartreexpo rénové, revu, ne peuvent-ils pas apporter au plateau Nord-Est un beau projet polyvalent ? En vous souhaitant bon courage dans cette réalisation, bien à vous

Observation n°115

Déposée le 11 Juillet 2020 à 11:23

CONFIDENTIEL

Observation:

Les accès à cet édifice me semble problématique pour l'accueil des spectateurs motorisés et pour les riverains.

Un emplacement sur l'ancien "Chartres expo" me semble plus approprié avec des navettes suffisantes avec la gare

Observation n°116

Déposée le 11 Juillet 2020 à 14:02

Par Anonyme

Observation:

Cet équipement culturel et sportif aurait dû être construit en périphérie de l'agglomération et non en plein centre ville.

Observation n°117

Déposée le 11 Juillet 2020 à 14:28

CONFIDENTIEL

Observation:

Dans une période de crise épidémique dont on ne sait quand elle va prendre fin, est-il réaliste d'investir des dizaines de millions d'euros dans une infrastructure sportive et culturelle qui sera la première touchée par de nouvelles pandémies ? Où sont les études analysant l'impact financier de nouvelles épidémies (fermeture du complexe pendant de nombreux mois) ? Les contribuables chartrains devront-ils encore payer plus d'impôts pour continuer à rembourser les emprunts bancaires en l'absence de revenus ?

Observation n°118

Déposée le 11 Juillet 2020 à 14:47

Par Anonyme

Observation:

Dans de document ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE EPCS - CAHIER N°3, l'étude d'impact sur la circulation s'appuie sur un certain nombre d'hypothèses hasardeuses. Ainsi, en page 5/23, il y a 2 hypothèses qui ne semblent pas très réalistes : le taux d'occupation véhiculaire (3 pers/VL) et 50% des véhicules stationnent dans le parking mutualisé de l'EPCS (il serait intéressant de savoir où donc vont aller se garer les 500 autres véhicules !!). Si l'on prend comme hypothèses 2 pers/VL et 80% de véhicules vont dans le parking EPCS, le résultat est de 1176 véhicules et non pas 490. La différence est énorme et semble cohérente avec un public de 4200 visiteurs. Attendez vous donc à des très gros bouchons avant et après les spectacles

Observation n°119

Déposée le 12 Juillet 2020 à 09:12

Par Anonyme

Observation:

Ce n'est pas un futur foyer d'épidémie qu'il faut construire mais un jardin botanique. Cela coûtera beaucoup moins cher, tout le monde en profitera (et pas uniquement les handballeurs et les basketeurs) et la planète nous en sera reconnaissante.

Observation n°120

Déposée le 12 Juillet 2020 à 11:22

Par Anonyme

Observation:

Quand on voit que le nouveau Centre Administratif n'est toujours pas disponible (3 ans de retard pour l'instant) et que le budget est passé de 23,8 M€ (cf le Rapport d'Activité de la ville de 2016) à plus de 50 M€ aujourd'hui, il y a de quoi s'inquiéter sur le futur bilan de ce projet !

Observation n°121

Déposée le 12 Juillet 2020 à 12:00

CONFIDENTIEL

Observation:

Je suis opposée à la construction de l'équipement "Zénith" porté par la municipalité chartraine. Le lieu est inapproprié (nuisances pour les riverains, pollution, embouteillages), la capacité d'accueil est surdimensionnée et le coût global va plomber la dette déjà farineuse de 250 millions d'euros de la communauté d'agglomération auxquels il faut ajouter les 137 millions de dette de la seule ville de Chartres.

Je suis favorable à une structure délocalisée, adaptée aux ressources et aux besoins des habitants de Chartres et de l'agglomération.

Observation n°122

Déposée le 12 Juillet 2020 à 12:13

Par Anonyme

Observation:

L'implantation d'un complexe de cette nature ,en centre ville et sur un site saturé par les déplacements automobiles,est totalement farfelue.

Comment résoudre" les tournes à gauche"qui ne manqueront pas de ce produire à moins de laisser à la ville de Mainvilliers la "patate chaude"de gestion des accroissements de circulation??

Que ce passera-il s'il vient la bonne idée aux élus voisins de faire un plan de circulation ramenant chez le "pollueur"le trafic généré par l'utilisation de cette enceinte?

J'ai oui dire d'un projet, j'espère enterré d'une affectation ciblée des voies sur le pont routier franchissant les lignes SNCF à savoir 2 couloirs "bus".Impact sur la gestion du complexe???

Il est curieux que CHARTRES définisse les lieux d'implantation sans tenir compte de considération bassement matérielle de gestion des accès.A titre d'exemple que se passera-il si un incendie survenait à la mairie et que le voie de sortie du parking soit bloquée??

Bon courage

Fuyons

Observation n°123

Déposée le 12 Juillet 2020 à 12:19

Par Anonyme

Observation:

Ce projet est complètement inadapté au site proposé. Il est trop grand et beaucoup trop cher! Pourquoi ne pas réhabiliter les salles déjà existantes - le ABC et Chartres expo par exemple? Personne va venir en train de paris voir des spectacles à Chartres (surtout qu'ils ne pourrait pas rentrer en train après minuit...), il faut être réaliste. Faisons plutôt une espace plus modeste qui répond réellement aux besoins des chartrains. L'espace à côté de la gare pourrait être utilisé pour faire une nouvelle crèche pour les chartrains qui travaillent sur paris par exemple...

Observation n°124

Déposée le 12 Juillet 2020 à 12:23

Par Anonyme

Observation:

On s'apprête à affronter la pire crise économique que la France a connu depuis un siècle et on veut mettre 47 milliards d'euros dans un projet non essentiel, et ainsi faire aggraver la dette - déjà disproportionné - de notre ville?

C'est tout simplement irresponsable.

Observation n°125

Déposée le 12 Juillet 2020 à 12:29

Par Anonyme

Observation:

Encore un chantier surdimensionné, à l'image de la mairie qui est toujours pas fini et dont le budget à explosé!!

Il faut mieux se concentrer sur les chantiers encore en cours !

Observation n°126

Déposée le 12 Juillet 2020 à 14:40

CONFIDENTIEL

Observation:

L'implantation d'une salle de spectacle et de sport en centre-ville pose question tant par la gêne occasionnée par l'afflux des plus de 4000 spectateurs attendus dont les déplacements seront essentiellement automobile, créant accumulation de pollution en centre ville ainsi que de bruit, même si l'on eut moyenner les impacts pour les réduire dans le cadre d'une étude. Pourquoi ne pas implanter cette installation sur le plateau nord par exemple hors du centre ville et disposant tant des commodités d'accès que de parking ? N'est-il pas en effet illusoire dans une telle étude de considérer la disponibilité des parkings en adoptant un rayon de 500 m voir davantage si l'on prend le parking Coeur de Ville? La disponibilité de parkings payants conduira inévitablement à des stratégies d'évitement des spectateurs -automobilistes vers les parkings de surface gratuits créant de la gêne aux habitants du voisinage large dans la quête de la gratuité tant en terme de stationnement, que de circulation nocturne et de nuisances sonores qui en découlent.

La taille de l'installation pose question. On peut légitimement s'interroger sur la capacité prévue si l'on compare à d'autres villes/agglomérations de tailles comparables. Blois dont la population est d'environ 52000 personnes (40000 pour Chartres) et avec son agglomération de 102000 personnes (130000 pour Chartres Métropole mais ceci n'est il pas dû à la recherche d'une étendue toujours plus grande de l'agglomération ne traduisant pas une réelle unité ni une réelle réalité de métropole ?) a réalisé une équipement pour accueillir 2500 places en configuration sport et 3150 pour les spectacles. N'est ce pas plus raisonnable ? N'est-ce pas plus raisonnable d'autant que le coût en a été de 25M€ alors que le coût annoncé pour le projet Chartrain est de 47 M€ sans compter le coût des études ?

Il est louable d'avoir des ambitions pour sa ville et de chercher à promouvoir le sport. On peut néanmoins s'interroger sur les priorités en la matière. Doit-on miser sur des équipements destinés à des clubs de haut niveau, mobilisant par ailleurs des financements par subvention importants pour leur fonctionnement alors que les équipements de proximité, citons à titre d'exemple le gymnase Fernand Aubry boulevard du Maréchal Foch, au service des habitants ne bénéficient pas des moyens suffisants ?

Dernier commentaire : l'investissement trace l'avenir d'une collectivité mais il convient que les ambitions soient en rapport avec les moyens mobilisables. La dette chartraine accumulée, qui doit être évaluée en intégrant l'ensemble des structures pour en voir une vision juste et honnête, Ville de Chartres, Chartres Métropole mais aussi les très nombreuses SPL, permet elle encore de tels projets? Ne s'impose-t-il pas de réévaluer ce projet à l'aune de la situation présente?

Observation n°127

Déposée le 13 Juillet 2020 à 08:07

CONFIDENTIEL

Observation:

Ce projet ne doit pas se faire. Dès l'origine, il est démentiel et contraire à l'intérêt des habitants. Aujourd'hui, dans le contexte qui est le nôtre, son maintien nous ferait toucher le fond. Les solutions alternatives sont proposées -et pas écoutées! Mais chacun est capable de lire. Il ne tient qu'aux citoyens de dire NON.

Observation n°128

Déposée le 13 Juillet 2020 à 12:39

Par Anonyme

Observation:

Je suis radicalement opposé à ce projet.

Il engendrerait des coûts faramineux et de multiples nuisances .

Il est évident qu'il faut une salle à la jauge plus raisonnable et dé-localiser en périphérie pour ne pas détruire le centre-ville.

Observation n°129

Déposée le 13 Juillet 2020 à 13:21

CONFIDENTIEL

Observation:
Projet super

Observation n°130

Déposée le 13 Juillet 2020 à 13:32

Par Anonyme

Observation:

Cela manque sur CHARTRES

Nous espérons avoir plus de spectacles grands publics

Observation n°131

Déposée le 13 Juillet 2020 à 13:35

Par Anonyme

Observation:

Cela manque sur CHARTRES

Nous espérons avoir plus de spectacles grands publics

Observation n°132

Déposée le 13 Juillet 2020 à 13:47

Par Anonyme

Observation:

Très bonne initiative !

Plus besoin de la voiture pour aller au spectacle

Bravo!

Observation n°133

Déposée le 13 Juillet 2020 à 14:00

CONFIDENTIEL

Observation:

Je soutiens ce projet qui donnera une nouvelle dimension à la ville.

Observation n°134

Déposée le 13 Juillet 2020 à 14:30

CONFIDENTIEL

Observation:

Un projet qui donnera une nouvelle image à la ville de Chartres encore plus moderne et dynamique prête à accueillir travailleurs, touristes, visiteurs et curieux.

Observation n°135

Déposée le 13 Juillet 2020 à 14:32

Par Anonyme

Observation:

Une structure d'architecture contemporaine, une utilité qui n'est plus à démontrer si l'on veut rassembler des événements à rayonnement national, des dépenses d'énergie maîtrisées au mieux, un attrait supplémentaire pour les commerces, restaurants, hôtels, ...

Observation n°136

Déposée le 13 Juillet 2020 à 14:32
Par Anonyme

Observation:
Projet ambitieux que je soutiens

Observation n°137

Déposée le 13 Juillet 2020 à 14:32

Par Anonyme

Observation:

Cette installation va embellir le quartier de la gare déjà bien transformé et servir à tous les habitants de l'agglomération.

Observation n°138

Déposée le 13 Juillet 2020 à 14:36

Par Anonyme

Observation:

J'habite le quartier de la gare et ce projet va sans doute permettre à des commerces dont nous bénéficierons de s'installer. Et s'il est aussi beau et végétalisé que celui de la gare (qui était quand même un simple parking sauvage avant !) ça embellira le quartier.

Observation n°139

Déposée le 13 Juillet 2020 à 15:04

CONFIDENTIEL

Observation:

Ce projet de Zenith n'est pas à sa place dans le centre. Cela entraînerait trop de problèmes: dépenses, circulation, encombrements... Il serait beaucoup mieux sur le plateau nord-est.

Je suis donc contre ce projet. Il ne faut pas tout centraliser en centre-ville. Les autres quartiers ont aussi droit à une vie culturelle et sportive!...

Observation n°140

Déposée le 13 Juillet 2020 à 15:08

Par Anonyme

Observation:

Enfin une structure digne de notre ville! Merci à la municipalité qui œuvre à élever l'image de Chartres. Merci encore à tous ceux qui se dévouent pour ça.

Observation n°141

Déposée le 13 Juillet 2020 à 16:23

Par Anonyme

Observation:

Il faut arrêter de dépenser des millions qu'on n'a pas et de s'endetter chaque fois plus pour un soit-disant développement économique que seuls quelques uns s'acharnent à réaliser.

Observation n°142

Déposée le 13 Juillet 2020 à 16:26

Par Anonyme

Observation:

J'habite le quartier de la gare et je redoute la pollution que vont générer ces milliers de véhicules supplémentaires.

Observation n°143

Déposée le 13 Juillet 2020 à 17:08

CONFIDENTIEL

Observation:

Je suis très surprise que ce projet perdure car toutes les villes qui ont réalisé ce type d'ouvrage l'on construit à l'extérieur de la ville pour des raisons de circulation de bruit etc .

Ce centre ce trouvera dans une zone ou la circulation et difficile par des voies inappropriées pour les spectateurs comme pour les acteurs .

Lors des manifestations nocturne les riverains et toute la ville sera impactée par le bruit et la circulation car les spectateurs qui se dirigeront vers Lucé, Luisant, Coudray ,Nogent le Phaye, Bois Paris, Coltainville etc traverseront toutes la ville.

Chartres se prétendant une ville agréable à vivre pour ses habitants et à la pointe des novations en matière d'urbanisme aura tous loupé.

Observation n°144

Déposée le 13 Juillet 2020 à 17:32

CONFIDENTIEL

Observation:

Madame, Monsieur,

Je suis étonnée par le choix du futur emplacement du complexe culturel et sportif au centre de la ville de Chartres et de Mainvilliers. N'aurait-il pas été plus judicieux de la placer en périphérie des villes où il y a les grands axes routiers ?

Observation n°145

Déposée le 13 Juillet 2020 à 17:38

CONFIDENTIEL

Observation:

Nous habitons ce quartier depuis 20 ans et sommes très inquiets quant à la sauvegarde de la tranquillité et de la quiétude de ce qui était un petit îlot de verdure ...

Est il prévu de nous préserver réellement contre les nouvelles nuisances sonores (gare, quais complexe)et visuelles(passerelle,plate forme bus et complexe) mais également de l'augmentation du trafic des voitures dans nos rues ?

Merci pour votre réponse

Cordialement

Observation n°146

Déposée le 13 Juillet 2020 à 17:40

CONFIDENTIEL

Observation:

Grand projet indispensable pour la culture et le monde sportif.

Observation n°147

Déposée le 13 Juillet 2020 à 18:44

CONFIDENTIEL

Observation:

Je suis favorable à ce projet de salle de sport et de concert près de la gare.

Il est important que ce projet se fasse dans le périmètre de la ville plutôt que dans les zones périphériques . Dans le cadre de la revitalisation des centres villes ce projet est tout à fait cohérent.

Observation n°148

Déposée le 13 Juillet 2020 à 18:50

CONFIDENTIEL

Observation:

Équipement indispensable dans le cadre du développement de Chartres Métropole. Cet équipement sera accueillir des compétitions de sport de niveau national et des concerts que notre agglomération ne peut accueillir aujourd'hui.

Il est situé idéalement à proximité du pôle multimodal et du centre ville.

Observation n°149

Déposée le 13 Juillet 2020 à 18:57

CONFIDENTIEL

Observation:

Un centre culturel et sportif enfin en ville permettant ainsi d allier les événements et dîner en centre...le tout à pied

Observation n°150

Déposée le 13 Juillet 2020 à 19:11

Par Anonyme

Observation:

Je suis favorable au projet du complexe culturel et sportif prévu dans le projet du pôle gare

Le pôle multimodale, le futur parking permettent une synergie avec ce très beau projet.

Ce projet est également cohérent avec la volonté Gouvernementale de revitaliser les centres villes.

Observation n°151

Déposée le 13 Juillet 2020 à 21:08

CONFIDENTIEL

Observation:

Une salle de spectacle à l'endroit où elle est prévue est un projet totalement insensé. Le lieu est particulièrement mal choisi alors qu'il est possible de construire cet équipement en périphérie de Chartres, ce qui faciliterait grandement la sortie des matchs et des spectacles.

Quant aux spectacles, lorsque des artistes auront "fait" les Zénith d'Orléans, Le Mans, Tours et Paris, pourquoi viendraient-ils dans cette salle à Chartres qui ne peut avoir le dimensionnement d'un zénith "officiel"? Pour eux l'investissement serait le même mais avec beaucoup moins de spectateurs, ce qui veut dire un coût de la place plus élevé pour le spectateur.

Alors une salle de spectacle, oui, mais nettement mieux dimensionnée et mieux placée pour ne pas nuire aux riverains.

Observation n°152

Déposée le 13 Juillet 2020 à 21:16

Par Anonyme

Observation:

Il faut redynamiser les centres villes, arrêtons de tout mettre en periferie

Il faut cependant regarder les problèmes de stationnement

Je pense quand même qu'une majorité de personnes se rendront sur le lieu à pied

En conclusion, cette salle est indispensable

Observation n°153

Déposée le 13 Juillet 2020 à 21:46

CONFIDENTIEL

Observation:

Argumentaire non pas contre la construction d'une salle de sports et spectacles indispensable au sein de Chartres Métropole, mais contre l'implantation du projet de complexe sportif et culturel (EPCS) sur le site du pôle gare de Chartres et son coût excessif par rapport à la réalisation récente de tels équipements dans des villes et agglomération comparables et donc pas acceptable pour les habitants/contribuables de l'agglomération.

le contenu de cet argumentaire figure dans le document joint.

1 document joint.

Argumentaire non pas contre la construction d'une salle de sports et spectacles indispensable au sein de Chartres Métropole, mais contre l'implantation du projet de complexe sportif et culturel (EPCS) sur le site du pôle gare de Chartres et son coût excessif par rapport à la réalisation récente de tels équipements dans des villes et agglomération comparables et donc pas acceptable pour les habitants/contribuables de l'agglomération.

La réalisation sur le site du pôle gare de Chartres d'un complexe sportif et culturel a fait l'objet de trois permis de construire et de trois enquêtes publiques soumettant une étude d'impact et évaluation environnementale de ce projet à l'avis du public. Le tribunal Administratif d'Orléans, suite à un recours d'une association de riverains, a demandé par jugement le 26 septembre 2019 un sursis à statuer de 10 mois concernant sa décision sur la validité du permis de construire. Le tribunal demande la production d'une étude trafic et que le dossier soit de nouveau soumis à l'avis du public compte tenu d'irrégularités intervenues dans les documents mis à disposition du public lors de la 3^{ème} enquête publique.

C'est donc essentiellement cette étude complémentaire trafic de 23 pages (cahier n° 3) qui est soumis à une nouvelle consultation du public dans le délai de dix mois du sursis à statuer décidé par le tribunal.

Les commissaires enquêteurs des deux premières enquêtes publiques avaient émis un avis défavorables au projet ; la troisième enquête publique a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur malgré un bon nombre de contributions argumentées défavorables au projet de la part des habitants. On peut noter également les insuffisances des réponses ou solutions apportées par Chartres Métropole aux différents avis de la mission environnementale du Centre Val de Loire (MRAE) concernant les différentes nuisances (sonores dégradation de la qualité de l'air) afin de les réduire.

En fait ce dossier initié il y a plus de dix ans par la ville de Chartres et Chartres Métropole, déclaré d'intérêt communautaire en juin 2011, n'a pas encore abouti essentiellement du fait de son implantation en centre ville non acceptée par les riverains du projet et des difficultés de circulation sous évaluées à court et moyen terme.

Le besoin de construire une grande salle (spectacles et sports) n'a jamais été remis en cause ni par les habitants ni par les riverains du projet actuel, et je suis personnellement très favorable à sa construction, cette salle aurait du être réalisée il y a au moins 15 ans.

On peut résumer la problématique de la construction de complexe sportif et culturel (EPCS) à trois points :

- son implantation
- sa jauge
- son coût

Implantation :

La construction d'un EPCS important à proximité immédiate du pôle multimodal pouvait sembler au départ pertinente, les spectateurs pouvant s'y rendre en utilisant les transports en communs (train, cars Rémi et réseau filibus).

Cependant, lors des manifestations en soirée (plage 20h /23h), il n'y a plus de train, de cars Rémi, peu de bus urbains filibus, dont le réseau ne couvre pas les 66 communes de Chartres Métropole.

L'étude complémentaire trafic produite aujourd'hui ne mentionne plus que quelques dessertes filibus (à mettre en place pour ces soirées de spectacles) et la navette « Relais des Portes », et les dessertes (inexistantes) par train et cars Rémi ne sont mentionnées. L'implantation du complexe sportif et culturel près du pôle multimodal avancée comme argument majeur en raison de l'intermodalité n'a plus de justification.

La majorité des spectateurs qui viendront aux manifestations prévues dans la salle projetée viendra à pied et en voiture. A pied dans un rayon de 1 à 2 km autour de la salle et en voiture pour les autres habitants (de loin la catégorie plus importante) de Chartres Métropole (donc dans un rayon de 20 km de la gare) et également pour ceux qui sont situés en dehors de ce territoire, telle est la situation. La ville de Chartres compte 39 000 habitants et Chartres Métropole 136 000 habitants, il est donc réaliste de penser que la majeure partie des spectateurs devrait se rendre à l'EPCS en voiture, Chartres Métropole ne construit pas seulement l'EPCS pour les habitants du centre ville de Chartres ou ceux demeurant à proximité sur Mainvilliers (ce qui est mon cas) qui eux pourront évidemment s'y rendre à pied.

Cette étude indique que les spectateurs viendront aux différentes manifestations sportives et culturelles en voitures (980 précisément) avec 3 personnes à bord (donc 2940 personnes) et que 50%, c'est à dire 490 de ces voitures se rendront au futur parking du pôle gare d'une capacité de 1200 places et les 50 % restant se rendront dans les autres parking situés à proximité (Chatelet, République, Grand faubourg et coeur de ville).

Prendre comme base que les voitures seront occupées par 3 personnes est très optimiste, il est plus réaliste de prendre comme base 2 personnes et dans ces conditions ce ne sont plus 980 mais 1470 voitures qui devront stationner aux abords de la salle (dans les parkings précités si places disponibles, ou en stationnement (sauvage) sur Chartres et Mainvilliers.

De plus, en cas d'intempéries (pluie, vent, froid...), il n'est pas assuré que les personnes habitant au delà d' 1 km viendront à pied, elles seront tentées d'utiliser leur voitures, seuls les habitants demeurant à proximité immédiate braveront les intempéries et s'y rendront à pied et donc les problèmes de stationnement seront importants.

D'après le dossier présenté, il y aurait un potentiel de 3047 de places stationnement, mais le nombre de places disponibles le soir de spectacles n'est pas précisé, bon nombre des places potentielles sont en fait occupées par des riverains, des abonnés (parking Chatelet et Grand faubourg), ou par d'autres personnes pour diverses raisons (il y a encore quelques restaurants ouverts le soir à Chartres). Le nombre de places disponibles est donc très limité.

Un nouveau parking sera bientôt construit de 1200 places, ce parking qui n'est pas lié à la construction de l'EPCS mais à la réalisation du pôle gare. Sa capacité a beaucoup varié durant ces dernières années - 2800, 2000, 1500, 1200 ou 1000 places – aujourd'hui la construction et sa gestion ont été confiées à Qpark pour une capacité de l'ordre de 1200 places.

Le parcotrain actuel (Effia) compte 363 places (rarement plein), celui-ci sera démoli dès que le nouveau parking sera en service. Compte tenu que dans ce parking 250 places devraient être réservés aux agents de l'opérateur ferroviaire (SNCF ou autre), il devrait y avoir suffisamment de places pour l'activité des gares ferroviaire et routière, même si le trafic ferroviaire augmente (prévision d'augmentation du trafic de 50% d'ici 2030). Il est vraisemblable que ce futur parking pour le quotidien sera surdimensionné (le parking «coeur de ville» a une capacité de 1126 places et n'est pas saturé en journée). Par contre, lors de la plage horaire des spectacles, il sera sous dimensionné de 500 places environ obligeant les spectateurs à garer (pas toujours correctement) leurs véhicules dans les rues situées à proximité.

Concernant la circulation induite lors des spectacles ou rencontres sportives, elle sera importante notamment à la sortie des spectacles et l'étude minimise les conséquences notamment sur le pont Casanova où vont se côtoyer dangereusement, piétons, peut être vélos si des pistes cyclables y sont créées, voitures et quelques bus.

Des doutes également sur les hypothèses de l'étude (base 2017 avec une extrapolation en 2035), on constate à titre d'exemple un flux de véhicules venant de Mainvilliers se rendant au futur parking évalué à 11% des « 490 véhicules attirés » (page 5 de l'étude) soit 50 voitures, je pense que les habitants d'une grande partie de l'ouest de l'Agglomération pour se rendre à l'EPCS utiliseront cet accès et plus de 50 voitures seront concernées par ces déplacements.

En outre, aucune étude d'impact globale de la ZAC pôle gare et de ses abords n'a été réalisée, et c'est bien regrettable.

Il aurait été intéressant qu'une telle étude prenne en compte le trafic, l'ensemble des nuisances sonores et la dégradation de la qualité de l'air à l'achèvement du pôle gare et aussi à l'horizon 2035.

En effet, la ZAC pôle gare dans son programme d'équipements outre l'EPCS et le parking Qpark prévoit la constructions de plus de 350 logements, des bureaux , d'un hôtel , de commerces et l'installation de services publics (maison de santé, crèche) et de places de parking. En outre, le Conseil Départemental projette à court terme la construction d'un bâtiment de bureaux d'une capacité de 400 postes de travail (regroupement des services départementaux) et le site du Compa (17000 m²) actuellement occupé par la gare routière (jusqu'à la mise en service du parking et de la plate forme « gare routière ») est appelé à cette échéance (donc d'ici 2 ans) à avoir une autre affectation (le musée du Compa devant être délocalisé à court terme).

Actuellement plusieurs programmes immobiliers (en dehors du périmètre de la ZAC) ont débuté, rue du Faubourg Saint Jean, rue Nicole et d'ici 2035 d'autres devraient voir le jour. On ne peut que se féliciter de l'attractivité ou du dynamisme provoqué par la réalisation du pôle gare, mais il est nécessaire d'anticiper les nuisances dues à l'augmentation de la circulation : engorgement du secteur, bruit, pollution de l'air et sécurité des personnes ; sans voiries adaptées, protection acoustique à mettre en place, le quartier du pôle gare deviendra invivable pour ses habitants et « cauchemardesque » pour les personnes en transit (à pied, en vélo ou en voiture).

Jauge de l'EPCS

Actuellement les match de hand-ball se jouent à la halle Jean Cochet (capacité maximale de 1200 spectateurs), qui est évidemment trop petite et fait le plein avec les abonnés ; spectateur occasionnel, je n'ai pu obtenir une place qu'une seule fois la saison dernière.

La nécessité de réaliser une nouvelle salle n'est donc pas discutable, mais une capacité de 2500 à 3000 places semble suffisante (donc plus du double de la capacité de la salle actuelle).

Cette salle pourrait également accueillir des spectacles culturels comme l'EPCS projetée, les salles de Chartres Expo n'étant pas adaptées pour une telle utilisation. Une jauge de 2500 à 3000 personnes devrait convenir également à cet usage ; dans l'étude environnementale du dossier de l' EPCS, il est indiqué que la salle de 4198 places ne sera utilisée qu'aux mieux 5 fois par an et donc avec les matchs de hand-ball (avec moins de 3000 spectateurs) la salle serait utilisée au total au plus trente fois dans l'année. La finalité de ce type d'équipement est une utilisation maximale pour notamment en limiter les coûts de gestion, d'exploitation et donc le risque financier.

Au niveau Régional, une salle de ce type (3000 places) a été inaugurée à Blois en 2017, en périphérie de la ville, il s'agit de la « salle du Jeu de Paume » réalisée par le cabinet

d'architectes Groupe 6 (qui devrait aussi réaliser aussi l'EPCS de Chartres), avec une salle annexe de 1100 m² et un salon de réception de 500 places

Cette ville et son agglomération sont comparables à Chartres et à Chartres Métropole, indiquant qu'une capacité de 2500 à 3000 spectateurs devrait être suffisante pour l'EPCS de Chartres.

Coût de l'EPCS

Le projet d'EPCS, celui du cabinet d'architectes « Groupe 6 », peut être « le plus beau » des dossiers présentés par les cabinets d'architectes ayant concouru, certainement le plus grandiose, retenu par les élus du Conseil Communautaire lors de la séance du 3 avril 2012 est surtout le plus onéreux : 47 millions d'euros hors taxes (montant de l'offre retenue), en espérant que celui-ci est figé.

A Blois, le coût de la salle du Jeu de paume s'élève à 21 millions d'euros HT.

A Laval, un équipement comparable (quoique un peu plus grand) à celui de l'EPCS devrait être inauguré prochainement, « l'Espace Mayenne » (salle modulable de 4500 places, une salle de sport de 1900 places et une salle de congrès de 500 places assises) pour un coût de 32 millions d'euros HT.

A Quimper (76000 habitants), un projet de salle Aréna à Penvillers de 4000 places est dans les cartons, ce serait salle de sports et spectacles (très modulable) pour un coût de 30 millions d'euros, donc un coût raisonnable par rapport au projet d'EPCS de Chartres Métropole.

En 2019, à Cesson Sévigné (en périphérie de Rennes) une salle de 5000 places a été inaugurée (à usage culturel et sportif) où se jouent les rencontres de hand-ball (le coût de cette salle est de 20 millions d'euros, elle est certes moins somptueuse que celle projetée à Chartres, mais son coût nettement inférieur et il s'agit pourtant de Rennes Métropole (450 000 habitants), une agglomération donc plus importante que Chartres Métropole.

Il doit être donc possible de réaliser un complexe sportif et culturel mieux dimensionné pour notre agglomération à coût plus raisonnable en le situant dans un espace moins contraint que celui du pôle gare à proximité immédiate des voies ferrées.

Cet équipement sportif et culturel déclaré d'intérêt communautaire par le conseil communautaire de Chartres métropole en juin 2011. A cette époque Chartres Métropole était seulement constituée de 32 communes ; en 2012 dix communes supplémentaires

ont rejoint Chartres Métropole, en 2013 cinq autres , 2016 et 20 autres communes en 2018 pour un total de 66 communes (compte tenu de la fusion des communes de Mittainvilliers et Vérigny) .

Depuis 2011 nous avons eu deux élections municipales en 2014 et 2020 qui ont élus de nouveaux conseillers municipaux mais aussi des nouveaux conseillers communautaires (114 au total aujourd'hui).

L'intérêt communautaire de l'EPCS et surtout son financement ont été décidés en 2011 par des conseillers communautaires de 32 communes de Chartres Métropole (qui compte aujourd'hui 66 communes) dont un nombre important ne siège plus dans le nouveau conseil communautaire (certains ne se sont pas représentés ou ont été battus) ; en 2020 nous avons un conseil communautaire renouvelé mais surtout très élargi par rapport à 2011 et donc très différent.

De plus les conseillers communautaires des 34 communes qui ont rejoint Chartres Métropole depuis 2011 devront financer cet équipement toujours pas construit alors qu'ils ne se sont bien entendu jamais prononcés sur la construction de ce projet, notamment sur :

- son implantation
- sa jauge
- son coût

En fait la majorité des conseillers communautaires actuels ne connaît pas ce dossier, je pense donc que soumettre à nouveau le projet de construction de l'EPCS au conseil communautaire est indispensable.

Un nouveau débat au sein du communautaire et un vote permettrait de clore ce dossier en décidant soit de poursuivre ce projet (malgré son coût et son implantation), soit de le redimensionner ou de l'implanter sur un autre site (en périphérie près de l'odyssée ou du futur parc des expositions pour mutualiser les parkings ou ailleurs) avec des coûts plus raisonnables pour notre agglomération et ses habitants/contribuables, semblables à ceux réalisés par d'autres d'agglomérations comparables (25 à 30 millions d'euros HT). L'EPCS est fait pour durer au moins quarante ans, il est important de ne pas se tromper.

Dans la situation sanitaire et économique actuelle de notre pays, nous devons nous interroger si la construction d'une salle de grande capacité d'un coût important (voire excessif) pour notre Agglomération dans un espace contraint et un environnement de nuisances est vraiment raisonnable (et acceptable), ou si Chartres Métropole ne doit pas se contenter d'un bel équipement plus adapté à ses besoins, donc de capacité moindre et implanté dans un secteur « plus

apaisé » et d'un coût nettement moins élevé (avec un plafond de 30 millions d'euros hors taxes).

Observation n°154

Déposée le 13 Juillet 2020 à 22:27

CONFIDENTIEL

Observation:

L'équipement en lui-même ne pose pas souci. En revanche, son emplacement est particulièrement mal pensé et absolument pas réfléchi. Les riverains du pôle gare de Chartres et de Mainvilliers vont nécessairement subir d'importantes nuisances liées au stationnement et à la circulation des véhicules. Si certains pourraient s'y rendre à pied, ce n'est clairement pas la majorité des usagers de cet équipement, venue de Chartres, son agglomération, du département et au-delà, qui le fera. Beaucoup emprunteront plus volontiers des véhicules qu'ils stationneront aux alentours, afin de ne pas avoir à s'acquitter des frais de parking. La circulation risque d'être particulièrement difficile et génératrice de bruit et de pollution dans les zones du pôle gare, préfecture et sur le pont entre Chartres et Mainvilliers, avant et après toute manifestation sportive et culturelle. Des stationnements sauvages et abusifs sont à redouter. Il est aussi à redouter des bruits intempestifs (cris, chants, klaxons, ...) d'usagers quittant cet équipement en fin de soirée, début ou milieu de nuit. Et personne ne pourra empêcher cela à répétition sur l'année (au gré des manifestations) pour le plus grand ennui et dérangement des riverains qui vont voir leur qualité de vie dégradée.

Une autre localisation doit être trouvée pour ce projet, plutôt en périphérie, dans un espace peu densément peuplé pour une meilleure accessibilité (circulation et stationnement) et le moins de gêne auprès de riverains.

Observation n°155

Déposée le 13 Juillet 2020 à 22:45

CONFIDENTIEL

Observation:

Une salle de ce type sera l'équipement idéal pour finaliser le pôle gare. C'est de plus un équipement absolument nécessaire pour les spectacles et les rencontres sportives, étant donné la réussite des différentes disciplines présentes sur le territoire de Chartres Métropole. Le placer au cœur de l'Agglo, et aussi proche de la gare, est une vraie bonne idée.

Observation n°156

Déposée le 14 Juillet 2020 à 09:24

CONFIDENTIEL

Observation:

Ce n'est pas que l'emplacement de ce complexe qui doit être remis en cause, mais le complexe lui-même ! Avec l'apparition d'épidémies telles que celle du COVID et leurs effets négatifs sur l'économie, il ne sera plus possible de remplir de grandes salles où seront confinés des milliers de spectateurs. Ou alors, il faudra en accepter 2 fois moins. Et dans ce cas, il n'y aura plus d'équilibre financier. Qui va payer les déficits ?

Observation n°157

Déposée le 14 Juillet 2020 à 10:22

CONFIDENTIEL

Observation:

Je suis totalement pour la construction de ce nouvel équipement qui permettra à toutes les équipes de jouer dans des infrastructures dignes de leurs ambitions nationales voire européennes. C'est indispensable au développement du sport et de la culture dans notre belle ville de Chartres.

Observation n°158

Déposée le 14 Juillet 2020 à 11:50

Par Anonyme

Observation:

Ca va changer des concerts à Chartreexpo qui est super vétuste et pas moderne !

Observation n°159

Déposée le 14 Juillet 2020 à 11:56

Par Anonyme

Observation:

Tout comme le cinéma, ce projet a parfaitement sa place en centre ville : comment peut on penser qu'il est plus agréable de se rendre dans un hangar loin de tout, dans une zone industrielle déshumanisée pour des rencontres sportives et culturelles ? Les habitants des villes méritent une ville qui ne soit pas uniquement un centre commercial mais un lieu de rencontres : ce projet les favorisera.

Observation n°160

Déposée le 14 Juillet 2020 à 13:22

CONFIDENTIEL

Observation:
Super projet

Observation n°161

Déposée le 14 Juillet 2020 à 13:30

CONFIDENTIEL

Observation:

Je trouve le projet intéressant pour dynamiser le centre de Chartres

Observation n°162

Déposée le 14 Juillet 2020 à 13:46

Par Anonyme

Observation:

Le projet manque d'espaces verts.

Observation n°163

Déposée le 14 Juillet 2020 à 16:39

Par Anonyme

Observation:

Que va devenir Chartres Expo ? Est-il toujours prévu de de reconstruire ? en centre ville pour en faire un lieu de rencontre ?

Observation n°164

Déposée le 14 Juillet 2020 à 16:50

CONFIDENTIEL

Observation:

La ville de CHARTRES a besoin de cet équipement, c'est une excellente idée.

Observation n°165

Déposée le 14 Juillet 2020 à 16:53

Par Anonyme

Observation:

Enfin quelque chose de moderne qui va remplacer Chartres Expo qui n'est plus du tout adapté aux concerts, salons.... Magnifique idée de l'équipe municipale. Bravo !!!

Observation n°166

Déposée le 14 Juillet 2020 à 16:54

CONFIDENTIEL

Observation:

Je suis très favorable à un projet moderne qui va permettre d'accueillir des événements sportifs et culturels dans d'excellentes conditions d'accessibilité

Observation n°167

Déposée le 14 Juillet 2020 à 17:03

CONFIDENTIEL

Observation:

Chouette projet à 2 pas de chez moi, j'ai hâte !!!!

Observation n°168

Déposée le 14 Juillet 2020 à 17:04

Par Anonyme

Observation:

En tant que fan de sport. Je suis très heureux de voir un projet comme celui-ci dans ma ville.

Observation n°169

Déposée le 14 Juillet 2020 à 17:07

CONFIDENTIEL

Observation:

En tant que chartrain, j'aimerais bien savoir combien cela va coûter. Je n'ai pas trouvé les éléments financiers de cette opération. Est-ce normal ? C'est Chartres Métropole qui va payer ?

Observation n°170

Déposée le 14 Juillet 2020 à 17:08

Par Anonyme

Observation:

Encore un très bon projet qui je suis sur sera mené à bien par Jean Pierre Gorges et son équipe.

Observation n°171

Déposée le 14 Juillet 2020 à 17:11

CONFIDENTIEL

Observation:

Une vraie grande salle de spectacles va permettre de recevoir plus facilement toutes sortes d'artistes à Chartres ! J'adhère totalement à ce projet !

Observation n°172

Déposée le 14 Juillet 2020 à 17:18

CONFIDENTIEL

Observation:

C'est l'outil indispensable pour Chartres et son agglomération, qui permettra de recevoir les passionnés de sport et de concert dans un super écrin.

Après l'odyssée avec le succès qu'il lui reviens, voilà un projet à la hauteur de la renommé de CHARTRES

Merci Mr le Maire de vous battre pour ça

Observation n°173

Déposée le 14 Juillet 2020 à 18:25

Par Anonyme

Observation:

Avec ce projet, Chartres s'inscrit dans la modernité. OUI à ce projet audacieux qui ravira dans le futur les réfractaires d'aujourd'hui.

Observation n°174

Déposée le 14 Juillet 2020 à 19:05

CONFIDENTIEL

Observation:

Je suis pour ce complexe culturel et sportif. Projet apportant l'équilibre entre le patrimoine historique et le patrimoine de demain!

Observation n°175

Déposée le 14 Juillet 2020 à 20:05

CONFIDENTIEL

Observation:

Habitant Luisant, je serai ravie de me déplacer en bus jusqu'à Chartres pour aller aux spectacles et ne plus prendre ma voiture jusqu'à Orléans. Merci pour la planète !!!

Observation n°176

Déposée le 14 Juillet 2020 à 20:19

CONFIDENTIEL

Observation:

Quel plaisir de pouvoir aller dîner en ville et de se rendre ensuite à pied dans cette future salle de spectacles ou de rencontres sportives. Ce lieu manquait dans une ville comme Chartres.

Observation n°177

Déposée le 14 Juillet 2020 à 20:23

Par Anonyme

Observation:

Enfin une salle de spectacles digne de ce nom à Chartres. J'adhère totalement à ce projet

Observation n°178

Déposée le 14 Juillet 2020 à 23:07

CONFIDENTIEL

Observation:

Super projet pour Chartres

Observation n°179

Déposée le 15 Juillet 2020 à 10:56

Par Anonyme

Observation:

C'est une bonne idée d'implanter cette installation en ville, à proximité de la gare et des arrêts de bus. ça évite de tout recréer ailleurs.
En plus, une grande salle pour les événements sportifs manquait à Chartres.

Observation n°180

Déposée le 15 Juillet 2020 à 11:11

CONFIDENTIEL

Observation:

Si effectivement il y a des erreurs dans l'estimation du trafic généré par les spectacles, il faut refaire les calculs car j'habite près de la gare et je ne voudrais pas me retrouver dans les embouteillages en rentrant le soir de mon travail.

Observation n°181

Déposée le 15 Juillet 2020 à 11:14

Par Anonyme

Observation:

Projet totalement démesuré pour la ville de Chartres pourtant déjà lourdement endettée. En plein coeur de ville alors que ce type d'équipement s'installe généralement en périphérie.

Un quartier déjà très bruyant, beaucoup d'embouteillage, pollution...

Expulsion, rachat de terrain, délocalisation des services ferroviaires, de lourds tribus sont payés par les habitants qui ont le malheur d'être dans le champ d'action de ce scandaleux projet.

Pour finir, l'architecture de cet équipement est particulièrement laide au regard des constructions de la ville (celles d'avant l'épopée gorgé bien sûr).

Observation n°182

Déposée le 15 Juillet 2020 à 11:14

CONFIDENTIEL

Observation:

Je pense qu'il faut faire ça ailleurs car en pleine ville ça n'a pas de sens

Observation n°183

Déposée le 15 Juillet 2020 à 12:12

CONFIDENTIEL

Observation:

Ce complexe n'a pas sa place dans le site choisi. La circulation est très tributaire du pont de Mainvilliers et du passage sous la voie ferrée, faubourg saint Jean. Comment se passera la sortie d'un spectacle ou d'un match en parallèle de l'arrivée de trains ? Les solutions présentées sont peu approfondies et ne répondent que de manière imparfaite à la gestion de la circulation.

De plus le coût est bien trop important, le "rayonnement" de Chartres ne me paraît pas suffisant pour remplir une salle dont la jauge est trop importante et il suffit d'un tout petit virus pour tout annuler. Cette éventualité n'est pas prise en compte.

En matière de sports, il vaudrait mieux privilégier le sport de masse plus que les grandes manifestations .

Observation n°184

Déposée le 15 Juillet 2020 à 12:23

CONFIDENTIEL

Observation:

Le dossier n'évoque pas le problème du pont de Mainvilliers dont le flux sera réduit par deux du fait de la création d'une voie propre pour les bus. Bonjour les bouchons

Observation n°185

Déposée le 15 Juillet 2020 à 12:26

CONFIDENTIEL

Observation:

Pourquoi prévoir un parking de 1200 places alors que l'étude de circulation ne prévoit que 500 voitures pour les usagers du complexe

Observation n°186

Déposée le 15 Juillet 2020 à 12:55

Par Anonyme

Observation:

Très bien, enfin nous pourrons voir des ballets, des opéras et des concerts sans se déplacer à Paris ou Orléans !!!

Observation n°187

Déposée le 15 Juillet 2020 à 13:12

CONFIDENTIEL

Observation:

Notre famille, composée d'un couple et 4 enfants, habite juste en face du futur complexe culturel et sportif envisagé dans le cadre de la création de la ZAC « Pôle Gare », et nous sommes tous très inquiets sur les impacts liés au déploiement de nouvelles constructions et de voiries juste aux abords de notre maison.

En effet, d'après les plans qui sont présentés par les urbanistes et la mairie, devrait être positionné le nœud névralgique de la nouvelle voie de contournement souhaité par la mairie pour desservir l'accès au pôle multimodal de l'agglomération chartraine (gare SNCF, gare routière Bus régionaux Rémi, Filibus, voire cars touristiques, taxis, voitures particulières,...) ainsi que l'entrée de TOUS les véhicules pour le futur complexe culturel et sportif. Et tout cela, à moins de 10 mètres de notre habitation !

Nos craintes sont d'autant plus sérieuses que nous n'obtenons toujours pas de précisions sur les mesures de protections mises en place pour aménager la voirie.

Il est en outre incompréhensible, voire inadmissible, qu'il soit fait autant de cloisonnements entre les différentes enquêtes publiques cette modification du PLU fasse autant référence à des études en cours qui n'ont pas été portées à la connaissance du public (modification du PLU, modification du Plan de Déplacement Urbain, enquête publique sur la ZAC constituée et maintenant nouvelle étude d'impact cantonnée au PC modificatif du complexe culturel et sportif,...).

Comment en effet se positionner sereinement lorsqu'on ne retrouve pas dans l'étude d'impact les études satisfaisantes sur les mesures relatives aux nuisances liées à l'implantation de l'EPCS notamment sur la densification de la circulation et des pollutions tant acoustiques que sur la qualité de l'air qui en résulteront.

Cet enchevêtrement de procédures administratives, parcellaires les unes par rapport aux autres, ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble des avantages et inconvénients d'un tel projet, tant pour les riverains, que pour les habitants de Chartres et de son agglomération. Il faut d'ailleurs noter que les deux premiers projets d'EPCS avaient donné lieu à, lors des deux premières enquêtes publiques, TOUTES LES DEUX à un AVIS DEFAVORABLE de l'équipement culturel et sportif sur le site du pôle gare et c'est suffisamment exceptionnel pour le souligner!

Un 3ème permis déposé n'est toutefois toujours pas entériné et que le Tribunal Administratif d'Orléans a constaté certaines lacunes quant à l'étude environnementale et notamment sur l'aspect consacré au trafic et à la circulation future, d'où une nouvelle étude produite au cahier n°3.

Merci de bien vouloir prendre en compte nos remarques :

QUANT AU LIEU D'IMPLANTATION DE L'EPCS

L'implantation de l'EPCS sur le Pôle Gare avait été justifiée pour utiliser la future plateforme multimodale à construire et la mutualisation d'un parking commun avec la gare.

Or, il est regrettable de constater que les transports en commun (Filibus, Rémi, Trains SNCF) cessent d'assurer leur desserte dès 21H et qu'ils ne pourront pas être utilisés par les spectateurs pour rentrer chez eux à la fin du spectacle. Ce n'est pas le Relais des Portes (30 personnes transportées toutes les 20 min) qui pourra palier ce vide.

En outre, le parking est manifestement trop petit pour absorber le public attiré par les grandes manifestations et le recours aux autres parkings du centre-ville est illusoire car, d'une part, ceux-ci sont déjà bien occupés en soirées par les résidents, et plus particulièrement les soirs de WE, et d'autre part, les spectateurs rechercheront avant tout à se garer le plus près possible de l'EPCS.

D'où un risque très fort de stationnements sauvages et d'incivilités venant perturber la quiétude du quartier de l'Epargne. Tel était d'ailleurs le cas lors de la fête de la Lumière organisée au mois de septembre à Chartres ou malgré les parkings actuels en centre

ville, tout notre quartier est envahi de véhicules sur les trottoirs rendant difficilement praticable l'accès à nos maisons.

A l'instar de nombreux habitants de l'Agglomération, nous ne comprenons pas donc le choix de l'implantation de cette infrastructure sur ce site ! Rappelons qu'une pétition ayant recueillie plus de 1200 signatures avait été déposée à la mairie en 2010 contre cette implantation, suggérant plutôt un déplacement vers l'actuel Chartres Expo.

QUANT AUX HYPOTHÈSES RETENUES SUR LE TRAFIC FUTUR ET LA SORTIE DU PARKING :

L'étude de trafic de janvier 2020 (cahier n°3, page 5) retient des agrégats sans toutefois les justifier, notamment quant au taux d'occupation véhiculaire (3 pers ?) et l'origine des flux de circulation par rapport à l'existant. Le nombre avancé de 490 véhicules utilisant le parking est manifestement sous-évalué. A noter en outre que le rédacteur précise que la méthode retenue pour extrapoler la croissance homogène du trafic « reste uniquement théorique et ne donne qu'un ordre de grandeur » (en le soulignant en gras qui plus est !) et précise pas la suite « il ne peut être utilisé dans des calculs et ne reflétera pas strictement la réalité de l'évolution des trafics » : ce n'est guère rassurant !

Il est en effet sérieusement à craindre que le public, par confort ou sécurité du déplacement porte à porte, utilise massivement leurs véhicules personnels, générant au centre ville aux heures tardives un flux important de véhicules, générant une gêne importante tout particulièrement pour les riverains immédiats de l'EPCS.

Or, la synchronisation des feux tricolores semble une solution peu convaincante pour permettre de linéariser le flux de véhicules souhaitant sortir tous à la même heure à l'issue du spectacle.

Pour s'en convaincre, il suffit de voir les difficultés pour sortir du Zénith d'Orléans, qui suppose parfois de mettre une heure entre la fin du spectacle et la sortie de la ville ! Ou encore, les difficultés à sortir du parking de l'Aréna de Bordeaux (900 places) où il faut compter plus d'une heure pour sortir après le spectacle !

Cette situation est d'ailleurs actuellement constatée à Chartres pour sortir du parking Chatelet certains samedis de mai ou de juin lorsque les cérémonies de Communion des collèges privés de Chartres à la Cathédrale !

Tel était d'ailleurs le cas lors de la fête de la Lumière organisée au mois de septembre à Chartres ou malgré les parkings actuels en centre ville, tout notre quartier est envahi de véhicules sur les trottoirs rendant difficilement praticable l'accès à nos maisons.

QUANT AUX MESURES DE PROTECTION PENDANT LA PHASE DE TRAVAUX PUIS D'EXPLOITATION DE L'EPCS :

Le positionnement de la salle à cet endroit générera inévitablement des nuisances sonores non seulement les journées en semaine, par la concentration de la circulation automobiles et des cars pour l'accès à la gare, mais également en soirée et les WE par l'arrivée et surtout la sortie massive des véhicules lors des manifestations.

Il est à noter que dans son avis du 30 avril 2020, l'autorité environnementale (MRAe) conclue « la prise ne compte de l'enjeu de la qualité de l'air paraît proportionné dans le dossier » en utilisant le conditionnel alors que s'agissant du bruit, elle utilise le futur en soulignant que « bien que les seuils réglementaires ne seront pas dépassés, des nuisances sonores pourront être subies par certains riverains lors du fonctionnement de l'équipement ».

Il conviendra de prévoir des protections phoniques pendant la phase des travaux puis permanentes lors de l'exploitation de l'EPCS, voire même de dédommager les riverains dans le cadre d'aménagement de protections phoniques individuelles (triple vitrage) qu'ils seront contraints de s'équiper pour limiter l'impact de l'infrastructure sportive et culturelle qui constitueront, dans un environnement calme, un trouble de voisinage, accentué également par le fait que la nouvelle dalle multimodale amènera tout le flux de circulation en ce même endroit !

Or, rien pour l'heure n'est prévu en ce sens.

En conclusion, si nous ne sommes pas opposés à ce que la ville de Chartres se dote d'un équipement pluriculturel et sportif d'envergure, il apparaît déraisonnable que son implantation soit localisée sur le Pôle Gare au vu des arguments présentés et des inconvénients soulevés par nombre d'habitants et même par les réserves moult fois soulevées par l'Autorité environnementale.

Observation n°188

Déposée le 15 Juillet 2020 à 14:09

Par Anonyme

Observation:

La logique du déploiement chartrain est d'autant plus choquant que des associations d'intérêt public, civique et citoyen se voient priver de subventions pour des raisons budgétaires.

Le niveau d'endettement de la collectivité territoriale est l'affaire de tous les chartrains. Ils devraient être concernés en amont de toutes décisions engageant leur qualité de vie mais aussi leur participation financières pour répondre aux dettes.

Cela suppose une totale transparence sur les modes de financement.

A une période où les taux de participation aux urnes interroge la représentativité des élus, la concertation est incontournable.

Observation n°189

Déposée le 15 Juillet 2020 à 14:20

CONFIDENTIEL

Observation:

Durant la période de confinement, j'ai pu apprécier le calme, la qualité de l'air de ma ville sans voiture.

Le projet de construction de cette salle et du parking, en ce lieu, va à l'encontre du bien-être de la population et saccage un quartier.

Il nous promet du bruit. celui des portières qui claquent, des supporters qui "refont le match" sur le parking. On peut rajouter des embouteillages, des véhicules garés sur les trottoirs, de l'énerverment et de la pollution liée au trafic.

Pourquoi pas une salle de spectacle et de sport. Mais pas en centre ville.

Mais la ville a t-elle encore les moyens pour un projet aussi coûteux?

Observation n°190

Déposée le 15 Juillet 2020 à 14:59

CONFIDENTIEL

Observation:

Ce projet est une excellente idée et j'y adhère totalement. Chartres a besoin d'une salle de ce type pour les spectacles et les rencontres sportives.

Observation n°191

Déposée le 15 Juillet 2020 à 19:17

Par Anonyme

Observation:

M. C **CONFIDENTIEL** liers.

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Observations sur l'emplacement et le coût de la construction d'une salle de sports et spectacles (EPCS) sur le site du pôle gare.

L'avis des contribuables et des citoyens étant de moins en moins suivi par leurs élus et les différents partis politiques, c'est l'occasion de donner une dernière fois son ressenti sur ce projet d'urbanisme dont l'emplacement en milieu urbain et à proximité des habitations n'est justifié.

1- La réalisation sur le site du pôle gare de Chartres prévoit la réalisation d'un complexe sportif et culturel dont la capacité sera de 4198 places pour les spectacles et 3810 pour les rencontres de handball) sur une zone difficile d'accès.

Le projet qui comprend le futur parking, la plateforme multimodale et une passerelle piétons pour franchir les voies ferrées, s'inscrit dans la partie Nord de la future ZAC du pôle gare.

Son implantation prévue sur un petit terrain de 9384 m² étroit, longeant des voies ferrées, est inadaptée et difficile d'accès. Le terrain ne peut être desservi que par deux voies de circulation, une donnant vers Mainvilliers et l'autre sur la rue Saint-Jean à Chartres. Coté Mainvilliers, la circulation est régulièrement ralentie et saturée avec les feux tricolores positionnés avant et après le pont (de Mainvilliers) permettant de passer au-dessus des voies ferrées.

Sur ce pont, actuellement la circulation se fait par deux voies dans chaque sens et elle ne permet d'assurer l'écoulement des flux aux heures de pointe. Le plan de circulation du projet prévoit de faire passer les véhicules sur une seule voie dans les deux sens, deux voies seront réservées pour les transports en commun, d'où un accroissement des bouchons. Les riverains et ceux des quartiers environnants subiront inévitablement une augmentation des nuisances (bruits, embouteillages, pollution de l'air ...).

Avant la réalisation des travaux, les usagers de ce secteur ont déjà un aperçu des futures nuisances routières. La gare routière de Chartres, démolie trop tôt, a été installée provisoirement sur le parking du musée du Compa, à proximité de la future gare routière. A l'entrée du pont de Mainvilliers, la mise en place de nouveaux feux tricolores, permettant aux bus d'entrer et sortir de leur parc de stationnement, a considérablement ralenti le passage des véhicules, alors que la circulation se fait encore sur deux voies dans chaque sens.

Ce projet d'aménagement engagé depuis plus de huit ans, a fait l'objet de trois permis de construire et de trois enquêtes publiques. La conception de ce troisième projet est sensiblement identique aux deux précédents, si ce n'est que la réduction du nombre de places spectateurs dans la salle, ainsi que la diminution du nombre de places de stationnement dans le parking. Une mauvaise appréciation du dernier commissaire enquêteur a conduit une association locale à déposer un recours en annulation au tribunal administratif en janvier 2018.

En septembre 2019, lors de l'audience, le rapporteur public relève l'absence d'étude de circulation et met en avant des irrégularités pendant la troisième enquête publique. Le tribunal prononce un sursis à statuer de 10 mois, au cours de cette période, il est demandé que les documents du dossier du projet de construction et l'étude de circulation soient présentés au public.

2- La salle est surdimensionnée par rapport aux besoins

- La construction du complexe sportif et culturel avec une salle de 4198 places pour les spectacles et de 3810 pour le handball est surdimensionnée par rapport aux besoins. Cet équipement a été engagé sans faire une étude sur les besoins réels, sur sa rentabilité, son coût de fonctionnement et sur son accessibilité.

Actuellement, les match de hand-ball se jouent à la halle Jean Cochet (capacité maximale de 1200 spectateurs), salle trop petite qui en dehors des abonnés ne permet pas toujours d'accueillir les spectateurs occasionnels.

La réalisation d'une nouvelle salle est indispensable mais une capacité d'accueil de 2500 à 3000 places doit mieux correspondre aux besoins actuels et futurs.

Cette salle pourra également accueillir des spectacles culturels. Dans l'étude environnementale du dossier de l'EPCS, il est indiqué que la salle de 4198 places ne sera utilisée qu'aux mieux 5 fois par an, en ajoutant les matchs de hand-ball (dont l'affluence ne dépassera pas 3000 spectateurs), la salle sera utilisée au plus trente fois dans l'année.

Ce type d'équipement doit avoir une utilisation maximale pour en limiter les coûts de gestion, d'exploitation et le risque financier. Aucune réponse n'est communiquée pour chiffrer les dépenses de fonctionnement et un retour sur amortissement.

3- Son coût est exorbitant:

- Le budget initial de ce projet prévu pour 30 millions sera de plus de 50 millions.
- Un marché de travaux a été passé en janvier 2019 avec un groupement d'entreprises pour la somme de 47 133 000 €.

Cette implantation sur un petit terrain complique la réalisation du projet. L'insuffisance de la surface du terrain oblige à réaliser 3 niveaux de parking en sous-sol, sous la dalle où sera construite la salle. L'emplacement du parking est à un niveau altimétrique assez bas, avec des risques d'inondation en cas d'orage (déjà constaté par le passé). Ce n'est pas le petit bassin de rétention des eaux implanté sur Mainvilliers qui suffira à éviter la montée des eaux pluviales à cet endroit.

Une salle de 3000 places (le Jeu de Paume) a été inaugurée à Blois en 2017, implantée en périphérie de la ville, l'aménagement comprend une salle annexe de 1100 m² et un salon de réception de 500 places. Elle a été réalisée par le cabinet d'architectes Groupe 6 (celui prévu pour réaliser l'EPCS de Chartres), pour un coût de 21 millions d'euros HT. Cette ville et son agglomération sont comparables à Chartres et à Chartres Métropole. Il en ressort qu'une capacité de 2500 à 3000 spectateurs devrait être suffisante pour l'EPCS de Chartres.

A Laval, une salle modulable de 4500 places, comprenant une salle de sport de 1900 places et une salle de congrès de 500 places assises) pour un coût de 32 millions d'euros HT sont en phase finale et doivent être inaugurées.

A Cesson Sévigné (en périphérie de Rennes) une salle de 5000 places (salle à usage culturel et sportif), pour un coût de 20 millions d'euros HT a été inaugurée en 2019. Rennes Métropole (450 000 habitants) est une agglomération plus importante que Chartres Métropole.

Aucun de ces projets présentés à titre de comparaison dans d'autres villes n'a été implanté dans le cœur d'une ville ou d'une agglomération. De toute évidence, il est possible de réaliser un complexe sportif et culturel mieux dimensionné pour Chartres métropole et à un coût nettement plus raisonnable.

Pour en diminuer le coût, un tel aménagement doit d'être implanté en périphérie de la ville de Chartres ou de l'agglomération, à l'écart des habitations et à proximité de voies de dégagement pour éviter les embouteillages et les nuisances.

4- Son implantation:

- Une « étude d'impact circulation » est produite. Elle est censée démontrer que tous les problèmes de trafic routier sont réglés.

La traversée du pont de Mainvilliers n'est même pas évoquée alors que les deux voies de circulation dans les deux sens, seront réduites chacune à une voie pour le passage des bus. La réduction par deux du flux des véhicules augmentera ainsi les embouteillages à l'entrée de la rue Casanova ou vers la rue de la République à Mainvilliers.

Concernant la circulation induite lors des spectacles ou rencontres sportives, elle sera importante notamment à la sortie des spectateurs et l'étude minimise les conséquences notamment sur le pont Casanova où vont se côtoyer dangereusement, piétons, les vélos, les voitures et les bus.

Pour les manifestations en soirée, les transports en communs (trains, cars et réseau filibus) qui ne couvrent pas les 66 communes de Chartres métropole sont très réduits ou inexistantes entre 20H00 et 23H00.

L'étude complémentaire pour le trafic produite dernièrement ne mentionne que quelques dessertes pour les cars filibus (à mettre en place pour ces soirées de spectacles). Les autres possibilités, la navette « Relais des Portes », les horaires des trains et les cars de sociétés privés sont inexistantes.

Seuls quelques habitants situés dans un rayon de 1 à 2 km autour de la salle de spectacles, pourront se déplacer à pied (par beau temps) pour assister aux manifestations prévues dans la salle, les autres habitants de Chartres, de sa Métropole et d'ailleurs se déplaceront principalement en voiture.

L'implantation de ce complexe en milieu urbain ne peut pas être motivée par le fait que la majorité des spectateurs pourront se rendre aux spectacles et aux rencontres sportives à pied. Les déplacements des habitants de la ville de Chartres (39 000 habitants) et ceux de Chartres Métropole (136 000 habitants), pour se rendre à l'EPCS se feront principalement en voiture.

L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) du 23-11-2018 recommandait principalement d'approfondir les hypothèses de l'étendue du trafic et de réaliser une modélisation du trafic à des heures précises.

Pour ce faire, une étude d'impact complémentaire sur la circulation de l'EPCS de Chartres a été remise en janvier 2020 par la société ARTELIA Ville & Transport 47, avenue de Lugo - 94600 Choisy-le-Roi.

Pour évaluer l'impact de l'EPCS sur les conditions de circulation, deux situations sont comparées :

- Une situation de référence à partir de l'étude de trafic faite en 2017 et des trafics projetés à l'horizon 2035.

Cette situation tient compte des trafics générés par le projet urbain dans l'étude de 2017, avec les mêmes oublis :

- Un plan de circulation projeté et les nouvelles configurations des carrefours d'accès au site.

- Une situation projetée, qui comprend les mêmes trafics que la situation de référence aux mêmes horizons, auxquels on ajoute les trafics générés par l'EPCS.

Les analyses de fonctionnement des carrefours sont ensuite effectuées avec les trafics de la situation de référence et de la situation projetée sur les heures les plus critiques de la plage 19h – 00h, pour en déduire l'impact de l'EPCS seul.

D'une part cette méthode est très approximative, d'autre part le trafic des bus entrants et sortants de la future gare routière n'est pris en compte. Les hypothèses retenues à partir de l'étude acoustique de 2019 ne correspondent pas à la réalité sur le trafic avant le projet et pour l'estimation du trafic vers 2035.

Pour un évènement majeur à la salle de spectacle (4200 visiteurs), il n'est prévu 70% de visiteurs en voiture sur le site (soit 2940) en voiture et 30% (soit 1260) par d'autres moyens (à pied).

- Taux d'occupation véhiculaire (3 pers/VL), ce qui représente:
 $2940 : 3 = 980$ véhicules.

L'étude considère que 50% de ces voitures (490) se rendront dans le parking mutualisé du pôle gare d'une capacité de 1200 places, sans préciser où seront stationnés les 490 autres. Peut-être dans d'autres parkings en centre-ville (Châtelet, République), si les abonnés ne les occupent pas et s'il reste suffisamment de places. Le nombre de places disponibles dans d'autres parkings, le jour de spectacle n'est pas précisé.

Dans les faits, le taux d'occupation par véhicule n'est pas de 3 personnes mais vraisemblablement de 2 personnes.

Calcul avec 2 personnes par véhicule: $2940 \text{ visiteurs} : 2 = 1470$ véhicules.

Dans ces conditions, le parking de 1200 places et ses deux accès seront saturés. Les véhicules s'agglutineront vers le site, avant de pouvoir repartir dans le sens inverse pour trouver d'autres parkings ou pour stationner sauvagement dans les quartiers avoisinants.

Autre remarque, par mauvais temps (pluie, froid ...), il n'est pas prévu dans l'étude que les personnes habitant à 10 ou 15 minutes de l'EPCS ne viendront pas à pied mais en voiture, aggravant ainsi les problèmes de circulation et de stationnement.

Les hypothèses de l'étude sur la base de 2017 avec une extrapolation en 2035, donnent des chiffres douteux. Pour se rendre au parking de l'EPCS, 60 % des "490 véhicules attirés" feront leur entrée en franchissant le pont de Mainvilliers réduit à une seule voie de circulation.

Pour les spectateurs habitant à l'Ouest de l'agglomération chartraine, l'estimation de 11% du trafic des véhicules arrivant de Mainvilliers ne représente que 53 véhicules (490 x 11%). Cette projection est sous-évaluée.

Le passage des véhicules sur certain carrefour a été analysé à l'aide d'un logiciel, sur d'autres croisements régulés par des feux tricolores, la configuration du plan de circulation ne prend pas en compte certains changements et le nombre de véhicules utilisés par les spectateurs.

Les trafics générés sont établis en pourcentages (%) selon les heures de circulation. Pour la lecture, cela ne permet pas visualiser le nombre de véhicules selon les heures de passage et l'évolution de ces chiffres en fonction de certains paramètres. Ne sont pas pris en compte la circulation des bus pour rejoindre la gare routière et la traversée du pont de Mainvilliers réduite à une voie dans chaque sens pour les flux des voitures.

Le bon sens et la bonne connaissance des lieux suffisent à faire comprendre que l'étude complémentaire n'apporte rien aux imprécisions du trafic présenté dans la précédente étude d'impact.

Faute de pouvoir comprendre l'aggravation des nuisances sur les riverains et l'augmentation des difficultés pour circuler entre Mainvilliers et Chartres, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, basée en Centre-Val de Loire, qui s'est réunie, par visio-conférence le 30 avril 2020 a fini par émettre un avis positif sur l'étude d'impact.

Pour un projet aussi sensible en matière d'environnement et sur un plan humain, il faut constater qu'aucune étude d'impact globale de la ZAC pôle gare et de ses abords n'a été réalisée.

Remarque particulière:

Cette implantation sur un petit terrain complique la réalisation du projet. L'insuffisance de la surface du terrain oblige à réaliser 3 niveaux de parking en sous-sol, recouvert par une dalle où sera construite la salle modulable. L'emplacement du parking est à un niveau altimétrique assez bas, avec des risques d'inondation en cas d'orage (déjà constaté par le passé). Ce n'est pas le petit bassin de rétention des eaux sur Mainvilliers qui suffira à éviter la montée des eaux pluviales à cet endroit.

Pour éviter toutes ces nuisances et les dépassements financiers pour la mise en oeuvre de ce projet extravagant et compliqué, cette salle polyvalente pourrait être réalisée en périphérie, à coté de Chartreexpo, beaucoup plus facile d'accès. Aucune dépense à prévoir pour les voies de circulation routière, l'emplacement des surfaces de stationnement existantes, pourra être complémentaires aux places supplémentaires à prévoir, diminuant ainsi nettement le coût de cet aménagement, financé principalement par les 66 communes de la communauté d'agglomération Chartres Métropole.

Observation n°192

Déposée le 15 Juillet 2020 à 19:41

CONFIDENTIEL

Observation:

Tout le monde ou presque juge nécessaire de réaliser une salle sportive et culturelle en adéquation avec les besoins réels des habitants de l'agglomération chartraine, en particulier pour remplacer la halle de sport Jean Gallet limitée à 1200 places. Malheureusement le projet de construction de ce nouvel équipement a été très mal programmé, sans véritable diagnostic, ni sérieuse réflexion. D'où les multiples recours qui l'ont justement retardé.

En effet le projet présenté est déraisonnable pour trois raisons principales :

- Il est surdimensionné
- Le terrain d'implantation, situé dans la ZAC du pôle gare, petit, contraignant, difficile d'accès et trop proche des habitations est donc très mal choisi.
- En conséquence il est d'un coût excessif.

Dimensionnement :

Il y est prévu 3810 places pour les matchs de handball : en comparaison avec d'autres villes et agglomérations de taille similaire à Chartres, il semble tout à fait raisonnable de penser que 2500 places seraient suffisantes.

Situation :

Le terrain retenu est aberrant. Il est évident que la circulation et le stationnement des voitures poseront d'énormes conflits du fait, d'une part, du faible dimensionnement des voies d'accès et, d'autre part, de la proximité des habitations. Les riverains seront dérangés par de multiples bruits et par les voitures mal garées de ceux qui ne souhaitent pas payer le parking. Ces nuisances ne sont pas évoquées dans les études.

La difficulté du trafic est d'ailleurs un des motifs des avis défavorables des deux premiers commissaires enquêteurs. L'un des problèmes de circulation sera induit par la réduction du flux des voitures sur le pont de Mainvilliers du fait des 2 voies qui seront réservées aux transports en commun. Les voitures auront une seule file de circulation au lieu de deux actuellement. Cet aspect est totalement ignoré dans les études du dossier !

L'argument d'être situé près de la gare ne tient pas, d'abord parce que très peu de spectateurs viendront en trains, ensuite parce qu'il n'y aura plus de train ni de bus pour repartir après 23 heures.

Coût :

Initialement annoncé pour 30 millions d'euros, les seuls marchés de travaux s'élèvent déjà à 47 millions d'euro H.T.! Si l'on y ajoute les honoraires de maîtrise d'œuvre et les frais divers la note sera de l'ordre de 55 millions d'euros. Pourquoi ? Taille excessive du bâtiment, contraintes du terrain, architecture complexe et audacieuse. Cette dépense est indécente et alourdira encore les dettes de l'agglomération.

Il faut savoir que les mêmes architectes « Groupe 6 » ont réalisé récemment à Blois une belle salle sur le même programme (si ce n'est une jauge de 2500 places) pour un coût inférieur à 25 millions d'euros, soit deux fois moins cher que le projet présenté. Pourquoi alors investir 55 millions ?

Coordination des projets du pôle gare :

Les différents projets qui composent la ZAC sont menés d'une manière incohérente. Ainsi la passerelle a été trop tôt lancée et ne peut pas être achevée puisque le parking et la plateforme multimodale, sur laquelle elle doit aboutir, ne sont pas commencés. C'est une situation ubuesque. On peut aussi noter que cette monumentale passerelle cachera la salle contrairement à la vue depuis le devant de la gare qui figure dans le dossier du permis de construire (voir le photomontage PC 6.2 insertion 2, qui n'est donc plus d'actualité).

En conclusion le projet doit être abandonné, revu à la baisse (économie = 30 millions d'euro) en concertation avec les habitants et les nouveaux élus et implanté dans un site plus adéquat, comme par exemple les abords de Chartrexpô où la réalisation et la gratuité d'un parc de stationnement ne poseront pas de problème. Le pôle administratif est un véritable fiasco. Il ne faut surtout pas en produire un autre, ce serait une très grave erreur.

Observation n°193

Déposée le 15 Juillet 2020 à 19:45

CONFIDENTIEL

Observation:
Superbe projet

Observation n°194

Déposée le 15 Juillet 2020 à 19:48

CONFIDENTIEL

Observation:

Bonjour,

Pourquoi construire une salle génératrice de nuisances multiples (sonore, circulation, pollution...) si près d'un grand nombre d'habitations et à des heures parfois tardives ?

Pourquoi construire cette salle dans un si petit espace ?

Merci d'y réfléchir.

Observation n°195

Déposée le 15 Juillet 2020 à 21:27

CONFIDENTIEL

Observation:

La ville est déjà la ville la plus endettée de la région, alors doit on encore rajouter de la dette à la dette. Surtout pour construire une salle surdimensionnée en plein centre ville (surcoût, pollution, embouteillages et gêne pour les riverains). Mieux vaudrait construire une salle bien proportionnée à la ville autour de Chartres expo et de la salle Ravenne comme le proposait Chartres Écologie, la LREM et Chartres à Gauche. Afin de mutualiser le parking et les infrastructures.

Observation n°196

Déposée le 15 Juillet 2020 à 21:38

Par Anonyme

Observation:

Le projet sportif chartrain est composé d'équipes aux ambitions grandissantes et cela dans un grand nombre de disciplines. Il est alors du devoir de la ville et de la métropole de doter ces équipes d'un équipement à la hauteur de ces ambitions, ce qui contribuera au rayonnement de notre agglomération.

Observation n°197

Déposée le 15 Juillet 2020 à 21:47

Par Anonyme

Observation:

Projet structurant, d'une grande qualité fonctionnelle et architecturale .

Ce projet urbain renforcera l'attractivité du Centre ville .

Observation n°198

Déposée le 15 Juillet 2020 à 23:15

Par Anonyme

Observation:

Un tel projet était moins prioritaire que d'autres actions telles que l'investissement dans de véritables pistes cyclables reliant tous les quartiers de Chartres.

Pour le cas où ce projet devait néanmoins être lancé, la réhabilitation d'anciens bâtiments + accessibles en voiture et moins coûteuse (Chartexpo, BA122, CM101,...) serait préférable

Observation n°199

Déposée le 16 Juillet 2020 à 09:52

CONFIDENTIEL

Observation:

Chartraine depuis 50 ans, j'y ai vu de belles améliorations. Mais ce projet du Zénith en plein centre ville est une ineptie. Ce projet a d'abord un coût faramineux alors que Chartres avait déjà une dette en 2018 de 93 000 000 € !!!!! Dette 3 fois supérieure à la moyenne des villes d'une population équivalente. En plein centre ville, les embouteillages vont se multiplier entraînant des nuisances sonores et une pollution accrue, ce qui va complètement à l'encontre des options qu'il nous faut prendre d'urgence pour sauver la planète. Car les spectateurs viendront en voiture, les trains ne circulant pas la nuit.

En terrain plus favorable, avec des voies de circulation plus abordables, Chartres possède celui près de Chartres Expo, ou encore celui bien insalubre d'ailleurs et assez honteux comme première vision sur notre ville pour les touristes qui arrivent par là, le terrain de l'ancienne base aérienne.

Observation n°200

Déposée le 16 Juillet 2020 à 10:59

CONFIDENTIEL

Observation:

A un moment où l'économie française subit de plein fouet les effets d'une pandémie virale, n'est-il pas sage de repenser ce projet de construction d'une salle pouvant accueillir 4000 personnes qui sera la première touchée par une nouvelle épidémie ? Est-ce bien sage de lancer ce projet ? Ne peut-on se contenter de la salle Jean Cochet qui peut déjà accueillir 1200 personnes ?

Observation n°201

Déposée le 16 Juillet 2020 à 10:59

Par Anonyme

Observation:

Très beau projet !

En avant !

Observation n°202

Déposée le 16 Juillet 2020 à 17:27

CONFIDENTIEL

Observation:

Je suis favorable à la construction de cet équipement sur le pôle gare. Équipement attendu par les sportifs mais aussi pour l'accueil d'évènements culturels absents aujourd'hui dans notre agglomération.

Observation n°203

Déposée le 16 Juillet 2020 à 17:28

CONFIDENTIEL

Observation:

Super projet dans la dynamique du renouveau e Chartres

Observation n°204

Déposée le 16 Juillet 2020 à 17:35

Par Anonyme

Observation:

Magnifique projet ! Équipement structurant attendu par beaucoup de monde ... hâte de le voir se construire

Observation n°205

Déposée le 16 Juillet 2020 à 17:45

CONFIDENTIEL

Observation:

Bonjour,

L'idée d'un centre culturel et sportif moderne pour Chartres ne me choque pas sur le principe mais suscite quelques interrogations qui m'inquiètent compte tenu de sa localisation :

- La capacité de stationnement de la zone entourant le complexe, c'est-à-dire le futur parking de la gare, est-elle réellement adaptée au flux de véhicules généré à chaque spectacle ? Je ne crois pas au déplacement d'un nombre significatif de spectateurs potentiels par le train ...

- Si ce parking est payant, beaucoup préfèreront trouver un stationnement gratuit dans les rues environnantes, en particulier le quartier de l'Épargne que j'habite ... dont la capacité de stationnement pour les riverains est déjà saturée !

- Quelles nuisances sonores vont produire des milliers de personnes sortant de la salle en même temps et souhaitant récupérer leur véhicule ..., qui plus est si ces voitures sont garées dans les rues avoisinantes ?

- Durée et fréquence des nuisances ? combien de temps faudra t-il pour absorber l'arrivée des milliers de spectateurs ? Et dans l'autres sens ? Combien de fois par semaine ?

Juste pour m'assurer que vous avez pris la peine de vous mettre à la place des riverains proches du complexe ...

Observation n°206

Déposée le 16 Juillet 2020 à 18:11

Par Anonyme

Observation:

Très beau projet ... les sportifs de haut niveau attendent avec impatience !

Observation n°207

Déposée le 16 Juillet 2020 à 19:04

Par Anonyme

Observation:

je suis contre ce projet qu n'apportera que des nuisances au quartier

Une habitante du quartier de l'épargne

Observation n°208

Déposée le 17 Juillet 2020 à 00:14

Par Anonyme

Observation:

Bonjour,

Je trouve que c'est un excellent projet, qui redynamisera notre ville. Bravo à l'équipe municipale et bon courage.

Observation n°209

Déposée le 17 Juillet 2020 à 00:19

Par Anonyme

Observation:

Quand je vois certaines observations, je vois que la mauvaise foi de quelques uns fait froid dans le dos. Ils ont manifestement plus d'énergie à consacrer à vomir leur haine par écran interposé plutôt qu'à dynamiser leur ville.

Je suis pour ma part 100% avec la mairie sur le sujet, et je ne tiendrai même pas compte des arguments fallacieux de ses détracteurs...

Observation n°210

Déposée le 17 Juillet 2020 à 12:28

Par Anonyme

Observation:

La ville de Chartres et son agglomération, on besoin d'un équipement comme celui-ci.

Que ce soit pour le sport ou le culturel, il n'y a rien comme équipement ou pas assez grand pour recevoir de grande prestation.

Ma famille et moi même encourageant ce projet.

Vive Chartres

Observation n°211

Déposée le 17 Juillet 2020 à 22:23

Par Anonyme

Observation:

Je pense que ce projet est un bien pour les amoureux des spectacles et des sports. Cela nous évitera d'aller à Paris où Orléans pour voir divers spectacles. Il faut penser aux personnes qui résident hors de Chartres, cela sera plus proche au lieu d'aller à Paris où Orléans où on verra les mêmes spectacles.

Observation n°212

Déposée le 17 Juillet 2020 à 23:04

Par Anonyme

Observation:

Très beau projet pour Chartres métropole qui manque de ce type de salle.

Mais habitant proche du complexe sur la commune de Mainvilliers on s'interroge sur les nuisances sonores lors des sorties tardives.

Car on le sait on paie déjà un spectacle donc si on peut ne pas payer de parking on préfère marcher 10 min voir même plus au alentours. Chartres est également régulièrement embouteillé donc cela n'arrangera rien et très pénible pour les résidents ...

une salle oui oui mais pas en pleins cœur de ville

Observation n°213

Déposée le 17 Juillet 2020 à 23:28

Par Anonyme

Observation:

LA GRANDE MAJORITE DES VILLES EN FRANCE QUI ONT UN ZENITH CE DERNIER EST TOUJOURS A LA PERIPHERIE DES VILLES (exemple orleans) POURQUOI ,,??

TOUT SIMPLEMENT A CAUSES DES NUISANCES !!!!!

SONORE ..POLLUTION ...EMBOUTEILLAGE...STATIONNEMENT...

LE SOIR LES CARS PARTIRONT A 23 H 15 ALORS QUE DES SPECTACLES IRONT JUSQUA 1 H DU MATIN ET ABSENCE DE TRAIN A CETTE HEURE DONC CET EMPLACEMENT POUR LE ZENITH EST UNE GROSSE BETISE !!!!! SA PLACE EST DANS CHARTRES EXPO PRES DE CARREFOUR.

DE PLUS LE PONT DE MAINVILLIERS AVAIT ETE SIGNALE COMME FENDU ET DEGRADE EN DESSoUS ET SUR LES COTES DONC REVOIR CE PONT AVANT TOUTE DECISION

CE JOUR IL Y A DEJA TOUS LES JOURS EMBOUTEILLAGE SUR KOENING JUSQU A MI CHEMIN DU PONT DE MAINVILLIERSDEVANT LA PREFECTURE AVEC 4600 PERSONNES ARRIVANT SUR LE ZENITH EN PLUS L ENQUETE FAITE MONTRE QUELQUES DIFFICULTEES ET NON DEMANDONS QU UNE VRAIE ENQUETE PUBLIQUE AVEC UN ENQUETEUR QUI RECOIVE LE PUBLIQUE AIT LIEU ET NON PAS UNE ENQUETE ELECTRONIQUE BIDON OU CHARTRES VILLE ET CHARTRES METROPOLE SOIENT SEULS JUGES !!!!! PUISQUE LES MEMES PERSONNES SONT SUR CHARTRES VILLE ET CHARTRES METROPOLE !!!!!

EN FAISANT LES CHOSES HONNETEMENT CELA EVITERA LES RECOURS CERTAINS QUI VONT SUIVRE ,,,,??????

CECI D AUTANT PLUS QUE LA SUBVENTION DE LA REGION SERA DONNEE MEME SUR CHARTRES EXPO !!!!!

DONC POUR L INTERET DE TOUS REVOYEZ LE PROJET PLURIFONCTIONNEL ET SPORTIF DU POLE GARE POUR LE METTRE PRES DE CARREFOUR

MERCI

Observation n°214

Déposée le 17 Juillet 2020 à 23:33

Par Anonyme

Observation:

Un projet qui répond aux besoins de la ville et de son agglomération avec une architecture qui s'intègre parfaitement.

Observation n°215

Déposée le 18 Juillet 2020 à 01:31

CONFIDENTIEL

Observation:

Un projet d'équipement utile pour l'agglomération. Un positionnement complètement insensé.

Une grande salle de spectacle est nécessaire pour répondre aux besoins des équipes sportives et d'évènements culturels à l'échelle de l'agglomération Chartreuse. Néanmoins, le site de la gare de Chartres est beaucoup trop contraint pour répondre à ces besoins.

Les contraintes de ce site se manifestent déjà par :

1. Un allongement de la durée de la réponse au besoin des spectateurs, notamment pour les équipes sportives qui jouent régulièrement à guichets fermés dans la halle Jean Cochet devenue trop exigüe. Un site plus adapté, comme le secteur de Chartreexpo, aurait permis d'y répondre beaucoup plus rapidement, sans doute dès 2017, avec l'adhésion des habitants. La salle serait ainsi déjà opérationnelle et aurait pu répondre plus rapidement aux besoins des habitants de l'agglomération et même sans doute à une cinquantaine de km à la ronde. Le choix politique de s'entêter sur le site de la gare est clairement inadapté et preuve d'une absence d'efficacité des décideurs locaux. Ainsi, par comparaison, toutes les agglomérations ayant réalisé de telles salles comparables ces dernières années, l'ont fait dans un laps de temps plus rapide, et à moindre coût (exemple de la salle du Jeu de Paume à Blois).

2. Un coût annoncé bien supérieur à des équipements de même jauge réalisés dans d'autres agglomérations, sans aucune explication. Par ailleurs, entre le coût annoncé et le coût réel, l'écart est malheureusement souvent important à Chartres, comme peut en témoigner le pôle administratif (+ de 55 millions d'euros au lieu des 32 annoncés). La dette chartreuse et d'agglomération ne peut accepter un tel écart supplémentaire. Un autre site aurait permis une réalisation non seulement plus rapide mais surtout à coût maîtrisé car beaucoup moins technique.

3. Inadapté d'un point de vue fonctionnel sur le plan des circulations. Il est évident qu'un site aussi contraint ne permettra pas un usage et surtout un accès optimal. Les deux conclusions d'enquêtes publiques l'ont prouvé (avis défavorable). Les études complémentaires mises à disposition dans le cadre de la présente consultation n'offrent pas de garanties suffisantes puisque les hypothèses sont pour le moins erronées : l'hypothèse de 3 personnes par véhicule est clairement exagérée pour toutes les études de circulation de ce type ! Et l'étude ne prend pas en compte la réduction des voies du pont de Mainvilliers liées à l'hypothétique projet de bus à haut niveau de services - BHNS - (dont 2 voies propres lui seront réservées). L'étude complémentaire est ainsi non seulement incomplète mais également pleine d'imprécision. La congestion automobile impactera le cœur de ville et les quartiers environnants à chaque spectacle, là où la densité en habitants est la plus forte, et sera synonyme de pollution de l'air et de nuisances sonores pour les riverains. Avec ce projet, on continuera encore et toujours à attirer l'automobile vers le centre ville, impactant au passage les riverains mais aussi tous les faubourgs par lesquelles les véhicules transitent. C'est inacceptable.

4. Faire croire que la position à proximité du pôle multimodal permet un accès facilité à ce projet d'équipement est tout simplement faux, dans la mesure où la convergence des bus, cars et trains ne correspond en rien aux horaires des spectacles. Personne ne pourra repartir en utilisant les transports en commun puisqu'ils ne rouleront plus aux heures de sortie de spectacle. Cet argument est un leurre inacceptable. Par ailleurs, les arguments évoqués de la proximité des hôtels ne tiennent pas : aucune famille n'ira dormir à l'hôtel après avoir vu un match de hand !

5. La positionnement de cet équipement permettra sans doute de répondre aux besoins des habitants de l'hypercentre de Chartres et quelques quartiers environnants, ainsi que la pointe de Mainvilliers puisque ces derniers pourront s'y rendre à pied. Pour les autres spectateurs des quartiers de Chartres et des autres communes de l'agglomération et des communes à environ 50 km à la ronde, qui seront, et de loin, la majorité des utilisateurs de cette salle, la voiture sera la seule alternative possible. Ce positionnement en centre-ville aura un coût de stationnement systématique, notamment dans le projet de parking d'une capacité de près de 1 200 places à la gare, alors que l'étude complémentaire pleine d'imprécision mentionne 600 places utiles en lien avec les plus grands spectacles ! À quoi serviront les 600 places supplémentaires, alors que les 250 places du parcotrain actuel, à peine toutes utilisées, pourtant bien positionné à l'angle des voies ferrées, en contrebas du pont de Mainvilliers, et facilement « habillable » par un mur végétal aurait pu être valorisé ?

Par ailleurs, le développement désormais pérenne du télétravail n'a pas du tout été pris en compte dans cette étude, il s'agit pourtant

d'une réalité inscrite dans la durée, qui diminuera significativement les besoins en stationnement à la gare, ainsi que toutes les projections visant l'augmentation des usagers du train dans les années à venir.

Conclusion :

Le même projet d'équipement culturel et sportif positionné sur le plateau nord-est, à proximité de Chartreexpo :

- serait déjà en fonctionnement depuis au moins 3 ans, et donc utile notamment pour les équipes sportives,
- aurait coûté près de 2 fois moins cher à capacité égale,
- aurait pu permettre la mutualisation du parking existant, gratuitement pour tous les habitants de l'agglomération sans aucune discrimination tarifaire.
- aurait eu un coût environnemental bien moins élevé en comparaison à la construction d'un immense nouveau parking en cœur de ville et ses impacts en matière de circulations routières et toutes les pollutions et nuisances induites.

Par ailleurs, le projet de grande zone commerciale sur le plateau nord-est, déjà obsolète dans sa conception, a été abandonné faute de promoteur commercial suffisamment déraisonnable pour se lancer dans une telle entreprise à l'heure du développement du e-commerce et du commerce de proximité. Que va devenir cette vaste zone stratégique d'entrée de ville ?

Ne serait-il pas encore temps de reconsidérer le positionnement du projet de futur équipement culturel et sportif à proximité d'un Chartreexpo réaménagé, d'une salle Ravenne revivifiée, et de l'Odyssée, comme un vaste plateau récréatif très accessible par la route, et par le bus / pistes cyclables, à deux pas du Centre-ville complémentaire lorsque le BHNS sera (peut-être un jour) mis en œuvre ? Cela permettrait également de valoriser la principale entrée de ville en développant une image extrêmement positive pour toute l'agglomération, tout en garantissant la protection des cônes de vues sur la Cathédrale, par des projets portés par la puissance publique.

L'erreur politique fondamentale est d'avoir voulu réaliser une (trop) vaste salle de concerts et de spectacles sportifs dédiée aux habitants de Chartres, et plus précisément du centre-ville de Chartres, donc un positionnement au cœur de la ville de Chartres, alors qu'il s'agit clairement d'un équipement de l'envergure de l'agglomération, financé par les habitants de l'agglomération, qui aurait dû d'abord être conçu pour être accessibles aux habitants de l'agglomération, ce qui n'est pas le cas dans le projet et les études complémentaires présentés.

CONFIDENTIEL

Observation n°216

Déposée le 18 Juillet 2020 à 09:17

CONFIDENTIEL

Observation:

accès au centre ville déjà difficile (circulation et stationnement) qu'en sera -t-il avec ce complexe ,quel serait l'impact dans la zone basse ville est en pleine expansion?

Observation n°217

Déposée le 18 Juillet 2020 à 16:21

CONFIDENTIEL

Observation:

C'est totalement illogique d'implanter un tel projet sur un espace aussi réduit et ce, près de la gare de Chartres elle-même trop enclavée dans la ville. Pourquoi à côté de la gare alors que la majorité des spectateurs viendront en voiture ? Ceci va créer des embouteillages monstres tant au début qu'à la fin des spectacles.

Le bruit sera garanti pour tous les riverains car en plus des embouteillages, beaucoup de spectateurs essaieront de se garer à proximité refusant de payer le parking souterrain.

Il ne manque de place pour aménager un tel complexe sportif et culturel aux environs de "Chartres Expo" ou de la piscine "L'Odyssée" ou des "Propylées". Avantages de ces sites : proximité de l'autoroute, et grand-route desservant l'est de l'Eure-et-Loir et les Yvelines tout proche. Donc, aucun embouteillage pour le centre-ville de Chartres déjà trop encombré même aux heures creuses.

Observation n°218

Déposée le 18 Juillet 2020 à 16:38

CONFIDENTIEL

Observation:

- L'actuelle consultation « citoyenne » est un leurre. Le maire de Chartres est seulement obligé par la loi de l'organiser. Ainsi, le maire de Chartres ne tiendra pas compte des avis quand bien même ceux-ci exprimeraient une ferme opposition. C'est SON projet, point barre, à tout prix.

- La question fondamentale : l'agglomération chartreuse a-t-elle besoin d'un équipement sportif et culturel d'envergure ? La réponse est positive, avec les réserves suivantes :

1. Ce devrait être un équipement d'agglomération, piloté et financé par l'agglomération. Or, le projet gorgien est uniquement piloté depuis la mairie de Chartres, par les élus de Chartres. Ce qui n'empêchera pas la ville centre de solliciter le financement de l'équipement par les 65 autres communes membres de Chartres métropole...
2. La jauge de cet équipement n'est pas raisonnable : 4 000 places, alors que 2 500 places seraient largement suffisantes.
3. Le coût d'investissement de l'équipement est estimé à 47 millions d'euros. C'est énorme ! 30 millions seraient le grand maximum. Quant on sait la propension du maire de Chartres à faire exploser les budgets (médiathèque, pôle administratif, etc) et les délais de livraison, on craint le pire. Pour mémoire, la dette de la ville de Chartres s'établit aujourd'hui à 137 millions d'euros, celle de l'agglomération à 250 millions, et c'est le même homme qui les dirige...
4. Le coût de fonctionnement de l'équipement sera à la hauteur de sa démesure. Se rend-on bien compte des risques pris ?

- L'emplacement choisi est le plus mauvais qui soit : dans un entonnoir qui générera des nuisances de circulation colossales. Gorges a beau dire que les gens viendront à pied pour assister aux rencontres sportives et aux spectacles, pourquoi alors a-t-il décidé de construire un nouvel et immense parking jouxtant la salle ? Parce que sans ce parking (payant), l'équilibre financier du projet global du Pôle gare ne sera jamais atteint...

En somme, ce projet est une aberration financière, économique et en termes d'aménagement du territoire. Il se rit de l'urgence écologique et des exigences environnementales. Comment les citoyens de notre territoire peuvent-ils être autant passifs et aveugles ?

Observation n°219

Déposée le 18 Juillet 2020 à 18:49

CONFIDENTIEL

Observation:

Assez de tergiversations ; ce projet a été présenté depuis une décennie par une majorité municipale, largement reconduite depuis par deux fois, en particulier par le vote des riverains du futur édifice.

Chaque localisation a ses avantages et inconvénients : la centralité du Pôle Gare permet à plusieurs milliers de Chartrains et de Mainvillois de s'y rendre à pied ou à vélo. La desserte des transports en commun (bus, train) est bien meilleure aussi pour ceux qui viennent du reste de l'agglomération, voire plus loin (Courville, Maintenon).

Observation n°220

Déposée le 19 Juillet 2020 à 13:40

Par Anonyme

Observation:

Projet démesuré qui ne peut apporter que des nuisances à l'endroit où est prévu sa construction.

Un Mainvillois

Observation n°221

Déposée le 19 Juillet 2020 à 18:51

CONFIDENTIEL

Observation:

La dimension de ce projet apparaît démesurée à l'échelle des besoins de notre agglomération, si l'on se réfère à la jauge retenue par d'autres villes telles que Blois. Pourquoi cette volonté discutable de "voir grand", voire très grand ? L'attractivité de notre territoire doit passer par la qualité de la vie quotidienne et non par le tonnage de béton, de bitume et de verre mis en œuvre. Reste l'argument financier : sous prétexte que l'argent est actuellement "gratuit", pourquoi ne pas investir dans d'autres équipements géants en plus de celui-ci ? On entre dans le domaine de l'absurde.

L'implantation : un équipement destiné à accueillir des milliers de spectateurs en plein centre ville, à des horaires où il n'y a plus de trains ni de bus ? La solution "QPark", partie intégrante du projet est insoutenable, en tant qu'elle augmente l'emprise du groupe financier qui monopolise les recettes du stationnement sur la ville, alors que les espaces de Chartexpo peuvent assurer cette fonction sans frais, ni pour la ville ni pour les utilisateurs.

Conclusion : non merci.

Observation n°222

Déposée le 19 Juillet 2020 à 19:03

Par Anonyme

Observation:

Ce projet sera un véritable bénéfice pour l'agglomération. Les détracteurs n'ont-ils pas lu la documentation, et font preuve d'une fermeture d'esprit assez impressionnante. Tant pis pour eux, ils continueront à grommeler dans leur coin pendant que tous les autres profiteront des installations.

Un grand OUI pour moi!

Observation n°223

Déposée le 19 Juillet 2020 à 20:09

Par Anonyme

Observation:

Ce projet à l'endroit prévu, c'est n'importe quoi. Les spectateurs les soirs de matchs ou de spectacle + la circulation que cela va créer vont occasionner des nuisances importantes dans un très large périmètre autour de la gare.

Observation n°224

Déposée le 19 Juillet 2020 à 22:46

CONFIDENTIEL

Observation:

Depuis le début du montage de ce dossier de construction d'une salle multiculturelle mitoyenne à la gare, de nombreux points restent sans réponse :

Sur l'emplacement même choisi : la proximité de la gare et l'activité du quartier posent différents problèmes non résolus :

- SUR LA FLUIDITE DE LA CIRCULATION : tous les véhicules, usagers, riverains, filibus, taxis... emprunteront la voie nouvelle.

Le quartier de la gare est déjà un nœud d'encastrement quant à la circulation routière. A cela se rajouteront les accès et sorties à la salle lors de manifestations diverses, qui se tiendront tant en journée qu'en soirée.

- UN ACCROISSEMENT CONSEQUENT DE LA POLLUTION DE L'AIR : quelles conséquences sur la santé des riverains ?

- UN ACCROISSEMENT CONSEQUENT DES NUISANCES SONORES par un flux continu de la circulation : quels engagements peuvent-être pris auprès des riverains, qui quotidiennement seront impactés directement sur leur équilibre ?

Peut-on envisager des barrières végétales efficaces ?

Peut-on envisager une contribution financière de la ville afin de permettre aux riverains l'aménagement de leurs bâtis en conséquence (triple vitrage, meilleures isolation...)?

- UN ACCROISSEMENT DE L'INSECURITE DU QUARTIER. Alors que tout terrain libéré est investi dans la construction de promotions immobilières, aucune étude n'a été menée pour sécuriser les piétons ; par exemple, les trottoirs souvent étroits, ne sont pas élargis pour permettre le passage de poussette ou de personne à mobilité réduite...

Que mettra la ville en place pour sécuriser le quartier face à une fréquentation accrue de personnes dans la rue à des heures tardives ? Certains soirs, des jeunes s'amuse à sonner à toutes les portes en pleine nuit, ou faire beaucoup de bruit la nuit... comme autre exemple, nous retrouvons quotidiennement des déchets dans nos jardins... bref, un certain nombre d'incivilités qu'il est important de remédier. Cela sans citer les actes de violence récents recensés à proximité (meurtre à l'arme blanche, voitures brûlées rue du faubourg Saint Jean, et de nombreuses incivilités diverses...)

Il est évident que l'emplacement choisi pour cet ouvrage ressort d'une volonté politique et non structurelle. Mais où sont les engagements de la ville pour la sécurité de TOUS, pour l'équilibre de TOUS ?

- UN ACCROISSEMENT DE L'ACTIVITE DU QUARTIER par cette salle entraînera inévitablement une augmentation des besoins de stationnement. Serons-nous protéger des stationnements sauvages sur les trottoirs ou devant les portails ?

Une étude de la circulation, de ses conséquences et de la sécurisation a été demandée et promise aux riverains : je reste dubitative sur l'installation de quelques feux tricolores pour régler les problèmes !

Il s'agit d'un projet impactant pour la ville, l'agglomération et ses habitants, et il serait bienvenu de sortir de cette communication politique pour travailler ENSEMBLE pour LE BIEN DE TOUS.

Il est regrettable que l'étude administrative de la globalité de ce dossier (gare, pôle multimodal et salle culturelle) ait été morcelée en différents dossiers ; cela ne permet pas une réelle prise en considération des besoins et conséquences du terrain.

Sans oublier le réaménagement du COMPA et toutes les nouvelles constructions dans le quartier qui amplifieront les problèmes de nuisances et de circulation, non prises en compte à ce jour dans les études d'impacts.

En conclusion, les solutions pour atténuer les multiples nuisances (sonores, de circulation, de pollution de l'air atmosphérique...) n'ayant toujours pas été trouvées, il est urgent de revoir objectivement l'implantation de ce projet.

Observation n°225

Déposée le 20 Juillet 2020 à 07:15

Par Anonyme

Observation:

Un projet ambitieux pour une ville et une agglomération dynamique.

Observation n°226

Déposée le 20 Juillet 2020 à 08:23

CONFIDENTIEL

Observation:

Applaudissements souhaités par la municipalité , cauchemar vécu par les riverains : 14 km d'embouteillages annoncés à l'issue des spectacles et des rencontres sportives , cela fait combien d'émission de gaz délétères ?

Science sans conscience n'est que ruine de l'âme disait l'humaniste du XVI siècle.

Edifier une salle surdimensionnée sans mesurer les risques encourus n'est que ruine de la santé du riverain d'une part et ruine du contribuable chartrain d'autre part.

La pandémie actuelle ne démontre - t - elle pas qu'on ne peut mélanger les genres ? N'est ce pas la proximité de deux marchés qui entraine actuellement la ruine de la planète?

La proximité du coeur de ville d'une salle aux dimensions déraisonnables se révélerait nuisible , polluante , inappropriée.

Observation n°227

Déposée le 20 Juillet 2020 à 10:05

Par Anonyme

Observation:

Ce CCS est indispensable à l'évolution de nos grandes équipes sportives bien sûr mais également pour faire venir des spectacles d'envergure

Observation n°228

Déposée le 20 Juillet 2020 à 15:02

Par Anonyme

Observation:

Après une étude approfondie de ce dossier, je viens exprimer un avis défavorable à la tenue de ce projet. Une salle à vocation culturo-sportive a sa place dans notre agglomération, mais le lieu envisagé pour son implantation ne convient pas. En effet, cet équipement trouverait une meilleure adaptation aux flux de circulation inhérents à ce type d'équipement, en extérieur de la ville. Le site actuel de Chartreexpo, lui aussi en attente de restructuration, pourrait apparaître comme l'endroit idéal. Le stationnement ne poserait pas de problème et l'équipement ainsi élaboré trouverait aisément son utilité. D'autre part, les dimensions envisagées semblent avoir été très grandement calculées. Si on compare avec des villes d'équivalentes à Chartres (Blois par exemple), au regard des manifestations qui pourraient s'y dérouler, la jauge de près de plus de 4 500 places paraît surévaluée. Si on regarde la capitale régionale, Orléans, le Zénith est de cet ordre de grandeur, pour un bassin de population bien supérieur. Quant aux compétitions sportives, Orléans possède aussi une équipe fanion évoluant en première ligue, en Basket. Le centre-vile, régulièrement encombré verrait alors une charge supplémentaire en terme d'embouteillage de pollutions diverses (bruits; échappement; occupation de l'espace...). Certes, il semble que l'on est déjà "mis la charrue avant les boeufs", en construisant déjà une passerelle qui perdrait de son utilité,mais il est préférable d'arrêter un projet mal conçu plutôt que de s'obstiner à aller dans le gouffre financier qui guette les finances de l'agglomération, déjà mises à mal sur d'autres projets inaboutis (Pôle administratif...).

Voilà pourquoi j'émet un avis des plus défavorable

P.L

Observation n°229

Déposée le 20 Juillet 2020 à 16:59

Par Anonyme

Observation:

Je suis convaincu que la réalisation de cet équipement est nécessaire, indispensable afin de poursuivre le dynamisme et l'évolution économique culturel et sportive de Chartres Métropole et ainsi offrir davantage de services de qualités aux Habitants de l'agglo.

Observation n°230

Déposée le 20 Juillet 2020 à 18:06

Par Anonyme

Observation:

Enfin une infrastructure facilement accessible et qui pourra accueillir de nombreux spectateurs.

Observation n°231

Déposée le 20 Juillet 2020 à 21:04

Par Anonyme

Observation:

Je m'oppose formellement à ces travaux gigantesques alors que le projet d'hôtel de ville a dépassé les budgets et n'est toujours pas arrivé à son terme. Non aux travaux incessants dans le secteur de la gare, non aux innombrables nuisances pour les riverains en plein centre ville. Non, non et mille fois non!

Observation n°232

Déposée le 20 Juillet 2020 à 21:44

Par RICHARD Michel

CONFIDENTIEL

Observation:

La question n'est pas de savoir si ce projet est fiable ou pas, mais plutôt sa pertinence au regard du contexte actuel:

pandémie qui n'est toujours pas maîtrisée, aube d'une catastrophe économique sans précédent, flambée du chômage (+de 840 000 demandeurs d'emploi avant la fin de l'année), hausse de près de 80% du nombre d'entreprise en cessation de paiement 'source OFCE)*....

la sagesse serait que Chartres Métropole abandonne ce projet de prestige au profit d'une démarche responsable et solidaire dans cette période noire à venir.

*Observatoire Français des Conjonctures Economiques.

Observation n°233

Déposée le 20 Juillet 2020 à 23:04

Par Anonyme

Observation:

Un complexe culturel et sportif accessible et ambitieux. Plus que favorable pour moi!

Observation n°234

Déposée le 20 Juillet 2020 à 23:17

CONFIDENTIEL

Observation:

Avis contre l'emplacement et le coût extravagant de la construction d'une salle de sport et spectacles (EPCS) sur le site du pôle gare.

Si certains maires savent mener à bien de beaux projets, ce ne sera pas le cas pour la ville de Chartres.

A - Depuis plusieurs années et après trois enquêtes publiques, nous avons de nouveau l'opportunité d'apporter nos remarques sur la réalisation d'une salle modulable pour les spectacles et les matchs de hand-ball.

Spectateur assidu du rencontre de hand-ball, je reconnais volontiers un besoin réel pour une nouvelle salle mais son emplacement doit être facile d'accès, en dehors des quartiers d'habitation, de préférence en périphérie pour ne pas se retrouver dans les embouteillages.

Ce qui n'est pas le cas avec le projet proposé. Sur le site du pôle gare, le terrain est trop étroit pour construire un parking de 1200 places sur 3 niveaux, une plateforme multimodale, un complexe sportif de 3810 places pouvant être transformée en salle de spectacles d'une capacité de 4198 places. De plus, les voies de circulation ne permettront pas d'assurer un écoulement correct des véhicules pour entrer ou sortir du parking.

Si l'implantation de ce projet avait été au bon endroit, nul doute que cette salle serait déjà construite.

Depuis le début du projet, les problèmes se multiplient:

- Son coût: le budget prévisionnel était de 30 millions d'euros, maintenant il est passé à plus de cinquante millions d'euros. Un marché de travaux a été passé en janvier 2019 pour la somme de 47 133 000 €.

A la périphérie de Blois, une salle de 3000 places et un salon de réception de 500 places ont été construits pour un montant de 21 millions HT.

En Mayenne, à Laval une salle polyvalente avec 4500 places pour les spectacles, 1900 places pour le sport, une salle de congrès de 500 places assises est construite pour un montant de 32 millions d'euros HT.

Ce qui précède démontre que les dépenses pour le projet de l'EPCS de Chartres sont excessives et injustifiées.

- Problèmes de circulation: La création de deux voies de circulation pour le passage des bus sur le pont de Mainvilliers, en réduisant à une seule voie dans chaque sens la bande de roulement pour les voitures. Ce qui annonce une augmentation des embouteillages.

Nous en avons déjà un aperçu depuis la démolition de la gare routière. Depuis les bus rejoignent le parking du conservatoire de l'agriculture (le COMPA), pour leur permettre d'entrer ou de sortir de cet endroit, des feux tricolores ont été installés au début du pont de Mainvilliers. C'est un ralentissement supplémentaire pour les voitures et une augmentation des embouteillages avant de franchir le croisement de la rue Casanova avec la rue Nicole ou au retour en venant de Chartres. La circulation se fait encore sur deux voies, lorsqu'il restera une voie dans chaque sens, où passeront les automobilistes. Faute d'avoir prévu des pistes cyclables, il sera très dangereux de se déplacer en vélo.

Pour le stationnement des véhicules dans le parking du projet, il n'y a que deux rues, la rue Casanova vers Mainvilliers et la rue du faubourg Saint Jean sur Chartres.

Force est de constater, qu'en matière de circulation les choses ne s'améliorent sur ces deux axes routiers. Pour rejoindre la rue Saint-Jean, les feux tricolores au niveau de la rue de la Couronne ralentissent les véhicules et provoquent des files d'attente sur le boulevard Charles Péguy.

Pour aller vers la rue Casanova et passer le pont de Mainvilliers, le trafic est régulièrement ralenti ou saturé, par les feux tricolores au carrefour rue Casanova/rue Nicole et ceux au niveau du COMPA.

B - La capacité de la salle est supérieure aux besoins

- Une salle de 4198 places pour les spectacles et de 3810 pour le handball est surdimensionnée. Aucune étude n'est jointe pour justifier les besoins actuels et futurs, qui resteront toujours limités.

Il faut prendre en compte que Chartres est en concurrence directe pour les spectacles et les rencontres sportives avec Paris et des villes de la région Val de Loire. De nombreuses personnes travaillent sur la région parisienne et restent pour les spectacles avant de rentrer sur Chartres. Certains habitants d'Eure et Loir se déplacent plus facilement sur Orléans, Blois, le Mans et Tours.

Les spectateurs viendront principalement de l'agglomération et des alentours dans un rayon assez limité.

Les matchs de hand-ball se jouent à la halle Jean Cochet, sa capacité maximale de 1200 spectateurs permet d'accueillir les abonnés mais elle trop petite en fonction du nombre de spectateurs occasionnels qui varie selon l'importance des rencontres.

Pour la nouvelle salle une capacité d'accueil de 2500 à 3000 places maxi doit correspondre aux besoins actuels et futurs, nettement inférieur aux 3810 places prévues.

Pour les spectacles, il sera difficile de faire venir 4198 personnes, aucun renseignement pour justifier le chiffre de 4198 places.

Le sport à haut niveau devient professionnel avec des budgets importants financés par les contribuables et des sponsors. La communauté métropole ne peut pas financer une ou des équipes professionnelles pour attirer les spectateurs et de l'autre négliger les aides pour les associations sportives qui accueillent les joueurs amateurs dans les communes environnantes.

Le maintien du sport à haut niveau est aussi fragile et incertain que le nombre de spectateurs qui se déplacera pour soutenir l'équipe de hand-ball lorsque les résultats ne sont pas bons.

La future salle sera utilisée pour le sport et les spectacles, une trentaine de fois dans l'année. Le dossier de cet aménagement a été monté sans faire une étude sur les besoins réels du nombre de places, sur sa rentabilité, son coût de fonction et son hypothétique amortissement.

C - Le mauvais choix de son implantation

Peu de spectateurs pourront se rendre à pied sur le site, seuls quelques privilégiés habitant à proximité de la salle pourront se déplacer à pied (selon la météo).

La majorité des visiteurs utilisera des véhicules pour se rendre à l'EPCS, et contrairement à ce qui est avancé dans l'étude, ils ne seront pas trois mais deux par véhicule.

Pour un évènement important dans la salle en estimant à 4200 le nombre de spectateurs (2940 seront en voiture (VL) et les autres (1260) stationneront leurs voitures ailleurs ou viendront à pied). En considérant 3 personnes/VL, il faudra 980 VL (2940 : 3).

L'étude considère arbitrairement que la moitié de ces voitures (490) se rendront dans le parking du pôle gare d'une capacité de 1200 places. Les autres automobilistes devront trouver des places dans les parkings du centre-ville (Châtelet, République). Le nombre de places éventuelles disponibles dans ces parkings n'est pas précisé.

Si l'on considère que les personnes viendront à deux par VL, il faudra 1470 voitures (2940 : 2).

Calcul avec 2 personnes par véhicule: 2940 visiteurs : 2 = 1470 véhicules.

Dans ce cas de figure, le parking de 1200 places sera insuffisant et les voies d'accès seront saturées.

Les véhicules se dirigeront vers le site et faute de pouvoir stationner, ils provoqueront des embouteillages, avant de pouvoir repartir dans le sens inverse pour trouver d'autres parkings sur Chartres. Certains n'hésiteront pas à pratiquer le stationnement sauvage dans les quartiers riverains du pôle gare. Les habitants de Mainvilliers et du quartier de l'épargne sur Chartres seront les premiers à subir ces futures nuisances (bruits, pollution, etc ...).

L'étude pour la mise en œuvre d'écran acoustique pour protéger les riverains des nuisances sonores est insuffisante et ne permet pas de prévoir la mise en place de cet aménagement.

Pour se rendre au parking de l'EPCS, 71 % des "490 véhicules attirés" feront leur entrée en franchissant le pont de Mainvilliers réduit à une seule voie de circulation. Avec 2 personnes par VL (soit 1470 véhicules), c'est 1043 véhicules (1470 x 71%= 1043) qui se dirigeront en direction du site. D'autres ralentissements de la circulation (ou embouteillages) seront à prévoir pour espérer passer par la rue du faubourg Saint-Jean.

Dans l'étude d'impact environnemental, les difficultés nouvelles pour circuler sur le pont de Mainvilliers sont ignorées. A savoir, une augmentation des embouteillages due à la mise en place d'une voie de circulation dans chaque sens, réservée au bus, réduisant de moitié les voies permettant aux véhicules de rouler rue Casanova en direction de Chartres ou dans l'autre sens vers Mainvilliers.

L'étude n'a pas anticipé pour trouver différentes solutions afin d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes, aucune piste cyclable

n'est prévue. Pour rejoindre la nouvelle passerelle au-dessus des voies ferrées, les piétons seront très vulnérables à la traversée de certaines rues et de certains croisements.

Aucune assurance de pouvoir utiliser les transports en communs pour les manifestations en soirée. De fait, les transports en communs (trains, cars et réseau filibus) circulent peu ou plus après 20H00.

Il semble compliqué de prévoir un service de cars, avec un circuit et des arrêts qui conviendront aux gens, pour les transporter jusqu'au pôle gare entre 20H00 et 23H00.

Sur le site, les chauffeurs devront attendre la fin du spectacle pour assurer leur retour.

Quel sera le coût de ce type de transport à la carte et qui en supportera les dépenses?

Pour les trains, difficile d'augmenter leur nombre et d'adapter les horaires pour satisfaire quelques spectateurs pouvant utiliser ce mode de transport.

Pour évaluer l'impact complémentaire sur la circulation engendrée par l'EPCS de Chartres, la dernière étude en date de janvier 2020, a pris pour référence l'étude de trafic faite en 2017 avec des extrapolations faites jusqu'à 2035.

Les précédentes observations démontrent un écart important entre les chiffres virtuels avancés dans l'étude et la réalité sur le terrain, visible avant la réalisation de l'EPCS.

En 2018, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) recommandait principalement d'approfondir les hypothèses de l'étendue du trafic et réaliser une modélisation du trafic à certaines heures. En avril 2020, la MRAE a émis un avis positif, alors que l'étude complémentaire à l'étude d'impact donne des réponses à partir de données illusoires, sans apporter plus de clarté dans les explications et les renseignements.

D- Conclusion

La réalisation de cet aménagement prévue sur un terrain trop petit, situé en milieu urbain à proximité des habitations, ne peut que nuire à l'environnement et aggraver les nuisances pour les riverains de plusieurs quartiers.

Les difficultés pour construire à cet endroit et les nombreuses études faites ont fait passer le montant des études et des travaux de 30 millions d'euros à plus de cinquante millions d'euros (et l'addition risque d'être encore plus lourde).

Pour éviter toutes ces nuisances sur l'environnement et diminuer le coût de ce projet déraisonnable, cette salle modulable pourrait être réalisée en périphérie de Chartres ou d'une commune de l'agglomération, avec des axes routiers déjà implantés et plus facile d'accès. L'argent économisé sur le coût de cet investissement et financé par les contribuables des communes de la communauté d'agglomération pourra être « mieux utilisé ».

Observation n°235

Déposée le 21 Juillet 2020 à 08:00

Par Anonyme

Observation:

Dans le prolongement de réussites comme l Odyssee, le cinema et la mediathèque, ce complexe est une excellent projet.

Observation n°236

Déposée le 21 Juillet 2020 à 08:33

Par Anonyme

Observation:

Je suis résolument contre ce projet qui va engendrer un afflux de circulation.

Chartres n'a pas besoin d'un tel équipement en centre ville.

Une gare et une gare routière correcte voilà ce qui m'intéresse. Pour les concerts et les matchs une salle à Chartreexpo me convient très bien.

Observation n°237

Déposée le 21 Juillet 2020 à 08:52

Par Anonyme

Observation:

Je suis contre ce projet car c'est idiot de mettre un zénith en plein centre ville (plus d'embouteillage et de pollution)

Observation n°238

Déposée le 21 Juillet 2020 à 09:15

Par Anonyme

Observation:

Je suis contre le lieu du projet et je suis pour que la ville se développe mais pas n'importe comment.

Observation n°239

Déposée le 21 Juillet 2020 à 09:18

Par Anonyme

Observation:

Oui pour l'implantation d'un zénith mais surtout pas en centre-ville.

Observation n°240

Déposée le 21 Juillet 2020 à 09:19

Par Anonyme

Observation:

Ce projet est mal positionné, ce qui générera des flux de véhicules importants. Il aurait été plus intéressant d'exploiter des terrains de la zone Nord-Est, connectée à la rocade et l'autoroute. Le parking créé pour la salle aurait alors pu être mutualisé en parking relais gratuit avec desserte en transport en commun du centre ville. Cette desserte dans les deux sens permettrait également d'amener les spectateur en provenance de la ville centre et de la première couronne de l'agglo vers cette zone marchande et culturelle. Cela irait dans le sens de démontrer que lorsque l'on habite en ville il faut se passer de voiture, ce qui est objectivement impossible à Chartres à l'heure actuelle.

Observation n°241

Déposée le 21 Juillet 2020 à 09:33

CONFIDENTIEL

Observation:

Pas de Zénith à Chartres !

Observation n°242

Déposée le 21 Juillet 2020 à 09:36

Par Anonyme

Observation:

Pas une bonne idée de faire ce zénith en centre ville... Il serait mieux à Chartres expo

Observation n°243

Déposée le 21 Juillet 2020 à 09:43

Par Anonyme

Observation:

Une salle de spectacle supplémentaire à chartres semble un bonne idée mais l'emplacement choisi n'est pas du tout adapté la gare est déjà compliquée en termes de circulation rajouter un gros complexe comme celui prévu sur le même site va rendre la circulation impossible. Il y a plein d'autres endroits pourquoi tout concentrer en centre ville!!

Observation n°244

Déposée le 21 Juillet 2020 à 09:47

Par Anonyme

Observation:

Je trouve le projet surdimensionné pour le centre ville : cela va générer des problèmes de circulation et de pollution.

Observation n°245

Déposée le 21 Juillet 2020 à 10:00

CONFIDENTIEL

Observation:

Bonjour, je suis contre ce projet de zenith à l'emplacement choisi. Ceci va apporter des nuisances sonores et de la pollution pour les riverains, sans compter les difficultés de circulation (déjà difficile à cet endroit).

Par ailleurs je ne suis pas sûre que les coûts engendrés par un tel projet soit une priorité pour la ville. Il y a certainement d'autres façons d'utiliser le budget : création de pistes cyclables sécurisées, végétalisation des espaces communs, éducation dans les écoles concernant l'écologie, végétalisation de l'alimentation,

Observation n°246

Déposée le 21 Juillet 2020 à 10:03

Par Anonyme

Observation:

Avis défavorable pour des raisons multiples déjà développées dans d'autres contributions :

- nuisances de tous types qui vont en résulter : tapage nocturne, embouteillages, pollution atmosphérique...

- abandon d'une structure (Chartreexpo) dont la situation paraissait mieux adaptée (moins de nuisances pour les riverains, possibilité de proposer un parc de stationnement plus spacieux et gratuit) quitte à proposer des navettes gare-zénith aux heures de spectacle. Sans parler de l'utilisation possible de l'existant.

- coût de réalisation : où en sera réellement le budget de la ville après cela ? Est-il judicieux de se lancer dans ce nouveau projet alors que les précédents ne sont pas encore menés à bien (cf. l'hôtel de ville), et surtout alors qu'on ne connaît pas encore leur surcoût par rapport au prévisionnel. Comment peut-on affirmer qu'on maîtrise un budget dont on n'a pas de visibilité sur certains de ses éléments ?

Observation n°247

Déposée le 21 Juillet 2020 à 10:03

Par Anonyme

Observation:

Projet qui me semble peu adapté à Chartres et surtout au secteur choisi.

Une décision plus raisonnée me semblerait nécessaire...

Observation n°248

Déposée le 21 Juillet 2020 à 10:04

Par Anonyme

Observation:

Ce projet est bien trop cher pour notre ville déjà surendettée. Avoir plus d'espaces verts et améliorer le réseau de transport en commun et le réseau des pistes cyclables, cela permettrait d'avoir une meilleure qualité de vie pour tous.

Observation n°249

Déposée le 21 Juillet 2020 à 10:09

Par Anonyme

Observation:

Ce Zénith qui coûtera très cher, qui n'a aucun lieu d'être, qui aggravera la dette wekzy colossale de la ville, est une honte, uneni jure faite aux habitants.

Observation n°250

Déposée le 21 Juillet 2020 à 10:09

CONFIDENTIEL

Observation:

Bonjour

Ce projet est sur trop grand par rapport à la ville de Chartres et trop proche des habitations et difficilement accessible pour les personnes intéressées ...

Le même projet au niveau de Chartres Expo c'est la meilleure solution et la plus accessible et revoir le coût trop élevé .

Observation n°251

Déposée le 21 Juillet 2020 à 10:14

Par Anonyme

Observation:

Excellent projet, qui plus est bien placé pour être accessible au plus grand nombre.

Observation n°252

Déposée le 21 Juillet 2020 à 10:16

Par Anonyme

Observation:

Infrastructure qui correspond à de vrais besoins pour offrir des spectacles de qualité aux habitants de l'agglomération.

Observation n°253

Déposée le 21 Juillet 2020 à 10:18

Par Anonyme

Observation:

Je m'oppose fermement à ce projet que je trouve irresponsable car démesuré et dispendieux, la ville ayant il me semble plus à faire dans les domaines environnemental, sanitaire et social.

Observation n°254

Déposée le 21 Juillet 2020 à 10:18

Par Anonyme

Observation:

Projet ambitieux qui répondra aux besoins culturels et sportifs des habitants de l'agglomération.

Observation n°255

Déposée le 21 Juillet 2020 à 10:19

Par Anonyme

Observation:

Ce complexe sera très utile pour attirer des spectacles de qualité.

Observation n°256

Déposée le 21 Juillet 2020 à 10:20

CONFIDENTIEL

Observation:

Aux arguments contre l'implantation de cette grande salle de 5000 places qui ont été maintes fois développés par l'association Epargnez-nous et souvent repris par les commissaires enquêteurs , s'ajoutent maintenant les conséquences sanitaires, économiques du coronavirus .

Observation n°257

Déposée le 21 Juillet 2020 à 10:23

Par Anonyme

Observation:

Enfin un lieu qui permettra aux chartrains de bénéficier de spectacles dignes de ce nom. Tant pis pour les grognons qui répandent leur mauvaise volonté et leur mauvaise foi dans les commentaires! Et dire que certains seront les premiers à se ruer dans cette salle...

Observation n°258

Déposée le 21 Juillet 2020 à 10:32

Par Anonyme

Observation:

Projet salle Culturo sportive Chartres

Ce projet n'a pas été bien étudié, il est trop cher et va plomber la dette.

L'implantation de cet équipement est mauvaise et provoquera de multiples nuisances, surtout pour les habitants.

Pourquoi réaliser un tel équipement près de la gare alors qu'il y a d'autres terrains plus favorables ?

La salle est surdimensionnée : d'autres villes comparables à Chartres ont des salles de sport de 2000 à 2500 places.

Le coût de l'opération est exorbitant : la ville de Blois vient de réaliser une très belle salle « le Jeu de Paume » avec la même équipe de maîtrise d'œuvre pour 2500 places et un investissement de 25 millions, soit moitié moins.

Pourquoi construire une grande salle de 14 113 m² sur un si petit terrain ? C'est vraiment idiot.

Quelles études préliminaires ont abouti à ce projet insensé ?

Le parking sera payant donc beaucoup de spectateurs iront se garer n'importe où. Le claquement des portes de voiture à minuit réveillera les riverains.

Comment expliquez-vous que le budget de ce projet est passé de 30 millions à bientôt 60 ?

Pourquoi s'entêter à réaliser un projet dénoncé par les deux premières enquêtes publiques ?

Quelle est la logique d'implanter un tel projet près d'une gare alors que la majorité des spectateurs vient en voiture et qu'il n'y a plus de trains à minuit !

Si la ville de Chartres avait mieux réfléchi il y a longtemps que la salle de sport serait construite !

On ne construit pas un tel équipement sans faire au préalable une étude sur les besoins réels. Quelle en sera la rentabilité ? Quel est le coût de fonctionnement ?

Le dossier n'évoque pas le problème du pont de Mainvilliers dont le flux sera réduit par deux du fait de la création d'une voie propre pour les bus. Bonjour les bouchons !

Alors que la dette de Chartres et de l'Agglomération ne cesse d'augmenter, il serait responsable de revoir les grands projets à la baisse !

Si ce projet se réalise les conséquences devront être assumées par les décideurs !

Alors que le pôle administratif est toujours en travaux, comment peut-on croire que le chantier ne durera que 2 ans ?

Pourquoi prévoir un parking de 1200 places alors que l'étude de circulation ne prévoit que 500 voitures pour les usagers du complexe ?

Le trafic routier est important autour de la gare en fin de journée, en particulier le vendredi soir en raison du retour des étudiants : la réalisation du complexe ne pourra qu'aggraver les embouteillages.

La proximité de Paris, d'Orléans et du Mans, villes bien équipées dans les domaines du sport et des spectacles condamne d'avance un tel projet.

Observation n°259

Déposée le 21 Juillet 2020 à 10:34

CONFIDENTIEL

Observation:

Contre le projet de centre multiculturel en plein centre ville. Celui ci va causer de nombreuses nuisances sonores, vibrations, qui seront ressenties dans les environs.

La gestion des flux va également être problématique étant l'emplacement limité .

Je suggère que le projet (de qualité en soit) soit mené sur le plateau de chartres proche de chartres expo où il y a de la place, et peu de riverains.

Observation n°260

Déposée le 21 Juillet 2020 à 10:41

Par Anonyme

Observation:

Je suis contre ce projet, trop grand, mal situé...

Observation n°261

Déposée le 21 Juillet 2020 à 10:46

Par Anonyme

Observation:

Stop au Zenith, projet pharaonique à Chartres !!! Quelle aberration...

Voir l'argumentaire en pièce jointe

1 document joint.

Le projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif dit « le Zénith » est un projet INSENSE autant par son ampleur, son implantation et son coût.

Il est donc INACCEPTABLE

Lancé en 2012, il est encore temps de le stopper.

La participation du public par voie électronique offre aux citoyens une dernière occasion d'exprimer leur opposition avant le 22 juillet en allant sur :

www.registre-dematerialise.fr/1955

1-

Contexte

A Chartres et pour son agglomération, la réalisation d'une grande salle à vocation sportive est souhaitable pour permettre le déroulement de compétitions sportives (handball, basket, etc) . En effet la halle de sport Jean Cochet contient 1100 places. Pour les manifestations culturelles, la capacité d'accueil et la configuration d'une nouvelle salle reste à définir. La salle Ravenne et le théâtre ne possède respectivement que 1000 et 600 places, ce qui peut paraître insuffisant.

Monsieur Gorges voulait un « écrin » pour recevoir l'équipe de handball du PARIS SAINT-GERMAIN avec ses « stars ». Il a donc vu très grand (5800 places dans la première version du projet) et a lancé l'opération précipitamment, sans véritable étude, ni concertation. Huit ans après les spectateurs du hand attendent toujours leur salle !

Le projet s'inscrit dans la partie Nord de la ZAC du pôle gare, rue Casanova, coté Mainvilliers, après le pont qui franchit les voies ferrées. Logements, bureaux, hotel sont programmés dans la partie sud.

Cet équipement est le plus gros « morceau » d'un projet d'ensemble qui comprend le futur parking, la plateforme multimodale et la passerelle qui enjambe les voies.

Tous ces projets ont été mal programmés, non coordonnés : ils sont partis dans le désordre et ont pris du retard : seule la passerelle (10 millions d'euro) est commencée (elle aurait pu attendre!) et ne peut pas être achevée faute de vide sur lequel elle déboucherait.

La construction et le financement du parking, réduit à 1200 places, viennent d'être confiés à Qpark par délégation de service public. La plateforme multimodale sera réalisée plus tard, puisqu'elle est prévue au dessus du parking à construire, faute de quoi la gare routière, trop tôt démolie, a dû être « provisoirement » installée sur le parking du Compa... La situation du secteur est un véritable imbroglio.

Ainsi on peut voir que tous les composants de cette partie nord de la ZAC sont liés et interdépendants : si le complexe ne se fait pas toute la logique gorgienne s'écroule. C'est la raison pour laquelle le maire s'accroche et ne veut rien lâcher, quitte à passer en force et à tout prix !

L'enjeu est énorme ! L'abandon serait un désaveu.

2

Que faut-il en penser ?

1 - L'implantation retenue sur un petit terrain (9384 m²) inadapté et difficile d'accès est inacceptable pour les riverains qui en subiront les nuisances (bruit, embouteillage, gaz d'échappement, klaxon après la victoire de Chartres...). Le pont de Mainvilliers sera réduit à une seule voie dans les deux sens, une voie étant réservée pour les transports en commun d'où des bouchons inévitables.

Un tel équipement se doit d'être situé à proximité de voies de dégagement pour éviter

les embouteillages et à l'écart des habitations. C'est ce qui peut être déduit des deux avis négatifs émis par les commissaires enquêteurs.

2 – La salle (4198 places pour les spectacles et 3810 pour le handball)) est surdimensionnée par rapport aux besoins et n'a pas sa place en centre ville. L'architecture du bâtiment est audacieuse et le terrain petit : d'où des coûts de réalisation exorbitants. Alors que l'estimation prévisionnelle était de 30 millions, on peut prévoir une dépense de 60 millions d'euros si on ajoute aux travaux (marché de 47 millions signé en janvier 2019), les études d'impact, les honoraires, les coûts des enquêtes, les frais divers...

Une jauge de 2000 à 2500 places paraît suffisante pour répondre aux besoins des compétitions sportives. La ville de Blois, dont l'agglomération est très comparable à Chartres en terme de nombre d'habitants vient de réaliser un équipement comparable (le Jeu de Paume) car même programme et même équipe d'architectes, si ce n'est une jauge de 2500 places, pour 25 millions d'euro. Alors on peut s'interroger sur le montant de 60 millions ? Pourquoi dépenser une telle somme dans la période que nous vivons ?

3 – Cet équipement « recalibré » pourrait être réalisé à moindre coût à coté de Chartreexpo en mutualisant des surfaces de stationnement existantes, donc gratuites.

Il faut savoir perdre 3 à 5 millions d'euro en abandonnant le « zénith » (indemnités et autre frais) pour en économiser 30 ensuite ! L'emprise libérée pourrait faire l'objet d'un aménagement paysager.

3

Historique

Programme initial : Equipement plurifonctionnel, budget 30 millions d'euro

Maîtrise d'ouvrage : Chartres Métropole

Maître d'œuvre : Groupe-6 (Paris/Grenoble), retenu par le conseil communautaire le 3 avril 2012.

- Une première demande de permis de construire est déposée en 2014.
- Une première enquête publique se conclut par un **avis défavorable en date du 9 août 2014**. Il y aura 3,5 km d'embouteillage quand les voitures sortiront du parking après le spectacle !
- Une deuxième demande de permis de construire est déposée en mai 2015 pour une capacité d'accueil de 5800 personnes. Le projet est censé avoir été modifié...
- Une deuxième enquête publique est prescrite par le maire de Chartres en octobre 2015. Elle se déroule du 19 novembre au 21 décembre 2015. Le commissaire enquêteur considère que le dossier présenté est **similaire au précédent** et que **l'étude d'impact aurait dû intégrer le projet de parking** du pôle gare. Il délivre un **avis défavorable le 15 janvier 2016**.
- **Le Conseil de développement de Chartres et Chartres métropole** présente le 31 janvier 2017 « les grands projets » dont le complexe multifonctionnel comme « **élément structurant** »(?) avec un budget de **40 M€** et une **livraison en 2019**.
- Le 9 février 2017, M. Bernard Orts, DGS de Chartres métropole écrit à Monsieur Gorges par délégation pour lui dire que le complexe « **accueillera 4198 places maximum** » et ne sera « **donc pas soumis à l'étude d'impact** », ni « à l'examen au cas par cas », suite à l'abaissement à 5000 places du seuil au dessus duquel ces procédures sont obligatoires. Mais cela s'avérera vain...
- Une **troisième** demande de permis de construire est déposée par **Chartres métropole** en mars 2017. Surface totale de 14 113 m², jauge réduite à 4198 (3810 pour le hand) mais bâtiment pratiquement inchangé ! Le PC est accordé par M. Gorges le 10 juillet 2017.

- Cependant, suite à l'avis de la MRAE de novembre 2018, une **troisième enquête publique** (13 février au 16 mars 2019) portant sur l' « Evaluation environnementale du projet d'équipement plurifonctionnel, culturel et sportif » est finalement prescrite par arrêté municipal (le commissaire enquêteur émettra un avis favorable, sans réserves (surprenant !). Pendant ce temps le Tribunal Administratif suspend le permis de construire, suite à la demande en référé déposée par l'association **Epargnez-nous**. On apprend aussi qu'un marché de travaux a déjà été passé en janvier 2019 avec un groupement d'entreprises pour la modique somme de **47 133 000 €**.
- Enfin une demande de permis de construire **modificatif** est déposée le 21 septembre 2019. Nouveau recours déposé par Epargnez-nous, nouveau report. Il est sursis à statuer : le jugement du TA sera pris en fonction des nouveaux documents demandés concernant le trafic dans un **délai de 10 mois, soit avant le 26 septembre 2020**.
- Une « étude d'impact circulation » est produite. Elle est censée démontrer que tous les problèmes de trafic routier sont réglés. La traversée du pont de Mainvilliers n'est pas évoquée alors qu'une voie sera réservée aux bus, réduisant ainsi par deux le flux des voitures !
- La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) émet un avis positif sur l'étude d'impact. Cet avis est « un peu léger ». Faut-il parler de complaisance, d'incompétence ,...?
- **Le 12 mars 2020** Chartres Métropole signe discrètement l'**Ordre de Service** pour le démarrage des travaux, alors que le délai de la suspension du PC modificatif n'est pas écoulé ! En cas d'abandon du projet cet OS augmentera le montant des indemnités.
- **La semaine précédant les élections** un grand panneau de chantier bien visible est érigé, faisant croire que la construction du complexe était imminente, sous entendu définitivement autorisée.
- Pourtant la participation du public est requise pour avis : donc le projet n'est toujours pas autorisé ! Malheureusement **la synthèse des avis déposés sera faite par la Ville de Chartres : c'est ce que prévoit le processus légal...**

4

Proposition d'action

Pour renverser le projet, sinon pour faire savoir aux Chartrains que le projet du « zénith » est une ineptie - le maire devra alors assumer sa décision – il n'y a qu'une seule solution : déposer un maximum d'observations avant le 19 juillet !

Vous pouvez consulter le dossier pour forger votre propre avis.

Toutefois, si vous adhérez à notre analyse, nous vous proposons un certain nombre d'observations. Choisissez en une, personnaliser sa rédaction et déposez la sur www.registre-dematerialise.fr/1955

- Ce projet n'a pas été bien étudié, il est trop cher et va plomber la dette.
-
- L'implantation de cet équipement est mauvaise et provoquera de multiples nuisances, surtout pour les habitants.
-
- Pourquoi réaliser un tel équipement près de la gare alors qu'il y a d'autres terrains plus favorables ?
-
- La salle est surdimensionnée : d'autres villes comparables à Chartres ont des salles de sport de 2000 à 2500 places.

-
- Le coût de l'opération est exorbitant : la ville de Blois vient de réaliser une très belle salle « le Jeu de Paume » avec la même équipe de maîtrise d'œuvre pour 2500 places et un investissement de 25 millions, soit moitié moins.
-
- Pourquoi construire une grande salle de 14 113 m² sur un si petit terrain ? C'est vraiment idiot.
-
- Quelles études préliminaires ont abouti à ce projet insensé ?
-
- Le parking sera payant donc beaucoup de spectateurs iront se garer n'importe où. Le claquement des portes de voiture à minuit réveillera les riverains.
-
- Comment expliquez vous que le budget de ce projet est passé de 30 millions à bientôt 60 ?
-
- Pourquoi s'entêter à réaliser un projet dénoncé par les deux premières enquêtes publiques ?
-
- Quelle est la logique d'implanter un tel projet près d'une gare alors que la majorité des spectateurs vient en voiture et qu'il n'y a plus de trains à minuit !
-
- Si la ville de Chartres avait mieux réfléchi il y a longtemps que la salle de sport serait construite !
-
- On ne construit pas un tel équipement sans faire au préalable une étude sur les besoins réels. Quelle en sera la rentabilité ? Quel est le coût de fonctionnement ?
-
- Le dossier n'évoque pas le problème du pont de Mainvilliers dont le flux sera réduit par deux du fait de la création d'une voie propre pour les bus. Bonjour les bouchons !
-
- Alors que la dette de Chartres et de l'Agglomération ne cesse d'augmenter, il serait responsable de revoir les grands projets à la baisse !
-
- Si ce projet se réalise les conséquences devront être assumées par les décideurs !
-
- Alors que le pôle administratif est toujours en travaux, comment peut-on croire que le chantier ne durera que 2 ans ?
-
- Pourquoi prévoir un parking de 1200 places alors que l'étude de circulation ne prévoit que 500 voitures pour les usagers du complexe ?
-
- Le trafic routier est important autour de la gare en fin de journée, en particulier le vendredi soir en raison du retour des étudiants : la réalisation du complexe ne pourra qu'aggraver les embouteillages.
- La proximité de Paris, d'Orléans et du Mans, villes bien équipées dans les domaines du sport et des spectacles condamne d'avance un tel projet.
- Etc...

Merci d'avance pour votre participation

Observation n°262

Déposée le 21 Juillet 2020 à 11:00

Par Anonyme

Observation:

Bouchons, nuisances sonores, pourquoi ne pas le créer à la place de Chartres expo?

Observation n°263

Déposée le 21 Juillet 2020 à 11:03

Par Anonyme

Observation:

C'est une aberration de construire un zénith en centre ville vus les problèmes de circulation et de stationnement dans le centre ville.
Cependant l'idée du Zénith me paraît une bonne idée mais hors du centre ville .

Observation n°264

Déposée le 21 Juillet 2020 à 11:09

CONFIDENTIEL

Observation:

Par les temps qui courent, un projet de cette envergure est complètement irresponsable : trop onéreux et écologiquement, pas assez vertueux.

Observation n°265

Déposée le 21 Juillet 2020 à 11:12

Par Anonyme

Observation:

Ce projet est démesuré pour une ville comme Chartres, il coûte trop chère par rapport à l'endettement de la ville et la circulation à la gare va être encore plus difficile qu'avant.

Observation n°266

Déposée le 21 Juillet 2020 à 11:13

Par Anonyme

Observation:

Je ne vois pas du tout l'implantation de ce complexe en plein centre ville.

Certes, sa situation géographique à proximité des gares faciliterait son accès.

Mais pour le reste? A l'image du Zénith d'Orléans, voir la quantité de véhicules alentours. Pourtant desservi par le tram, il faut se rendre compte que la fréquentation n'est pas qu'urbaine! Ou caser ces véhicules? Raser tout le quartier pour implanter ce géant et causer tant de nuisances en ville par un incessant et imposant trafic (car le fonctionnement le nécessite), énorme les jours de représentation, je ne vois pas.

Ce genre de salle, s'il est nécessaire, serait mieux à mon avis , en dehors de l'agglomération.

DF

Observation n°267

Déposée le 21 Juillet 2020 à 11:38

Par Anonyme

Observation:

Je suis contre ce projet démesuré, trop onéreux, engendrant trop de nuisances pour les riverains, et inadapté à une ville comme Chartres.

Cependant, une salle plus petite, hors du centre-ville et mieux pensée pourrait être une idée intéressante.

Observation n°268

Déposée le 21 Juillet 2020 à 11:45

Par Anonyme

Observation:

Une pure folie, autant sur le plan pratique qu'environnemental ! À abandonner

Observation n°269

Déposée le 21 Juillet 2020 à 12:01

Par Anonyme

Observation:

Je suis contre ce projet parce qu'il n'a pas de sens. Chartres n'a pas besoin d'un complexe de cette envergure. Cela n'apportera rien aux Chartrains sinon davantage de nuisances, davantage d'embouteillages, davantage d'impôts et moins de choix en matière de sorties culturelles puisque d'autres petites salles de qualité risquent de souffrir de la concurrence d'un pareil complexe.

Observation n°270

Déposée le 21 Juillet 2020 à 12:08

CONFIDENTIEL

Observation:

Projet manifestement démesuré, tant par ses dimensions (quel besoin d'une si grande jauge...?) que par son style : le "futurisme" des lignes ne me paraît pas du tout en accord avec l'esprit chartrain.

Bref un projet prétentieux, sur un emplacement inadapté.

À réviser entièrement !

Observation n°271

Déposée le 21 Juillet 2020 à 12:16

Par Anonyme

Observation:

Il est clair que ce projet est mal calibré pour l'agglomération de Chartres : trop grand et trop onéreux. Une véritable étude des besoins culturels et sportifs aurait été nécessaire. La localisation prévue pour la salle, proche du centre ville, est également problématique. La majorité des spectateurs viendront en voiture (et probablement pas à trois personnes par voiture comme prévu dans l'étude d'impact) : c'est malheureux, mais c'est ainsi - en tout cas à court terme. L'offre limitée de transports en commun ne permet pas de penser que cela changera rapidement.

Observation n°272

Déposée le 21 Juillet 2020 à 12:37

Par Anonyme

Observation:

Oui pour ce complexe

Observation n°273

Déposée le 21 Juillet 2020 à 13:07

CONFIDENTIEL

Observation:

Bonjour,

La localisation de cet édifice me semble inadaptée compte tenu du flux de personnes que cela va généré.

La proximité de la gare pourrait être un atout si la circulation des trains étaient adaptée aux horaires des manifestations proposées.

L'urbanisation routière de ce quartier est insuffisante pour permettre une sortie fluide des véhicules à l'issue des spectacles et provoquera des nuisances sonores importantes à. Des heures tardives ainsi qu'une forte pollution. Dommage de miser sur la voiture à notre époque où notre action principale doit être orientée vers une diminution des émissions de carbonnes ...

Observation n°274

Déposée le 21 Juillet 2020 à 13:30

Par Anonyme

Observation:

Je suis contre ce projet qui ne fait qu'abîmer le paysage sonore et visuel de cette belle ville qu'est la nôtre. Trop de chantier en retard, trop de chantiers tout court.

Habitant Chartres, tant d'autres projets moins megalos sont à réaliser. Comme la réhabilitation de bâtiments vétustes et laissés à l'abandon, pour la culture et le sport. Pour la jeunesse.

Cette ville compte de nombreuses infrastructures qui ont du cachet et pourraient servir l'intérêt général. Ce projet de Zénith est encore un chantier en passe de devenir une salle à utilité minimale, qui ne servirait que peu de fois. Et j'imagine que les habitants vont payer cet lubie encore. Et lorsque sorti de terre, les places pour accéder aux événements seront plus qu'onéreuses, il y aura une désertion du public, qui ne voudra pas avoir à encore devoir rembourser un équipement qui n'est pas à l'échelle de notre belle ville de Chartres, à l'échelle de ses habitants.

Il va falloir du temps encore et encore pour ce « Zénith » alors que les chantiers déjà commencés des années auparavant ne sont même pas clôturés... (hôtel de ville, gare, logements etc). Chartres est chatoyante et n'a pas besoin d'être une cité de dette et de travaux non conclus.

Observation n°275

Déposée le 21 Juillet 2020 à 13:30

Par Anonyme

Observation:

Projet démesuré pour la ville

Observation n°276

Déposée le 21 Juillet 2020 à 13:42

CONFIDENTIEL

Observation:

Aucun artiste suffisamment connu pour faire 5000 entrées ne choisira une salle si proche de Paris! Et aucun artiste en devenir ne pourra avoir la prétention de s'offrir une si grande salle! Ce projet, démesuré, n'a que peu d'intérêt.

Observation n°277

Déposée le 21 Juillet 2020 à 13:44

CONFIDENTIEL

Observation:

Projet démesuré pour une ville de cette taille.

Observation n°278

Déposée le 21 Juillet 2020 à 15:08

CONFIDENTIEL

Observation:

Un équipement sportif et culturel d'importance à Chartres ? Oui, sans hésitation.

Mais un équipement qui se ferait au détriment de l'humain ? Non, définitivement non.

En cause ? L'emplacement et la démesure d'un projet qui aura un impact environnemental et financier ingérable pour les habitants et contribuables que nous sommes. Alors que des solutions alternatives existent.

L'EMPLACEMENT

Sur un terrain exigu, en plein centre-ville, dans une zone semi-pavillonnaire peuplée.

Uniquement desservi par deux voies de circulation dont un pont - qui n'offrira, à terme, qu'une voie dans les deux sens. Depuis des années, ce pont et les voies alentours sont saturées aux heures de pointe.

CONSEQUENCES

Pollution sonore routière et piétonne (afflux simultané de bus, voitures et milliers de spectateurs entrant et sortant aux mêmes heures).

Pollution de l'air avec des embouteillages pour accéder et se garer dans le quartier et au-delà : le seul parking prévu est payant.

Seront donc aussi impactés les quartiers de la place Chatelet et de la place des Epars (rue Danièle Casanova déjà systématiquement saturée aux heures de pointe à la hauteur de la place des Epars).

En outre, l'empreinte sonore et l'empreinte carbone doivent être prise en compte de manière réaliste et non sur des projections très hypothétiques modélisée à 15 ans : 70 % de spectateurs prendraient leur voiture à raison de 3 passagers par véhicule. Dans la réalité, l'absence de transports alternatifs en nombre suffisant aux heures de sortie (SNCF, bus, etc.) conduira la grande majorité des spectateurs à venir en voiture et plutôt en duo qu'en trio.

En matière sanitaire : à l'heure des pandémies, quelle est la pertinence d'équipements de cette taille en plein centre-ville ?

En outre la minéralité du projet va créer un îlot de chaleur supplémentaire dans ce quartier qui manque déjà d'espaces verts.

LA DEMESURE

Les places : 4 198 places pour une zone de de chalandise limitée (métropole de 136 000 habitants, Paris au nord, Orléans au sud).

Qui n'aura aucun impact sur l'activité des commerçants de Chartres ou Mainvilliers, en raison des horaires (19h-minuit).

Le coût financier : près de 50 M €. Avec une crise économique annoncée. Une ville endettée.

Et une interrogation. Pourquoi un tel montant alors qu'une collectivité comme Rennes Métropole (450 000 habitants) vient de se faire construire le même type d'équipement (4 500 places) pour un coût de 17 M€ ?

Notons également l'absence d'étude de retour sur investissement.

Ce projet est donc malheureusement à contre-courant des enjeux environnementaux, sanitaires et économiques actuels.

L'ALTERNATIVE ?

Un équipement plurifonctionnel à coût raisonné, sur un emplacement déjà doté d'infrastructures routières adéquates et sans riverains proches.

De tels terrains existent, au nord de la ville, en connexion avec l'autoroute et la rocade de Chartres (d'autant que le prolongement de la rocade nord a été acté). On peut les relier sans difficulté à la gare via un réseau de navettes.

En outre, l'aménagement de parkings de surface sur ces emplacements permettra d'alléger le coût du chantier (contrairement à celui du projet de Chartres Métropole dû en partie à la création de trois niveaux de parking souterrain sous la dalle du bâtiment).

Observation n°279

Déposée le 21 Juillet 2020 à 15:29

Par Anonyme

Observation:

Projet Zénith :

Je pense qu'une grande salle de spectacle serai une bonne idée pour la ville, mais pas à l'endroit prévu, qui provoquerai nuisance sonore et difficulté pour se garer.

La zone de Chartres Expo serai plus opportune pour un tel projet.

Observation n°280

Déposée le 21 Juillet 2020 à 16:12

Par Anonyme

Observation:

L'implantation de cet équipement est mauvaise et provoquera de multiples nuisances, surtout pour les habitants.

Comment expliquez-vous que le budget de ce projet est passé de 30 millions à bientôt 60 ?

Pourquoi prévoir un parking de 1200 places alors que l'étude de circulation ne prévoit que 500 voitures pour les usagers du complexe ?

Observation n°281

Déposée le 21 Juillet 2020 à 16:13

CONFIDENTIEL

Observation:

Je souhaite donner mon avis mais en ayant bien en tête que ce semblant de démocratie ne sera pas écouté comme pour d'autres projets où l'avis du public n'a pas été écouté malgré un fort rejet.

Donc ce projet de rénovation de la gare était nécessaire et c'est une bonne chose bien que l'accès dépose minute placé à l'arrière de la gare me laisse septique.... à voir. En ce qui concerne ce projet de salle de spectacle à la gare, projet appelé "zénith" je pense que son emplacement est bien mal choisi et provoquera des nuisances sonores et des embouteillages monstres car sa dimension laisse supposer que l'on veut accueillir un grand nombre de visiteurs qui bien évidemment viendront en voiture (si c'est pour les chartrains à pied c'est bien trop grand) et pas par le train qui ne calera pas ses horaires de train en fonction des spectacles proposés.

Pourquoi s'entêter à le placer là alors que sur le plateau Nord Est, à la place du projet de grandes surfaces d'un autre temps, il serait bien accessible et sans gêne auditive pour les riverains (il n'y en a pas). Ce serait l'occasion d'organiser un grand parc de stationnement pour cette salle, parking qui servirait aussi aux habitants de l'agglomération qui veulent rejoindre le centre ville de Chartres et ou la gare avec un système de navettes gratuites à mettre en place, seul le parking aurait un tarif attractif pour que les gens viennent au spectacle au meilleur prix et que ceux qui se servent de ce parking pour aller travailler sur Paris où autres puissent stationner en dehors de la ville sans gêne pour tous, sans embouteillages et sans crainte d'être verbalisés : c'est la solution gagnant-gagnant qui en plus coûtera moins cher que ce qui est prévu à la gare et tout le monde y trouvera son compte !

On n'a plus besoin de grandes surfaces, il faut faire revivre les petits commerces et le centre ville en le rendant accessible à moindre coût et en plus, le Covid 19 a révélé un fait nouveau : Chartres attire de plus en plus de Parisiens pour venir vivre chez nous et travailler à Paris, vous allez les faire stationner où ?

Donc ce Zénith sur le plateau Nord Est est le meilleur choix, choix écologique, d'avenir et de respect de vos habitants.

Merci de m'avoir lu et ne perdez pas de vue que vous avez encore le choix de changer d'avis, vous en sortirez grandi Mr Le Maire.

Observation n°282

Déposée le 21 Juillet 2020 à 16:18

Par Anonyme

Observation:

Ce projet est démesuré et va couter une fortune à ses habitants, dont je fais partie. Je n'ai pas voté pour ça et ne souhaite pas que mes impôts soient utilisés de la sorte.

Observation n°283

Déposée le 21 Juillet 2020 à 16:47

Par Anonyme

Observation:

Ce projet n'est pas adapté à la taille de la ville ! Nous ne pouvons que redouter les difficultés de circulation entre Chartres et Mainvilliers qui se présenteront à chaque événement dans cette salle.

Commençons par terminer le nouveau bâtiment de la mairie !

Observation n°284

Déposée le 21 Juillet 2020 à 17:59
Par Anonyme

Observation:
Projet ambitieux et attendu !

Observation n°285

Déposée le 21 Juillet 2020 à 18:18

Par Anonyme

Observation:

Quelle fausse bonne idée... Comment gérer dans un centre ville la sortie concomitante de centaines de personnes ? Il serait plus intéressant de proposer une salle en périphérie où se garer et repartir se ferait avec moins de difficultés.

Observation n°286

Déposée le 21 Juillet 2020 à 18:19

Par Anonyme

Observation:

Projet ambitieux (trop - pour Chartres?...) et mal localisé... au cœur de Chartres = nuisances sonores, pollution, bouchons routiers - le plateau nord me semble plus judicieux....

Observation n°287

Déposée le 21 Juillet 2020 à 18:39

Par Anonyme

Observation:

Je suis opposée à la création de ce complexe qui sera coûteux, démesuré et inadapté aux besoins actuels de la ville. Les manifestations généreraient un afflux massif de véhicules au niveau du centre ville alors que l'actuel lieu de chartrexp0 est tout à fait restructurable et parfaitement adapté à l'afflux de véhicules lors des manifestations.

Observation n°288

Déposée le 21 Juillet 2020 à 21:03

Par Anonyme

Observation:

1 an passe mr le maire de chartres avait fait un recours contre l implantation de lidl a luce sur la rue menant a illiers dans la zone a demi industrielle pour le fait qu il y aurait trop de voiture dans cette zone !!!!!!!ET CE JOUR LA FIN D UNE ENQUETE PAR CE MEME PERSONNAGE QUI VEUT IMPOSER 4600 PERSONNES EN PLEIN COEUR DE VILLE POUR UNE SALLE DE SPECTACLE ET ZENITH SUR LE POLE GARE DE CHARTRES !!!!!DE QUI SE MOQUE T ON ,,,,,???? IL SE CONTREDIT LUI MEME !!!!!UN JOUR IL FAIT UN RECOURT ET LE LENDEMAIN IL IMPOSE 4600 PERSONNES SUR CE SITE !!!!! apres l etude du volumineux dossier en mairieil en ressort

1 insuffisance de l etude de traffic..retravaillerb les hypothesesde l etude de traffic ..

realiser une modelisationdu traffic aux heures de pointe..

realiser un phasagev plus precisdes operations d aménagementprevues..

2 l aut_orite environnementale demande d affiner l etude accoustique

augmentation de traffic implique augmentation des pollutions

3 pour le bruit le rapport dit que le dossier n évoque pas les effets d augmntationdu trafficrutier aux heuresde spectacle sur le bruit ambiant ds le quartier...

4 absence de train et de cars a partir de 23 h 45 alors que les spectacles ne seront pas finis fait que la place de ce site est a faire vers carrefour sur chartrexp0 !!!!!PRES DE LA GARE C EST ABSURDE !!!!

D AUTANT PLUS QUE LORS DE LA CONSTRUCTION DE Q PARQ PLACE DES EPARS IL Y A EU UN ENGAGEMENT DE LA VILLE SUR LE FAIT QUE A 80 METRES DE LA PLACE DES EPARS LE SENS DES CIRCULATIONS NE SERAIENT PAS MODIFFIEES !!!POUR INFO 2 RECOMMANDES ONT FAIT A L EPOQUE CHANGER LE SENS DE LA RUE GABRIEL PERI ..JE NE SERAIS PAS SURPRIS QUE MR GUILLEMAIN OU UN AUTRE FASSE A JUSTE TITRE UN RECOURS CONTRE LA SUPPRESSION DU DOUBLE SENS SUR KOENING PRES DE LA MEDIATHEQUE !!!!!!!!!!!

pour tous ce points soulevés et le fait que maintenant l aide de la region aura l ieu sur un autre site que celui exige pres de la gare jadis c est une absurdite de s enteter a rester sur ce pole gare.

il faut agrandir chartrexp0 et tout faire avec .

merci

Observation n°289

Déposée le 21 Juillet 2020 à 22:38

CONFIDENTIEL

Observation:

Je déplore qu'aucune étude préalable de programmation n'ait été menée pour justifier de la jauge et de la taille de l'équipement. Compte-tenu de la proximité d'équipement de taille équivalente à Orléans, au Mans ou à Paris, il est à craindre que cette salle fasse rarement le plein ce qui entraînera un déficit d'exploitation certain. de plus les équipes sportives locales risquent de faire les frais d'une salle à moitié pleine, ce qui n'est pas favorable à la performance.

Pour ce qui est de la position de la salle, la proximité avec la gare est justifiée par la présence des transports en communs.....mais actuellement ceux-ci ne fonctionnent pas aux heures d'affluence du public et rien ne précise qu'une extension du service accompagnera le projet.

Observation n°290

Déposée le 21 Juillet 2020 à 22:40

CONFIDENTIEL

Observation:

Oui à la culture et au sport, mais pas à n'importe quel prix. Ce projet est à mon sens inadapté et bien trop coûteux. Il reflète davantage la politique expansionniste et irréfléchie du maire de Chartres que les besoins et projets de l'agglomération.

Observation n°291

Déposée le 21 Juillet 2020 à 22:47

Par Anonyme

Observation:

Au bout d'un moment faut arrêter déjà que le projet du cinéma a été scandaleux maintenant ça et ne parlons même pas du parvis.. à Chartreexpo OUI en ville NON

Observation n°292

Déposée le 21 Juillet 2020 à 22:50

CONFIDENTIEL

Observation:

Le projet de complexe culturel et sportif me semble particulièrement mal placé et peu accessible.

Bien que disposant d'un parking payant à proximité, il est fort à parier que nombre des spectateurs privilégieront un stationnement gratuit dans les rues adjacentes.

Situé à l'immédiate proximité de nombreuses habitations', de fortes nuisances pour les riverains sont prévisibles à l'entrée, pendant et à la sortie des événements.

La circulation que cet équipement engendrera me paraît sous évaluée dans l'étude d'impact présentée et pas cohérente avec la taille de l'équipement envisagé.

Enfin le dimensionnement de la salle paraît surévalué en comparaison avec les autres équipements existants dans des villes comparables.

Observation n°293

Déposée le 21 Juillet 2020 à 23:28

CONFIDENTIEL

Observation:

1 : Reprise d'un document existant.

2 : Document Arenas 2015 : Rapport de la Commission Grandes Salles

Les arguments proposés par la municipalité pour son projet sont loin des informations fournies dans ce document. 5 grands matches par an pour une équipe de niveau national, effectivement on loue un Zénith de 5000 places. Le stade peut contribuer à la renommée de l'équipe mais celle ci doit être connue avant.

3 : Mes remarques

Coût

Avec un endettement 93 Millions d'euros pour les habitants de Chartres quel sera le nouvel endettement sachant que le coût actuel du projet est de 47 millions d'euros ? Et ce chiffre sera t'il tenu ?

Coût de l'entretien ?

Fin des travaux en 2022. Fin des travaux de la nouvelle mairie ? Peut on croire que ce délai sera tenu.

Sport :

Le Club de Montpellier, le plus titré du handball français, a un palais des Sports avec une capacité d'accueil de 2 900 places ! 3000 places seraient suffisantes.

Quid de l'utilisation au quotidien ?

Spectacle :

Quels artistes en France remplissent une salle de 4000 personnes ?

Quid de la rentabilité d'un spectacle et de la notoriété pour l'artiste avec une salle qui n'est que partiellement remplie ?

Accès :

La circulation avec 2 carrefours, un pont, sera de tout façon moins aisée que du côté de Chartresexpo.

Etudes des nuisances sonores en 2035. En 2030, 30% des véhicules auront 2 modes de propulsions dont un mode silencieux (électrique notamment). Quelle est la validité de cette étude ?

Train : chartres / paris : actuellement dernier train à 21h31 ou à 20h52. La proximité de la gare n'est pas un atout pour repartir après un spectacle.

Pourquoi ne pas implanter un tel complexe à la place de Chartresexpo où les accès sont beaucoup plus faciles et où il y a beaucoup plus de place pour développer un tel projet avec une ambition plus modeste en termes de places et coût mais certainement plus réaliste. De plus Chartresexpo qui est la porte d'entrée de Chartres depuis Paris mérite d'être refait (c'est moche).

Pourquoi ne pas utiliser l'emplacement à proximité de la gare pour des bureaux. Le centre-ville en serait dynamisé en journée. De l'emploi serait créé.

2 documents joints.

Observations sur l'emplacement et le coût de la construction d'une salle de sports et spectacles (EPCS) sur le site du pôle gare.

L'avis des contribuables et des citoyens étant de moins en moins suivi par leurs élus et les différents partis politiques, c'est l'occasion de donner une dernière fois son ressenti sur ce projet d'urbanisme dont l'emplacement en milieu urbain et à proximité des habitations n'est justifié.

1- La réalisation sur le site du pôle gare de Chartres prévoit la réalisation d'un complexe sportif et culturel dont la capacité sera de 4198 places pour les spectacles et 3810 pour les rencontres de handball) sur une zone difficile d'accès.

Le projet qui comprend le futur parking, la plateforme multimodale et une passerelle piétons pour franchir les voies ferrées, s'inscrit dans la partie Nord de la future ZAC du pôle gare.

Son implantation prévue sur un petit terrain de 9384 m² étroit, longeant des voies ferrées, est inadaptée et difficile d'accès. Le terrain ne peut être desservi que par deux voies de circulation, une donnant vers Mainvilliers et l'autre sur la rue Saint-Jean à Chartres. Coté Mainvilliers, la circulation est régulièrement ralentie et saturée avec les feux tricolores positionnés avant et après le pont (de Mainvilliers) permettant de passer au-dessus des voies ferrées.

Sur ce pont, actuellement la circulation se fait par deux voies dans chaque sens et elle ne permet d'assurer l'écoulement des flux aux heures de pointe. Le plan de circulation du projet prévoit de faire passer les véhicules sur une seule voie dans les deux sens, deux voies seront réservées pour les transports en commun, d'où un accroissement des bouchons. Les riverains et ceux des quartiers environnants subiront inévitablement une augmentation des nuisances (bruits, embouteillages, pollution de l'air ...).

Avant la réalisation des travaux, les usagers de ce secteur ont déjà un aperçu des futures nuisances routières. La gare routière de Chartres, démolie trop tôt, a été installée provisoirement sur le parking du musée du Compa, à proximité de la future gare routière. A l'entrée du pont de Mainvilliers, la mise en place de nouveaux feux tricolores, permettant aux bus d'entrer et sortir de leur parc de stationnement, a considérablement ralenti le passage des véhicules, alors que la circulation se fait encore sur deux voies dans chaque sens.

Ce projet d'aménagement engagé depuis plus de huit ans, a fait l'objet de trois permis de construire et de trois enquêtes publiques. La conception de ce troisième projet est sensiblement identique aux deux précédents, si ce n'est que la réduction du nombre de places spectateurs dans la salle, ainsi que la diminution du nombre de places de stationnement dans le parking. Une mauvaise appréciation du dernier commissaire enquêteur a conduit une association locale à déposer un recours en annulation au tribunal administratif en janvier 2018.

En septembre 2019, lors de l'audience, le rapporteur public relève l'absence d'étude de circulation et met en avant des irrégularités pendant la troisième enquête publique. Le tribunal prononce un sursis à statuer de 10 mois, au cours de cette période, il est demandé que les documents du dossier du projet de construction et l'étude de circulation soient présentés au public.

2- La salle est surdimensionnée par rapport aux besoins

- La construction du complexe sportif et culturel avec une salle de 4198 places pour les spectacles et de 3810 pour le handball est surdimensionnée par rapport aux besoins. Cet équipement a été engagé sans faire une étude sur les besoins réels, sur sa rentabilité, son coût de fonctionnement et sur son accessibilité.

Actuellement, les match de hand-ball se jouent à la halle Jean Cochet (capacité maximale de 1200 spectateurs), salle trop petite qui en dehors des abonnés ne permet pas toujours d'accueillir les spectateurs occasionnels.

La réalisation d'une nouvelle salle est indispensable mais une capacité d'accueil de 2500 à 3000 places doit mieux correspondre aux besoins actuels et futurs.

Cette salle pourra également accueillir des spectacles culturels. Dans l'étude environnementale du dossier de l'EPCS, il est indiqué que la salle de 4198 places ne sera utilisée qu'aux mieux 5 fois par an, en ajoutant les matchs de hand-ball (dont l'affluence ne dépassera pas 3000 spectateurs), la salle sera utilisée au plus trente fois dans l'année.

Ce type d'équipement doit avoir une utilisation maximale pour en limiter les coûts de gestion, d'exploitation et le risque financier. Aucune réponse n'est communiquée pour chiffrer les dépenses de fonctionnement et un retour sur amortissement.

3- Son coût est exorbitant:

- Le budget initial de ce projet prévu pour 30 millions sera de plus de 50 millions.
- Un marché de travaux a été passé en janvier 2019 avec un groupement d'entreprises pour la somme de 47 133 000 €.

Cette implantation sur un petit terrain complique la réalisation du projet. L'insuffisance de la surface du terrain oblige à réaliser 3 niveaux de parking en sous-sol, sous la dalle où sera construite la salle. L'emplacement du parking est à un niveau altimétrique assez bas, avec des risques d'inondation en cas d'orage (déjà constaté par le passé). Ce n'est pas le petit bassin de rétention des eaux implanté sur Mainvilliers qui suffira à éviter la montée des eaux pluviales à cet endroit.

Une salle de 3000 places (le Jeu de Paume) a été inaugurée à Blois en 2017, implantée en périphérie de la ville, l'aménagement comprend une salle annexe de 1100 m² et un salon de réception de 500 places. Elle a été réalisée par le cabinet d'architectes Groupe 6 (celui prévu pour réaliser l'EPCS de Chartres), pour un coût de 21 millions d'euros HT. Cette ville et son agglomération sont comparables à Chartres et à Chartres Métropole. Il en ressort qu'une capacité de 2500 à 3000 spectateurs devrait être suffisante pour l'EPCS de Chartres.

A Laval, une salle modulable de 4500 places, comprenant une salle de sport de 1900 places et une salle de congrès de 500 places assises) pour un coût de 32 millions d'euros HT sont en phase finale et doivent être inaugurées.

A Cesson Sévigné (en périphérie de Rennes) une salle de 5000 places (salle à usage culturel et sportif), pour un coût de 20 millions d'euros HT a été inaugurée en 2019. Rennes Métropole (450 000 habitants) est une agglomération plus importante que Chartres Métropole.

Aucun de ces projets présentés à titre de comparaison dans d'autres villes n'a été implanté dans le cœur d'une ville ou d'une agglomération. De toute évidence, il est possible de réaliser un complexe sportif et culturel mieux dimensionné pour Chartres métropole et à un coût nettement plus raisonnable.

Pour en diminuer le coût, un tel aménagement doit d'être implanté en périphérie de la ville de Chartres ou de l'agglomération, à l'écart des habitations et à proximité de voies de dégagement pour éviter les embouteillages et les nuisances.

4- Son implantation:

- Une « étude d'impact circulation » est produite. Elle est censée démontrer que tous les problèmes de trafic routier sont réglés.

La traversée du pont de Mainvilliers n'est même pas évoquée alors que les deux voies de circulation dans les deux sens, seront réduites chacune à une voie pour le passage des bus. La réduction par deux du flux des véhicules augmentera ainsi les embouteillages à l'entrée de la rue Casanova ou vers la rue de la République à Mainvilliers.

Concernant la circulation induite lors des spectacles ou rencontres sportives, elle sera importante notamment à la sortie des spectateurs et l'étude minimise les conséquences notamment sur le pont Casanova où vont se côtoyer dangereusement, piétons, les vélos, les voitures et les bus.

Pour les manifestations en soirée, les transports en communs (trains, cars et réseau filibus) qui ne couvrent pas les 66 communes de Chartres métropole sont très réduits ou inexistantes entre 20H00 et 23H00.

L'étude complémentaire pour le trafic produite dernièrement ne mentionne que quelques dessertes pour les cars filibus (à mettre en place pour ces soirées de spectacles). Les autres possibilités, la navette « Relais des Portes », les horaires des trains et les cars de sociétés privés sont inexistantes.

Seuls quelques habitants situés dans un rayon de 1 à 2 km autour de la salle de spectacles, pourront se déplacer à pied (par beau temps) pour assister aux manifestations prévues dans la salle, les autres habitants de Chartres, de sa Métropole et d'ailleurs se déplaceront principalement en voiture.

L'implantation de ce complexe en milieu urbain ne peut pas être motivée par le fait que la majorité des spectateurs pourront se rendre aux spectacles et aux rencontres sportives à pied. Les déplacements des habitants de la ville de Chartres (39 000 habitants) et ceux de Chartres Métropole (136 000 habitants), pour se rendre à l'EPCS se feront principalement en voiture.

L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) du 23-11-2018 recommandait principalement d'approfondir les hypothèses de l'étendue du trafic et de réaliser une modélisation du trafic à des heures précises.

Pour ce faire, une étude d'impact complémentaire sur la circulation de l'EPCS de Chartres a été remise en janvier 2020 par la société ARTELIA Ville & Transport 47, avenue de Lugo - 94600 Choisy-le-Roi.

Pour évaluer l'impact de l'EPCS sur les conditions de circulation, deux situations sont comparées :

- Une situation de référence à partir de l'étude de trafic faite en 2017 et des trafics projetés à l'horizon 2035.

Cette situation tient compte des trafics générés par le projet urbain dans l'étude de 2017, avec les mêmes oublis :

- Un plan de circulation projeté et les nouvelles configurations des carrefours d'accès au site.

- Une situation projetée, qui comprend les mêmes trafics que la situation de référence aux mêmes horizons, auxquels on ajoute les trafics générés par l'EPCS.

Les analyses de fonctionnement des carrefours sont ensuite effectuées avec les trafics de la situation de référence et de la situation projetée sur les heures les plus critiques de la plage 19h – 00h, pour en déduire l'impact de l'EPCS seul.

D'une part cette méthode est très approximative, d'autre part le trafic des bus entrants et sortants de la future gare routière n'est pris en compte. Les hypothèses retenues à partir de l'étude acoustique de 2019 ne correspondent pas à la réalité sur le trafic avant le projet et pour l'estimation du trafic vers 2035.

Pour un évènement majeur à la salle de spectacle (4200 visiteurs), il n'est prévu 70% de visiteurs en voiture sur le site (soit 2940) en voiture et 30% (soit 1260) par d'autres moyens (à pied).

- Taux d'occupation véhiculaire (3 pers/VL), ce qui représente:
 $2940 : 3 = 980$ véhicules.

L'étude considère que 50% de ces voitures (490) se rendront dans le parking mutualisé du pôle gare d'une capacité de 1200 places, sans préciser où seront stationnés les 490 autres. Peut-être dans d'autres parkings en centre-ville (Châtelet, République), si les abonnés ne les occupent pas et s'il reste suffisamment de places. Le nombre de places disponibles dans d'autres parkings, le jour de spectacle n'est pas précisé.

Dans les faits, le taux d'occupation par véhicule n'est pas de 3 personnes mais vraisemblablement de 2 personnes.

Calcul avec 2 personnes par véhicule: $2940 \text{ visiteurs} : 2 = 1470$ véhicules.

Dans ces conditions, le parking de 1200 places et ses deux accès seront saturés. Les véhicules s'agglutineront vers le site, avant de pouvoir repartir dans le sens inverse pour trouver d'autres parkings ou pour stationner sauvagement dans les quartiers avoisinants.

Autre remarque, par mauvais temps (pluie, froid ...), il n'est pas prévu dans l'étude que les personnes habitant à 10 ou 15 minutes de l'EPCS ne viendront pas à pied mais en voiture, aggravant ainsi les problèmes de circulation et de stationnement.

Les hypothèses de l'étude sur la base de 2017 avec une extrapolation en 2035, donnent des chiffres douteux. Pour se rendre au parking de l'EPCS, 60 % des "490 véhicules attirés" feront leur entrée en franchissant le pont de Mainvilliers réduit à une seule voie de circulation.

Pour les spectateurs habitant à l'Ouest de l'agglomération chartraine, l'estimation de 11% du trafic des véhicules arrivant de Mainvilliers ne représente que 53 véhicules (490 x 11%). Cette projection est sous-évaluée.

Le passage des véhicules sur certain carrefour a été analysé à l'aide d'un logiciel, sur d'autres croisements régulés par des feux tricolores, la configuration du plan de circulation ne prend pas en compte certains changements et le nombre de véhicules utilisés par les spectateurs.

Les trafics générés sont établis en pourcentages (%) selon les heures de circulation. Pour la lecture, cela ne permet pas visualiser le nombre de véhicules selon les heures de passage et l'évolution de ces chiffres en fonction de certains paramètres. Ne sont pas pris en compte la circulation des bus pour rejoindre la gare routière et la traversée du pont de Mainvilliers réduite à une voie dans chaque sens pour les flux des voitures.

Le bon sens et la bonne connaissance des lieux suffisent à faire comprendre que l'étude complémentaire n'apporte rien aux imprécisions du trafic présenté dans la précédente étude d'impact.

Faute de pouvoir comprendre l'aggravation des nuisances sur les riverains et l'augmentation des difficultés pour circuler entre Mainvilliers et Chartres, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, basée en Centre-Val de Loire, qui s'est réunie, par visio-conférence le 30 avril 2020 a fini par émettre un avis positif sur l'étude d'impact.

Pour un projet aussi sensible en matière d'environnement et sur un plan humain, il faut constater qu'aucune étude d'impact globale de la ZAC pôle gare et de ses abords n'a été réalisée.

Remarque particulière:

Cette implantation sur un petit terrain complique la réalisation du projet. L'insuffisance de la surface du terrain oblige à réaliser 3 niveaux de parking en sous-sol, recouvert par une dalle où sera construite la salle modulable. L'emplacement du parking est à un niveau altimétrique assez bas, avec des risques d'inondation en cas d'orage (déjà constaté par le passé). Ce n'est pas le petit bassin de rétention des eaux sur Mainvilliers qui suffira à éviter la montée des eaux pluviales à cet endroit.

Pour éviter toutes ces nuisances et les dépassements financiers pour la mise en oeuvre de ce projet extravagant et compliqué, cette salle polyvalente pourrait être réalisée en périphérie, à coté de Chartreexpo, beaucoup plus facile d'accès. Aucune dépense à prévoir pour les voies de circulation routière, l'emplacement des surfaces de stationnement existantes, pourra être complémentaires aux places supplémentaires à prévoir, diminuant ainsi nettement le coût de cet aménagement, financé principalement par les 66 communes de la communauté d'agglomération Chartres Métropole.

ARENAS 2015

*Rapport de la
Commission Grandes Salles*

Présidée par **Daniel COSTANTINI**
Rapporteur : **Frédéric BESNIER**

ARENAS 2015

*Rapport de la
Commission Grandes Salles*

Présidée par **Daniel COSTANTINI**
Rapporteur: **Frédéric BESNIER**

Liste des membres de la Commission

Président : **Daniel COSTANTINI**

Jean-Paul ALORO, Président de la Ligue Nationale de Volley

Daniel ARRANZ, Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative du Limousin

Béatrice BARBUSSE, Présidente de l'US Ivry Handball

Anny COURTADE, Présidente du Racing Club de Cannes

Richard DACOURY, Ancien joueur international de Basket-Ball

Xavier DANIEL, Responsable Stades à la Ligue de Football Professionnel

Serge DELOUTRE, Président de la Fédération Française de Volley-Ball

Joël DELPLANQUE, Président de la Fédération Française de Handball

Bernard DEPIERRE, Député de la Côte-d'Or

Eric de FENOYL, Avocat, Département Service Public, TAJ Société d'Avocats

Régis FOSSATI, Délégué au sport de l'Association des Régions de France (ARF)

Valérie FOURNEYRON, Députée-Maire de Rouen

Fred GODARD, Réalisateur TV

Serge GROUARD, Député-Maire d'Orléans

Bertrand JARRIGE, Directeur des Sports au Ministère de la Santé et des Sports

Jean-Pierre KARAQUILLO, Directeur du Centre de Droit et d'Économie du Sport de Limoges (CDES)

René LE GOFF, Président de la Ligue Nationale de Basket

Yvan MAININI, Président de la Fédération Française de Basketball

Robert MOLINES, Président de Montpellier Agglomération Handball

Gilles MORETTON, Président de l'ASVEL

Julien NIZRI, Directeur général du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)

Stéphane POTTIER, Directeur général de l'European Stadium and Safety Management Association (ESSMA)

Alain SMADJA, Président de la Ligue Nationale de Handball

Jacques THOUROUDE, Président de l'Association Nationale Des Élus en charge du Sport (ANDES)

Philippe VENTADOUR, Directeur général du Palais Omnisports de Paris-Bercy

Rapporteur : **Frédéric BESNIER**, Directeur de l'Association Nationale des Ligues de Sport Professionnel (ANLSP)

Remerciements

La Commission adresse ses remerciements les plus chaleureux aux personnalités qui ont bien voulu concourir à sa réflexion :

Jean-Claude ACHARD, Programmiste, Gérant d'ACE

Gérard BASLE, Maître de conférences, consultant à la société Ingénierie Sportive et Culturelle (ISC)

Patrick BAYEUX, Maître de conférences, associé de la société Ingénierie Sportive et Culturelle (ISC)

Gilles BERNARD, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération d'Annecy, Assemblée des Communautés de France

Nicolas BERNARD, Président de Dunkerque Handball Grand Littoral

Jean-Paul BRET, Maire de Villeurbanne

Michel DELEBARRE, Ancien Ministre d'Etat, Député-Maire de Dunkerque, Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

Henri EMILE, ancien responsable du football diversifié au sein de la Direction technique nationale de la Fédération Française de Football

Jacques FONTAINE, Président de la Fédération Française de Squash

Jean-Yves GACON, Directeur de Projets à la Mission d'Appui au Partenariat Public Privé (MAPPP)

Catherine GIFFARD, Directrice du Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV)

Jean-François LAMOUR, Ancien Ministre, Député de Paris

Emmanuel de LANNURIEN, Président directeur général de la société de gestion Vega

Christophe LE BOUILLE, Président du Mans Sarthe Basket

Jacques LEMONNIER, Président du club de basketball STB LE HAVRE

Xavier PARENTEAU, Responsable du développement durable au Consortium Stade de France

Frédéric PIETRUSZKA, Président de la Fédération Française d'Escrime

Alain PONCET, Président de Chambéry Savoie Handball

Jacques REY, Président de la Fédération Française de Gymnastique

Michel ROCHEREAU, Gérant, société Ingénierie Sportive et Culturelle (ISC)

Jean-LUC ROUGÉ, Président de la Fédération Française de Judo

Pascal SIMONIN, Président, société Stadôme

Pierre SORBETS, Responsable Secteur public, HSBC Europe

Luc TARDIF, Président de la Fédération Française de Hockey sur Glace

Paul-André TRAMIER, Président de la Fédération de Badminton

Matthieu VAN VEEN, Vice-Président, AEG Sports Europe

Michel-André VOLLE, Project and Export Finance, HSBC France

Jean VUILLERMOZ, Adjoint au Maire de Paris, chargé du Sport

Pierre YOU, Président de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade

Gilbert YSERN, Directeur Général de la Fédération Française de Tennis

La Commission exprime sa gratitude aux personnes qui ont apporté toute leur expertise et leur disponibilité pour la conduite de ses travaux et la réalisation de son rapport :

Etienne CAPON, Xavier DANIEL, Eric de FENOYL, Boris HELLEU, Damien HENO, Aymeric MAGNE, Olivier MONNA, Charles PAILLETTE.

Maquette : **Frédéric VAGNEY**

Mise en pages : **Joëlle PARREAU**

Traitement graphique et cartographique des données : **Boris HELLEU**

Sommaire

Introduction	7
I. Le retard de la France en matière de grandes salles	9
I.1. La France manque de grandes salles pour son attractivité et son rayonnement	11
• Des installations d'envergure font défaut à notre pays pour accueillir des compétitions internationales	11
• La France est passée à côté de l'émergence européenne des grandes salles multifonctionnelles	15
I.2. La professionnalisation des sports de salle et leur compétitivité européenne passent par le développement d'enceintes de qualité	19
• Le parc actuel des salles françaises est le reflet d'un modèle économique à modifier	19
• L'enceinte est un levier économique indispensable au développement des clubs d'élite	28
II. L'exploitation multifonctionnelle : une exigence	37
II.1. La multifonctionnalité : une évolution majeure dans la politique d'aménagement des territoires	39
• La séparation des usages sport/spectacle est à présent dépassée	39
• La multifonctionnalité doit intégrer la réalité des zones de chalandise	43
II.2. L'exploitation est à mettre au cœur de tout projet multifonctionnel	50
• Les conditions de la réussite d'un équipement multifonctionnel	50
• Il n'existe pas un modèle unique de gestion de salles multifonctionnelles	55
III. Créer les conditions pour le développement des Arenas en France	63
III.1. La création de salles à vocation événementielle relève de l'« intérêt général » ...	65
• L'intérêt général reconnu aux enceintes sportives doit être décliné	65
• Encourager, par une labellisation Arena, la multifonctionnalité d'une nouvelle génération de salles événementielles	66
III.2. La mobilisation des fonds publics et privés est nécessaire à l'avènement des Arenas	67
• Le soutien financier de l'Etat répond à l'enjeu national de ces équipements structurants	67
• Le développement de l'investissement privé doit être favorisé et encouragé	70
Conclusion	76
Préconisations	77
Lettre de mission	79
Annexes	82

Introduction

En matière de grandes salles, la France s'est endormie. De cette vérité pressentie et commentée par certains, bien connue des usagers sportifs que sont les fédérations et les clubs professionnels qui en pâtissent, mais aussi des spectateurs et des téléspectateurs, les pouvoirs publics ne s'étaient encore jamais saisis.

La candidature de la France à l'organisation des jeux Olympiques de 2012 avait été l'un de ces rares moments où la question des grandes salles fut abordée et où le pays fit preuve de volontarisme et d'ambition en matière de construction de nouvelles enceintes.

Depuis, il y a eu la candidature de la France pour l'organisation de l'Euro 2016 de football et cette formidable dynamique en faveur de la modernisation de nos stades, afin de nous donner le maximum de chances d'accueillir cet événement.

Les sports dits de « petit terrain » et de nombreuses autres fédérations envisagent eux aussi de déposer leur candidature à l'organisation de championnats du monde ou d'Europe ; mais ils sont freinés par l'absence de salles adaptées aux conditions d'accueil que requièrent de telles compétitions.

Les sports de salle recouvrent de nombreuses disciplines de pratique collective ou individuelle évoluant dans des enceintes fermées. Des sports pour la plupart olympiques, vitrines du sport français et souvent pourvoyeurs de médailles, à l'image du récent triplé – inédit dans l'histoire de cette discipline – réalisé par l'équipe de France masculine de handball : jeux Olympiques, championnats du monde, championnats d'Europe.

Certes, presque toutes nos communes se sont dotées de gymnases. Mais notre parc d'enceintes est nettement insuffisant pour répondre aux attentes légitimes du sport de haut niveau.

La France devrait pouvoir compter à la fois sur un parc de salles garantissant l'accès au sport pour tous et reflétant la vivacité du sport associatif et scolaire, mais également sur un réseau d'enceintes capables de répondre aux exigences d'accueil des compétitions internationales et permettant aux clubs professionnels de mener des politiques sportives ambitieuses.

La prise de conscience du rôle important que jouent désormais les enceintes sportives dans l'économie du sport et l'attractivité d'un pays est récente. Les rapports d'Eric Besson, *Accroître la compétitivité des clubs de football professionnel français*, de la Commission « Grands Stades – Euro 2016 » présidée par Philippe Séguin puis de Philippe Augier, *Pour une politique gagnante des grands événements*, ont tous souligné cet enjeu stratégique.

L'installation, en novembre 2009, de la Commission « Grandes Salles – Arenas 2015 » par Rama Yade, Secrétaire d'Etat chargée des Sports, a inscrit à l'agenda politique la question des grandes salles et leur adéquation avec l'organisation de compétitions nationales et internationales de haut niveau.

La Commission avait pour feuille de route de diagnostiquer l'état du parc des grandes salles françaises en le comparant avec les principales réalisations européennes et de préconiser les mesures permettant à la fois de donner à la France la capacité d'accueillir des compétitions internationales et d'assurer un développement compétitif sur la scène européenne de nos clubs professionnels (masculins et féminins).

Afin de répondre à ce double objectif complémentaire, la Commission a abordé les grandes salles selon deux niveaux distincts d'approche : la grande salle de 10000 places et plus, notamment susceptible d'accueillir des événements sportifs internationaux, et la grande salle de 5000 à 8000 places, nécessaire au développement sportif et économique des clubs à vocation européenne.

Il n'était nullement de la responsabilité de la Commission d'opérer une sélection entre différents projets mais bien d'en recenser l'existence et d'identifier les leviers qui permettraient l'émergence d'un parc de grandes salles à travers le territoire français.

Une des spécificités de la problématique des grandes salles tient, en premier lieu, au caractère interdisciplinaire de ces enceintes. Les travaux de la Commission se sont attachés à mesurer les besoins de ces différentes disciplines, qu'il s'agisse des sports collectifs qui en ont un usage courant à travers leurs championnats, ou des disciplines individuelles également utilisatrices de ce type d'équipements.

La Commission n'avait donc pas pour raison d'être de réfléchir aux conditions requises pour le développement d'une seule discipline ou l'accueil d'un événement sportif en particulier, mais devait porter toute son attention à une pluralité de sports ayant pour point commun de partager l'usage d'une même enceinte.

Un équipement qui peut accueillir à la fois des matches de hockey, de volley, de futsal, des championnats de France de gymnastique ou de badminton, des compétitions de judo ou de squash, des meetings d'athlétisme « indoor » ou encore des championnats du monde d'escalade ou d'escrime constitue un formidable enjeu collectif.

Ce potentiel d'exploitation multiple est renforcé par l'usage événementiel de ces enceintes, qui dépasse le seul cadre du sport pour se tourner vers le spectacle et notamment les concerts. Cet usage de la grande salle partagé entre les événements sportifs et les spectacles a constitué un axe fort de la réflexion de la Commission.

Enfin, la Commission s'est attachée à toujours prendre en compte, dans le souci d'une rationalisation des investissements à laquelle tant les pouvoirs publics que le secteur privé sont de plus en plus vigilants, la dimension économique du fonctionnement des grandes salles.

Les conditions d'une exploitation optimisée des grandes salles ont ainsi été au cœur de l'estimation du besoin national en la matière et de la mise en valeur du modèle des Arenas apparu à travers l'Europe ces deux dernières décennies, dans la lignée du Palais Omnisports de Paris-Bercy, dont il faut rappeler qu'il fut inauguré en 1984.

La Commission a établi le diagnostic d'un retard français en matière de grandes salles (I), a exprimé la nécessité de privilégier la mutualisation des usages et l'émergence d'une nouvelle génération de salles sur le modèle des Arenas (II) et fait part de sa conviction que l'enjeu national des grandes salles appelait, dans un même mouvement, une mobilisation de l'Etat et la présence de l'investissement privé (III).

La composition de la Commission et les auditions réalisées ont permis d'assurer l'expression de la diversité des acteurs impliqués dans la réalisation, l'usage et l'exploitation des enceintes sportives, unanimes, par-delà leurs disparités, à témoigner de leur volonté partagée de voir notre pays rattraper son retard en matière d'équipement de grandes salles.



Le retard de la France
en matière de grandes salles

I.1. La France manque de grandes salles pour son attractivité et son rayonnement

Des installations d'envergure font défaut à notre pays pour accueillir des compétitions internationales

Force est de constater que notre pays manque des infrastructures nécessaires à son rayonnement et à son attractivité sur le marché de l'événementiel européen. Faute d'une offre de salles suffisante, de nombreuses fédérations nationales échouent à organiser des compétitions internationales dans des conditions sportives et économiques favorables. Cette carence les conduit même parfois à renoncer à se porter candidates.

Une incapacité à répondre aux cahiers des charges

En raison de l'absence de grandes salles répondant aux nouveaux standards d'accueil et de confort, la France est aujourd'hui dans l'incapacité de constituer des dossiers de candidature crédibles et ambitieux pour accueillir une compétition internationale de basket, de handball ou de volley notamment.

Par le passé, la France avait pourtant été choisie pour recevoir :

- en basket, les championnats d'Europe masculins en 1951, 1983 et 1999 et le championnat d'Europe féminin en 2001 ;
- en handball, les Mondiaux masculins en 1970 et 2001 et féminins en 2007 ;
- en volley, les Mondiaux masculins et féminins en 1956, les Euros masculins et féminins en 1979 puis de nouveau le Mondial masculin en 1986.

Depuis ces derniers succès, les cahiers des charges des grandes compétitions mondiales et continentales se sont renforcés. En parallèle et parfois en conséquence, la plupart de nos voisins européens, notamment, se sont dotés de nombreuses enceintes de capacité et de qualité nettement supérieures aux nôtres.

De fait, les récentes candidatures portées par les fédérations de basket, de handball et de volley se sont soldées par autant d'échecs :

- championnats du monde masculins de basket 2010 et 2014 attribués respectivement à la Turquie et à l'Espagne ;
- championnat d'Europe masculin de handball 2012 organisé en Serbie ;
- championnats d'Europe masculins de volley 2007 et 2011 obtenus l'un par la Russie, le second par la candidature conjointe Autriche-République tchèque.

Même si d'autres critères de sélection tels que la qualité des infrastructures hôtelières et de transport, la sécurité et la capacité des villes hôtes à organiser des animations autour de l'événement sont pris en compte, il n'en demeure pas moins que la qualité du parc des installations envisagées pour accueillir une compétition internationale constitue un atout prépondérant.

Les dernières candidatures ont apporté la preuve, si besoin était, que l'organisation d'une compétition internationale peut se gagner ou se perdre sur la qualité des équipements proposés.

Certes, aucune ville ni aucun pays ne sont contraints d'accueillir sur leur territoire un championnat du monde ou un championnat d'Europe. Toutefois, dès lors qu'ils en valident l'opportunité et en expriment la volonté, les candidats doivent se conformer aux exigences des cahiers des charges de ces événements.

En l'état actuel des cahiers des charges des différentes disciplines de sport de salle, sept salles sont suffisantes pour abriter les grandes compétitions européennes et mondiales (alors

qu'une douzaine de stades sont nécessaires, à titre de comparaison, pour l'organisation d'une coupe du monde de football ou de rugby). Ces salles doivent offrir, selon les tours de compétition, des jauges de 5 000 à 15 000 places et être pourvues des infrastructures nécessaires à une réussite tant sportive que commerciale de l'événement.

L'accueil éventuel des championnats du monde de basket, de handball, de hockey sur glace et de volley nécessite en effet :

- 4 salles de 5 000 places pour les tours préliminaires des championnats du monde de handball
- 4 salles de 7 500 places pour les tours préliminaires des championnats du monde de basket
- 2 salles de 10 000 places pour les huitièmes et les quarts de finale des championnats du monde de handball
- 1 salle de 10 000 places et une de 8 000 places pour les championnats du monde de hockey sur glace
- 1 salle de 15 000 places pour les huitièmes de finale, les quarts de finale, les demi-finales et la finale des championnats du monde de basket, les demi-finales et la finale des championnats du monde de handball et la finale des championnats du monde de volley.

L'organisation d'autres événements internationaux implique également l'existence de salles de grande capacité : plus de 10 000 places pour la Coupe Davis de tennis, idem d'ici 2012 pour un club qualifié en Euroleague de basket et entre 15 000 et 20 000 places pour les championnats du monde masculins et féminins de gymnastique artistique par exemple.

Le seul critère de la capacité des salles apparaît donc déjà rédhibitoire pour les candidatures de nombreuses fédérations. Mais d'autres caractéristiques de l'enceinte sont à prendre en considération et peuvent constituer autant d'obstacles supplémentaires.

Ainsi, par exemple, les tournois de tennis nécessitent la mise à disposition d'une salle annexe pouvant abriter un second court en complément du court central, le hockey sur glace requiert une emprise au sol de 60 x 40 mètres et huit vestiaires de 50 mètres carrés, tandis qu'un championnat du monde de gymnastique artistique demande des espaces annexes d'une superficie équivalente à celle de douze terrains de handball et situés à proximité du plateau central afin d'accueillir l'échauffement des soixante-dix nations en lice.

L'accueil des sportifs et des délégations, des journalistes et des spectateurs du monde entier, les retransmissions audiovisuelles et les politiques d'hospitalité constituent autant de paramètres qui doivent être pris en compte par l'ensemble des sports. Il en découle des exigences communes au sein des cahiers des charges fixés par les fédérations internationales :

Les salles annexes pour les acteurs du jeu

Existence d'une salle annexe en plus de la salle principale. Cette seconde salle sert par exemple d'espace d'échauffement ou de compétition.

Les vestiaires et locaux de soins

Les cahiers des charges définissent avec précision le nombre et la superficie des vestiaires des équipes, des arbitres, des officiels assurant l'encadrement de la compétition ; ils stipulent la présence d'une infirmerie et d'un local destiné aux contrôles anti-dopage.

L'accueil des médias

La retransmission audiovisuelle appelle une configuration de l'enceinte, des emplacements de plateformes pour les caméras et des possibilités de câblage qui permettent de capter le spectacle sportif dans des conditions optimales. Afin de garantir une diffusion de qualité, l'intensité de la lumière sur l'aire de jeu fait également l'objet d'une préconisation précise.

L'accueil des médias nécessite en outre des places dédiées en tribune et l'agencement adéquat des espaces de travail des journalistes (salle de presse, zone mixte).

Les espaces d'hospitalité

Les espaces pour les réceptions prévues au cours de la compétition et les sièges à prestations (loges et « business seats ») font désormais l'objet d'exigences chiffrées tant leur rôle est devenu primordial dans l'économie des grands événements sportifs.

Or ni l'offre d'hospitalité (nombre de loges, de places VIP), ni les locaux annexes (vestiaires, terrain d'échauffement, local régie, parking...), ni les conditions d'accueil des diffuseurs des enceintes françaises ne sont aujourd'hui à la hauteur de l'organisation de tels événements à résonance planétaire. À titre d'exemple, la phase finale de l'Euroleague de basket – le « Final Four » – est une compétition diffusée par 52 diffuseurs officiels auprès de 1,2 milliards de foyers répartis dans 68 pays.

Certes, la France peut encore accueillir certains championnats du monde. Ce sera notamment le cas pour les fédérations françaises de badminton et d'escrime en 2010, la fédération française de judo en 2011 ou encore les fédérations françaises de gymnastique (pour les Mondiaux de gymnastique rythmique) et de la montagne et de l'escalade en 2012. Mais les fédérations concernées se trouvent en permanence confrontées à des conditions d'organisation difficiles et à la merci d'éventuels surcoûts financiers liés à des problèmes techniques ou à la nécessité d'aménager des espaces provisoires annexes.

La salle idéale, qui concilie la prise en compte des spécificités des différents sports et les caractéristiques médiatiques et commerciales inhérentes à l'événementiel, n'existe pas encore en France.

L'organisation d'une compétition internationale participe d'une dynamique globale et pérenne

L'organisation par une fédération d'un championnat du monde ou d'Europe participe d'une stratégie de développement de la discipline et peut offrir à celle-ci un formidable surcroît de visibilité. Encore faut-il qu'un diffuseur ait accepté de retransmettre la compétition et que les retombées directes et indirectes compensent le coût global de l'opération.

Pour ce faire, la disponibilité de grandes salles modernes adaptées et flexibles, n'appelant pas de modifications excessives pour se mettre en adéquation avec le cahier des charges, est un atout majeur. Une plus grande diversité d'enceintes offrirait en outre aux organisateurs d'événements, qu'il s'agisse des fédérations, des ligues professionnelles ou des clubs de haut niveau, une offre de dates plus importante mais aussi des stratégies alternatives selon les conditions et les prix proposés. Cette diversité permettrait ainsi à un organisateur de choisir entre différents modèles économiques, adaptés à ses moyens et ses ambitions, pour la compétition qu'il souhaite organiser.

On peut, certes, envisager pour des événements internationaux l'utilisation de grandes infrastructures polyvalentes préexistantes, tels que les parcs d'exposition. Cette approche exige toutefois des investissements importants afin de transformer les espaces en lieux appropriés à l'accueil de ces compétitions. La fédération française d'escrime en donne une illustration en organisant les Mondiaux de la discipline au Grand Palais à Paris, en novembre 2010 : les coûts de location et d'aménagement sont estimés à 2,2 millions d'euros.

Le choix d'une réponse durable (construction d'enceintes de grande capacité et de grande qualité) de préférence à une approche éphémère (transformation de lieux non dédiés pour la durée de la compétition internationale) permet à notre pays de se doter d'un réseau de salles événementielles, qui représente un enjeu majeur. Ces dernières sont structurantes pour l'aménagement, l'animation et le rayonnement d'un territoire et s'inscrivent dans une stratégie qui dépasse l'organisation des seules compétitions internationales.

On se souvient ainsi de l'image de modernité et de dynamisme qu'ont su donner à la France le Palais Omnisports de Paris-Bercy et le Stade de France lors de leur inauguration. Les grandes enceintes et leur programmation participent du patrimoine d'un pays au même titre que les lieux de culture ou de mémoire : monuments historiques, musées, théâtres, paysages ou ouvrages d'architecture.

Les institutions sportives internationales accordent d'ailleurs une attention croissante à la notion d'héritage et privilégient les candidatures qui prennent en compte cet aspect, au détriment des « éléphants blancs ». Dans cet esprit, le Comité International Olympique, quand il examine les dossiers de candidature des villes postulantes à l'accueil des jeux Olympiques, attache une grande importance à la pérennité des installations et à ce que les investissements réalisés le soient dans l'optique d'un usage durable.

Dans son rapport remis au Président de la République le 24 juillet 2009, Philippe Augier souligne que « les candidatures doivent être le moyen de moderniser nos équipements ». « Faute d'équipements en nombre, de taille et de qualité suffisantes, les grands événements ne pourront tout simplement plus être organisés en France. » Ce constat est particulièrement vrai pour les sports de salle.

L'accueil de compétitions internationales constitue une opportunité de rénovation et de modernisation du parc des enceintes sportives. La dynamique lancée autour de la candidature de l'Euro 2016 de football pour moderniser en profondeur notre parc de stades, à l'image de ce qu'a réalisé l'Allemagne à l'occasion de la Coupe du monde 2006, en est un bon exemple.

De même, la candidature de la Croatie à l'organisation du championnat du monde de handball 2009 s'est appuyée sur la construction de l'Arena Zagreb (15 200 places), du Spaladium Arena à Split (12 500 places) ou encore de la salle Kresimir Cosic à Zadar (9 000 places). La Lituanie, de son côté, a notamment misé sur la construction de la Kauno Arena de Kaunas (15 000 places) pour obtenir l'organisation des championnats d'Europe 2011 de basket.

Ces pays, qui ne sont pourtant pas économiquement et démographiquement les plus puissants d'Europe, ont considéré ces investissements comme structurants et relevant de l'intérêt général. Ces grands travaux sont révélateurs de la volonté d'une nation de relever le défi de l'organisation d'une compétition internationale et de la prise de conscience de l'enjeu stratégique que représentent désormais les grandes enceintes.

Les infrastructures françaises ne sont pas à la hauteur des résultats sportifs des équipes de France

En accumulant les résultats sportifs de très haut niveau, les équipes nationales françaises de sports de salle ont, pour le moins, apporté leur contribution à l'éclat et au rayonnement de notre pays :

- L'équipe de France masculine de handball vient de signer un triplé jamais réalisé auparavant : championne olympique en 2008, championne du monde en 2009 et championne d'Europe en 2010.
- L'équipe de France féminine de handball a été sacrée vice-championne du monde en 2009.
- L'équipe de France féminine de basket a été sacrée championne d'Europe en 2009.
- L'équipe de France masculine de volley a été sacrée vice-championne d'Europe en 2009.

Depuis 1993, les équipes nationales féminines et masculines de basket, de handball et de volley ont rapporté 21 podiums à la France, dont 9 médailles d'or. Cette excellence des équipes nationales fait vibrer le pays dans son ensemble et assure la promotion de ces disciplines. De telles réussites donnent une visibilité aux sports de salle tout en suscitant des vocations chez les jeunes pratiquants. Entre 1990 et 2010, la fédération française de handball a ainsi connu un

doublément de ses licenciés, passant de 200 000 à 400 000 au fil des succès de ses équipes nationales. Le sport d'élite s'inscrit comme un promoteur du sport de masse.

Dans ce contexte, l'organisation par la France d'un Mondial ou d'un Euro dans l'une ou l'autre de ces disciplines devrait recueillir un large consensus. Hélas, notre parc de salles ne soutient pas la comparaison avec celui de la plupart de nos concurrents.

Les sports de salle attendent la prise de conscience d'un retard qui leur est préjudiciable et la reconnaissance de l'enjeu national que représentent les enceintes modernes nécessaires à leur développement.

Sans cela, dans les conditions actuelles, les intentions de candidature de la fédération française de basketball à l'organisation des championnats d'Europe en 2013 ou 2015, de la fédération française de handball aux championnats du monde masculins en 2015, de la fédération française de volley-ball aux championnats d'Europe féminins en 2014 et masculins en 2015 ou encore de la fédération française de hockey sur glace aux championnats du monde masculins en 2017 ou 2018 demeureront vaines.

La France est passée à côté de l'émergence européenne des grandes salles multifonctionnelles

La France est sous-équipée en grandes salles

Dans notre pays, le Palais Omnisports de Paris-Bercy (POPB) fut longtemps « l'arbre qui cache la forêt ». Cet équipement, qui fut précurseur en matière de multifonctionnalité, a permis et permet encore à de nombreux organisateurs sportifs de monter des événements qui n'auraient pu se tenir ailleurs. Mais l'existence de cette seule et unique salle a sans doute été trop longtemps jugée suffisante, alors que, dans le même temps, fleurissaient partout en Europe des salles multifonctionnelles, modernes et performantes.

La France est en retard. Quand toute l'Europe se dote de grandes installations multifonctionnelles, notre pays n'a construit aucune grande salle pendant plus d'un quart de siècle, entre 1984, année de la construction du POPB, et 2010, date de l'inauguration attendue de la grande salle de Montpellier qui comptera 9 000 places en configuration sport.

Le *Grand Arena* de Bordeaux, dont la livraison est prévue pour l'automne 2012, aura une jauge allant de 3 000 à 15 000 places avec une configuration à 10 000 places pour le handball et de 13 000 à 14 000 places pour le basket. Le Palais des Sports de Grenoble, construit pour les jeux Olympiques d'hiver de 1968, n'accueille que très rarement des événements sportifs, pour lesquels sa jauge peut être portée à 6 000 places.

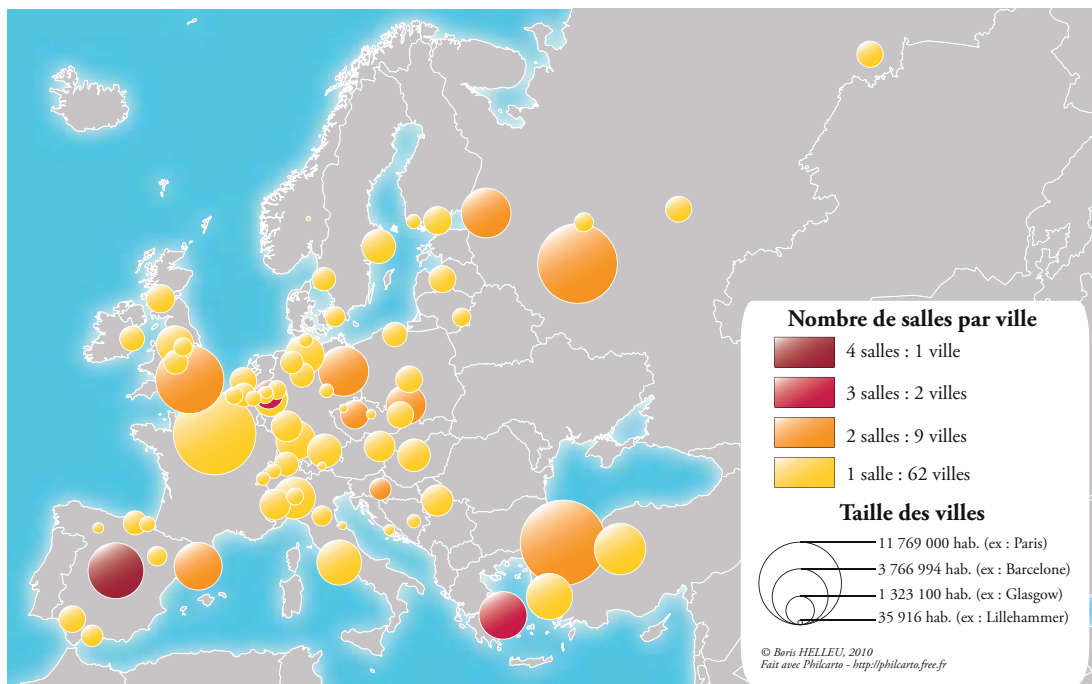
La France ne compte aujourd'hui aucune des 21 grandes salles de plus de 15 000 places pouvant accueillir en Europe des manifestations sportives. L'Allemagne et l'Espagne en dénombrent 4 chacune, l'Angleterre, la Grèce et la Belgique 2. Sept autres pays européens peuvent compter eux aussi sur une salle d'une telle jauge.

Sur les 90 enceintes de plus de 10 000 places en configuration sport recensées sur le continent européen, la France n'en compte à ce jour qu'une seule, le POPB (14 500 places en configuration sports de salle).

Les pays européens voisins dotés d'une culture de sports de salle sont loin devant : l'Allemagne compte 18 salles de plus de 10 000 places, l'Espagne 12, l'Italie 6 et l'Angleterre 5 (Annexe 3). Pays où le hockey sur glace est solidement implanté, la Suisse, la Suède ou la République tchèque bénéficient également d'un nombre de grandes salles relativement important.

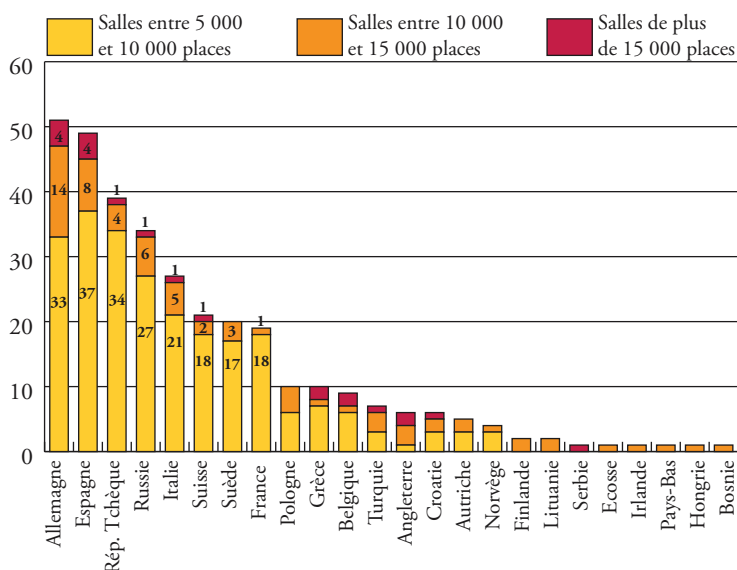
La France rattrape quelque peu son déficit par rapport à ses voisins européens sur le segment des salles dont la jauge se situe entre 5 000 et 10 000 places. Elle se classe au 8^e rang (sur seize pays) avec 18 enceintes d'une capacité comprise entre 5 000 et 10 000 places pouvant recevoir des événements sportifs. L'écart avec les autres pays européens reste néanmoins important : l'Espagne, la République tchèque et l'Allemagne recensent respectivement 37, 34 et 33 grandes salles appartenant à cette catégorie. De plus, sur ces 18 enceintes françaises, 16 ont une jauge inférieure à 7 500 places.

Les salles de plus de 10 000 places en Europe



Sources : ESPON 111 (2005) - D. HENO / FFBB

Les salles de plus de 5 000 places par pays



Sources : D. HENO / FFBB

L'analyse du taux d'équipement des différents pays européens en salles de 5 000 à 10 000 places et en enceintes de plus de 10 000 places révèle que l'enjeu des grandes enceintes dépasse les seules considérations sportives.

En effet, deux catégories de pays se distinguent clairement :

- Les pays qui, au nom de leur culture des sports de salle – qu'il s'agisse du basket, du handball, du hockey sur glace ou du volley –, se sont dotés d'un nombre important d'équipements avec une jauge située entre 5 000 et 10 000 places (Allemagne, Espagne, République tchèque, Russie, Italie, Suisse, Suède, France).
- Les pays qui, proportionnellement à leur parc de salles assez réduit, se sont essentiellement dotés de grandes enceintes de plus de 10 000 places (Turquie, Norvège, Autriche, Angleterre, Belgique, Grèce, Pologne).

On peut constater que les pays comptant peu de salles de 5 000 places dépassent eux aussi la France sur le segment des grandes enceintes. L'exemple de l'Angleterre, qui ne dispose que d'une seule salle d'une jauge comprise entre 5 000 et 10 000 places mais compte 5 enceintes de plus de 10 000 places dont 2 de plus de 15 000, illustre cette concurrence européenne sur le marché de l'événementiel sportif et culturel. Des stratégies nationales visant à se doter des outils à même de servir le rayonnement et l'attractivité du territoire ont ainsi été mises en œuvre par de nombreux pays européens.

La diffusion d'une culture des sports de salle et l'importance de la pratique amateur ne suffisent pas à expliquer le retard de la France, en matière de grandes salles, par rapport à ses voisins européens. Certes, les grandes salles allemandes s'appuient sur l'implantation du handball outre-Rhin, où les licenciés sont trois fois plus nombreux qu'en France (1,2 millions contre 400 000, ce qui fait du handball le deuxième sport national en Allemagne derrière le football). Mais en basket, alors que la France compte 50 % de licenciés de plus que l'Espagne (457 000 contre 303 696), l'Espagne est dotée de clubs plus compétitifs, tant économiquement que sportivement, sur la scène européenne, mais aussi d'un réseau de grandes salles nettement supérieur à la France.

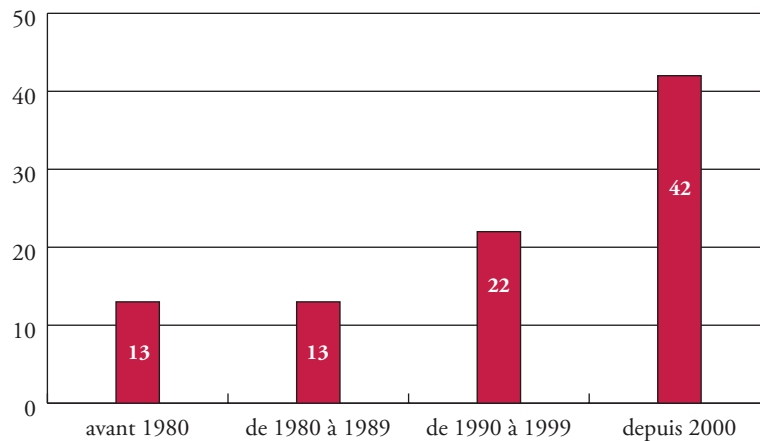
L'ensemble des pays européens ont investi dans les grandes salles

La France a été l'un des seuls pays européens à ne pas se positionner au cours de ces quinze dernières années sur le segment des très grandes salles. Pendant que nous négligions ce domaine :

- l'Allemagne s'est dotée du Lanxess Arena (19 000 places) à Cologne en 1998 et de l'O2 World Arena (17 000 places) à Berlin en 2008 ;
- l'Espagne a investi dans le Palau Sant Jordi (17 000 places) pour les jeux Olympiques de Barcelone en 1992, le Palacio de Vistalegre (15 000 places) en 2000 et le Palacio de los Deportes Felipe II (15 500 places) en 2004, tous deux à Madrid ;
- la Belgique a construit l'Ethias Arena à Hasselt (21 600 places) en 2004 ;
- la Serbie, le Belgrad Arena (22 000 places) en 2004 ;
- la République tchèque, l'O2 Arena à Prague (18 000 places) en 2004 ;
- l'Angleterre, l'O2 Arena à Londres (20 000 places) en 2007 ;
- la Croatie, l'Arena Zagreb (15 200 places) en 2008.

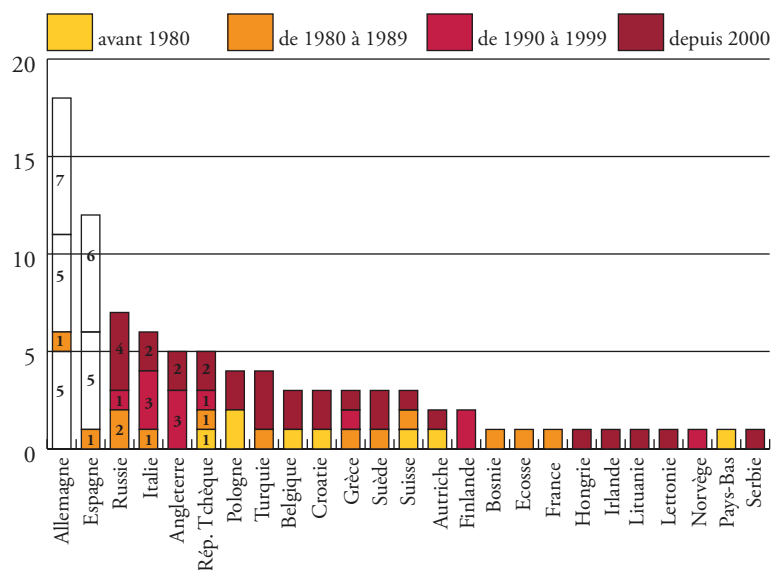
Le processus de construction des grandes enceintes multifonctionnelles de plus de 10 000 places à travers l'Europe remonte au début des années 1990 puis a connu une vive accélération dans les années 2000.

Années de construction des salles de plus de 10 000 places en Europe



Sources : D. HENO / FFBB

Années de construction des salles de plus de 10 000 places par pays



Sources : D. HENO / FFBB

Avec une seule salle de plus de 10 000 places, la France est à la hauteur de pays comme l'Irlande, la Lettonie, la Hongrie, la Lituanie, la Serbie ou la Norvège avec, qui plus est, un équipement nettement moins moderne que celui dont se sont dotés depuis ces pays.

Le parc de grandes salles de l'Allemagne, de l'Espagne, de la Russie, de l'Italie et de l'Angleterre est non seulement important mais aussi moderne, car construit pour partie au cours des années 2000.

Le retard de la France en matière de grandes enceintes de plus de 10 000 places constitue un frein au développement du sport dans le pays ; mais il s'inscrit aussi dans une problématique plus large, celle de la capacité de la France à attirer des événements de portée mondiale.

L'enjeu des grandes salles dépasse le seul périmètre du sport

Les infrastructures modernes doivent permettre non seulement de recevoir de grandes compétitions « indoor », quels que soient les sports, mais aussi de pouvoir s'inscrire dans la catégorie des enceintes pouvant héberger les grandes productions culturelles (spectacles, « shows », concerts...).

En effet, à l'heure de l'évolution des modes de consommation et notamment du développement du téléchargement, les concerts organisés dans de très grandes salles s'inscrivent désormais comme une ressource financière indispensable à l'équilibre économique de l'industrie musicale. Décors, logistique, production, scénographie : les tournées des artistes au rayonnement planétaire sont calibrées sur les caractéristiques techniques des grandes enceintes. De même, la rentabilité économique des tournées est elle aussi basée sur des jauges de très grandes salles, voire de stades.

Actuellement, hormis quelques dates au POPB, les tourneurs européens et américains, faute d'enceintes adaptées sur notre territoire, se tournent vers l'Allemagne, la Belgique ou l'Angleterre. Un maillage de grandes salles attirerait davantage des productions qui ne viennent pas en France faute d'un nombre de dates suffisant pour qu'une étape y soit justifiée.

Pour le sport comme pour les concerts, la valeur ajoutée des nouvelles enceintes dépasse le seul critère de leur jauge mais porte également sur la capacité de ces lieux à attirer le public, à séduire les organisateurs et les promoteurs d'événements, à devenir des outils à même d'apporter de nouveaux services et d'assurer une haute qualité de spectacle.

La grande salle offre donc non seulement l'opportunité de pouvoir concourir à l'organisation ponctuelle de manifestations sportives continentales ou planétaires et de participer à une politique locale de développement des clubs de haut niveau, mais elle inscrit également le territoire qui en bénéficie sur la liste des postulants à l'accueil des grandes tournées et peut s'avérer un levier influent d'aménagement du territoire.

À rebours de cette dynamique, le retard français en matière de grandes salles entraîne un impact négatif pour l'industrie du tourisme, un manque à gagner pour l'économie du spectacle, une carence pour le rayonnement du sport français et un handicap pour l'attractivité du pays et sa stratégie d'influence.

I.2. La professionnalisation des sports de salle et leur compétitivité européenne passent par le développement d'enceintes de qualité

Le parc actuel des salles françaises est le reflet d'un modèle économique à modifier

En complément des enjeux multiples inhérents à l'organisation de grands événements, la question des grandes salles soulève d'autres enjeux importants, ceux de la compétitivité, sportive et économique, des clubs de haut niveau qui les fréquentent. N'oublions pas que c'est de la vitalité de ces structures professionnelles qu'une fédération se nourrit pour étayer les ambitions de ses équipes nationales. Les associations et sociétés sportives contribuent également à la dynamisation de leur territoire et visent, quand cela leur est possible, à une expression à l'échelle européenne. La compétitivité du sport français passe par la capacité de ses clubs à se mesurer aux représentants des autres grands championnats européens.

Les sports de salle ont un fort potentiel démographique

La présence d'un équipement sportif est avant tout liée à l'existence d'un club mais le poids démographique de la ville dans laquelle évolue ce dernier est également primordial. Une réflexion sur l'avènement de grandes salles ne peut faire l'économie d'une étude sur l'implantation des sports collectifs de salle pour lesquels sont organisés des championnats réguliers. Ainsi, une analyse de la localisation des 141 clubs à vocation professionnelle de basket, de handball, de hockey sur glace et de volley de la saison 2009/2010 aide à comprendre les modalités géographiques d'organisation des sports de salle. Le nombre de clubs, relativement important, s'explique par le fait que trois disciplines (basket, handball et volley) bénéficient d'un sport professionnel féminin particulièrement développé.

Afin de déterminer le public potentiel de ces différentes disciplines, il convient d'étudier leur zone de chalandise, c'est-à-dire la population du territoire susceptible de venir les encourager. La prise en compte du nombre d'habitants de la commune hôte d'un club ne rend pas compte de la réalité des bassins de population. L'aire urbaine, définie par l'INSEE comme « un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci », est en effet l'élément de mesure qui permet d'appréhender au mieux le rayonnement d'un club.

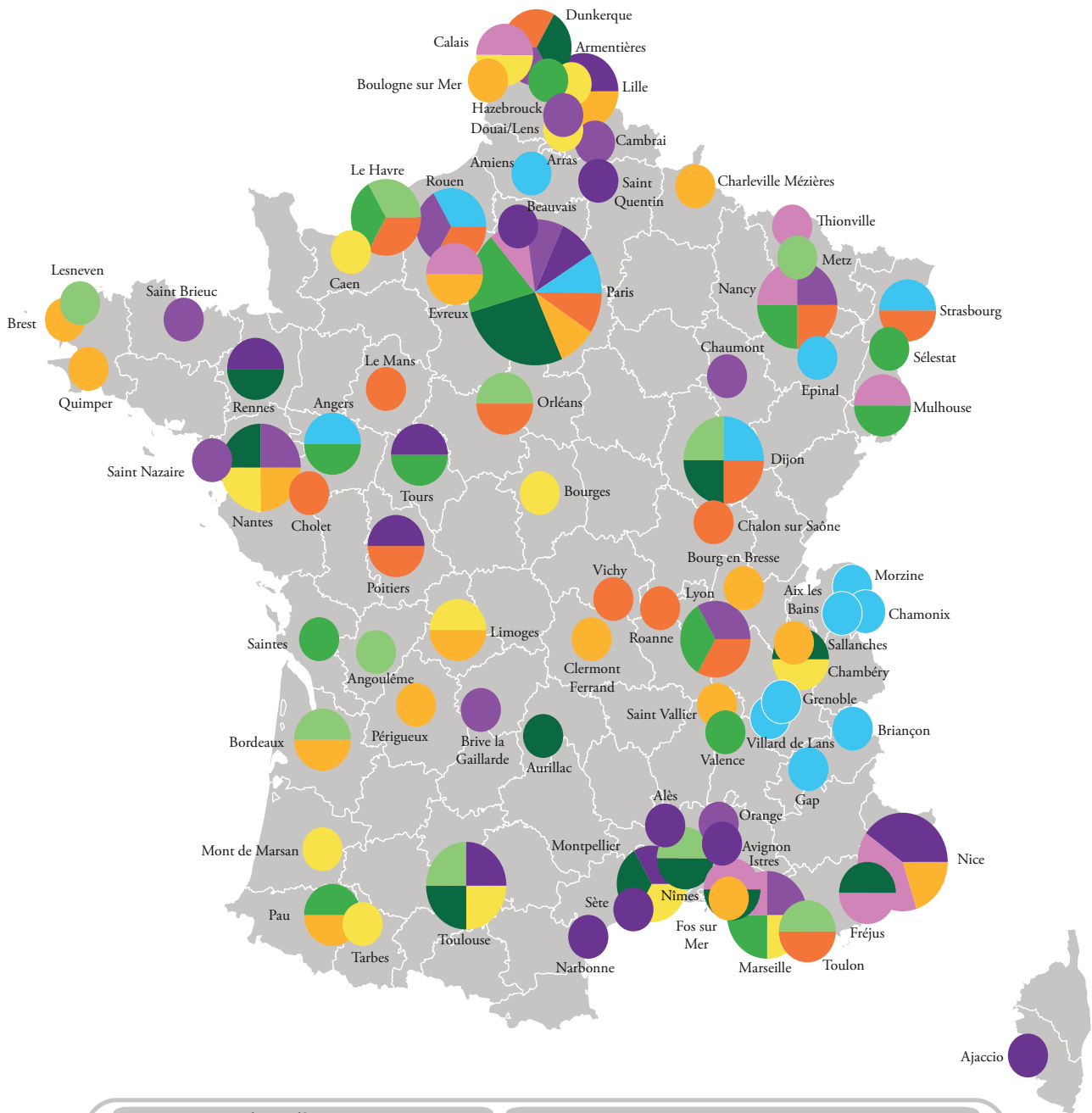
Ainsi, le public potentiel du club de Mondeville, qui évolue en ligue féminine de basket, ne saurait être limité aux seuls habitants de cette commune (10 230 habitants) mais, parce que celle-ci est limitrophe de Caen, est constitué des 384 576 habitants de l'aire urbaine caennaise, répartis sur 241 communes. Le vocable « ville » englobera cette notion d'aire urbaine.

Les clubs professionnels féminins et masculins de basket, handball, volley et hockey sur glace relèvent de 83 aires urbaines qui agglomèrent 7 620 communes, soit plus de 34 millions d'habitants. En fait, c'est donc plus de la moitié de la population française qui constitue le marché potentiel des sports de salle.

La localisation des 141 clubs révèle que les plus grandes villes, au regard de leur potentiel local, sont en mesure de proposer une offre variée de ces différents sports. Des logiques spatiales d'implantation, relevant de l'histoire ou de la culture de chacune de ces disciplines, apparaissent avec le volley sur le pourtour méditerranéen ou encore le hockey sur glace dans les régions de montagne.

Les clubs professionnels féminins et masculins de basket, de handball et de volley sont présents de façon homogène sur l'ensemble du territoire et dans toutes les régions, avec des densités particulières en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le Nord-Pas de Calais, en Ile-de-France et en Languedoc-Roussillon.

Les clubs de sport de salles (saison 2009/2010)

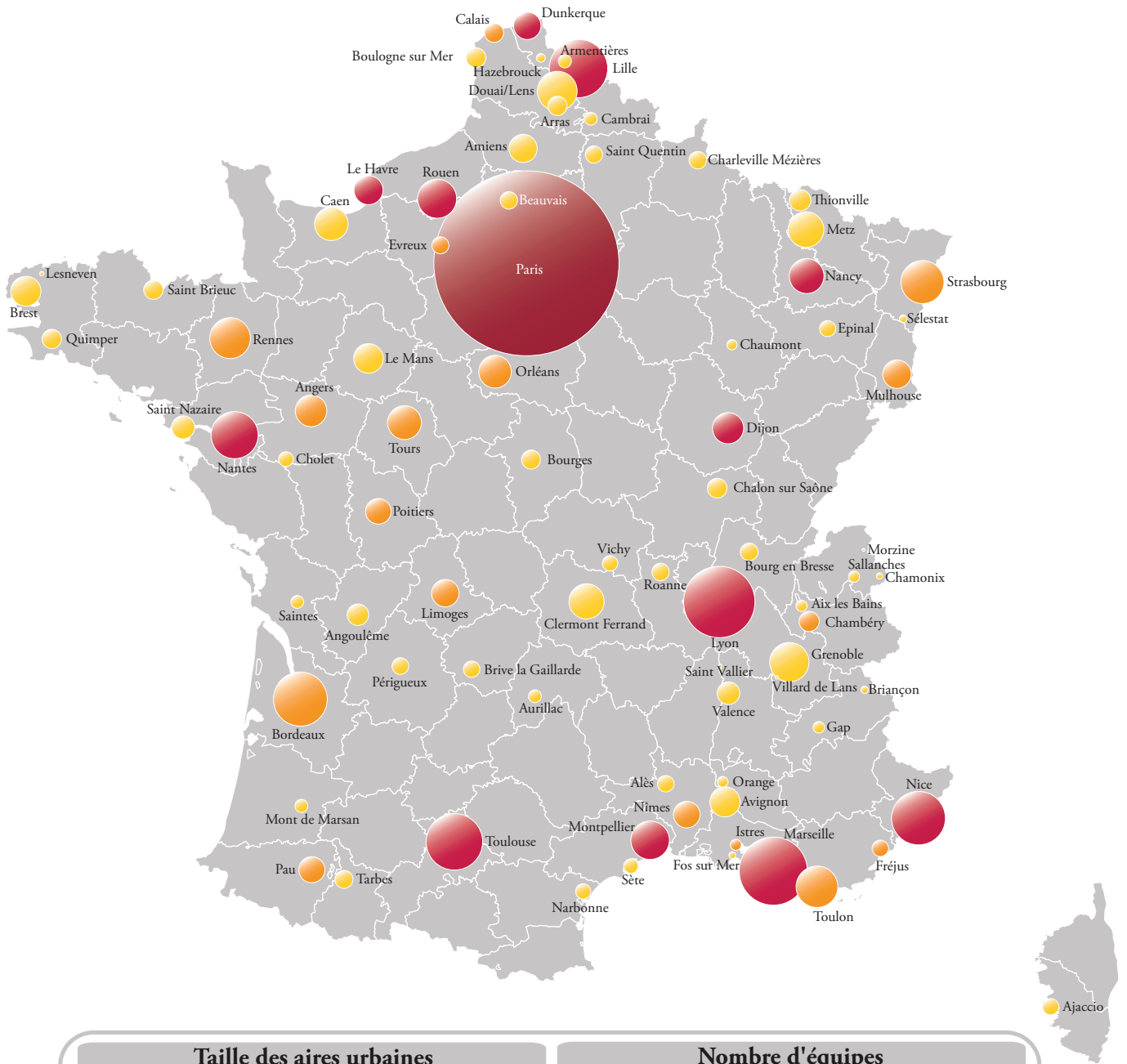


Nombre d'équipes par aire urbaine	Championnats
	<ul style="list-style-type: none"> Basket PROA Basket PROB Basket Ligue Féminine Volley Ligue A Volley Ligue B Volley Ligue A Féminine Handball D1 Handball D2 Handball Ligue Féminine Hockey Ligue Magnus

© Boris HELLEU, 2010 Fait avec Philcarto - <http://philcarto.free.fr>

Sources : INSEE, RP 2006

Nombre de clubs selon la taille des villes



Taille des aires urbaines (Nb d'habitants)	Nombre d'équipes par aire urbaine
11 769 000 hab. (ex : Paris)	11 équipes (1 ville)
1 748 000 hab. (ex : Lyon)	de 3 à 5 équipes (12 villes)
384 000 hab. (ex : Caen)	2 équipes (17 villes)
18 000 hab. (ex : Briançon)	1 équipe (53 villes)

© Boris HELLEU, 2010 Fait avec Philcarto - <http://philcarto.free.fr>

Sources : INSEE, RP 2006

Les plus grandes villes (au-delà de 500 000 habitants) ont toutes au moins une offre de sports de salle. Lorsque l'on descend dans la hiérarchie urbaine en termes de potentiel démographique, le nombre de villes proposant une offre diminue, de même que le nombre moyen de clubs par ville.

Sur les 83 aires urbaines accueillant les 141 clubs recensés, 15 d'entre elles comptent plus de 500 000 habitants, 38 disposent d'un potentiel compris entre 100 000 et 500 000 habitants et 30 comptent moins de 100 000 habitants. Certes, les sports de salle sont présents dans les plus grandes villes, mais ils essaient surtout, pour l'essentiel, dans les villes moyennes, sans doute parce qu'ils sont moins onéreux pour les budgets des collectivités que le football de Ligue 1, solidement implanté en haut de la hiérarchie urbaine française.

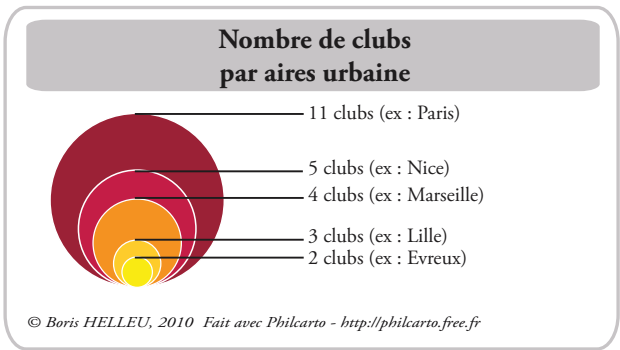
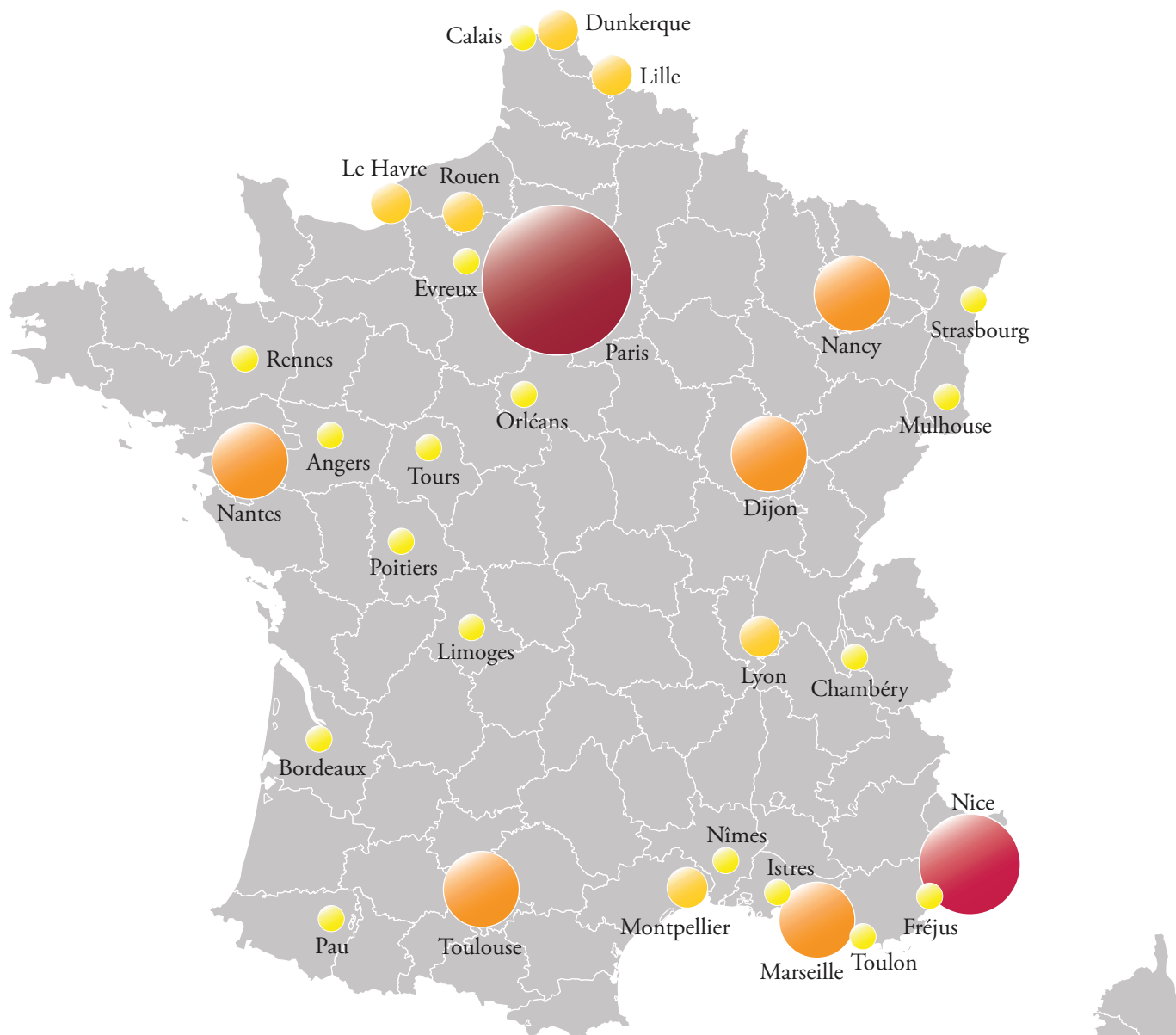
Les villes adaptent leurs stratégies d'investissement dans un sport plutôt qu'un autre en fonction de leur potentiel et de la concurrence avec d'autres disciplines de l'élite. Le basket Pro A s'implante ainsi de façon privilégiée dans des villes de taille moyenne (11 clubs dans des aires urbaines de moins de 500 000 habitants) où il constitue souvent la seule offre sportive, évitant en cela la concurrence directe avec le football, localisé dans les plus grandes villes. A l'inverse, le handball et le volley se concentrent dans les plus grandes villes, où ils constituent une offre complémentaire au football.

53 aires urbaines se distinguent par une offre unique ; dans 83 % des cas d'unicité de l'offre, les villes comptent moins de 250 000 habitants. Inversement, la multiplicité de l'offre (au moins deux clubs) concerne dans 43 % des cas des villes de plus de 500 000 habitants. Et seules les plus grandes villes assument une offre de plus de trois clubs.

Si l'on compte 30 aires urbaines dans lesquelles évoluent au moins deux clubs, l'usage commun d'une même salle par les différents clubs n'est une réalité que dans dix d'entre elles (Cannes, Poitiers, Nîmes, Mulhouse, Nancy, Montpellier, Dunkerque, Dijon, Toulouse, Paris). Des besoins différents en termes de capacité des salles peuvent certes expliquer cette situation ; mais elle semble indiquer que la mutualisation des enceintes sportives entre clubs professionnels demeure un exercice difficile.

Aucun modèle de combinaison privilégiée entre certains sports ne se dégage réellement. Le basket cohabite aussi bien avec le volley qu'avec le handball, qui peuvent également aller de pair.

Les aires urbaines avec plus de deux clubs



Sources : INSEE, RP 2006

Une relation entre le sport pour tous et le sport de haut niveau parfois non optimisée

En soutenant les sports de salle par leurs investissements, pour la construction ou la rénovation des enceintes, et par leurs subventions, pour le fonctionnement des clubs, les collectivités territoriales permettent à ces sports d'être une réalité forte, ancrée dans le paysage sportif mais aussi social et économique de notre pays et des territoires concernés. Acteurs centraux de cette relation étroite, les clubs participent à l'animation de la vie locale et au développement de la notoriété du territoire ; pour certaines villes ou établissements publics de coopération intercommunale, la communication par le sport est un choix stratégique assumé.

Pourtant, certains clubs évoluent dans des salles qui sont parfois loin de répondre aux conditions requises pour l'organisation de compétitions professionnelles, que ce soit au regard de la sécurité, des conditions d'accueil des sportifs et des officiels, du tracé sur les parquets, de la qualité des retransmissions audiovisuelles, de l'adéquation des politiques de partenariat...

La relation entre le sport professionnel et le sport amateur, scolaire ou associatif, se pose de manière singulière pour les sports de salle. De nombreuses villes n'ont pas toujours voulu ou su dissocier les deux activités en des lieux distincts, occultant de la sorte le caractère professionnel de l'activité sportive de haut niveau. Des exemples récents témoignent cependant d'une réelle réflexion pour articuler au mieux ces deux dimensions. Ainsi la future salle modulable de Rouen prévue pour le premier semestre 2012 comptera une salle de 6 000 places pour notamment accueillir les compétitions des clubs professionnels de basket et de volley de la ville mais également une salle annexe de 1 000 places pour les activités associatives et scolaires.

La salle n'est ainsi parfois mise que ponctuellement à la disposition du club, qui doit la partager avec l'ensemble des autres usagers.

Dans un tel cas de figure, la dépendance du club vis-à-vis de la collectivité ne peut que s'aggraver : le club, qui ne peut développer ses ressources propres faute de pouvoir disposer de son outil de travail, est contraint de se tourner vers la collectivité pour subvenir à son financement. Cette dépendance est d'autant plus forte lorsque l'exercice budgétaire d'un club pâtit d'une mauvaise saison sportive, a fortiori d'une rétrogradation. Les collectivités locales sont alors souvent seules à pouvoir assurer la survie du club.

La cohabitation est parfois subie, et non optimisée, entre deux logiques parallèles, celle des collectivités confrontées à l'ensemble de leurs préoccupations et celle, plus spécifique, du sport événementiel. Souvent, des villes font le choix politique de soutenir le développement de clubs locaux qui irriguent la jeunesse et contribuent fortement au rayonnement de la collectivité lorsque les succès sportifs sont au rendez-vous. Mais l'aléa sportif et la possibilité d'une relégation représentent, il est vrai, une source d'insécurité pour les investissements publics, notamment ceux qui concernent les équipements sportifs.

Les collectivités locales sont, la plupart du temps, gestionnaires en direct de l'installation. Sur les 75 clubs professionnels de la Pro A et de la Pro B en basket, de la D1 masculine en handball et des ligues masculine et féminine en volley, presque tous sont locataires du domaine public, via des concessions domaniales. On compte six enceintes en délégation de service public, les clubs étant alors utilisateurs d'enceintes multifonctionnelles ayant, également, une activité de salle de spectacle gérée par une société d'exploitation¹.

Les salles utilisées par les clubs sont donc, sauf exceptions, dédiées à l'usage unique d'une discipline, et très rarement orientées vers l'événementiel alors que cette notion tend à se fondre avec celle de sport spectacle.

¹. Beauvais en Ligue A masculine de volley à l'Elispace, Metz en Ligue A féminine de volley aux Arènes, Le Havre et Le Mans en Pro A de basket respectivement dans les salles Docks Océane et Antarès, Boulazac en Pro B de basket au Paléo et Chambéry en D1 masculine de handball au Phare.

La notion de salle recouvre ici des réalités disparates, qui vont du gymnase à la halle en passant par le Palais des Sports.

À partir des années 1950, l'ensemble des villes, petites et grandes, se sont dotées de gymnases, équipements de proximité indispensables à la pratique du sport, à l'attention du grand public et, notamment, du sport scolaire.

Les années 1970 ont vu émerger les Palais des Sports, qui ont été construits, et continuent de l'être, en prenant davantage en compte les besoins des équipes de haut niveau qui les fréquentent. La dimension spectacle et la capacité à accueillir un public en plus grand nombre avec des jauges atteignant souvent 5 000 places contribuent à l'utilité de ces enceintes.

L'apparition de loges ou de places VIP (certes en petit nombre) parachève cette évolution où la salle n'est plus seulement considérée comme un lieu de pratique mais également appréhendée comme un espace d'échange et une source de profit.

Le parc de salles utilisées par les clubs professionnels est le fruit de cet héritage.

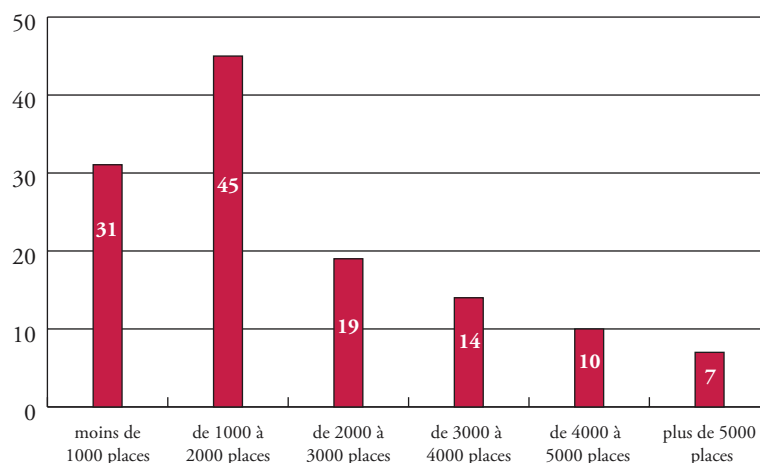
Malgré les efforts consentis par de nombreuses municipalités, les salles construites l'ont été souvent en deçà des besoins réels et l'écart avec les autres championnats européens demeure important, s'il ne se creuse davantage. La politique de soutien d'une municipalité en faveur de son club local voit alors son efficacité en partie contrariée par l'absence d'une enceinte permettant à ce dernier d'exprimer tout son potentiel et de valoriser totalement son existence auprès de la collectivité.

Le parc des salles en France est en retrait par rapport aux autres grands championnats

Le parc des salles demeure dans son ensemble âgé, de jauge plus modeste que les autres championnats européens, et ne permet pas, le plus souvent, une exploitation optimale des compétitions qui s'y déroulent :

- 75 % des salles utilisées par nos clubs professionnels ont une capacité inférieure à 3 000 places.
- Les salles dont la capacité est comprise entre 1 000 et 2 000 places représentent 35 % du parc.
- On dénombre 31 salles dont la jauge est inférieure à 1 000 places, dont 13 en dessous du seuil des 500 places.

Capacité des salles françaises utilisées par des clubs professionnels



Sources : fédérations et ligues professionnelles

Les 126 enceintes en activité utilisées par les clubs ont une jauge variant de 300 à 7 200 places, avec seulement 7 salles de plus de 5 000 places (Annexe 4).

La capacité moyenne des enceintes accueillant les compétitions professionnelles masculines et féminines, de première et de seconde divisions de basket, handball et volley est d'environ 2 150 places.

Capacité des salles par compétitions

Championnat	Capacité moyenne
Basket - Pro A	4 126
Basket - Pro B	2 848
Handball - D1 masculine	2 417
Volley - Ligue A masculine	2 200
Handball - D2 masculine	1 832
Basket - Ligue féminine	1 814
Handball – Ligue féminine	1 765
Volley - Ligue A féminine	1 300
Volley - Ligue B masculine	981
Moyenne	2 142
Basket espagnol - Liga ACB	8 436
Basket italien - Lega	6 421
Basket allemand - Bundesliga	4 909
Handball espagnol – Liga Asobal	4 494
Handball allemand - Toyota HBL	7 111

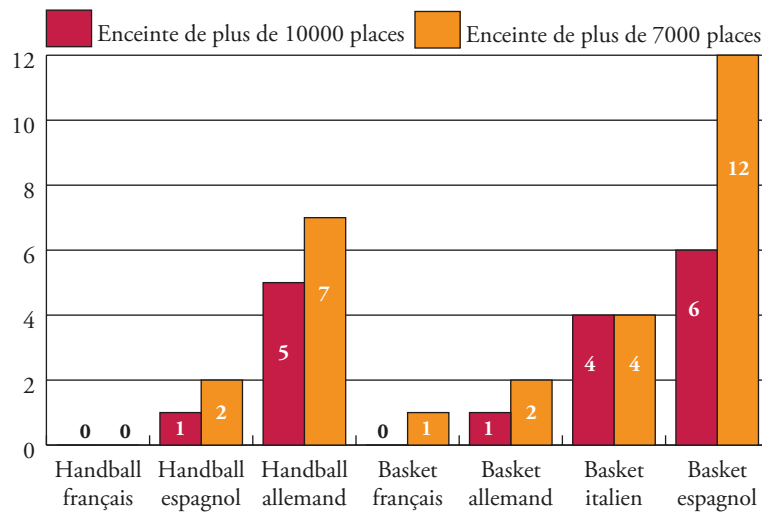
Sources : fédérations et ligues professionnelles

- Le basket, avec une moyenne de 4 126 places pour la Pro A et de 2 848 pour la Pro B, présente, de loin, la capacité moyenne la plus élevée.
- Les championnats masculins de handball et de volley de première division ont une capacité moyenne relativement similaire avec respectivement 2 200 et 2 400 places.
- Les championnats féminins de basket, de handball et de volley évoluent dans des enceintes dont la capacité moyenne est respectivement de 1 800, 1 700 et 1 300 places.

La comparaison avec les autres grands championnats européens en matière de capacité des enceintes est éloquent.

- La Liga ACB de basket, en Espagne, émerge à près de 8 400 places de moyenne, soit le double du championnat français grâce à 12 enceintes au-dessus de 7 000 places, dont 6 supérieures à 10 000 places.
- Le basket italien est riche de 4 salles de plus de 10 000 places.
- La Bundesliga de handball en Allemagne se dispute dans 7 enceintes de plus de 7 000 places, dont 5 de plus de 10 000 places.

Capacité des salles dans les grands championnats européens de basket et de handball



Sources : ligues européennes

Le championnat espagnol de basket et le championnat allemand de handball, dont les meilleurs clubs dominent les compétitions européennes, ont une jauge moyenne de leurs enceintes qui atteint respectivement le double de la Pro A et le triple de la D1 masculine.

Nos salles ne sont pas seulement plus petites, elles sont aussi plus âgées : la moyenne d'âge des enceintes de plus de 3 000 places utilisées par les clubs professionnels est de 21 ans en France contre 14 ans en Espagne et 7 ans en Allemagne.

Ce double désavantage constitue à la fois un frein au développement des clubs français et un handicap pour leur compétitivité sur la scène européenne.

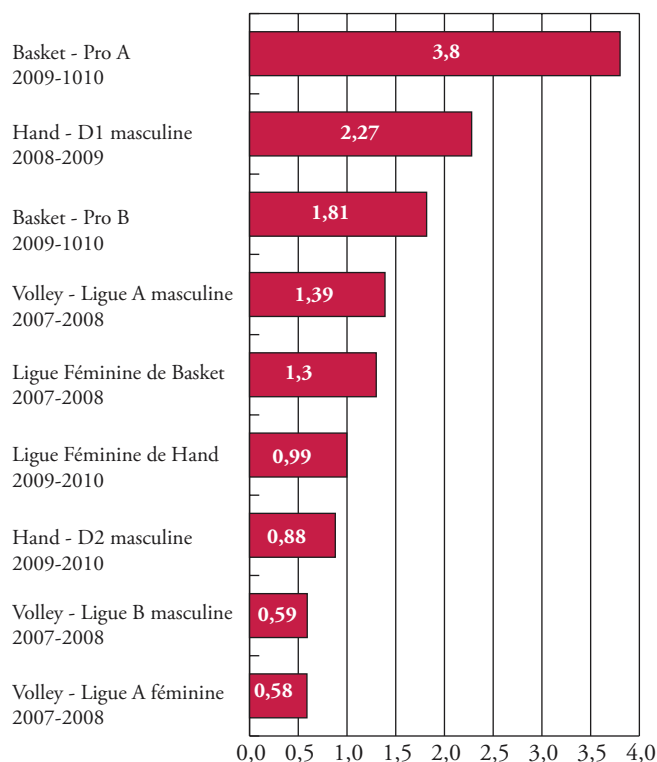
L'enceinte est un levier économique indispensable au développement des clubs d'élite

Les clubs professionnels féminins et masculins sont directement impactés par l'état du parc des salles en France. Celui-ci concourt à leur manque de visibilité médiatique et aux difficultés qu'ils rencontrent pour mettre en place un modèle économique moins dépendant des subventions publiques.

Une économie générant très peu de ressources propres et fragilisant la compétitivité sportive

En France, les budgets des clubs de sports professionnels de salle sont modestes : le budget moyen est d'environ 1,5 millions d'euros par club, avec une échelle qui s'étend de 3,8 millions en moyenne pour un club de Pro A de basket à moins de 600 000 euros pour un club de Ligue A féminine de volley. A titre de comparaison, les budgets moyens d'un club espagnol de basket et d'un club allemand de handball atteignent respectivement 7 et 4,5 millions d'euros.

Budget moyen des clubs professionnels français



Sources : fédérations et ligues professionnelles

Cette fragilité économique s'explique notamment par la relative faiblesse des droits audiovisuels :

- La ligue nationale de handball a vendu les droits de son championnat pour 1,9 millions d'euros annuels.
- Le basket a obtenu 4 millions d'euros, mais pour une offre qui englobe également l'équipe nationale.
- Le volley doit assumer lui-même les coûts de production pour qu'une chaîne accepte de diffuser quelques matches de championnat et de coupe d'Europe.

Cette absence d'intérêt des diffuseurs pour les sports de salle s'explique, en partie mais pas uniquement, par l'inadaptation des salles à une captation audiovisuelle de qualité. Les acheteurs de droits attendent, en contrepartie de leurs investissements, un certain niveau de qualité de production pour leurs téléspectateurs, à commencer par l'esthétique de l'enceinte elle-même. Chaque match qui fait l'objet d'une retransmission audiovisuelle doit, notamment, pouvoir se dérouler sur un sol propre sur lequel n'apparaissent que les seuls marquages au sol de la discipline. De plus, la conception des enceintes n'a pas toujours intégré les contraintes liées au câblage, aux prises ou aux plateformes pour les caméras. Mais c'est plus largement l'attention que portent sur les sports de salle l'ensemble des acteurs concernés qui doit évoluer si l'on veut que les entreprises partenaires et les diffuseurs leur accordent à leur tour un plus grand intérêt.

Cet état des lieux hypothèque significativement le développement de ces disciplines qui ne peinent pas seulement à attirer les diffuseurs et donc les téléspectateurs, mais évoluent aussi, dans leurs salles, devant des spectateurs et donc des consommateurs trop peu nombreux.

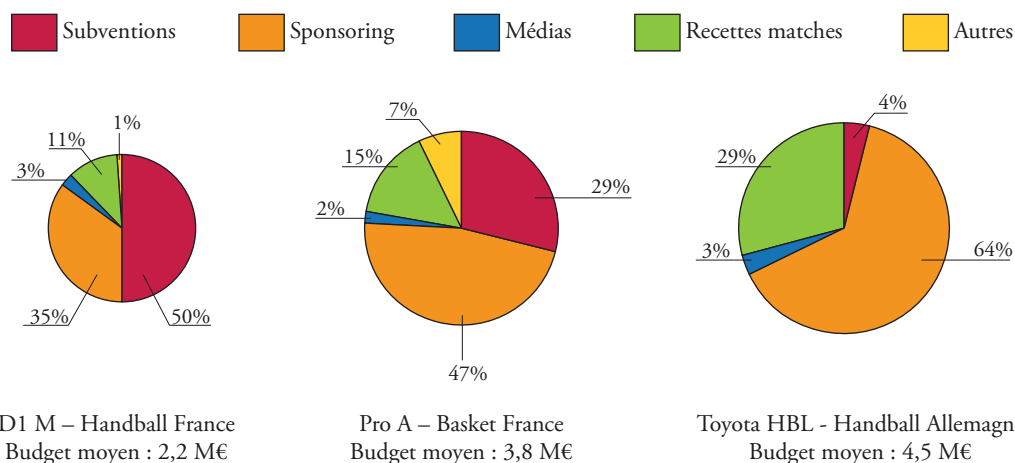
Une radiographie des budgets moyens des clubs de Pro A en basket, de D1 masculine en handball et de Ligue A masculine en volley montre que ces budgets dépendent pour plus de la moitié (51 %) des subventions publiques, contre 33 % pour les partenariats et le sponsoring et 9 % seulement pour les recettes guichet.

Les disparités sont toutefois importantes entre les disciplines :

- La recettes matches atteint en moyenne 15 % pour la Pro A de basket, 11 % pour la D1 masculine de handball et 2 % pour la Ligue A masculine de volley.
- Inversement, la part des subventions publiques dans les budgets varie de 29 % pour les clubs de Pro A de basket à 70 % pour les clubs de Ligue A masculine de volley.

La comparaison avec les budgets des clubs allemands de handball montre à quel point la mise à disposition d'enceintes modernes permet à ces clubs de générer des ressources supplémentaires qui constituent une part importante de leur budget. Ce modèle économique leur permet à la fois de disposer de budgets plus importants, qui impactent leur compétitivité sportive, et d'être beaucoup moins dépendants des subventions des collectivités locales.

Un modèle économique français davantage dépendant des subventions publiques



Sources : ligues nationales

La professionnalisation d'un championnat se caractérise aussi par le passage du statut associatif à celui de société sportive. En Pro A de basket, seuls 12,5 % des clubs ont conservé un statut associatif, contre 60 % pour la D1 masculine de handball et 100 % pour la Ligue A masculine de volley.

Or les possibilités d'aide au financement de ces clubs sont vouées à faire l'objet d'un encadrement croissant, lié d'une part à la transition vers le statut de société sportive et d'autre part aux restrictions auxquelles sont confrontés les budgets des collectivités locales.

La progression des droits audiovisuels n'étant par ailleurs ni garantie, ni suffisante, le développement des clubs professionnels des sports de salle suppose nécessairement une augmentation de leurs recettes propres, notamment les recettes « jour de match ».

C'est le cas, par exemple, pour les clubs de handball allemands qui, avec 29 % de leurs revenus issus des recettes guichet, sont proches de la performance des clubs anglais de football de Premier League, qui tirent un tiers de leurs revenus de la billetterie. Ce modèle économique,

qui s'appuie sur des jauges plus grandes et des recettes de matches plus importantes, dessine la voie à suivre pour le développement des clubs français.

Il paraît donc urgent d'aider les clubs d'élite à opérer une mutation de leur modèle économique en leur permettant de bénéficier d'un « outil de travail » performant grâce auquel ils pourront développer leurs ressources propres.

La question des enceintes sportives est, pour les sports de salle, un révélateur de leur professionnalisation en cours et un élément clef de la réussite ou de l'échec de leur développement. Elle doit être envisagée comme un investissement permettant aux clubs d'augmenter leur part d'autofinancement et de moins solliciter les subventions publiques.

Le changement de modèle économique paraît d'autant plus nécessaire que l'écart se creuse entre les clubs français et ceux des autres championnats européens majeurs. Un fossé apparaît même parfois entre les résultats des équipes nationales d'une part et le rayonnement des championnats et les performances européennes des clubs d'autre part.

Nos meilleurs représentants dans les sports de salle ont parfois, y compris dans un passé récent, obtenu des résultats brillants, d'autant plus remarquables qu'ils étaient rares :

- En basket, le CSP Limoges a remporté la Coupe d'Europe des clubs champions en 1993 tandis que le CJM Bourges Basket et l'US Valenciennes totalisent cinq victoires en Euroleague féminine (1997, 1998 et 2001 pour Bourges ; 2002 et 2004 pour Valenciennes).
- Deux clubs français, le Paris Volley et le Tours Volley-Ball, ont inscrit leur nom au palmarès de la Ligue des champions, respectivement en 2001 et 2005. De son côté, le RC Cannes a réalisé un doublé dans la Ligue des champions féminine, en 2002 et 2003.
- Le Montpellier Agglomération Handball a gagné la Ligue des champions en 2003.

Aujourd'hui, ces résultats relèveraient plus que jamais de l'exploit tant la hiérarchie sportive s'est accentuée, prolongeant sur le terrain les écarts économiques qui se sont creusés entre les clubs européens.

Ainsi, le handball européen est nettement dominé par les clubs espagnols qui ont cumulé ces quinze dernières années onze victoires en Ligue des champions, dont six trophées pour le FC Barcelone et trois pour le BM Ciudad Real.

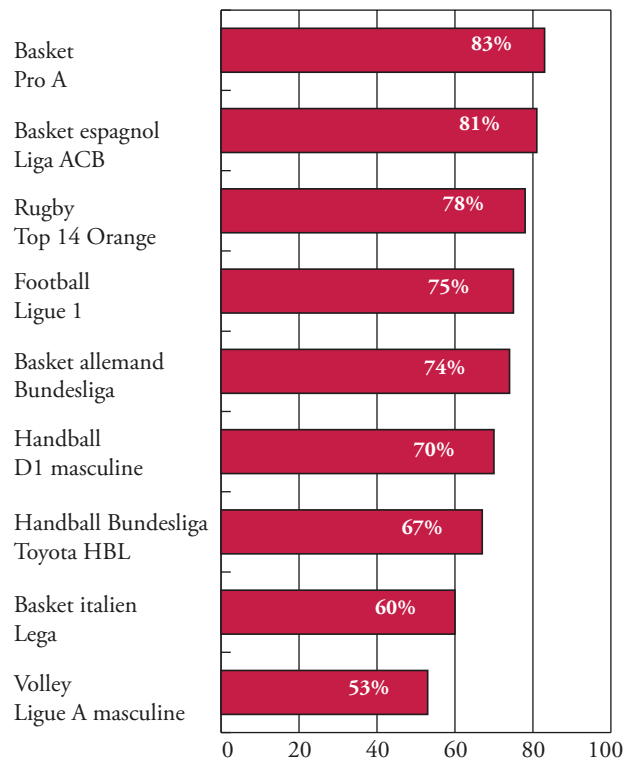
En basket, aucun club français n'a participé au Final Four (la finale à quatre) de l'Euroleague depuis 2003-2004, alors que les clubs espagnols et italiens y étaient représentés respectivement à sept et à trois reprises. Cette compétition majeure est dominée par le Panathinaïkos Athènes, le CSKA Moscou, le Maccabi Tel-Aviv ainsi que le FC Barcelone qui se sont partagés les victoires ces huit dernières saisons.

Seul le volley, sport collectif français le plus titré en coupe d'Europe, fait exception. Sur les neuf dernières saisons, les clubs français (RC Cannes, Tours et Paris) ont remporté quatre coupes européennes et disputé deux finales (RC Cannes en 2006 et Tours en 2007).

La qualité de l'offre encourage la demande et voit émerger une politique de matches de gala

La moyenne cumulée du taux de remplissage des championnats masculins et féminins professionnels de basket, de handball et de volley atteint 59,5 %. Mais ce chiffre reflète de grandes disparités selon les championnats.

Comparaison des taux de remplissage en Europe – Saison 2008-2009



Sources : fédérations et ligues professionnelles

Le taux de remplissage est ainsi de 83 % pour la Pro A et de 70 % pour la D1 masculine de handball, soit des performances relativement proches de celles de la Ligue 1 de football et du Top 14 Orange de rugby et de ceux des principaux championnats européens de ces disciplines.

Mais il ne faut pas, pour autant, occulter qu'à taux de remplissage équivalent, le public assistant aux compétitions des autres championnats est plus nombreux, la capacité de leurs enceintes étant plus importante. Ainsi, pour la saison 2008/2009, les clubs de D1 masculine de handball ont joué devant une affluence cumulée de 310 000 spectateurs, tandis que la Bundesliga de handball attirait dans ses salles près de 1,5 millions de spectateurs.

Les clubs professionnels de basket français ont, eux aussi, recensé 1,5 millions de spectateurs cumulés pour les championnats de Pro A et de Pro B en saison régulière. Mais la performance est à nuancer lorsque l'on sait que treize des vingt meilleures affluences européennes ont été réalisées par des clubs espagnols et que le premier club français n'est que 19^e.

Si l'on considère uniquement les salles de plus de 3 000 places, le taux de remplissage progresse de 59,5 % à 67 % (Annexe 4).

L'expérience de certains clubs montre d'ailleurs que, pour de nombreuses affiches, qu'il s'agisse de grands matches de championnat ou des compétitions européennes, la capacité des enceintes s'avère souvent trop petite pour répondre à la demande potentielle.

Le club de basket d'Orléans délaisse ainsi sa salle habituelle du Palais des Sports pour doubler sa jauge en allant jouer ses matches de coupe d'Europe dans le *Zénith* de la ville afin de répondre à la demande, quitte à payer un surcoût relatif aux nécessaires aménagements de cette enceinte qui n'a pas été conçue pour accueillir des compétitions sportives.

D'autres clubs français délocalisent avec succès certains de leurs matches dans des enceintes plus grandes, afin de satisfaire une demande ponctuellement ou durablement accrue. Ainsi, le

Handball Club de Nantes, qui dispute habituellement ses rencontres dans une salle de 1 500 places, a joué en 2008/2009 trois de ses matches dans le Palais des Sports où la jauge atteint 5 000 places, avec un taux de remplissage de 99 %.

L'exemple du Chambéry Savoie Handball, passé d'une salle de 1 100 places à une nouvelle salle de 4 400 places, prouve que la qualité de l'offre suscite la demande. En effet, les sept premiers matches de Chambéry disputés en 2008/2009 dans leur nouvelle salle *Le Phare* ont enregistré un taux de remplissage moyen de 93 %.

De même, la ligue féminine de basket détient le record d'affluence européen pour un match de championnat féminin de basket avec 8 000 spectateurs venus assister à Mourenx-Tarbes le 26 mars 2006.

En football, le LOSC Lille Métropole a joué certains matches au Stade de France, ce qui lui a permis de battre le record d'affluence pour un match de Ligue 1 (78 000 spectateurs le 7 mars 2009).

Les clubs de rugby choisissent eux aussi de plus en plus souvent de délocaliser leurs principales affiches dans d'autres stades que les leurs, y compris à l'étranger cette année (Stade Anoeta de San Sebastian pour Biarritz-Bayonne). Pour la saison 2008/2009, quatre clubs du Top 14 Orange ont ainsi délocalisé certains matches : Paris et Toulouse ont respectivement joué trois de leurs rencontres au Stade de France et au Stadium, Bourgoin a affronté le Stade français dans le nouveau Stade des Alpes de Grenoble et Toulon a disputé son match contre Toulouse au Stade Vélodrome de Marseille.

Ces exemples témoignent de l'émergence d'un modèle économique combinant les matches « classiques », joués dans l'enceinte habituelle, et les matches « événementiels », « de gala », les « affiches », délocalisés dans des enceintes plus importantes. D'autres cas existent toutefois, pour lesquels la délocalisation ne s'inscrit plus dans un modèle volontariste mais obéit à une contrainte, lorsque les clubs doivent disputer leurs matches de coupe d'Europe dans d'autres salles que leur enceinte habituelle, faute pour celle-ci d'être aux normes des instances sportives internationales.

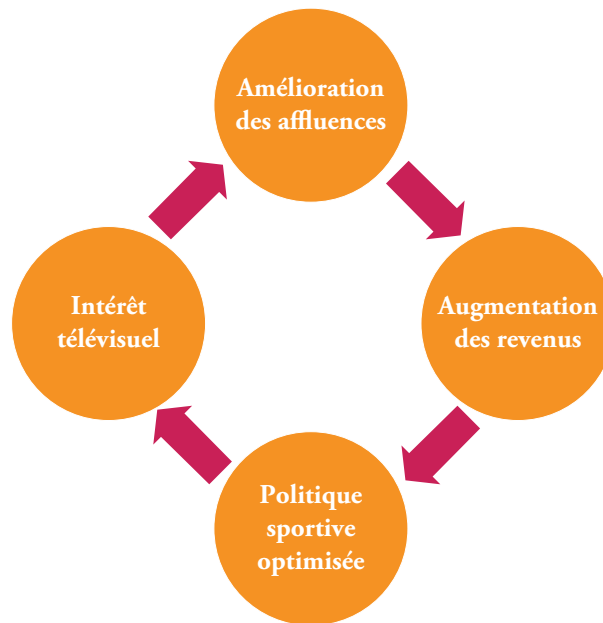
L'objectif n'est pas que chaque club possède nécessairement sa « grande salle ». Ce qui peut être un réel besoin pour les grands clubs à vocation européenne ne correspond pas à la réalité du développement économique de tous les clubs.

La possibilité pour les clubs de pouvoir disputer leurs matches événements dans une enceinte géographiquement proche est une option à suivre. Certaines villes dotées d'une densité de clubs professionnels de sports de salle dans leur aire urbaine pourraient dans cet esprit se doter d'une salle de 7 000 ou 8 000 places. Cette salle dont l'usage serait partagé permettrait de répondre aux attentes ponctuelles de plusieurs clubs n'ayant pas forcément les moyens ni le public justifiant d'évoluer au quotidien dans une telle enceinte, mais qui sont à la recherche d'une meilleure valorisation pour leurs affiches de championnat ou leurs rencontres de coupe d'Europe.

L'enceinte doit devenir un outil économique de développement

La maîtrise d'une enceinte de capacité adaptée, moderne, conforme aux attentes du sport spectacle, permet à un club de développer des recettes propres en augmentant la billetterie, les prestations VIP, les services aux spectateurs, le merchandising, les partenariats...

Cette capacité engendre un cercle vertueux où les recettes permettent de développer des politiques sportives plus ambitieuses en facilitant notamment le recrutement de meilleurs joueurs. La hausse de la qualité du spectacle sportif et l'amélioration visuelle de l'environnement de la salle suscitent à leur tour les diffusions audiovisuelles, elles-mêmes sources de revenus supplémentaires.



Sources : LFP/ESSMA

La faiblesse historique des infrastructures d'accueil des clubs professionnels français, notamment dans les sports de salle, représente un obstacle à la consommation des spectateurs, alors que dans le même temps le niveau de confort des enceintes européennes progresse considérablement. La question de la mise à niveau de l'ensemble du parc des salles utilisées par les clubs professionnels se pose donc avec une grande acuité.

Aujourd'hui, les clubs et les enceintes qui accueillent des compétitions sportives tentent de développer une expérience nouvelle pour le public. Les spectateurs ne se rendent plus uniquement dans les enceintes sportives pour assister à un match. L'ambiance et le sentiment de bien-être deviennent tout aussi importants que la compétition en elle-même.

Le design, le confort, l'accessibilité, les points de vente, la nourriture, la signalétique, les écrans vidéo, l'accès aux toilettes (aussi bien pour les femmes que pour les hommes) sont autant d'éléments qui créent la perception d'une enceinte qui propose un rendez-vous attendu aux spectateurs, en offrant des services de qualité. Autant d'éléments qui participent d'une politique de fidélisation du public grâce à l'outil de l'enceinte sportive.

Le potentiel du marché français apparaît important, sachant que la plupart des clubs ne disposent pas à l'heure actuelle des outils adaptés à la pratique de politiques de billetterie telles que celles mises en place dans les grands championnats européens.

Beaucoup de celles-ci demeurent relativement rudimentaires. L'impasse est souvent faite sur le contrôle des entrées. Certaines salles dans lesquelles évoluent des équipes professionnelles sont impropres à la retransmission audiovisuelle ou encore les espaces adaptés pour le sponsoring ou les prestations VIP n'existent pas.

La rentabilisation d'un équipement de ce type passe par la capacité à vendre aux entreprises des espaces loges afin notamment de continuer à pouvoir assurer une politique tarifaire raisonnable pour le grand public. Or les enceintes françaises de sports de salle, même récentes, augmentent certes leur jauge mais sans intégrer assez l'importance de développer des places à prestations en nombre suffisant.

Les sièges à prestations (loges et business seats) sont des leviers incontournables de la hausse des ressources des clubs et des enceintes sportives. L'augmentation de la capacité de

salles doit s'accompagner, sous peine d'être inutile, d'une augmentation importante des places à prestations. Parfois, la rénovation de certaines salles, comme cela sera vraisemblablement le cas avec le Palais Omnisports de Paris-Bercy, passe davantage par la création de loges, de business seats, d'espace partenaires pour les réceptions d'avant et après match plutôt que par l'augmentation de la jauge.

Les clubs qui bénéficieront de l'usage d'une enceinte moderne devront modifier leurs habitudes et se professionnaliser afin de se donner les moyens de remplir ces jauges plus grandes. La mise en place d'une politique commerciale volontariste, tant vis-à-vis des entreprises que du grand public, et l'intégration de nouveaux process, notamment sur la billetterie dématérialisée, nécessitent des investissements de la part des clubs afin de valoriser au mieux une salle qui demeurera toujours un outil et non une garantie de résultat.

Les enceintes françaises souffrent aussi d'un déficit en matière d'accueil et de restauration grand public. Ces derniers doivent désormais être envisagés comme des espaces de convivialité (importance du décor, confort, diversité de l'offre...) pour satisfaire les attentes des spectateurs et maximiser les recettes. Une offre davantage qualitative doit permettre d'optimiser l'ensemble des revenus liés à l'exploitation de l'enceinte les jours de match du club résident.

Enfin, une enceinte moderne peut être un support pour le naming, pratique du sponsoring qui consiste à donner à une enceinte sportive le nom d'une marque ou d'un sponsor institutionnel. Les contrats de naming sont généralement des accords de longue durée traditionnellement comprise entre 10 et 30 ans. Le naming constitue à la fois un outil efficace pour développer la notoriété d'une marque et une aide au financement de projets pour les investisseurs grâce à des revenus lissés sur plusieurs années.



L'exploitation
multifonctionnelle :
une exigence

II.1. La multifonctionnalité : une évolution majeure dans la politique d'aménagement des territoires

La séparation des usages sport/spectacle est à présent dépassée

Les enceintes modernes sorties de terre ces dernières années à travers l'Europe sont presque toutes conçues selon le même concept et répondent souvent au vocable d'Arena.

L'appellation Arena caractérise des équipements multifonctionnels, construits sur le modèle de l'arène antique, le public encerclant la piste, permettant d'organiser des manifestations aussi bien sportives qu'événementielles et de rentabiliser ces équipements par une modularité précise et rapide à même d'assurer une exploitation maximale tous les jours de l'année.

Les Arenas ont pour spécificité d'être des structures plus grandes, plus accueillantes et plus confortables que les salles classiques. Ces caractéristiques permettent d'attirer une nouvelle clientèle plus diversifiée et d'offrir des prestations de grande qualité.

La prise en compte de la dimension exploitation dans la conception et la gestion de ces équipements distingue les Palais des Sports d'hier des Arenas d'aujourd'hui.

L'événementiel, vecteur commun du sport et du spectacle, n'a pas donné lieu en France à une synergie naturelle au sein des mêmes enceintes. Au contraire, la séparation des usages entre le sport et le spectacle musical, notamment, a été et demeure une caractéristique de la politique d'aménagement de nos territoires en matière de salles.

Les choix successifs ont conduit à un empilement de structures moyennes, que ce soit des Palais des Sports, des Zéniths ou diverses salles de concert.

La typologie des enceintes françaises susceptibles d'accueillir des spectacles illustre l'absence de grandes salles dans l'offre actuelle à vocation événementielle.

L'étude de 174 lieux (hors sites d'organisation des festivals en plein air) révèle que, sur les 51 lieux de spectacle français de plus de 13 000 places, seules trois enceintes ne sont pas des stades de football ou de rugby (les Arènes de Nîmes avec 25 000 places, le Palais Omnisports de Paris-Bercy avec 17 000 places et la Halle Tony Garnier de Lyon avec 15 500 places, en configuration concerts).

Typologie des enceintes accueillant des spectacles en France

Types de lieux	Nombre	Capacité moyenne	Capacité maximum
Stades de plein air	79	17 482	80 000
Zénith	17	7 334	10 000
Diverses salles de concert	37	5 700	25 000
Palais des Sports	13	5 325	12 000
Palais des Congrès	6	2 420	3 800
Divers théâtres et Opéras de grande taille	23	1 314	2 700

Sources : LFP - Données de cadrage Conférence Stades 2008

Les salles sont au croisement d'usages multiples et d'acteurs ayant développé chacun leur propre politique sans véritable réflexion commune. Les enceintes n'ont pas été pensées à l'aune de la mutualisation qui s'impose aujourd'hui. Cela peut parfois conduire à des situations irrationnelles avec une juxtaposition dans le temps de multiples équipements non optimisés.

La difficulté de trouver des financements et les exigences de rentabilité de l'exploitation nécessitent d'apporter une réponse commune aux différents marchés des sports et des spectacles.

Le recours à la multifonctionnalité, dans une approche souple permettant des combinaisons d'usage des exploitations et des modèles économiques différents, s'impose afin de permettre l'émergence de salles de plus grande capacité.

Le territoire arrive à saturation d'équipements

La structuration du parc des salles en France s'est faite notamment à travers le programme Zénith, au service du développement des enceintes pour les spectacles de musique. Le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV), établissement public industriel et commercial, placé sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, est la structure chargée de définir et de faire appliquer le cahier des charges Zénith. Ce concept, lancé en 1981, constitue une réussite pour le secteur musical et propose un modèle qui a fait la preuve de son efficacité. Les spectacles de l'ensemble des Zéniths représentent 20 % de la billetterie totale des spectacles de variétés en France.

La définition d'un label avec un cahier des charges unique, laissant la liberté d'initiative et donnant droit à une aide de l'Etat, ainsi que le recours à l'expertise d'un organisme accompagnant les porteurs de projet ont constitué une solution incitative qui répondait au besoin d'expertise et de financement des collectivités locales.

Une collectivité souhaitant construire un Zénith doit mener au préalable une étude de faisabilité à l'issue de laquelle le ministère de la Culture, après avis du CNV, se prononce sur l'attribution du label Zénith. Cet octroi, outre le respect de la procédure et du cahier des charges qu'il impose, s'accompagne d'une subvention forfaitaire de l'Etat de 2,6 millions d'euros (2 millions d'euros du ministère de la Culture et 0,6 million du ministère chargé de l'Aménagement du territoire).

Les Zéniths, dont le premier est sorti de terre à Paris en 1983, sont désormais au nombre de 17 sur l'ensemble du territoire. D'une jauge moyenne de 7 300 places pouvant atteindre 10 000 pour la réalisation la plus récente à Strasbourg en 2008, la capacité de ces salles aurait pu répondre aux besoins du sport pour certains matches de championnat ou de coupe d'Europe, des compétitions fédérales ou des tours préliminaires de certains championnats internationaux.

Mais les Zéniths ont été pensés pour un usage uniquement dédié au spectacle musical avec une absence de prise en compte de la dimension sport dans le cahier des charges (salle en configuration amphithéâtre, absence de vestiaire, de salle annexe...). Seul le Zénith d'Orléans est utilisé régulièrement pour l'accueil de matches européens de l'Entente Orléanaise Loiret dans des conditions, notamment financières, qui rendent l'expérience rare et délicate pour la collectivité.

Le cahier des charges Zénith impose, également, une obligation dans l'exploitation commerciale, la programmation ne pouvant compter moins de 70 % d'événements musicaux. Dans la réalité, près de 80 % de la programmation des Zéniths est dédiée aux concerts avec, en moyenne, 60 à 90 événements par an en province et 150 à Paris. Les meetings et les événements politiques constituent la plupart des événements non musicaux.

La construction d'un Zénith moyen tel que celui de Limoges (6 000 places) demande un financement de 17 millions d'euros (enceinte et aménagements extérieurs). Celui de Nantes (8 400 places) a coûté 32 millions d'euros et le récent Zénith de Strasbourg (10 000 places) a atteint 48 millions d'euros.

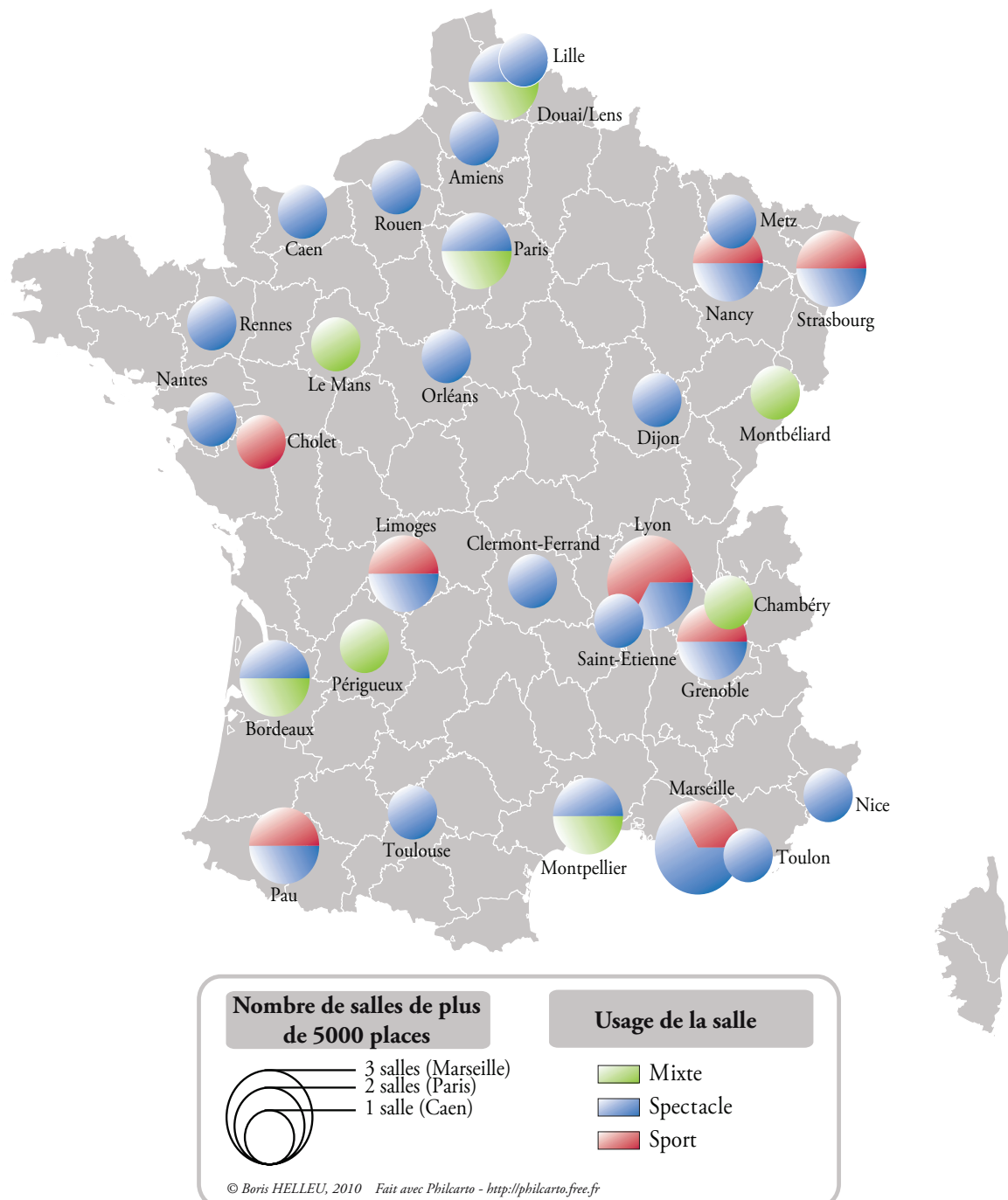
Le coût d'un équipement est à mesurer à l'aune des services apportés à la population et à sa capacité à répondre aux besoins d'une collectivité, d'un territoire. La réalisation de plusieurs équipements correspondant chacun à un usage spécifique induit des investissements équivalents ou supérieurs à ceux d'une seule enceinte multifonctionnelle permettant de multiples usages : musique, sport, congrès, salons...

Si l'on ajoute au coût moyen par siège d'un Zénith, estimé à 3 400 euros, celui d'une salle multifonctionnelle de 5 000 places, soit environ 4 800 euros par siège, on arrive à une somme globale pour ces deux équipements de 8 200 euros, soit la fourchette haute du coût au siège d'une

Arena de 10000 places (Annexe 5). Cet exercice non exhaustif illustre une réalité essentielle : une Arena regroupant plusieurs usages nécessite un investissement plus important (surcoût de 20 % environ pour une enceinte multifonctionnelle comparée à un Palais des Sports « classique »), mais s'avère rentable sur le moyen terme en évitant aux collectivités de juxtaposer les équipements.

Au-delà des seuls coûts de construction, il faut également considérer les coûts supplémentaires induits par les frais de fonctionnement de deux enceintes, quelle que soit leur jauge, par rapport à la prise en charge d'un seul établissement. L'emprise de deux équipements, au regard de disponibilités foncières souvent très limitées, constitue également une perte de potentiel pour d'autres équipements, de toute nature. Enfin, la multiplication des salles, et donc de leurs accès et dessertes respectifs, aura nécessairement un impact supérieur sur l'environnement.

Typologie des principales salles de plus de 5 000 places



Sources : ANLSP

Les principales enceintes de plus de 5 000 places à usage sportif ou faisant l'objet d'une programmation musicale régulière se répartissent en 26 salles de concert, 9 enceintes sportives et 8 équipements multifonctionnels, soit 43 salles situées sur 30 aires urbaines (Annexe 5). 19 aires urbaines n'ont qu'une seule salle (dans 14 cas il s'agit d'une salle de spectacle, dans 4 cas d'une salle mixte, dans un seul cas d'une salle de sport). Sur les 11 aires urbaines ayant 2 salles ou plus, 4 ont à la fois une enceinte mixte et une salle de spectacle, 7 combinent salle de sport et salle de spectacle. En cas de présence de plusieurs enceintes sur un même territoire, il y a toujours une salle de spectacle. Il n'y a jamais de couple enceinte multifonctionnelle/sport. La salle de spectacle est bien le pivot d'une offre combinée.

Certains Palais des Sports, dont la capacité est inférieure à 5 000 places, cohabitent avec un Zénith. C'est le cas à Toulouse, Dijon, Toulon, Orléans, Nantes ou encore Clermont-Ferrand.

Hormis les cas de quasi simultanéité comme à Pau où le Palais des Sports date de 1991 et le Zénith de 1992, les Zéniths, dynamique plus récente que le parc des salles sportives, ont le plus souvent été construits postérieurement à une enceinte sportive déjà présente (Toulouse, Nantes, Clermont-Ferrand, Dijon, Strasbourg, Limoges). Parfois, la nécessité de renouveler le parc des enceintes sportives a conduit à la construction de Palais des Sports en dépit de la préexistence d'un Zénith, comme à Toulon ou à Nancy.

La séparation des usages entre les spectacles et le sport, si elle se prolongeait, conduirait les sports professionnels de salle français à une impasse irréversible en entravant leurs perspectives de développement. La France doit désormais, sans plus tarder, entrer à son tour de plein-pied dans l'ère des salles multifonctionnelles modernes. À l'heure où la capacité financière des collectivités territoriales est l'objet d'une grande vigilance, comment, du reste, tourner le dos à un objectif de rationalisation et de mutualisation ?

La multifonctionnalité: un exercice délicat de partage des usages

Les détracteurs de la multifonctionnalité avancent l'argument d'une perte de qualité pour chacun des usages considéré isolément, qu'il soit musical ou sportif. Un lieu dédié, conçu sur mesure pour les concerts ou pour un seul sport, permettrait de mieux prendre en compte les considérations techniques et les spécificités propres à ces événements.

La multiplication des enceintes multifonctionnelles, depuis maintenant plus de quinze ans, laisse pourtant présager que les solutions technologiques utilisées donnent satisfaction. Leurs utilisations renouvelées par les différents usagers tendent à prouver qu'elles répondent aux exigences de chacun.

Il est vrai que le partage d'une salle entre diverses activités et le passage d'une configuration « concert » à une configuration « compétition » ne vont pas sans soulever de difficultés, et ce d'autant plus dans le cas d'une salle dont sont résidents des clubs sportifs. Il y a des cohabitations, des modalités d'occupation à définir et à mettre en œuvre.

Le décalage dans la prévisibilité des événements musicaux, dont les dates peuvent se réserver une à deux années à l'avance, et celui des compétitions sportives, pour lesquelles l'incertitude peut n'être levée que quelques mois voire quelques semaines seulement avant la date de la rencontre, est une problématique forte des enceintes multifonctionnelles. La logique de l'exploitant, qui doit enchaîner les événements et assurer la rentabilité de sa salle, et celle des clubs, qui souhaitent en disposer dans les meilleures conditions, peuvent donner lieu à des situations compliquées. L'articulation des contrats de marketing de l'organisateur des compétitions et de l'exploitant de la salle est, elle aussi, susceptible de provoquer des conflits d'usage.

Cette relation, toujours à la recherche d'un point d'équilibre, demande de la souplesse tant de la part de l'exploitant que de la part des usagers concernés.

Il est nécessaire que les organisateurs sportifs coordonnent leur calendrier et introduisent de la flexibilité dans leurs règlements respectifs afin de pouvoir décaler plus facilement, si nécessaire, des dates de rencontres, et d'éviter au maximum les conflits d'usage et des problèmes de programmation. Mais les contraintes des retransmissions audiovisuelles et des calendriers européens peuvent parfois avoir raison des meilleures volontés de conciliation.

Pour un club qui assume la location d'une salle moderne et les différents coûts de fonctionnement induits, la valeur ajoutée de la salle est conditionnée aux bénéfices effectifs et aux ressources qu'il peut retirer de son outil de travail. Pour cela, il semble essentiel que les clubs, ou les organisateurs de manifestations sportives, puissent accéder le plus tôt possible à la salle, en amont des matches ou des événements, et qu'ils aient toute latitude pour optimiser l'exploitation de celle-ci dans leurs relations avec leurs partenaires et les prestations qui sont liées.

La nature de l'exploitant, qu'il s'agisse d'une régie municipale ou privée, la capacité de la salle à générer des ressources supplémentaires, les caractéristiques techniques de la salle et notamment la rapidité de sa modularité, sont des critères déterminants pour évaluer la valeur ajoutée, pour un club, d'une enceinte partagée.

L'utilisation par un club d'une enceinte multifonctionnelle implique de réels efforts de la part de l'ensemble des acteurs liés par cette relation d'usage et suggère des négociations serrées sur les conditions d'exploitation et de redistribution des recettes. Ces efforts et ces négociations peuvent prendre comme socle une volonté politique de soutien d'une collectivité locale, mais également une relation économique classique entre un prestataire et un client, les deux approches n'étant pas incompatibles.

La multifonctionnalité doit intégrer la réalité des zones de chalandise

L'approche multifonctionnelle gagne du terrain

Une enceinte sportive, qu'il s'agisse d'une salle ou d'un stade, ne peut pas prétendre à une rentabilité de son exploitation si elle n'accueille que vingt événements sportifs dans l'année, soit une utilisation limitée à 5 % de son potentiel.

Investir dans des équipements potentiellement structurants au profit d'une seule activité et sans optimiser leur utilité sociale et leur implication dans l'animation d'un territoire, apparaît comme un contresens à la fois économique, social et écologique.

Or, encore très récemment, les équipements construits en France et utilisés par les clubs professionnels de sports de salle pour accueillir des événements sportifs se caractérisaient par des capacités de 2 000 à 6 000 places, pour un usage souvent uniquement sportif et dédié principalement à une seule discipline.

Les salles construites l'ont été pour certaines dans des bassins de population où la densité de clubs aurait pu justifier une salle multifonctionnelle avec une mutualisation des usages. Comme cela a été indiqué, des salles de 7 000 à 8 000 places peuvent répondre, dans certaines aires urbaines, à un besoin d'enceintes événementielles tant pour les fédérations que les clubs de haut niveau qui souhaitent y organiser leurs matches de gala. Beaucoup d'événements sportifs sont surdimensionnés pour des salles de 3 000 places sans justifier, pour autant, le recours à une grande salle d'une jauge de 15 000 places.

Il est vrai que, souvent, les collectivités répondent aux exigences et aux attentes de leurs clubs, qui réclament un usage exclusif de leur salle pour en disposer en toute indépendance tant pour leurs compétitions que leurs entraînements.

Toutefois, ce réflexe de commodité cède peu à peu la place à une approche événementielle de l'enceinte qui intègre les perspectives d'exploitation dès l'élaboration du projet.

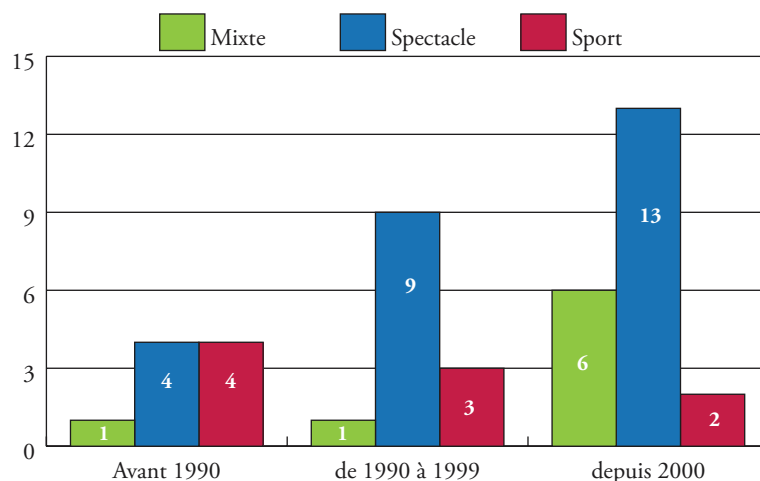
Les derniers projets aboutis ou en passe de l'être, que ce soit le Stade Couvert Régional de Liévin (2006), l'Axone à Montbéliard (2009), la Grande Salle à Montpellier (2010) ou le Grand Arena de Bordeaux (2012), avec des jauges allant de 6 000 à 15 000 places en configuration concert, témoignent d'une évolution vers la polyvalence des équipements et la combinaison de l'événementiel sportif et musical.

Il en est de même pour les équipements de plus petite jauge – inférieure à 5 000 places –, tels que Docks Océane au Havre et Elispace à Beauvais (inaugurés en 2000), Les Arènes de Metz (2002), Le Palio à Boulazac (2008) ou encore Le Phare à Chambéry (2009).

Les maîtres d'ouvrage du projet Grand Arena de Bordeaux ont effectué une analyse comparée du rapport coût/exploitation d'un Zénith et d'une salle multifonctionnelle avant de choisir la seconde option. De même, le futur projet de Brest Métropole Océane a évolué d'un équipement seulement sportif ou culturel en un équipement modulable jumelant ces activités afin d'augmenter le nombre de dates de programmation en passant de 40 à 80 événements.

Ces enceintes sont le signe d'une évolution majeure en matière d'équipement des territoires.

Évolution de la construction des salles de plus de 5 000 places en France



Sources : ANLSP

L'évolution de la construction de salles de plus de 5 000 places ces trente dernières années témoigne d'un déséquilibre entre la construction des enceintes exclusivement dévolues au sport et celles dédiées à la seule activité musicale. L'efficacité du programme Zénith fait clairement sentir son effet à partir des années 1990.

Les années 2000 semblent constituer un tournant avec parallèlement à la poursuite de la construction de salles dédiées soit à la musique soit au sport, l'émergence très nette des enceintes multifonctionnelles susceptibles d'accueillir les deux usages. Cette évolution confirme la prise en compte de l'exploitation dans les choix effectués par les collectivités locales et les porteurs de projet, le sport ne pouvant pas assurer à lui seul l'équilibre économique d'une salle à vocation commerciale.

En confirmation de cette tendance, les projets d'enceintes de plus de 10 000 places en cours ou à l'étude sont tous des équipements multifonctionnels avec une programmation événementielle variée (Annexe 7).

La Grande Salle de Montpellier, qui sera inaugurée à l'automne 2010, propose ainsi une configuration sport à 9 000 places et une configuration concert à 14 000 places. Le club de

Montpellier Agglomération Handball viendra y jouer une dizaine de matches (les rencontres européennes et les principales affiches du championnat).

Le Grand Arena de Bordeaux, dont l'ouverture est prévue pour l'automne 2012, n'aura aucun club en résidence mais prévoit dans sa programmation vingt dates pour les compétitions sportives nationales et internationales. Les réflexions en cours sur l'implantation de grandes salles à Sarcelles, à Colombes ou à Marseille seraient davantage sur ce modèle de grande salle sans club en résidence mais accueillant l'événementiel sportif en plus de la programmation musicale.

Les projets de grandes salles de Dunkerque, d'Orléans, d'Aix-en-Provence ou celui porté par le club de l'ASVEL et soutenu par Villeurbanne, prévoient tous un usage multifonctionnel avec le club ou les clubs de la ville en résidence.

Les enceintes fermées ont la spécificité de répondre à de multiples usages et offrent une possibilité d'exploitation inégalée. Leur programmation très variée peut ainsi toucher des publics différents sur des événements fédérateurs drainant un public important.

Ainsi, certains nouveaux stades intègrent désormais une dimension multifonctionnelle avec une couverture de leur enceinte et la possibilité de modularité des jauges afin d'accueillir en plus des matches de leurs clubs de football ou de rugby, des concerts, des événements sportifs de sports de salle, des spectacles familiaux... Le futur stade de Lille qui aura le LOSC en club résident et le projet de l'Arena 92 avec le club de rugby du Racing Métro 92, ont choisi cette approche multifonctionnelle et sont à considérer comme des lieux pouvant recevoir des compétitions de sports de salle ainsi que de grands concerts.

L'obsolescence de certains équipements mono-usage peut présager de leur éventuelle rénovation ou remplacement selon une telle logique de mutualisation des usages plus respectueuse des finances publiques, du développement durable et de l'intérêt général et davantage susceptible d'intéresser les investisseurs privés.

Un fort enjeu pour l'aménagement du territoire

Un projet d'équipement événementiel s'inscrit aujourd'hui dans des enjeux décisifs d'aménagement du territoire. Les grandes enceintes, par l'image de marque donnée à un territoire, la vie économique qu'elles induisent, peuvent être des éléments moteurs de politiques urbaines ambitieuses.

Le Stade de France reste une réussite en termes d'aménagement urbain. Dix ans après son inauguration, il est encore l'un des moteurs du développement de la Plaine Saint-Denis. Le Palais Omnisports Paris-Bercy a joué un rôle précurseur dans le développement économique du quartier Bercy à Paris.

Le Millenium Stadium de Cardiff, inauguré en 1999 et situé au centre ville, a été au cœur de la reconnaissance économique de la ville, aujourd'hui très prisée des entreprises industrielles. À Cologne, la Lanxess Arena a permis de relier un quartier autrefois enclavé au centre de la ville en lui redonnant ainsi une vie économique et sociale.

Ces exemples illustrent qu'une enceinte implantée dans la ville peut assurer une transition entre les quartiers et contribuer au maintien du lien social, permettre l'extension d'une ville à sa périphérie ou encore participer de l'animation urbaine et du développement économique.

Au-delà du développement d'activités à l'intérieur de certaines Arenas, de véritables projets urbains et d'aménagement viennent donc habiller l'environnement direct de l'enceinte (transport, école...). Des centres commerciaux, des complexes cinématographiques, des équipements de loisirs (salles de sport, espaces ludiques) apparaissent. Une offre hôtelière ou des centres

commerciaux peuvent également venir s'intégrer autour des projets en participant au financement de ces derniers.

Des services allant au-delà de la seule vocation d'animation de l'enceinte peuvent, en outre, être intégrés au projet (halte garderie, dispensaire, poste, annexe de la mairie...).

L'impact d'une nouvelle grande salle intervient donc à différentes échelles :

- Le territoire immédiat qui accueille des équipements commerciaux, de loisirs, de bureaux, réalisés parallèlement à l'enceinte.
- La ville ou le quartier dans lequel l'équipement s'implante, et dont il change la physionomie, la notoriété, l'attractivité, la compétitivité avec des créations d'emplois.
- Le bassin urbain avec les bénéfices liés à la construction et au fonctionnement de l'équipement, mais aussi les synergies qu'il peut permettre de développer avec d'autres activités du territoire : tourisme, loisirs, émergence de filières économiques...

Des conditions sont cependant à réunir pour qu'un nouvel équipement soit une locomotive, un investissement positif et non un « éléphant blanc » pour les porteurs de projet, les territoires et la population.

Pour ces équipements multifonctionnels de grande ou moyenne importance, qui misent sur une consommation de masse, il est primordial de tenir compte de l'importance du bassin de population et de la potentialité des différents marchés sur son territoire.

À la croisée des approches géographique, démographique, économique et marketing, chaque territoire est à envisager comme un marché où l'offre événementielle de l'enceinte est susceptible de rencontrer une demande mais aussi une concurrence.

La densité du maillage actuel, à travers toute la France, de lieux de concerts, constitue une concurrence forte qui limite le nombre possible de grandes enceintes multifonctionnelles et va impacter le lieu de leur implantation.

Cette situation oblige à faire précéder tout projet d'enceinte d'une étude de marché approfondie. Les nouvelles grandes salles doivent être notamment situées soit dans des zones de chalandise encore non pourvues en salles de concerts, soit avoir une jauge complémentaire à celle préexistante, avec une capacité plus importante à même de drainer des artistes différents et qui lui garantira une viabilité économique.

La future Grande Salle de Montpellier est l'illustration parfaite de cette situation avec une jauge concert de 14 000 places doublant celle du Zénith local de 6 300 places, ce qui doit permettre à ces deux salles de se positionner sur des segments du marché musical clairement différents.

Lorsque l'enceinte, en raison de sa multifonctionnalité, est perçue comme un outil économique, d'aménagement et d'animation du territoire, les établissements publics de coopération intercommunale sont en première ligne. Chambéry Métropole pour le Phare de Chambéry, la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard pour l'Axone, Montpellier Agglomération pour la future grande salle de cette ville ou encore la Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe pour la future salle modulable de Rouen sont des exemples récents.

Les enjeux portant sur des territoires vastes et des bassins de population dépassant le cadre d'une seule ville et de sa périphérie proche, l'échelon de l'intercommunalité paraît pertinent pour de tels équipements structurants. Les communes confient alors, comme le permet le cadre actuel de la loi, à leurs instances intercommunales la mission de piloter ces projets d'équipement d'intérêt communautaire. Près de 90 % de la population française vit sur un territoire intercommunalisé et plus de 9 communes sur 10 sont donc directement concernées. Tout projet peut donc potentiellement relever de l'intercommunalité devenue une réalité sur l'ensemble du territoire.

Le rayonnement régional des salles de plus de 5 000 places et la portée nationale de celles de 10 000 places devraient inciter à une réflexion plus approfondie en termes d'aménagement du territoire. Les régions peuvent à ce titre jouer un rôle stratégique avec la nécessité de mettre en place, particulièrement en matière d'équipements, des politiques coordonnées à l'échelle régionale et nationale.

Les grandes salles européennes sont implantées au cœur de vastes bassins de population

Pour disposer de l'ensemble des paramètres qui optimiseront leur exploitation future, les projets de grandes salles doivent pouvoir s'appuyer sur une localisation bénéficiant d'une excellente desserte, un bassin de population suffisant, un marché local dynamique, une notoriété et une crédibilité solides auprès des organisateurs mais aussi un positionnement stratégique sur les circuits des tourneurs mondiaux.

La construction d'une grande salle, du fait des investissements qu'elle nécessite, des opportunités qu'elle peut apporter à un territoire ou à un pays et de l'obligation de réunir les conditions du succès de son exploitation, ne peut être positionnée géographiquement, ni ses caractéristiques définies, sans une réflexion préalable concertée.

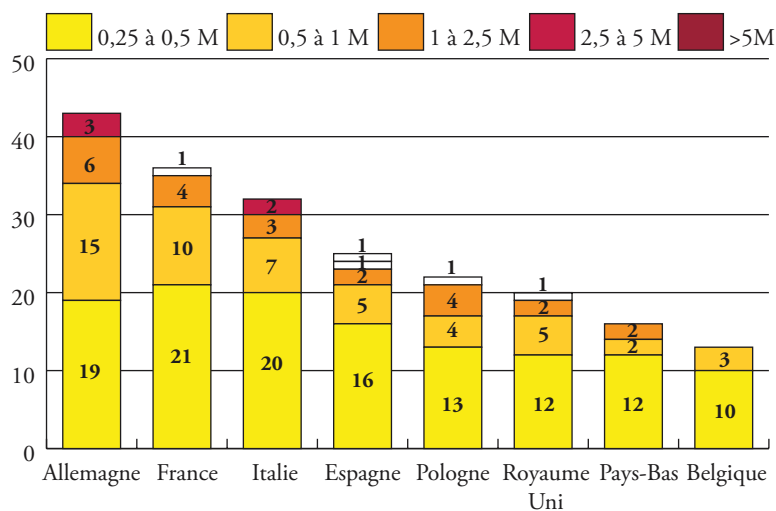
Le marché de l'événementiel français est conditionné par une trame urbaine particulière reposant d'une part sur la prépondérance de la région parisienne (la capitale est sept fois plus grande que Lyon, la deuxième ville) et d'autre part sur l'absence d'agglomérations de plus de 2 millions d'habitants (en dehors de Paris). Ainsi, Lyon et Marseille, les deuxième et troisième villes françaises, figurent respectivement aux 23^e et 24^e rangs européens, tandis que Lille est au 40^e rang (Annexe 8).

La France recense quinze aires urbaines de plus de 500 000 habitants, cinq au dessus de 1 million – Toulouse, Lille, Marseille Aix-en-Provence, Lyon, Paris. La France ne compte aucune aire urbaine entre 2,5 et 5 millions d'habitants alors que l'Allemagne en dénombre trois, l'Espagne deux et l'Italie une.

Mais cette structuration ne peut justifier à elle seule le retard pris en matière de grandes salles et une quelconque impossibilité pour la France de se doter de tels équipements.

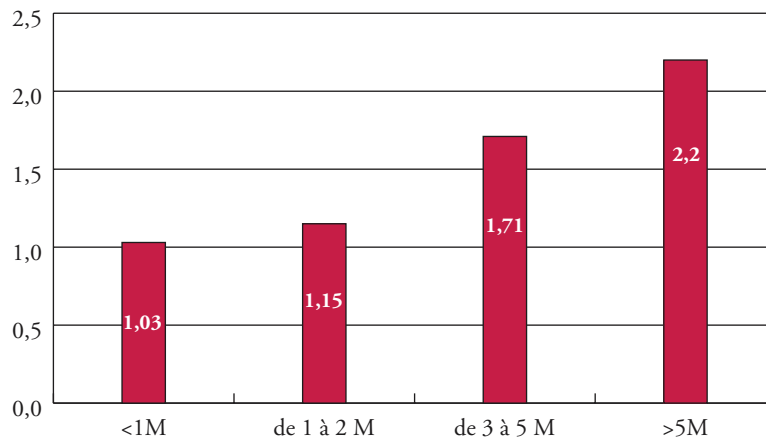
De nombreuses Arenas à travers l'Europe sont en effet des réussites dans des aires urbaines inférieures à 500 000 habitants. Tout dépend de la structuration locale de la concurrence et des marchés spécifiques qui peuvent y exister.

Comparaison européenne des structures urbaines



Sources : ESPON 111 (2005) / INSEE RG 2006

Nombre moyen de grandes salles par ville en Europe

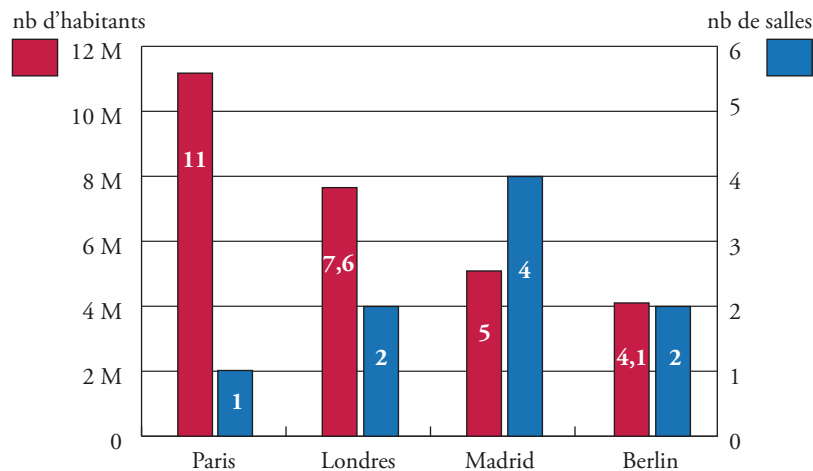


Sources : D. HENO / FFBB - ESPON 111 (2005)

Sur les 90 enceintes de plus de 10000 places recensées en Europe, 54 – soit près de 60 % – sont situées dans des aires urbaines de plus de 1 million d’habitants.

Il apparaît clairement qu’une population de 1 million d’habitants est le seuil à dépasser pour envisager d’avoir plusieurs grandes salles de plus de 10000 places sur une même aire urbaine. En revanche, au-delà de 1 million d’habitants, la zone de chalandise augmentant, le nombre de villes ayant plusieurs salles s’accroît également.

Comparaison du nombre de salles dans quatre capitales européennes



Sources : D. HENO / FFBB - ESPON 111 (2005)

La capacité d’une zone urbaine à accueillir sur son territoire plusieurs grandes salles est proportionnelle à sa taille. Berlin, avec une aire urbaine de plus de 4 millions d’habitants, compte deux grandes salles (17 000 et 12 000 places). Londres en compte deux aussi (20 000 et 12 500 places) pour plus de 7,5 millions d’habitants. Madrid est la ville européenne recensant le nombre le plus important de grandes salles dans son aire urbaine avec quatre enceintes (deux de 15 000 places, une de 12 500 et une de 12 000 places) pour une population de 5 millions d’habitants.

Il est à souligner que Paris et son agglomération, qui forment la première aire urbaine d'Europe avec plus de 11,5 millions d'habitants, loin devant Madrid, Londres et Berlin, ne comptent pourtant qu'une seule salle de plus de 10 000 places.

Combien de grandes salles sur le territoire français ?

La France, au regard de la taille de ses aires urbaines, de la forte concurrence avec les salles de concert déjà existantes, de l'absence de grands clubs en nombre, ne peut pour l'instant se donner comme objectif de vouloir atteindre le niveau d'équipement de pays comme l'Allemagne et l'Espagne.

Mais entre une seule salle de plus de 10 000 places et dix-huit comme en Allemagne, il y a un chemin qui correspond tant aux capacités de la France qu'à ses besoins pour positionner le pays sur la scène européenne de l'événementiel.

Les infrastructures nécessaires à l'accueil de compétitions sportives internationales, la nécessité de constituer un réseau de plusieurs grandes salles afin d'attirer les productions européennes et mondiales, la réalité des zones de chalandise du territoire français peuvent conduire à la définition d'un objectif de construction en France de sept nouvelles enceintes : une de plus de 20 000 places, une de 15 000 places et cinq de 10 000 places en configuration sport [Préconisation 1].

Une salle de 20 000 places (25 000 en configuration concert) permettrait de doter le pays d'une enceinte susceptible d'accueillir les grands événements sportifs internationaux et de s'inscrire dans le long terme sans craindre de la voir trop rapidement dépassée par l'évolution des exigences.

Avec une grande salle prestigieuse, la France se mettrait au niveau des autres grands pays européens. Le projet d'une salle de 20 000 places figurait déjà dans le dossier de candidature de Paris pour l'accueil des jeux Olympiques de 2012.

Un tel lieu pourrait peut-être abriter, dans une approche de mutualisation, le Marcoussis ou le Clairefontaine des sports de salle, à l'instar des infrastructures performantes dont bénéficient les fédérations de football et de rugby et qui leur assurent des conditions optimales pour leur politique de formation et la préparation de leurs équipes nationales.

La France a également besoin, en complément du Palais Omnisports Paris-Bercy rénové, d'une nouvelle enceinte de 15 000 places en configuration sport afin de pouvoir accueillir les compétitions sportives internationales.

Enfin, un maillage de la France de cinq enceintes de plus de 10 000 places (15 000 en configuration concert) paraît répondre à la fois aux besoins pour les tours préliminaires des compétitions internationales, aux besoins des clubs français ayant un potentiel de développement compétitif sur la scène européenne, aux besoins des fédérations et des ligues professionnelles pour leurs grands événements (championnat de France, finales de coupes, démonstration de gala...) mais aussi aux besoins en termes d'accueil des productions internationales de spectacles.

Le réalisme de cet objectif de sept grandes enceintes est corroboré par le nombre de projets qui sont développés et commencent à naître à travers le territoire français (Annexe 7). La réalisation des projets en cours, pour peu que leur pertinence soit confirmée, et de quelques autres à susciter permettrait de combler le besoin en matière de grandes salles de notre pays.

II.2. L'exploitation est à mettre au cœur de tout projet multifonctionnel

Les conditions de la réussite d'un équipement multifonctionnel

La conception des enceintes sportives est longtemps restée focalisée sur la simple organisation de matches et non sur l'accueil d'événements. Les problématiques du confort des spectateurs, du développement des espaces à prestations, des lieux de vie, de la vocation économique de ces enceintes ont été ignorées. L'exploitation et le développement durable sont pourtant les deux paramètres à mettre au cœur de tout projet d'enceinte multifonctionnelle si l'on veut optimiser leur réussite et leur inscription dans la durée. L'avènement de telles enceintes, lieux de vie, offrant des prestations de qualité, que ce soit pour le grand public ou pour les entreprises, et intégrant dans leur conception et leur exploitation la problématique du développement durable, est aujourd'hui un enjeu majeur d'aménagement des territoires, et ce aussi bien pour les grandes que les moyennes enceintes.

Valorisation de l'exploitation

Étude de marché. Le premier principe clair devant prévaloir à la réalisation d'une enceinte multifonctionnelle est l'existence d'un marché susceptible de générer une exploitation de l'équipement. Tout projet, pour être viable, doit s'assurer de pouvoir compter sur ce qui fait la vie d'une salle de spectacle, la rencontre entre un public et des événements. L'existence d'une zone urbaine d'importance, la localisation de l'enceinte et la qualité de sa desserte locale et internationale pour les plus grandes d'entre elles, la présence d'un ou plusieurs clubs populaires et la complémentarité avec d'éventuelles autres salles de spectacle sont des paramètres à analyser lors des réflexions accompagnant la décision de construire une enceinte multifonctionnelle. Seule une étude de marché préalable permettra de déterminer ce potentiel et d'en déduire les conditions de la réussite du projet et la typologie de salle la mieux adaptée.

Multiplicité de l'offre. Une enceinte multifonctionnelle doit, par définition, être adaptée à l'accueil d'un panel très large de manifestations : événementiel (concert, spectacle familial, grosse production...), compétitions nationales et internationales des fédérations, qui sont nombreuses à avoir un usage fréquent des grandes salles (badminton, basket, escalade, escrime, football pour le futsal, gymnastique, handball, hockey sur glace, judo, squash, tennis, tennis de table, volley...) ou compétitions des clubs professionnels. Ces usagers sont aussi des clients. Il arrive pourtant que, pour quelques centimètres, un détail technique ou un choix architectural, l'accueil de certains événements s'avère impossible, privant ainsi l'exploitant d'un usager potentiel et obérant la rentabilité de l'investissement.

L'emprise au sol, avec une superficie adaptée à l'accueil des plateaux les plus grands (patinoires, escrime, athlétisme...), la prise en compte de la hauteur de l'enceinte pour le volley, la gymnastique et l'escalade dont le mur en championnat du monde culmine à 20 mètres, les systèmes d'accroche ou la résistance de la toiture adaptée aux charges des productions mondiales, la capacité de faire entrer des semi-remorques dans l'enceinte sont autant de considérations déterminantes pour la vie future de l'équipement. Une enceinte multifonctionnelle optimise son exploitation avec un socle d'événements récurrents (les compétitions d'un club résident par exemple) mais également avec une somme d'événements ponctuels et diversifiés.

Il est donc de l'intérêt des porteurs de projet d'envisager et d'examiner la prise en compte de tous les usages possibles de leur salle. Cela nécessite de rencontrer l'ensemble de ces usagers potentiels afin de prendre connaissance de leurs caractéristiques et spécificités et s'assurer ainsi de la compatibilité de l'enceinte, ou du moins effectuer des choix éclairés afin de ne pas subir des erreurs d'appréciation et de conception. Ce passage obligé d'une exploitation optimisée semble parfois négligé.

Il est à ce titre de la responsabilité des fédérations nationales de synthétiser un cahier des charges commun selon les spécificités de leur discipline et les exigences des différentes compétitions nationales et internationales afin d'aider les porteurs de projet et les exploitants à concevoir les enceintes conciliant en amont le plus grand nombre possible de contraintes.

Le mouvement sportif lui-même doit, en matière de grandes salles, privilégier une démarche collective de préférence aux infrastructures mono-disciplinaires. L'importance des investissements et l'exigence de viabilité économique des équipements ne permettent plus un éparpillement des projets et l'expression des corporatismes. La Commission juge important que les fédérations et les ligues professionnelles concernées par l'usage des salles multifonctionnelles réfléchissent ensemble aux conditions de réalisation et d'exploitation à même de favoriser l'émergence de projets pluridisciplinaires [Préconisation 17].

Modularité. Les Arenas conçues aujourd'hui proposent une modularité de jauge importante, avec des configurations pouvant aller de 3 000 à 19 000 places pour les plus modernes d'entre elles comme la Lanxess Arena de Cologne. Une modularité rapide des jauges, permettant tout type d'exploitation, est essentielle afin de bénéficier d'une offre flexible et adaptable à la demande. Une grande salle doit être capable d'offrir des jauges inférieures à sa capacité maximale dans des conditions garantissant néanmoins la qualité optimale de la retransmission audiovisuelle et préservant l'ambiance, afin de couvrir un spectre large d'événements. Les solutions techniques permettent à la plupart des enceintes modernes d'offrir un spectacle de qualité même lorsque la salle n'est pas au maximum de sa capacité de jauge, en prévoyant une configuration grande et petite jauge. La conception de la Lanxess Arena permet ainsi de descendre un rideau sur les tribunes hautes situées au-dessus de l'anneau circulaire des loges, afin de créer une salle à part entière de 7 000 places dans la partie basse de l'enceinte.

La polyvalence de la programmation d'une enceinte multifonctionnelle est conditionnée par la capacité de cette dernière à passer d'une configuration sport à une configuration spectacle, d'enchaîner un match de hockey et un match de basket, puis un match de handball et un concert... L'automatisation des jauges assure une modularité ciblée au plus près des caractéristiques de l'événement et une optimisation de l'exploitation de l'équipement.

La rapidité et la facilité d'utilisation permettent de diminuer à la fois les délais et les coûts de mise en configuration ; les gains sont importants par rapport à une maintenance manuelle. Cette modernité de la modularité des jauges est un élément essentiel de la réussite d'une enceinte. Sur une année, la perte en nombre de jours d'exploitation peut s'avérer extrêmement préjudiciable et difficilement compatible avec la rentabilité de tels équipements. L'objectif de l'exploitant et de tout porteur de projet, qu'il soit public ou privé, est de ne pas passer plus de temps à préparer les différentes configurations qu'à valoriser l'exploitation de son équipement. Certaines salles modernes peuvent enchaîner deux compétitions de disciplines différentes dans la même journée ; le Madison Square Garden de New York organise jusqu'à cinq événements différents durant le même week-end.

Un élément primordial, souvent négligé dans les différentes enceintes, même les plus récentes, réside dans une proximité maximale entre le public et le terrain. Les changements de configuration liés aux différences de dimensions entre les terrains peuvent aboutir à un éloignement des premiers rangs du terrain ou à la constitution d'un véritable mur de sièges repliés. Ces problèmes techniques sont préjudiciables aussi bien pour le confort visuel des spectateurs et pour l'ambiance que pour les retransmissions télévisuelles. Il s'agit donc de penser la salle dans ses différentes configurations du point de vue des spectateurs et des téléspectateurs afin de garantir le confort de tous et l'attractivité du spectacle proposé ou diffusé.

Retransmission audiovisuelle. Les salles modernes, dès lors qu'elles reçoivent des concerts ou des compétitions professionnelles, doivent intégrer les exigences de la retransmission

audiovisuelle dans leur conception et dans les équipements techniques dont elles disposent. Le positionnement des caméras, les angles de vue différents selon qu'il s'agisse d'un concert ou d'un match, sont à prendre en considération lors de l'élaboration des enceintes. Il en va de même des problématiques de la lumière, du câblage, de l'acoustique. Une salle multifonctionnelle qui ne pourrait garantir une qualité constante de captation pour l'ensemble des événements qu'elle accueille subira la concurrence de celles qui le pourront.

L'accueil des spectateurs. Les salles modernes ont vocation à attirer et fidéliser un public large et familial. La qualité de l'accueil aux entrées, le confort des sièges, l'habillage de l'enceinte, l'acoustique, les services annexes, l'offre de restauration, la propreté des sanitaires et leur nombre sont autant de critères qui améliorent la perception de bien-être du spectateur et confortent son sentiment de sécurité aux abords de l'enceinte et à l'intérieur de celle-ci. Au sein de ce public, les spectateurs à mobilité réduite doivent évoluer dans un environnement confortable et sûr et disposer d'un champ de vision correct et total ainsi que de rampes pour les fauteuils roulants, de toilettes adaptées, de services d'assistance et de leur propre entrée donnant un accès direct à leur place – et non plus, comme c'est trop souvent le cas, au bord du terrain, dans un espace non protégé et difficilement accessible. La question de l'accessibilité des établissements recevant du public à mobilité réduite a donné lieu à une récente activité réglementaire à laquelle les salles devront se conformer.

Une offre davantage qualitative doit permettre à la fois d'optimiser les recettes le jour du match ou de l'événement, de développer les activités annexes et d'augmenter les ressources du club résident.

Aujourd'hui, le cadre réglementaire en matière de conditions d'accueil et de sécurité pour les salles est adapté jusqu'à une jauge de 17 000 places. Si l'on souhaite voir construire demain des salles de 20 000 places et plus, il convient de rénover ce cadre réglementaire et d'adapter les dispositions relatives aux établissements recevant du public, pour les très grandes salles, à ces nouvelles jauges [Préconisation 18].

Des places à prestations. Les enceintes modernes proposent un ratio élevé de places à prestations (loges, business seats), qui sont souvent vendues à l'année pour un nombre donné de manifestations. Les revenus du match sont fortement liés à cette offre « corporate » à haute valeur ajoutée. La gestion économique des Arenas ou des stades modernes développés ces dernières années révèle que 20 % des places (dont les sièges à prestations) représentent 80 % des revenus « matchday » (jour de match). Les sièges à prestations (loges et business seats) sont des leviers incontournables de l'accroissement des ressources des clubs professionnels. Les standards économiques de rentabilité développés par les équipements modernes correspondent à une part de places à prestations représentant 10 à 15 % de la jauge totale.

L'O2 Arena de Prague compte par exemple 3 632 sièges à prestations sur sa jauge totale de 18 000 places (1 172 places en loges et 2 460 business seats), soit un peu plus de 20 % des places. De même, l'O2 Arena de Londres propose plus de 22 % de places à prestations.

Les « business seats » sont généralement séparés de ceux des autres catégories de spectateurs et offrent une vue excellente et non obstruée sur l'aire de jeu. Ces sièges rembourrés et équipés d'accoudoirs doivent être plus larges et plus confortables que les sièges « grand public ». Ils donnent directement accès à des espaces de restauration spacieux.

Les loges sont les espaces les plus prisés au sein des Arenas du fait de leur caractère privatif. Elles offrent une vue parfaite dans des conditions optimales de confort (personnalisation de l'espace, hôtesse, vestiaires, climatisation...). Elles permettent de créer un climat de convivialité et de confidentialité entre les clients dans des jauges généralement comprises entre 6 et 24 personnes.

Toutes les nouvelles enceintes comprennent donc un nombre important de places à prestations avec le souci de contenter le plus grand nombre de clients. La rentabilisation d'un

équipement de ce type passe par la capacité à vendre aux entreprises des espaces loges et des places à prestations. Certaines enceintes développent également une offre de prestations davantage tournée vers le grand public « classique » qui souhaite y avoir accès occasionnellement. Il est à ce titre important de penser certains espaces qui ne soient pas seulement privatisés, réservés exclusivement aux clients institutionnels, et d'imaginer une partie de l'offre à prestations plus conviviale et moins sélective.

La restauration. Les enceintes françaises souffrent d'un déficit en matière d'accueil et de restauration grand public. Les produits proposés sont souvent inadaptés, chers et en nombre limité. De plus, le manque de points de restauration génère des files d'attente qui peuvent parfois freiner l'acte d'achat.

Les lieux de restauration grand public des enceintes sportives doivent désormais eux aussi être envisagés comme des espaces de convivialité (cadre, confort, qualité et diversité de l'offre...) pour satisfaire les attentes des spectateurs et maximiser les recettes.

Lieux de vie. L'un des objectifs principaux de la nouvelle génération des enceintes sportives, et notamment des Arenas, est de rallonger le temps de présence des spectateurs sur le site afin que ces derniers consomment davantage à l'intérieur de l'enceinte, et ce grâce à un travail sur la convivialité du site et une diversification des prestations. Les enceintes doivent également être une destination en dehors des événements de la programmation avec une offre de services présente à l'année. Des restaurants, des cinémas, des salles de sport ou des services à la personne sont souvent hébergés au sein même ou aux alentours des Arenas. Les courts de squash, par exemple, se concilient parfaitement avec ce concept de lieu de vie et offrent un levier d'exploitation à la fois puissant et en phase avec l'esprit des enceintes nouvelle génération. La construction de ces terrains permettrait par ailleurs de mieux répondre à la très forte demande en heures de squash non satisfaite aujourd'hui, faute de courts en nombre suffisant.

Développement durable

Comme l'ensemble des activités économiques, la construction ou la rénovation des enceintes sportives n'est pas neutre en termes d'impact sur l'environnement. Les enceintes modernes demandent de plus en plus d'énergie pour répondre aux attentes et aux besoins des acteurs, des médias et des spectateurs avec des jauges parfois équivalentes à la population de villes.

Le développement durable doit être pris en compte dès les premières réflexions sur le projet. À défaut d'intégrer cette dimension dans les cahiers des charges et les appels d'offre, cette dernière ne sera jamais véritablement effective et risque d'être soit superficielle, soit aussi coûteuse que complexe à intégrer a posteriori. La prise en compte du développement durable est une approche globale à intégrer lors de la conception de l'équipement, sa construction mais aussi dans les modalités de son exploitation.

La maîtrise de l'exploitation d'une enceinte, de ses consommations en eau, énergie, électricité, flux divers se détermine lors de l'élaboration des plans, le choix des procédés, des prestataires, des matériaux... Les concepteurs et les exploitants doivent travailler ensemble pour inscrire le développement durable dans le fonctionnement quotidien de l'équipement. Ainsi, une politique de tri de déchet demande une procédure et des espaces pour ranger les différents conteneurs de la réception des déchets au stockage de ces derniers, espaces toujours précieux dans de tels équipements modulaires et à propos desquels l'information du futur exploitant est importante.

La signature architecturale comme la structuration de l'enceinte doivent être, en matière d'environnement tout particulièrement, au service du projet et favoriser l'intégration des considérations qui permettront une exploitation la plus écologique possible. Le surcroît d'investissement lors de la phase de construction ne doit pas être vu sur le court terme, puisque

inversement les économies réalisées à ce stade induisent souvent, in fine, des coûts d'exploitation dont le recours à des technologies plus adaptées aurait pu éviter l'ampleur, que ce soit pour la climatisation, les ascenseurs, la production des déchets, la distribution des flux dans les points de restauration, la gestion des produits d'entretien...

L'Arena est un investissement sur le long terme. Mais elle sera condamnée à l'obsolescence dès son inauguration si la démarche environnementale n'est pas intégrée à toutes les étapes de sa conception et de sa réalisation. C'est au cœur de la ville que l'Arena répond au mieux à sa vocation de lieu de vie et à son objectif de rentabilité. Mais ces projets urbains nécessitent une profonde réflexion sur leur relation avec leur environnement. Une enceinte qui n'a pas été pensée pour s'inscrire dans la ville, dont la conception ne limite pas au maximum les nuisances sonores, l'impact des foules qu'elle attire, est une enceinte qui suscitera de la polémique. La durabilité et la rentabilité d'un équipement résident aussi dans sa capacité à être en harmonie avec la ville, à ne pas aller à l'encontre de ses riverains.

Le déplacement des foules qui se rendent à l'Arena exige une réflexion sur les chemins d'accès menant des transports en public et des zones parking à l'enceinte elle-même. Une politique d'accessibilité, un balisage des itinéraires devant être empruntés assure la sécurité des personnes et évite un éparpillement de la foule dans la ville. La mise en place en nombre de poubelles et de toilettes préservera au maximum la propreté de l'espace public, qui pourrait être mis en péril par le déplacement de milliers de spectateurs non encadrés. L'environnement durable implique cette prise en compte en amont et en aval des effets produits par les événements que propose l'enceinte.

L'approche environnementale se traduit aujourd'hui par des applications concrètes dans les domaines de la construction et de la gestion d'enceintes sportives, comme la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE), la HQE exploitation ou la démarche Haute Performance Environnementale (HPE), les objectifs et décisions des Grenelles de l'environnement, ainsi que de nombreuses normes internationales (ISO) qui se mettent en place en la matière. Ces outils sont proposés aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'œuvre afin de leur permettre d'effectuer des choix respectueux de l'environnement et des utilisateurs futurs.

Certaines composantes du mouvement sportif comme le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et son programme « Agenda 21 » ou la FIFA ont également pris conscience de la nécessité de placer l'écologie au cœur de leurs préoccupations. Le programme « Green Goal », développé avec le Comité d'organisation de la Coupe du monde 2006, avait pour objectif de limiter les effets de l'épreuve sur le climat. Sur le long terme, il s'agissait d'ériger des enceintes sportives ayant des effets écologiques bénéfiques. La FIFA a décidé de pérenniser cette approche qui sera désormais systématiquement améliorée et déclinée lors des prochains événements qu'elle organise.

Le programme de management environnemental « Green Goal » a été développé autour de quatre axes aujourd'hui de plus en plus repris dans la conception des projets : la réduction de la consommation d'eau potable, la réduction du volume de déchets, la mise en place d'un système d'énergie plus efficace et la promotion des transports publics.

Une utilisation plus responsable des ressources d'eau potable passe notamment par un stockage de l'eau de pluie avec des mécanismes de drainage sur les toits ou via des citernes mises en place autour des enceintes afin de collecter l'eau. Une des autres mesures phares visant à réduire la consommation d'eau réside dans l'installation de toilettes fonctionnant sans eau.

La réduction du volume des déchets a vu la mise en œuvre dans beaucoup d'enceintes européennes et également par certains clubs français de mesures prises à l'intérieur et à l'extérieur des stades ou des salles pour réduire au maximum la production de déchets, avec notamment l'introduction de gobelets et d'assiettes réutilisables. Le gobelet réutilisable avec un principe de

consigne a permis de réduire les déchets de 20 % lors de l'organisation des matches de la Coupe du monde 2006. Le tri sélectif est également mis en place dans les enceintes les plus modernes.

La mise en place d'une consommation responsable de l'énergie est particulièrement pertinente pour des équipements tels que les enceintes sportives, très consommateurs en la matière. Cette politique passe notamment par une gestion maîtrisée de l'éclairage des terrains et des systèmes de ventilation et de chauffage, une production plus efficace des énergies renouvelables. Les panneaux photovoltaïques posés sur les enceintes offrant un apport complémentaire d'énergie renouvelable, les lampes à économie d'énergie, la récupération des chaleurs générées, l'utilisation efficiente de la lumière naturelle ou l'isolation thermique sont des exemples de cette politique possible de réduction de la consommation d'énergie.

La gestion des flux du public se rendant à des événements majeurs avec des populations pouvant atteindre 25 000 personnes pour les grandes salles voire 80 000 pour les grands stades, est un axe de travail important. L'objectif est de favoriser la desserte douce avec des enceintes placées au sein de réseaux de transport en commun afin d'éviter le recours au déplacement motorisé individuel (automobiles). La proximité des parkings et leur connexion avec le site sont tout aussi importantes ; la priorité doit être donnée aux autocars. Nombreux sont en effet les spectateurs susceptibles de se déplacer collectivement pour assister à un événement sportif ou un spectacle.

Il n'existe pas un modèle unique de gestion de salles multifonctionnelles

L'importance des investissements à réaliser, la logique d'aménagement du territoire, la nécessité de réaliser des équipements favorisant la rentabilité de l'exploitation, s'imposent de la même manière aux collectivités publiques et aux investisseurs privés. La multifonctionnalité et la multi-activité sont des leviers à même d'encourager l'émergence des salles de plus de 5 000 places et des grandes Arenas de plus de 10 000 places.

La nécessité d'une diversification des ressources a donné lieu au développement de nouvelles recettes et de sources de financement innovantes pour les enceintes et les complexes sportifs modernes. Les revenus de l'enceinte sportive sont composés des revenus « jour de match » (« matchday »), des revenus liés à l'exploitation de l'enceinte hors jour de match (« non matchday ») et des revenus tirés des espaces situés aux abords de l'enceinte ou d'activités annexes au site lui-même, tels que des programmes immobiliers ou des centres commerciaux.

Revenus de l'enceinte sportive

Match Day	Hors Match Day	Revenus espaces annexes salle	Revenus hors site
Ticketing Loges Business Seats Restauration Parking Merchandising Broadcasting Divers	Autres événements (concert, sport...) Sponsoring Droits naming Merchandising Conférences Séminaires Restauration Location espaces de la salle (Fitness center, hôtel)	Espaces autour de la salle : - Centres commerciaux - Centres de conférence - Hôtels - Bureaux - Résidences	Espaces éloignés de l'enceinte mais en lien avec le projet : - Résidences Boutiques - Hôtels - Bureaux

Sources : LFP/ESSMA

Cependant, ce modèle d'exploitation, qui prévoit le développement d'activités annexes à l'enceinte elle-même, n'est pas transposable en tous lieux. L'étude de marché doit permettre d'identifier les besoins nécessaires et de qualifier et de quantifier les espaces et services utiles par rapport au marché environnant, afin de déterminer un business model pertinent.

Au-delà d'un objectif commun de multi-activité, la multifonctionnalité peut être diverse. Il existe ainsi plusieurs types de salle au regard de leur usage, de leur exploitation, des modes juridiques et de financement ayant concouru à leur réalisation – entièrement public, entièrement privé ou mixte public/privé.

La place du sport dans l'exploitation des enceintes multifonctionnelles

Les grandes enceintes européennes supérieures à 10 000 places organisent en moyenne entre 120 et 150 événements annuels. La centaine de grandes enceintes gérées par le groupe AEG à travers le monde ont une programmation comptant entre 150 et 250 dates annuelles. Le Staples Center de Los Angeles propose ainsi 250 événements chaque année.

La ventilation de leur offre est presque toujours marquée par une prédominance des événements musicaux et des spectacles sur les compétitions sportives. La présence d'un ou de plusieurs clubs résidents modifie cette répartition mais le sport correspond en moyenne à plus ou moins un tiers de la programmation des grandes enceintes multifonctionnelles.

Enceinte	Capacité maximum	Club résident	Nombre d'événements en 2009	Ventilation des événements
Arenas Europe				
O2 Arena Londres	20 000	Non	200	10 % sport, 90 % concerts et spectacles
O2 World Arena Berlin	17 000	Basket/Hockey	160	30 % sport, 70 % concerts et spectacles
O2 Arena Prague	18 000	Hockey	150	
Arena Zagreb	16 300	Handball/Basket	150	30 % sport, 70 % événements
Lanxess Arena Cologne	19 000	Handball/Hockey	150	30 % sport, 70 % concerts et spectacles
POPB Paris	17 000	Non	120	40 % sport, 60 % concerts et spectacles
ISS Dome Düsseldorf	13 400	Hockey	100	50 % sport, 30 % événements, 20 % corporate
SAP Arena Mannheim	13 500		100	50 % sport, 50 % événements
Projets France				
Bordeaux	15 000	Non	120	20 % sport, 80 % concerts
Lyon/Villeurbanne	17 000	Basket	110	55 % sport, 45 % spectacles et événements
Dunkerque	14 000	Handball/Basket	85	50 % clubs résidents, 25 % autres événements sportifs, 25 % concerts et spectacles
Orléans	10 000	Handball/Basket	NC	40 % sport, 50 % spectacles, 10 % événementiel

Le statut du sport dans les salles multifonctionnelles est extrêmement variable. Sur 90 enceintes de plus de 10 000 places en configuration sport recensées en Europe, près de 55 % ont au moins un club en résidence qui y joue la plupart de ses matches. Les Arenas américaines comptent en moyenne plus de deux clubs en résidence avec parfois quatre clubs comme au Madison Square Garden de New York, au Staples Center de Los Angeles ou au Wachovia Center de Philadelphie.

Toutes les enceintes multifonctionnelles n'accueillent pas forcément des compétitions de clubs professionnels ; elles font alors le choix de privilégier l'événementiel concert, spectacle et sportif. D'autres projets, notamment ceux portés par les collectivités locales, peuvent au contraire garantir une place importante pour les compétitions de leurs clubs professionnels tout en conférant une dimension multifonctionnelle à leur salle afin de s'ouvrir à d'autres événements.

Trois typologies de grandes salles peuvent à cet égard se dessiner :

- la salle multifonctionnelle qui accueille des spectacles et des compétitions sportives sans avoir de club résident ou d'utilisateur régulier (POPB, Grand Arena de Bordeaux...);
- la salle multifonctionnelle qui accueille des spectacles et des compétitions sportives avec un club utilisateur régulier (Grande salle de Montpellier), voire plusieurs clubs utilisateurs réguliers (projet Dunkerque) qui n'y jouent pas l'ensemble de leurs matches ;
- la salle multifonctionnelle qui accueille des spectacles et des compétitions sportives avec un club résident qui joue l'ensemble de ses matches (Le Phare de Chambéry, Le Palio de Boulazac, Elispace à Beauvais, Antarès au Mans, le projet d'Orléans, le projet de l'ASVEL...).

Chaque salle propose une programmation spécifique avec une place plus ou moins importante pour les compétitions nationales et internationales des fédérations et une présence plus ou moins grande des clubs professionnels. Les concerts et les spectacles musicaux jouent, en revanche, toujours un rôle prépondérant dans l'économie de ces enceintes en assurant leur rentabilité. Mais la présence d'un ou de plusieurs clubs jouant une partie ou la totalité de leurs compétitions est aussi un élément structurant de la programmation de certaines grandes enceintes.

L'exploitation d'une grande salle suppose la mise en place d'une équipe susceptible d'initier et de gérer les relations avec des organisateurs et producteurs de spectacles (français comme internationaux) en leur proposant des prestations répondant à leurs besoins ; de nouer et d'entretenir des relations avec les fédérations sportives potentiellement intéressées par l'équipement pour l'organisation de compétitions et de manifestations ; de gérer les relations avec un éventuel club résident ; de commercialiser et d'assurer les prestations de séminaires ou de formations.

La manière dont sera organisée cette exploitation dépend du montage juridique du projet et de qui est, in fine, le propriétaire de l'équipement. Une telle exploitation est naturellement privée lorsque le propriétaire de l'enceinte l'est également. Lorsqu'une collectivité locale est propriétaire, situation toujours la plus fréquente dans notre pays, l'exploitation peut être réalisée en régie par la municipalité. Mais cette option ne permet souvent pas de répondre pleinement aux besoins d'une exploitation économique suffisamment développée pour limiter le niveau des contributions publiques.

L'exploitation d'une salle multifonctionnelle fait de plus en plus souvent l'objet d'une externalisation vers le secteur privé, notamment sous la forme d'une délégation de service public. La gestion de salle est devenue un métier spécifique, qui suppose la mobilisation d'expertises commerciales et techniques particulières ainsi que l'appui sur un réseau de partenaires afin de nourrir la programmation. C'est le cas de nombreux Zéniths, de Palais des Sports et des Congrès, ainsi que d'enceintes de grande et moyenne jauge – c'est en effet la multifonctionnalité, davantage que la capacité, qui nécessite ce type d'expertise.

Dans ce modèle économique innovant, intégrant l'arrivée des nouveaux acteurs que sont les exploitants d'enceintes multifonctionnelles, la relation duale entre le club et la collectivité cède la place à un trio dans lequel la collectivité, le club et l'exploitant sont liés par des conventions communes et réciproques.

Les clubs passent du statut d'usagers uniques et privilégiés de leur salle à celui de locataires contraints de partager leur salle avec d'autres événements. Le sport peut alors devenir un « entertainment » parmi d'autres, ce qui implique de sécuriser, le plus tôt possible, la place et le

statut des clubs. La même vigilance doit être accordée aux aspects économiques. Les sommes versées par les clubs pour la location de salles gérées par des exploitants « tiers » peuvent être plus ou moins importantes selon que le propriétaire est privé ou public, mais elles sont toujours conséquentes et susceptibles de modifier l'équilibre économique des clubs, si le business model n'a pas été pensé en amont.

Par exemple, les deux tiers des revenus d'une salle gérée par AEG proviennent des « revenus contractuels obligatoires » (sponsoring, naming, vente des loges et des business seats) et le dernier tiers provient de la location payée par les utilisateurs de la salle.

Les clubs doivent ainsi réfléchir à un positionnement pertinent, adapté à leur potentiel sportif et à leur stratégie de développement. C'est pourquoi certains clubs font le choix de n'utiliser les grandes salles que pour leurs seuls matches de gala, qui sont les plus à même d'assurer, grâce aux ressources supplémentaires qu'ils génèrent, un retour sur investissement.

La rentabilité des enceintes multifonctionnelles est économique et sociale

La nature des financements des enceintes multifonctionnelles (privés, publics ou mixtes) mais également la personnalité du porteur de projet (privé, collectivité, club) conditionnent les objectifs assignés à l'enceinte multifonctionnelle et le type d'exploitation qui en découle. Une salle de plus de 10 000 places et une salle de 5 000 places ne nécessitent pas les mêmes investissements, n'entraînent pas les mêmes frais de fonctionnement, ne génèrent pas les mêmes niveaux de rentabilité et ne répondent peut-être pas à des logiques d'exploitation similaires.

La réalisation des grandes salles de plus de 10 000 places, dont le coût peut varier entre 50 et 200 millions d'euros, peut être portée par des collectivités locales seules, ce qui semble toutefois de plus en plus difficile, ou nécessiter le recours à des investissements privés, soit dans le cadre d'un partenariat public/privé, soit dans celui d'un projet financé à 100 % sur des fonds privés. Les collectivités locales ne peuvent politiquement et économiquement assumer le déficit d'exploitation de tels équipements et les investisseurs privés ne seront convaincus que par des projets leur permettant de rembourser leurs emprunts et de réaliser des bénéfices. Quelle que soit leur source de financement, les grandes enceintes requièrent donc une exploitation commerciale axée sur une optimisation de l'équipement, à même de favoriser la rentabilité des capitaux investis.

Des collectivités peuvent faire le choix de participer de manière forte à un projet de salle multifonctionnelle dans le cadre du développement de leur territoire, ceci dans l'objectif d'apporter à la population un équipement événementiel faisant défaut jusqu'alors et/ou d'accompagner le développement d'un club fortement lié à l'identité de la ville. Ces salles avec une jauge commençant en moyenne à 5 000 places (et dont l'exploitation concert est moins rentable que celles de 10 000 places et plus) sont davantage enclines, au regard des investissements relativement moindres, à être portées par les collectivités locales, notamment au travers des établissements publics de coopération intercommunale.

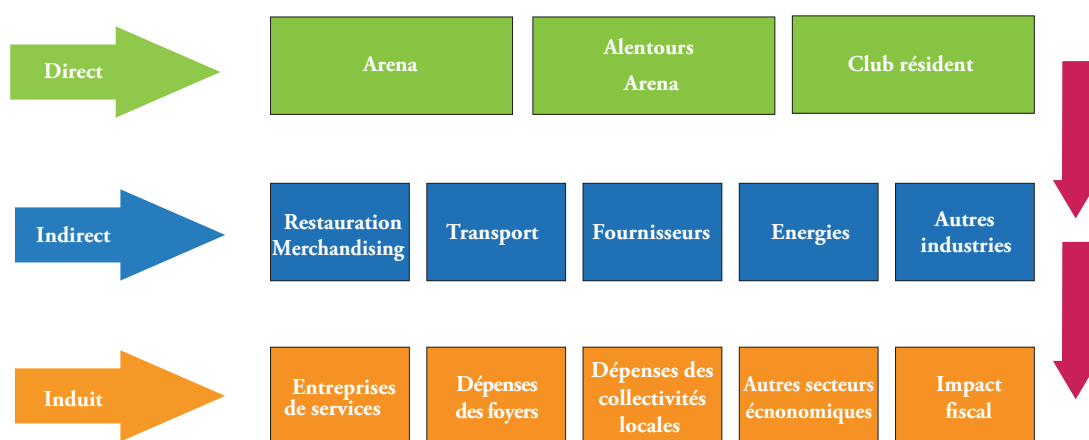
Le financement par une collectivité locale d'une enceinte multifonctionnelle ou l'accompagnement d'un tel projet aux côtés d'investisseurs privés répondent à des enjeux d'animation et d'aménagement du territoire qui sont prépondérants. La légitimité et la pertinence d'une piscine ou d'un musée ne se mesurent pas seulement à l'aune de leur capacité à être rentables économiquement mais aussi à leur valeur ajoutée sociale et leur contribution à l'épanouissement et au développement harmonieux d'un territoire et d'une population.

L'évaluation de l'impact et de l'intérêt d'une enceinte multifonctionnelle doit intégrer des éléments tels que l'offre festive apportée par sa programmation, le désenclavement d'un quartier par les infrastructures de desserte et l'aménagement urbain accompagnant de tels équipements structurants, le sentiment de modernité et de fierté suscité auprès des habitants, l'impact en termes de

communication et de notoriété que pourront avoir les événements organisés ou encore les services à la population et la création d'emplois pouvant accompagner la réalisation d'une grande salle.

S'agissant d'un équipement de grande dimension s'inscrivant lui-même la plupart du temps dans un projet d'aménagement du territoire, le projet d'Arena et les chantiers qui en découlent sont en effet des éléments moteurs de la création d'emplois directs ou indirects pour le temps de la construction comme dans le cadre de l'exploitation. L'Arena de Zagreb (15 200 places) a généré lors de sa construction près de 1 000 emplois. L'exploitation dans et autour de l'O2 Arena de Londres a généré, quant à elle, 1 500 emplois. Il en va de même pour le projet Grand Arena de Bordeaux qui prévoit 1 000 emplois lors de la construction du complexe sur le site.

Impact économique et social des Arenas



Sources : LFP/ESSMA

L'intérêt des enceintes multifonctionnelles se mesure donc, pour les collectivités locales, à leur impact économique mais également à leur utilité sociale qui n'est pas toujours suffisamment évaluée ni valorisée. Or l'adhésion d'une population à un projet a partie liée avec le rapport entre les efforts consentis par les contribuables et l'agrément direct et indirect procuré par l'équipement.

Ainsi, par exemple, un club professionnel amené à quitter une salle pour une nouvelle, plus grande et plus adaptée, libère de nombreux créneaux horaires, qui se traduisent en milliers d'heures « rendues » à la collectivité et que celle-ci pourra ouvrir à l'activité sportive associative et scolaire. La construction de nouvelles enceintes, y compris sur fonds privés, permet donc à la collectivité d'accroître son offre sportive à destination de l'ensemble de la population.

Des enceintes multifonctionnelles avec une utilité pour le grand public peuvent ainsi exister par la volonté forte d'une ville, ou être portées par un projet intercommunal avec un financement public important tant pour leur réalisation que pour leur fonctionnement.

La sécurisation et la valorisation des investissements restent à renforcer

Un décalage apparaît entre la prise de conscience de la nécessité d'optimiser l'exploitation d'une enceinte sportive ou multifonctionnelle, qu'elle soit de 5 000 ou de 10 000 places et plus, et la possibilité de voir refuser, lors de son élaboration, la prise en compte de critères commerciaux.

Le décret n° 2006-217 du 22 février 2006 faisant suite à un avis du Conseil d'Etat rend en effet possible la réalisation d'enceintes événementielles ne répondant pas aux besoins des usagers qui devraient l'utiliser. Ainsi, l'actuelle rédaction de l'article R.131-33 du code du sport indique que

les fédérations délégataires « ne peuvent imposer, en matière d'équipements sportifs, des règles dictées par des impératifs d'ordre commercial, telles que la définition du nombre de places et des espaces affectés à l'accueil du public ou la détermination de dispositifs et d'installations ayant pour seul objet de permettre la retransmission audiovisuelle des compétitions ».

La question de la jauge, les prestations en matière d'hospitalité (loges, business seats, salons), les critères propres à l'événement sportif (taille des vestiaires, locaux annexes...) ou les conditions techniques nécessaires aux retransmissions audiovisuelles ne sauraient être dissociés et reflètent la stricte nécessité de voir les grandes salles fonctionner comme des entités économiques propres, visant un double objectif de réduction des investissements publics et d'autonomisation des clubs professionnels vis-à-vis des collectivités. De plus, la définition de la capacité des enceintes sportives et les conditions d'accueil du public ne sont pas seulement dictées par des impératifs d'ordre commercial, mais demeurent avant tout un élément consubstantiel à la sécurité des personnes et à la qualité de l'organisation des événements sportifs.

Une réflexion permettant de s'assurer de cette prise en compte des critères commerciaux dans l'élaboration des enceintes à usage événementiel paraît nécessaire. La Commission estime qu'entre un excès et une volatilité normatifs ingérables pour les collectivités locales et la nécessité de voir les clubs évoluer dans des enceintes adaptées à leur développement et aux exigences posées pour participer à des compétitions de haut niveau, le chemin du dialogue et de l'élaboration d'une norme partagée entre les collectivités locales et le mouvement sportif doit prévaloir [Préconisation 16].

L'exploitant futur doit intervenir au cœur et en amont de la réalisation du projet

Les coûts induits par la réalisation d'un projet de grande salle conduisent à rechercher des sources de revenus diverses provenant d'une utilisation multifonctionnelle. L'exploitant, par son expérience, sait de quelle manière l'équipement doit être réalisé afin de répondre au mieux aux différents usages qui vont composer sa programmation. La modularité, la polyvalence des espaces, les impondérables techniques, les circulations dans l'enceinte sont autant de paramètres qui conditionnent l'optimisation de l'outil et nécessitent à ce titre des échanges entre les porteurs du projet, ceux qui vont le réaliser et l'exploitant.

La réussite d'un projet de grande salle suppose une approche globale dans laquelle la conception, l'exploitation, l'entretien et la maintenance sont pensés simultanément. Le montage juridique et financier d'un projet impacte non seulement directement le mode de gestion de l'exploitation future mais également la manière dont la problématique de l'exploitation sera intégrée dans la réalisation du projet.

La maîtrise d'ouvrage publique et le contrat de partenariat public-privé sont les deux modes de réalisation amenés à être utilisés le plus fréquemment en matière d'enceintes multifonctionnelles, équipement revêtant un intérêt particulier pour les collectivités locales, à travers l'aménagement et l'animation de leur territoire. Le financement entièrement privé est par essence dégagé des contraintes relatives à l'encadrement juridique des projets portés par le public et peut donc organiser à sa convenance la gestion de son projet (Annexe 9).

La réalisation en maîtrise d'ouvrage publique n'est pas le mode le plus propice pour inscrire au cœur des projets la prise en compte de l'exploitation. Il convient de rappeler que le code des marchés publics ne permet pas d'organiser une procédure unique de conception – construction – exploitation, ces séquences faisant l'objet de marchés distincts (procédures différentes, allotissement...). Parfois l'exploitant peut ainsi être désigné une fois que l'ouvrage est sorti de terre et découvrir un équipement présentant des contraintes ou des caractéristiques pouvant grever l'exploitation future.

La réalisation sous maîtrise d'ouvrage publique d'une grande salle, comme de tout autre équipement, suppose une dissociation chronologique des phases de conception (concours d'architecte), de réalisation (marchés de travaux) puis d'exploitation (régie, délégation de service public ou marché d'exploitation). Cette réflexion non globale et commune entre les différents intervenants est particulièrement préjudiciable dans le cas des Arenas. Elle permet difficilement d'une part d'appréhender d'un seul tenant la réalisation de l'enceinte en elle-même avec la prise en compte de tous les leviers garantissant la multifonctionnalité et une exploitation optimisée, et d'autre part d'intégrer les réalisations annexes, qu'elles soient hôtelières et/ou commerciales, accompagnant souvent la réalisation de ces enceintes.

Cette multiplication de procédures de consultation (appels d'offres, concours...) distinctes a parfois pour effet d'allonger les délais. Le temps de la validation et de la prise de décision peut être relativement long entre les concours et le lancement des marchés de travaux ainsi qu'au cours des différentes phases de la mission de maîtrise d'œuvre. La multiplication des prestataires peut également engendrer des « retards en chaîne » de certaines entreprises de travaux pouvant impacter le déroulement global du chantier. En plus de l'absence dommageable de maîtrise des délais et des coûts, la réalisation d'un projet de grande salle peut éventuellement s'inscrire dans une temporalité très contrainte lorsque cette dernière est nécessaire en vue de l'accueil d'un grand événement international.

Le marché de conception-réalisation est un schéma permettant de corriger cette difficulté que présente la maîtrise d'ouvrage publique « classique » puisqu'il permet d'associer la conception et la réalisation dans un marché unique. La reconnaissance nécessaire de la technicité de l'ouvrage posée par le second alinéa de l'article 37 du code des marchés publics pourrait être reconnue pour la réalisation d'enceintes multifonctionnelles. Mais la jurisprudence révèle que le critère en lui-même de technicité peut prêter à débat et induire une relative insécurité juridique. Le marché de conception-réalisation ne répond pas de plus nécessairement, de manière suffisante, à l'ensemble des problématiques d'exploitation induites par un projet de grande salle.

La maîtrise d'ouvrage publique offre un modèle simple mais avec une absence de maîtrise des coûts et des délais et une séparation de la conception et de l'exploitation extraordinairement préjudiciable en matière d'enceintes multifonctionnelles. Elle ne permet pas de répondre de manière optimale aux problématiques liées aux enjeux d'exploitation pour des projets dans lesquels un haut niveau de multifonctionnalité apparaît indispensable.

Le contrat de partenariat public-privé dont l'utilisation pour des enceintes sportives est de plus en plus fréquente permet de surmonter ces difficultés de la maîtrise d'ouvrage publique. Le régime juridique des contrats de partenariat public-privé a été mis en place le 17 juin 2004 et a fait l'objet de plusieurs évolutions dont la dernière remonte au 17 février 2009. Le contrat de partenariat public-privé, à la grande différence de la maîtrise d'ouvrage publique, se caractérise par une approche globale incluant la conception, le financement, la construction, la maintenance mais également parfois l'exploitation et les activités annexes génératrices de recettes.

Ce montage juridique offre une relative souplesse mais sa limite réside dans la capacité des enceintes sportives à pouvoir y être éligibles. Ce contrat ne peut en effet être mis en œuvre que si la démonstration est faite que le projet est urgent, complexe ou efficient (il doit être prouvé que le partenariat a un intérêt supérieur par rapport aux autres modes juridiques de la commande publique).

Dans un contrat de partenariat, le projet est mené par un partenaire privé assurant, pour le compte de la collectivité, éventuellement la conception (la collectivité peut conserver cette conception et confier au partenaire seulement les autres missions), le préfinancement total ou partiel, la réalisation (GER: gros entretien renouvellement, entretien-maintenance), l'exploitation hors service public et, le cas échéant, la valorisation d'un programme immobilier connexe.

Il apparaît que l'intérêt du schéma de contrat de partenariat réside dans l'intégration la plus large des différentes missions se traduisant par un périmètre élargi. La dissociation soit « en amont » de la conception, soit « en aval » de l'exploitation économique serait en effet de nature à limiter les bénéfices attendus de ce montage juridique et financier.

La réalisation d'un projet d'enceinte multifonctionnelle en contrat de partenariat permet d'associer dans un seul et même contrat la conception, la réalisation ainsi que l'exploitation économique (hors utilisation par le service public). Le cas échéant, ce schéma présente l'intérêt de confier à une entreprise (ou un groupement d'entreprises) spécialisée(s) en la matière la conception et la mise en œuvre d'un programme économique cohérent autour de la grande salle.

Le schéma de contrat de partenariat est par ailleurs particulièrement incitatif s'agissant des délais de réalisation puisque par principe le partenaire commence à percevoir sa rémunération à la date de mise à disposition effective de l'équipement. Les premiers contrats conclus en France se caractérisent par un bon respect des délais contractuels.

Cette association de la conception, de la construction et de l'exploitation permet de confronter la signature architecturale importante du bâtiment aux contraintes de construction, mais aussi aux besoins d'exploitation future tant en matière d'entretien et de maintenance que de multifonctionnalité. Inscrire l'exploitation en amont du projet, c'est mieux réfléchir à ses modalités en permettant notamment d'assurer toute l'effectivité de la prise en compte du développement durable.

Il s'agira ainsi par exemple de concevoir une salle avec des tribunes aisément rétractables et des angles de vue dans toutes les configurations, favorisant une exploitation optimisée ; ou encore de choisir des matériaux ayant une durée de vie pertinente par rapport aux besoins d'une exploitation dans le temps. Le cas de l'ampoule illustre la nécessité de cette approche en coût global combinant le coût de la construction et celui de l'exploitation. Prendre les ampoules les moins chères, mais d'une durée de vie de six mois, pour gagner l'appel d'offres alors que des ampoules plus onéreuses à l'achat mais d'une durée de vie plus longue auraient été plus économiques sur le moyen terme est un exemple éclairant.

Une telle intégration évite souvent d'exposer la collectivité à de nombreux « risques de conception », que ce soit la sous-estimation des coûts réels de construction, l'inadaptation de l'équipement à une exploitation économique optimisée hors besoins sportifs ou l'insuffisante anticipation des charges d'entretien et de maintenance qui, sur la durée de vie d'un équipement, représentent un enjeu considérable.

L'intégration de l'exploitation à la réalisation du projet assure la mise en valeur de l'équipement, son entretien et son optimisation. Ceci est primordial pour remplir l'objectif ultime recherché par tout propriétaire et tout exploitant : minimiser les charges d'exploitation de l'enceinte et maximiser les revenus générés par l'ensemble de l'équipement.



Créer les conditions
pour le développement
des Arenas en France

III.1. La création de salles à vocation événementielle relève de l'« intérêt général »

L'intérêt général reconnu aux enceintes sportives doit être décliné

L'article 28 de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 relative au développement et à la modernisation des services touristiques a concrétisé une grande avancée, portée par le rapport « Grands Stades-Euro 2016 » de la Commission présidée par Philippe Séguin. En effet, la reconnaissance d'intérêt général pour les enceintes sportives recevant des compétitions internationales ou des manifestations organisées par les fédérations ou les ligues professionnelles (que ces installations soient de propriété publique ou privée), témoigne de la place prise par de tels équipements dans l'aménagement des territoires et de la place qu'ils devraient prendre dans le rayonnement et l'attractivité de notre pays.

L'objectif de cette reconnaissance étant de faciliter la réalisation de tels équipements, l'inscription d'un projet de grande salle sur la liste fixée par arrêté du ministre chargé des Sports pourrait permettre aux collectivités locales de s'en prévaloir au moment des délibérations pour appuyer leur motivation.

L'instruction n° 09-110 du 1^{er} septembre 2009 du ministère des Sports, à l'attention des préfets de région ou de département, a précisé la procédure à suivre. Mais celle-ci n'a, pour l'instant, donné lieu à aucune déclaration effective. Comme le relève cette instruction, la mesure « trouve toute sa justification pour les projets portés par des opérateurs privés », les collectivités pouvant apporter leur concours au financement des enceintes et de leurs équipements connexes dès lors que leur caractère d'intérêt général n'est pas remis en cause par l'appréciation souveraine des tribunaux.

Les grandes salles multifonctionnelles nécessaires à la France pour lui permettre d'accueillir des événements internationaux et offrant par leur polyvalence un service événementiel diversifié à l'ensemble de la population s'inscrivent pleinement dans cette notion d'intérêt général.

Aujourd'hui, des projets de grandes salles multifonctionnelles existent et d'autres sont en cours d'étude.

Quelques fédérations importantes se sont déjà exprimées quant à leur volonté de concourir à l'organisation de grandes compétitions internationales à l'échéance de 2015. En ce qui concerne la construction des installations leur permettant de le faire, il y a urgence. Une réelle dynamique en faveur de ces projets devrait déboucher sur une possible accélération des procédures et éviter que certains dossiers ne s'enlisent en raison de complications administratives ou de difficultés à concevoir des montages juridiques et financiers adaptés à de telles ambitions.

En conséquence, la Commission fonde beaucoup d'espoir sur cette reconnaissance d'intérêt général pour de telles enceintes et souhaite que cette dernière soit systématiquement étudiée pour des projets de grandes salles multifonctionnelles dès lors qu'ils auraient reçu le label Arena [Préconisation 5].

Cette reconnaissance d'intérêt général devrait permettre aux collectivités territoriales et à leurs groupements de mettre en œuvre des conditions facilitant la réalisation des ouvrages et des équipements nécessaires au fonctionnement et à la desserte de ces enceintes.

Au-delà de cette possibilité de financement, la loi du 22 juillet 2009 ne semble pas en l'état se substituer aux procédures existantes en matière de droits de l'urbanisme, de la construction, du transport, de l'environnement, de la sécurité, de l'expropriation, de la domanialité. Or, une telle reconnaissance d'intérêt général doit s'accompagner d'avantages opérationnels afin que l'objectif poursuivi (favoriser la réalisation des projets) puisse être effectivement atteint.

Une déclinaison de la déclaration d'intérêt général pourrait ainsi porter sur la possibilité d'expropriation pour cause d'utilité publique et bénéficier de la procédure facilitant l'adaptation des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Possibilité d'expropriation pour cause d'utilité publique

S'il apparaît délicat d'autoriser une expropriation, directement, au bénéfice d'un opérateur privé qui n'agirait pas dans le cadre d'un contrat public ou public/privé, il pourrait être envisagé d'inscrire les projets d'enceintes sportives reconnues d'intérêt général dans la liste des catégories d'immeubles susceptibles, après leur expropriation par une personne publique, d'être confiés de gré à gré à des personnes publiques ou privées, sous condition que celles-ci les utilisent aux fins prescrites par le cahier des charges annexé à l'acte de cession.

L'article L.21-1 du code d'expropriation liste les immeubles pouvant bénéficier d'une telle procédure, certaines catégories apparaissant assez proches (en termes d'utilité publique) des grandes salles multifonctionnelles. La Commission propose d'ajouter les enceintes sportives d'intérêt général à la liste de l'article L.21-1 du code d'expropriation pour cause d'utilité publique [Préconisation 7]. Le risque est en effet réel de voir certains projets freinés, voire bloqués en raison d'une absence de maîtrise totale du foncier envisagé.

Déclaration de projet pour modification du PLU

La déclaration de projet définie à l'article L.123-16 du code de l'urbanisme a pour objet d'imposer une mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure plus souple et plus rapide que la révision dudit Plan. Cette déclaration de projet présente l'intérêt de faciliter l'adaptation des PLU sans nécessiter une procédure de révision longue, complexe et souvent contestée. Les codes de l'environnement et de l'urbanisme indiquent que ne sont concernés par la déclaration de projet et les opérations soumises à enquête publique que les projets publics. Il en résulte que seuls peuvent faire l'objet d'une procédure de mise en compatibilité avec une déclaration de projet, les projets publics au sens « projets réalisés par des personnes publiques ». La Commission propose dès lors d'étendre aux enceintes sportives reconnues d'intérêt général, indépendamment de leur mode de réalisation, la procédure de mise en compatibilité du PLU avec une déclaration de projet [Préconisation 8].

Encourager, par une labellisation Arena, la multifonctionnalité d'une nouvelle génération de salles événementielles

Ces dernières années, de nombreux projets se sont développés, de manière unilatérale, sans que toute l'expertise nécessaire ne soit mobilisée et sans que le souci de l'aménagement du territoire ne soit suffisamment pris en compte.

Cette situation invite à réfléchir sur la mise en place d'une coordination des projets et d'une régulation en matière d'équipements lorsque ceux-ci participent de l'attractivité internationale, de l'aménagement du territoire et du développement du sport français. Les enjeux et les investissements sont trop importants pour ne pas essayer d'éviter, sur des projets aussi structurants, des erreurs de conception ou de localisation.

La mise en œuvre de la multifonctionnalité nécessite, de la part des porteurs de projet, une connaissance fine des caractéristiques propres de chacun des événements pouvant y être accueillis.

L'approche multifonctionnelle, quelle que soit la jauge de la salle, doit être intégrée dès la conception, en fonction des usages envisagés. Certaines enceintes limitées dans leur usage auraient pu, lors de l'élaboration du projet, intégrer une approche multifonctionnelle et éviter des choix de conception préjudiciables à l'exploitation future.

L'exercice menant du projet à sa réalisation s'avère souvent long et complexe et doit tenir compte du temps politique et du caractère aléatoire de l'inscription dans la durée des volontés politiques indispensables à l'aboutissement de tels projets.

La multiplicité des instances impliquées, la lourdeur de certaines procédures, la difficulté à réunir le financement nécessaire compliquent, fragilisent et obèrent la concrétisation de projets par ailleurs pertinents et nécessaires.

La Commission propose la création d'un label Arena afin de garantir la qualité multifonctionnelle des nouveaux équipements et de favoriser leur émergence par une aide financière inhérente à cette certification [Préconisation 2].

La volonté de favoriser l'avènement de salles multifonctionnelles doit être affirmée et portée par l'État lui-même sous une forme incitative. L'autonomie des collectivités territoriales et la nécessité de voir les opérateurs privés investir dans la réalisation de salles appellent à encourager et accompagner la liberté d'entreprise. La création d'un label Arena, donnant droit à un soutien financier de l'État indépendamment du mode de réalisation des projets, laisse toute latitude au porteur de projet de s'inscrire ou non dans cette démarche tout en garantissant l'émergence d'une nouvelle génération d'équipements réellement multifonctionnels.

La définition des critères du « label Arena » et la labellisation elle-même seraient placées sous le contrôle d'un « Comité Arena », composé d'experts intervenant dans les domaines de la conception, la construction et l'exploitation d'enceintes multifonctionnelles [Préconisation 3].

Ce Comité serait, en amont, chargé de préciser le cahier des charges pour une première catégorie de salles de 10 000 places et plus ainsi que pour une seconde catégorie de salles de 5 000 à 8 000 places en configuration sport¹. Des considérations techniques et une méthodologie précise seraient à respecter afin de répondre de la qualification de multifonctionnalité et de justifier d'un financement de l'État (Annexe 2).

Le Comité Arena pourrait voir son action s'inscrire dans les missions déjà reconnues au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et s'appuyer sur les services de ce dernier. Etablissement public national placé sous la tutelle du ministre chargé des Sports, le CNDS participe à l'aménagement du territoire en encourageant la création de nouveaux équipements sportifs ou en finançant leur rénovation.

Le Comité Arena serait un organe chargé d'encourager la multifonctionnalité, d'assurer une veille sur le sujet et de sélectionner les projets pouvant être éligibles à un financement de l'État, mais aussi d'offrir un guichet à même de simplifier les démarches, de conseiller les porteurs de projet dans leurs choix et de les aiguiller dans les procédures (Annexe 1).

III.2. La mobilisation des fonds publics et privés est nécessaire à l'avènement des Arenas

Le soutien financier de l'État répond à l'enjeu national de ces équipements structurants

La Commission a longuement débattu des projets de grandes salles susceptibles de bénéficier d'un soutien de l'État. Il a été considéré comme opportun de distinguer d'une part une aide spéciale pour le financement des sept grandes enceintes nécessaires au rayonnement

¹. Cette segmentation vise à encourager une distinction claire entre les salles événementielles d'envergure nationale et les enceintes de dimension régionale répondant aux besoins des grands clubs.

international et à l'attractivité de la France et d'autre part un soutien revalorisé pour le second niveau de salles (5 000 à 8 000 places), destinées à des clubs d'élite, sous la forme de contributions s'inscrivant dans les procédures de financement habituelles.

Il peut être envisagé que le Comité Arena propose au CNDS, composé de représentants de l'État, du mouvement sportif et des collectivités territoriales, les projets d'enceintes multifonctionnelles pouvant recevoir le label Arena ouvrant droit à deux types de financement :

- une aide exceptionnelle de l'État pour la réalisation des sept enceintes de plus de 10 000 places ;
- un financement des projets d'enceintes entre 5 000 et 8 000 places dans le cadre du soutien classique apporté aux équipements sportifs par le CNDS.

Abondement exceptionnel pour la réalisation de sept grandes enceintes événementielles de 10 000 places et plus

Les projets de grandes salles multifonctionnelles, y compris celles financées par des fonds privés, ne peuvent aboutir sans le soutien et la participation des collectivités territoriales et de l'État. Ce soutien peut prendre la forme de la mise à disposition d'emprises foncières, de la prise en charge des infrastructures d'accès, de l'assouplissement des procédures et autorisations administratives ou encore d'un financement.

Face aux difficultés politiques, juridiques et financières rencontrées pour faire aboutir des projets complexes et structurants, l'enjeu de la compétitivité sportive de nos clubs mais également de nos sélections nationales, pénalisées elles aussi par le retard de la France en matière de grandes salles, et l'enjeu stratégique du rayonnement international et de l'attractivité des territoires (national et régionaux) justifient l'implication et la mobilisation de l'État.

Rares sont les collectivités locales qui font ou peuvent faire le choix d'investir des sommes aussi importantes pour ces équipements. Certes, la spécificité des enceintes multifonctionnelles, qui proposent une offre de spectacles diversifiée, a vu certaines collectivités franchir le pas. Le recours au partenariat public-privé ou la prise en charge à 100 % d'un projet par des fonds privés sont des options à encourager qui ne sont pas exclusives d'une participation de l'État.

En matière d'équipements sportifs, l'État a déjà su faire preuve de volontarisme par le passé en facilitant ou en finançant la construction de certains équipements structurants d'importance nationale (loi pour le Stade de France, jeux Olympiques d'hiver d'Albertville en 1992, reconnaissance du caractère d'intérêt général, soutien au financement des stades de l'Euro 2016).

La Commission a estimé à sept enceintes construites ou rénovées avec une jauge supérieure ou égale à 10 000 places le besoin de la France pour rattraper son retard. Ces sept salles se composeraient d'une enceinte de 20 000 places, d'une de 15 000 places et de cinq de 10 000 places en configuration sport, soit un objectif total de 85 000 places.

L'enveloppe globale d'un tel programme, pour la seule construction des enceintes, c'est-à-dire sans prendre en compte les éventuels projets annexes, peut être estimée à près de 700 millions d'euros, avec le coût au siège d'une Arena évalué à 8 000 euros.

L'analyse du prix de revient par siège des différentes enceintes construites ces dernières années donne en effet les indications suivantes (Annexe 5) :

- 6 000 à 7 000 euros en moyenne pour les Arenas construites ces dernières années en Europe ;
- 3 400 euros en moyenne pour les Zéniths ;
- 4 800 euros pour les salles multifonctionnelles de 5 000 places construites récemment en France ;

- entre 5 000 et 9 000 euros en moyenne pour les projets actuels de grandes enceintes de 10 000 places et plus en France.

Compte tenu des délais de réalisation des projets, des exigences qui seront fixées par le label Arena, notamment en matière de modularité et de développement durable, et de l'écart existant toujours entre un coût estimé et un coût constaté, l'hypothèse de 8 000 euros au siège semble une base raisonnable.

L'aide de l'État, pour être assimilée à un véritable « effet de levier », pourrait se situer aux alentours de 20 % du montant des projets. Le coût du projet de référence ne prendrait en compte que la seule construction de l'enceinte et non les éventuels programmes commerciaux annexes (centre commercial, hôtel...).

C'est pourquoi la Commission propose un abondement exceptionnel estimé à 140 millions d'euros pour contribuer au financement et à la réalisation de sept Arenas de plus de 10 000 places en configuration sport [Préconisation 4]. L'obtention du label Arena garantirait au porteur de projet un soutien financier par le CNDS, à partir de ces ressources exceptionnelles supplémentaires. Ce soutien représenterait en moyenne 20 % de la dépense subventionnable et son taux exact serait déterminé par le Comité Arena en concertation avec le comité de programmation du CNDS. A l'instar du dispositif de financement des politiques contractuelles retenu pour certains grands projets par le CNDS (vélodrome de Saint-Quentin, base nautique de Vaires-sur-Marne), le projet serait enfin approuvé par le conseil d'administration du CNDS.

La participation financière de l'État, répartie sur plusieurs exercices budgétaires, sera à la fois un levier économique déterminant pour la réalisation des projets nécessaires à la France et une incitation à la prise en compte d'éléments indispensables à l'inscription dans la durée de ces enceintes structurantes tels que la modularité ou le développement durable.

La participation de la puissance publique à ces projets aurait pour contrepartie un engagement d'affectation prioritaire à l'accueil d'événements sportifs internationaux auxquels la France serait candidate.

N'oublions pas en effet que, par leur caractère multifonctionnel, ces nouvelles salles permettront à de nombreuses fédérations de pouvoir concourir, avec des chances de succès renforcées, à l'attribution de grandes compétitions internationales qui augmenteront le rayonnement de la France au plan international.

S'agissant d'équipements de grande dimension s'inscrivant eux-mêmes, la plupart du temps, dans une perspective d'aménagement du territoire, les projets de grandes salles et les chantiers et les activités économiques qui en découlent sont des éléments moteurs de la création d'emplois directs et indirects. Le bénéfice apporté est à la fois social et économique. Les services consommés, les emplois créés sur le site et à la périphérie de celui-ci, a fortiori lorsque l'enceinte est complétée de programmes annexes, l'impact fiscal et le gain de notoriété participent d'une création de valeur significative et durable.

Soutien à la construction des enceintes multifonctionnelles de 5 000 places

Toutes les villes et tous les territoires n'ont pas besoin de salles de 10 000 places. Des jauges intermédiaires peuvent répondre à des besoins d'animation du territoire et participer au développement de clubs d'élite.

Dès lors qu'ils auraient reçu le label Arena pour leur catégorie de jauge et qu'un club de haut niveau en serait utilisateur, ces équipements, d'une jauge comprise entre 5 000 et 8 000 places, pourraient bénéficier d'un soutien financier de l'État par l'intermédiaire du CNDS. Le Comité Arena proposerait la labellisation de ces salles au comité de programmation du CNDS dans le cadre de son instruction.

Ce soutien impliquerait, pour la Commission, d'accroître les crédits équipements du CNDS, qui sont cette année de 80 millions d'euros, afin de ne pas pénaliser son action actuelle. Ce fléchage d'un soutien spécifique vers ces enceintes multifonctionnelles, avec un usage essentiellement professionnel et une vocation événementielle, nécessitera une adaptation des critères d'attribution des financements du CNDS [Préconisation 15].

Il est important de préciser qu'un financement public peut ne pas constituer une aide contraire au Traité. La Cour de Justice des Communautés Européennes, dans son arrêt *Altmark* du 24 juillet 2003, définit ainsi la notion d'aide de l'État : « Un financement public peut échapper à la qualification d'aide d'État si l'entreprise bénéficiaire est effectivement chargée de l'exécution d'obligations de service public clairement définies, si la compensation est établie de façon objective et transparente afin d'éviter qu'elle comporte un avantage économique bénéficiaire par rapport à des entreprises concurrentes, si la compensation ne dépasse pas ce qui est nécessaire pour couvrir tout ou partie des coûts occasionnés par l'exécution des obligations de service public en tenant compte des recettes ainsi que d'un bénéfice raisonnable pour l'exécution des obligations, si le niveau de compensation est déterminé sur la base d'une analyse des coûts qu'une entreprise moyenne bien gérée aurait encourus ».

Plusieurs prises de position récentes des instances communautaires semblent de nature à conforter un financement public des grandes salles dans le respect des dispositions du Traité. La Commission Européenne a considéré le 15 décembre 2000 dans une décision relative au financement public d'une piscine qu'une subvention d'exploitation ne constituait pas une aide d'État au motif qu'elle n'était pas susceptible d'affecter les échanges intracommunautaires dès lors que les installations étaient « utilisées par les habitants de la ville et des communes voisines ».

La résolution, non législative, du Parlement Européen sur l'avenir du football professionnel, adoptée le 29 janvier 2007, va dans ce sens en invitant la Commission à « définir des lignes directrices claires pour l'application des règles gouvernant les aides de l'État, en précisant quel type de soutien est acceptable et légitime pour la réalisation de missions sociales, culturelles et éducatives du football, comme le soutien financier ou autre qu'octroient les autorités publiques aux fins de construction ou de modernisation de stades et autres équipements de football ». Le *Livre blanc sur le sport*, publié par la Commission Européenne en juillet 2007, ne fait pas de distinction, s'agissant du rôle sociétal, entre le sport amateur et le sport professionnel.

En se fondant sur l'intérêt général du spectacle sportif et de son accès au plus grand nombre dans des conditions socialement non discriminantes, il paraît souhaitable de proposer à la Commission Européenne que la réalisation ou la rénovation de grandes enceintes sportives multifonctionnelles puisse, dans le cadre de la remise à niveau du patrimoine français, recevoir la qualification de service d'intérêt économique général (SIEG), au sens de l'article 106, alinéa 2 du Traité [Préconisation 6].

Une qualification de service d'intérêt économique général (SIEG) pour les enceintes événementielles avec exploitation économique que sont les équipements sportifs et multifonctionnels permettrait de sécuriser l'apport financier de la puissance publique à la réalisation de ces derniers.

Le développement de l'investissement privé doit être favorisé et encouragé

Contrairement à une idée reçue, le partenariat public-privé n'est pas un mécénat d'entreprise et les candidats attendent nécessairement une rémunération de leur préfinancement. Le terme de préfinancement préconisé par la Mission d'Appui au Partenariat Public Privé (MAPPP) induit bien que les fonds mobilisés par le partenaire pour le financement initial font l'objet d'une rémunération dans le cadre du contrat.

Il est évident que les conditions de financement susceptibles d'être obtenues par un « privé » sont plus onéreuses que celles consenties à une entité publique. En premier lieu, le financement sera subordonné à l'apport de fonds propres dont la rémunération associée à un risque est en général supérieure à 10 % (et souvent de l'ordre de 12 à 15 %). En second lieu, le financement obtenu auprès d'établissements bancaires est lui aussi plus onéreux que celui dont peut bénéficier une personne publique, la cession de créance ne faisant que réduire cet écart.

Il est d'autant plus nécessaire de prendre des mesures spécifiques afin d'encourager les financements privés dans la réalisation de grandes salles que les collectivités pourront de moins en moins subvenir seules à de telles dépenses. Ces mesures peuvent porter sur des garanties publiques, une incitation fiscale au naming et une sécurisation de l'accès au partenariat public-privé.

Un dispositif de garantie publique pour favoriser le financement des projets privés

Dans le contexte actuel, le financement par un club sportif d'un projet d'équipement s'avère excessivement délicat. Le montant de l'opération, la maturité souhaitée (longue) ainsi que le profil de l'emprunteur (club sportif donc « à risque ») sont appréhendés par les organismes prêteurs avec beaucoup de réticences. Il en sera de même pour un investisseur indépendant, privé, désireux d'intégrer le club. L'accès au financement et l'obtention de bonnes conditions de financement (taux et maturité) passent donc, inéluctablement, par des garanties publiques.

La réalisation de grandes salles par des opérateurs privés (incluant ou non des clubs sportifs professionnels) soulevant potentiellement d'importantes difficultés de financement, la Commission a considéré que la mise en œuvre d'un mécanisme de garantie d'emprunts était nécessaire. Ces garanties publiques ne seraient octroyées qu'aux grandes salles déclarées d'intérêt général en application de l'article 28 de la loi du 22 juillet 2009.

Le bénéficiaire de la garantie d'emprunt contracterait en contrepartie une obligation d'affectation prioritaire de l'enceinte, ce pour une durée égale à celle de l'emprunt garanti. La garantie pourrait être octroyée par l'État, s'agissant des grandes salles destinées à l'accueil des grands événements internationaux, et par les collectivités, pour les grandes salles destinées aux clubs sportifs professionnels. Les propriétaires et exploitants des enceintes bénéficiant de garanties publiques pour le financement de leur projet s'engageraient en contrepartie à mettre de façon prioritaire leur enceinte à disposition des fédérations pour l'accueil de compétitions internationales et de clubs résidents éventuels.

Pour la garantie de l'État, soulignons qu'un tel mécanisme a été institué par la loi de finances rectificative de 2009 (article 6), autorisant l'État à accorder sa garantie pour des prêts accordés au titulaire d'un contrat de partenariat, d'une concession de travaux ou d'une convention de délégation de service public ou sur les créances émises. Pour ce faire, les projets concernés doivent être jugés « prioritaires » et faire l'objet d'une contractualisation avant le 31 décembre 2010. La Commission propose d'étendre cette disposition aux projets de grandes salles reconnues d'intérêt général (celles nécessaires pour les candidatures) indépendamment de leur mode de réalisation, et de pérenniser en conséquence ce dispositif au regard de l'objectif Arenas 2015 [Préconisation 9].

Certains projets pourraient être développés ou portés par les clubs sportifs eux-mêmes. En l'état actuel du droit, l'article L.113-1 du code du sport interdit l'octroi de garanties d'emprunts par les collectivités locales et leurs groupements aux clubs sportifs.

Paradoxalement, les collectivités territoriales peuvent ainsi garantir les emprunts d'entreprises privées à hauteur de 50 % à 80 % de l'emprunt mais ont l'interdiction de garantir les emprunts des clubs sportifs professionnels. Ces garanties ne seraient pas destinées au fonctionnement du club mais à des investissements en équipements dans lesquels il est politiquement et économiquement pertinent de voir les clubs s'impliquer davantage.

La Commission propose une évolution de l'article L.113-1 du code du sport afin que le dispositif de garantie publique des emprunts contractés en vue de la réalisation d'enceintes sportives puisse également bénéficier aux projets portés par des clubs sportifs professionnels en contrepartie d'une obligation d'affectation sportive prioritaire pour la durée de l'emprunt garanti [Préconisation 10].

Inciter à la mobilisation de contributions au financement sous forme de naming

Le naming consiste pour une entreprise à associer sa dénomination ou sa marque à un équipement. Il se caractérise généralement par un contrat de longue durée conclu avec le propriétaire de l'équipement en contrepartie de l'exposition offerte par l'apposition de la dénomination ou de la marque, en échange d'une contribution au financement des investissements.

Le naming est un outil efficace pour développer la notoriété d'une marque et une aide au financement du projet pour les investisseurs. Les montants investis par les entreprises varient selon la zone de chalandise dans laquelle se trouve l'enceinte, la notoriété du club résident et les éléments inclus dans le contrat de sponsoring. Cette pratique, initiée en Amérique du Nord pendant l'entre-deux-guerres, s'est réellement implantée en Europe au début des années 2000, notamment en Allemagne. Elle s'est depuis très largement répandue dans les pays scandinaves, au Royaume-Uni et dans les pays de l'Est de l'Europe.

Le marché des droits de ventes des noms de stade a connu aux États-Unis une croissance spectaculaire au cours des quinze dernières années, avec des contrats aux montants et aux durées en progression constante. 70 % des stades ou des salles des 121 clubs professionnels de base-ball, de hockey sur glace, de football américain et de basket font l'objet d'un naming, dont 90 % des enceintes des clubs de la NHL (hockey sur glace) et 80 % de ceux de la NBA (basket).

Le montant total des droits du naming aux États-Unis est de 3,5 milliards de dollars. Pour les Arenas américaines, le montant moyen du naming est de 60,5 millions de dollars pour une durée moyenne de 20 ans, soit un loyer annuel de 3,2 millions de dollars.

Beaucoup d'Arenas européennes accueillant du hockey sur glace utilisent le naming, y compris pour des jauges d'enceintes de 5 000 à 7 000 places. 20 % du remboursement annuel du stade de l'Allianz Arena est le fait du seul naming (6 millions d'euros par an). Le contrat de naming de l'O2 Arena de Londres s'élève à 8 millions d'euros par an ; celui de la Lanxess Arena de Cologne est estimé entre 1,5 et 2 millions d'euros annuels.

Depuis son arrivée en Europe, le naming peine cependant à s'implanter en France, pour trois raisons essentielles :

- les infrastructures sportives sont en majorité la propriété des collectivités locales ;
- l'implantation assez systématique des sièges sociaux des grandes entreprises en Ile-de-France ;
- l'évolution culturelle est difficile à faire accepter, notamment auprès des médias.

L'absence de grandes salles en France évite toutefois la difficulté de renommer une entité possédant déjà un nom historique et connu du grand public. Le naming, revenu complémentaire pouvant s'avérer très utile dans le montage financier de certains projets, doit être incitatif afin de faire venir les entreprises sur cette pratique encore très peu développée en France.

Afin de favoriser la mobilisation de contributions au financement sous forme de naming, la Commission propose que les dépenses effectuées par les entreprises dans le cadre du naming d'une enceinte sportive ou d'une partie d'une telle enceinte soient déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés [Préconisation 14].

Pour un accès sécurisé au partenariat public-privé

Devant la difficulté que semble soulever toute modification, même mineure, des dispositions du code des marchés publics, la Commission n'a pas envisagé de formuler des propositions relatives aux schémas de maîtrise d'ouvrage publique « classique » (loi MOP) ou du marché de conception-réalisation.

Elle a, en revanche, jugé nécessaire de favoriser l'accès des projets de réalisation d'enceintes sportives aux dispositifs de partenariat public-privé dont l'approche globale est particulièrement adaptée aux contraintes des enceintes multifonctionnelles.

Selon les termes de l'article L.1414-1, § I du code général des collectivités territoriales, la notion de service public est le fondement du contrat de partenariat public-privé : « Le contrat de partenariat est un contrat administratif par lequel une collectivité territoriale ou un établissement public local confie à un tiers, pour une période déterminée (...) une mission globale ayant pour objet la construction ou la transformation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public (...). ».

Sans service public, pas de contrat de partenariat. La même qualification de service public s'impose, par définition, pour le schéma de concession de service public. Parmi les modes de réalisation en contrat public-privé, seul le bail emphytéotique et la concession de travaux publics peuvent s'exonérer d'une qualification de service public.

Ce cadre de référence du contrat de partenariat, le service public, suppose que soit établie une telle qualification. Pour les enceintes sportives affectées au sport professionnel, cette évidence ne résulte pas clairement de l'état actuel du droit.

De fait, l'activité sportive qui sera déployée par un club sportif professionnel dans une grande salle ne saurait être qualifiée de service public relevant de la compétence de la collectivité « maître d'ouvrage du projet ».

S'il est traditionnellement admis, depuis l'arrêt *Ville de Toulouse*, que les grandes enceintes sportives appartiennent au domaine public du fait de leur affectation à un service public, le service public auquel s'applique cette qualification ne réside pas dans l'activité sportive professionnelle elle-même mais dans l'utilité générale de l'équipement en termes de développement d'activités sportives et de spectacles.

Une qualification de service public appliquée aux grandes enceintes sportives professionnelles ne saurait, en l'état actuel du droit, s'inscrire que dans la finalité d'animation de la Cité et de promotion-rayonnement d'un territoire. Il s'agirait davantage d'un service public du « spectacle sportif » dont l'enceinte serait le réceptacle. Une telle qualification de service public pourrait ainsi être rapprochée de celle retenue pour les équipements touristiques et culturels ou encore d'expositions et congrès. Les grandes salles présentent, sur ce point, un avantage : leur caractère multifonctionnel conforte la vocation d'animation qui permettra de fonder en droit la qualification de service public.

La jurisprudence administrative n'a pas non plus admis de manière certaine la qualification de service public pour les enceintes sportives professionnelles : le Conseil d'État semble au demeurant exclure que l'exploitation d'une enceinte sportive affectée exclusivement au besoin d'un club sportif professionnel puisse être qualifiée de service public.

Afin de sécuriser le recours aux procédures de contrat de partenariat ou de concession de service public qui reposent l'une et l'autre sur la qualification de service public et nécessitent, en vue de la mobilisation d'un important financement privé, un environnement juridique clarifié, la Commission propose que la réalisation des enceintes sportives et multifonctionnelles déclarées d'intérêt général et initiées par des collectivités territoriales puisse faire l'objet d'un contrat de partenariat ou d'une procédure de délégation de service public, indépendamment de la qualification ou non de service public [Préconisation 11].

L'objectif de cette proposition est de passer d'une présomption de faisabilité (qualification de service public probable) à une certitude (faisabilité sans subordination à la qualification de service public) nécessaire à la mobilisation de financements privés dans des conditions non significativement dégradées.

La proposition se limitera, dans le respect de la décision du Conseil Constitutionnel du 24 juillet 2008, à élargir aux enceintes déclarées d'intérêt général l'objet du contrat de partenariat sans remettre en cause les conditions d'éligibilité que sont l'urgence, la complexité ou le bilan avantage-inconvénient favorable.

Intégration des clubs dans les montages juridiques

La relation à trois qui se développe désormais de plus en plus avec des montages juridiques et financiers associant une collectivité, un club et un exploitant pose, de manière aiguë, la question de la place du club dans le mode de gestion de l'enceinte, a fortiori multifonctionnelle.

Les clubs peuvent être fragilisés dans la reconnaissance de leur caractère prioritaire de leur usage de ces salles. Il est tout aussi normal de les responsabiliser sur la réalisation et l'exploitation de ces dernières. Permettre les garanties d'emprunt des collectivités locales pour leur donner la capacité d'investir dans des équipements dont ils auront l'usage participe de cette nécessité de voir les clubs s'investir aux côtés des acteurs privés et publics. Mais le statut des clubs dans l'enceinte et leur relation avec l'exploitant peut faire l'objet d'une évolution juridique dans les schémas de partenariat public-privé. Un club peut notamment être intéressé à l'exploitation de l'enceinte y compris en dehors de ses propres matches. Une organisation optimisée entre le club et l'exploitant donnant lieu à mutualisation des moyens d'exploitation et de commercialisation et à partage de certaines recettes devrait être source d'économie.

Les procédures de passation d'un contrat de partenariat ou d'une concession ont pour objet et résultat de désigner un attributaire du contrat. Il en résulte, in fine, une dissociation entre l'exploitant qu'est le partenaire et l'utilisateur, parfois significatif, que peut être le club sportif. En s'inspirant de la position prise par la Commission Européenne puis par la Cour de Justice des Communautés Européennes s'agissant des partenariats public-privé institutionnels, il semble envisageable de prévoir une procédure dans laquelle, compte tenu des droits d'utilisation du ou des clubs sportifs, le candidat retenu à l'issue de la procédure ne serait pas le partenaire contractant avec la collectivité mais associé dans une société de projet constitué avec le ou les clubs sportifs.

La procédure indiquerait clairement que l'issue de la mise en concurrence serait une telle association dans une société de projet incluant le ou les clubs résidents. Les caractéristiques essentielles de cette société ainsi que les apports du ou des clubs (apport financier, apport en droits d'exploitation) seraient alors portés à la connaissance des différents candidats.

Un tel schéma permettrait d'éviter soit que l'exclusion du club de la procédure conduise les candidats à occulter les avantages potentiels pouvant résulter d'un partage de ressources ou d'une mutualisation de moyens d'exploitation et donc à intégrer, dans leur offre, une hypothèse prudente de relations futures avec le club et donc dégradée de ressources générées ou d'économies réalisées ; soit qu'une intervention du club auprès d'un ou plusieurs candidats n'ait pour effet de fausser la concurrence.

La Commission propose de modifier les dispositions du code général des collectivités territoriales afin de permettre la mise en œuvre de procédures d'attribution de contrats de partenariat dans lesquelles l'attributaire retenu serait associé au club dans une société de projet portant la réalisation et l'exploitation de la grande salle, la consultation étant engagée sur la base

de conditions précises de répartition des droits et obligations au sein de la société de projet et d'« apports » du club à cette dernière [Préconisation 12].

S'agissant des délégations de service public, il conviendra, en outre, de lever les incertitudes nées de la jurisprudence relative à la concession conclue en 2006 pour la réalisation du Stade de Nice. Dans cette affaire, le Tribunal administratif de Nice et la Cour administrative d'appel de Marseille ont considéré que le contrat de concession devait définir les tarifs perçus auprès des spectateurs du club sportif, assimilant ces spectateurs à des usagers du service public. Une telle exigence contrevient à la liberté dont dispose le club sportif pour la fixation des tarifs applicables à ses spectateurs. Il apparaît en outre peu pertinent de faire fixer de tels tarifs dans un contrat de concession conclu entre une collectivité et un concessionnaire (opérateur privé distinct du club), ce pour une durée relativement longue (une trentaine d'années).

La Commission propose de clarifier cette question en indiquant que lorsque l'événement n'est pas organisé directement par le délégataire, l'obligation de stipulation des tarifs ne s'impose que dans la relation de mise à disposition de l'équipement entre le délégataire et l'organisateur de l'événement [Préconisation 13].

Conclusion

La France se réveille enfin. Stimulée peut-être par les succès de ses équipes nationales, elle prend la mesure de son retard sur ses voisins européens, sans toutefois les rattraper encore. L'inauguration prochaine de la Grande Salle de Montpellier, la perspective du Grand Arena bordelais à l'horizon 2012 et l'émergence de nombreux autres projets dessinent une dynamique et un volontarisme inédits.

Mais la route est encore longue et demande une mobilisation large et forte, au diapason de la détermination dont la France a déjà su faire preuve, par le passé, pour mener à bien la réalisation d'équipements structurants nécessaires à son dynamisme, à son attractivité, à son développement.

Aménagement du territoire, rayonnement international et attractivité de la France, compétitivité sportive, création de valeur économique et sociale, stratégie d'influence : l'impact multiple des grandes salles en font à leur tour un enjeu national.

Or, en l'état actuel de notre parc, les chances de succès de nos candidatures à l'organisation de grandes compétitions internationales sont au moins aussi ténues que les chances de succès de nos équipes nationales au cours de ces mêmes compétitions sont importantes.

Pour accueillir des compétitions internationales, sept grandes salles semblent nécessaires : cinq salles de 10000 places, une de 15000 places et la dernière, qui signerait véritablement le retour de la France sur le marché de l'événementiel européen, de 20000 places en configuration sport.

L'existence de projets relativement avancés et les échéances des prochaines candidatures à l'organisation de compétitions internationales envisagées par les fédérations concernées invitent à fixer l'horizon 2015 pour la réalisation de cet objectif.

C'est en 2015, en effet, que la fédération française de basketball souhaite organiser les championnats d'Europe ; en 2015 aussi que la fédération française de handball espère organiser les championnats du monde ; en 2015 enfin que la fédération française de volley a l'intention d'organiser les championnats d'Europe.

Mais l'enjeu, pour les sports de salle, ne se limite pas à la construction de sept grandes enceintes. Nos clubs peinent, faute de pouvoir compter sur ce levier déterminant que sont les enceintes modernes. Or les clubs sont la matrice des sélections nationales. Un plan ambitieux, mais coordonné, de construction d'un parc de salles de jauge moyenne, de 5000 à 8000 places, est une nécessité pour le renforcement de la compétitivité de nos clubs.

Ces grandes salles seront construites sur le modèle, bien connu de la plupart des autres pays européens, des Arenas multifonctionnelles et modulaires, qui intègrent dans leur ADN, le développement durable et la rentabilité de l'exploitation.

Le haut niveau d'exigence de leur réalisation, intégrant un faisceau de contraintes complexes et diverses, justifie la mise en place d'un label Arena, qui permettra notamment de garantir leur conformité aux cahiers des charges des différentes disciplines et leur capacité à concilier sport et spectacle.

Un plan « Arenas 2015 » dans lequel l'État jouerait un rôle moteur par un investissement important permettrait de mobiliser les collectivités locales et les investisseurs privés, indispensables à la réalisation de tels projets.

Les clubs professionnels eux-mêmes doivent être des acteurs de la conception, de la promotion et du développement de ces nouvelles enceintes, en prenant toutes leurs responsabilités tant dans leur financement que dans leur exploitation.

Comme l'équipe de France de football, sacrée championne du monde devant son public et dans son nouveau grand stade en 1998, une équipe de France de sport de salle pourra ainsi peut-être demain, en 2015, remporter une compétition internationale devant ses supporters et dans ses nouvelles Arenas.

Préconisations

- 1) Permettre à la France d'accueillir des compétitions européennes ou mondiales et de s'inscrire dans le marché de l'événementiel européen en construisant ou rénovant une enceinte de plus de 20 000 places, une enceinte de 15 000 places et cinq enceintes de 10 000 places (en configuration sport) sur le modèle Arena.
- 2) Créer une labellisation Arena avec deux niveaux de labels, respectivement pour les salles de 10 000 places et plus et pour les salles comprises entre 5 000 et 8 000 places :
 - permettant de sécuriser les investissements d'équipements multifonctionnels accueillant des événements sportifs et des spectacles par la validation des conditions techniques et d'exploitation propres à de tels équipements structurants ;
 - assurant une fonction de coordination et de régulation à l'échelle du territoire national en matière d'équipements événementiels supérieurs à 5 000 places assises ;
 - donnant droit à un soutien financier de l'État, via le CNDS, pour la construction ou la rénovation de salles Arena indépendamment du mode de réalisation.
- 3) Mettre en place un Comité Arena afin de faciliter les démarches pour la réalisation de grandes salles multifonctionnelles et d'attribuer les labels Arena.
- 4) Affecter un financement exceptionnel de 140 millions d'euros assurant le concours financier de l'État via le CNDS à l'équipement de la France en sept grandes salles multifonctionnelles de plus de 10 000 places dans le cadre d'un plan d'équipement Arenas 2015.
- 5) Systématiser la demande de reconnaissance d'intérêt général telle que définie par la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 pour les grandes salles ayant fait l'objet de la labellisation Arena.
- 6) Notifier à la Commission européenne une proposition de reconnaissance de « service d'intérêt économique général » (SIEG) pour les projets publics-privés ou privés de construction ou de rénovation d'équipements sportifs et d'enceintes multifonctionnelles dans le cadre de la remise à niveau du patrimoine français en ce domaine.
- 7) Ajouter les enceintes sportives déclarées d'intérêt général à la liste de l'article L. 21-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.
- 8) Étendre aux enceintes sportives reconnues d'intérêt général la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec une déclaration de projet.
- 9) Étendre le dispositif de garantie d'État pour les projets prioritaires aux projets des grandes salles reconnues d'intérêt général nécessaires pour les candidatures de la France aux compétitions internationales, indépendamment de leur mode de réalisation, et pérenniser en conséquence ce dispositif au regard de l'objectif Arenas 2015.
- 10) Modifier l'article L. 113-1 du code du sport afin de lever l'impossibilité pour une collectivité territoriale d'apporter une garantie d'emprunt à un club professionnel investissant dans la rénovation ou la construction d'une enceinte sportive dès lors que celle-ci est destinée à offrir durablement un spectacle sportif.
- 11) Sécuriser la mise en œuvre des projets susceptibles de réalisation en partenariat public-privé en prévoyant que la réalisation d'enceintes sportives et multifonctionnelles déclarées d'intérêt général et initiées par des collectivités territoriales puisse faire l'objet d'un contrat de partenariat ou d'une procédure de délégation de service public, indépendamment de la qualification ou non de service public.

- 12) Modifier les dispositions du code général des collectivités territoriales afin de permettre la mise en œuvre de procédures d'attribution de contrats de partenariat ou de conventions de délégation de service public dans lesquelles l'attributaire retenu serait associé au club dans une société de projet portant la réalisation et l'exploitation d'enceintes sportives et multifonctionnelles.
- 13) Préciser que dans le cadre de délégations de service public, l'obligation de tarification contractuelle se limite à la relation avec le club utilisateur (redevance d'utilisation) et non directement sur les recettes perçues par le club auprès de ses spectateurs.
- 14) Favoriser les investissements des entreprises dans les enceintes sportives ou multifonctionnelles en instaurant une déductibilité de l'assiette de l'impôt sur les sociétés des dépenses effectuées dans le cadre du naming d'une enceinte ou d'une partie de celle-ci (article 39-1 du code général des impôts).
- 15) Augmenter la dotation équipements du CNDP afin de permettre à ce dernier d'avoir un effet de levier dans le financement des enceintes multifonctionnelles entre 5 000 et 8 000 places avec pour objectif de doter le sport de haut niveau de cet outil de développement.
- 16) Engager une réflexion sur la capacité normative en matière d'équipements sportifs à usage professionnel afin de garantir la construction d'enceintes adaptées aux exigences du sport de haut niveau et à l'exploitation événementielle et de sécuriser les investissements consentis tant par les collectivités locales que par les investisseurs privés et demain par les clubs.
- 17) Encourager les fédérations et les ligues professionnelles des différents sports de salle à créer une structure *ad hoc* afin de partager une réflexion commune en matière d'équipements sportifs à usage professionnel, d'apporter une convergence d'analyse aux collectivités locales et aux porteurs de projet et d'assurer une coordination dans les calendriers sportifs de façon à éviter les conflits d'usage en cas de multi-résidence.
- 18) Engager une réflexion sur l'évolution des règlements relatifs à l'accueil et à la sécurité afin de les rendre applicables aux grandes salles de plus de 17 000 places.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

SECRETARIAT D'ÉTAT AUX SPORTS

Le Secrétaire d'Etat

Paris, le 30 OCT. 2009

Monsieur, *Cheer Daniel Costantini,*

L'organisation de grands événements sportifs participe au rayonnement international de la France. Elle crée de la valeur et des emplois, nourrit la cohésion sociale, contribue à l'aménagement du territoire et à son attractivité, comme l'ont montré, par exemple, la Coupe du monde de football en 1998 puis la Coupe du monde de rugby en 2007.

Loin de décourager nos ambitions, l'échec de la candidature de Paris à l'organisation des jeux Olympiques d'été en 2012 doit nous inciter à déployer une stratégie de puissance et d'influence renouvelée et nous conduire à interroger tant l'expertise de notre organisation que la qualité de nos infrastructures.

Le rapport de la Commission Grands Stades – Euro 2016, présidée par Philippe Séguin, avait souligné à cet égard que le retard accusé par la France dans le processus de modernisation de ses grands stades constitue un handicap pour le développement du sport professionnel. Des mesures législatives ont depuis été prises ; elles ont vocation à résorber ce retard et accroître les chances de la France d'accueillir l'Euro de football 2016.

Ce retard vaut aussi pour nos grandes salles. La France ne compte qu'une seule salle de plus de 10 000 places, le Palais Omnisports de Paris-Bercy. Le Palais des Sports de Pau, deuxième plus grande salle française, n'occupe que le 155^{ème} rang européen. La vocation légitime des fédérations de basket-ball, de handball et de volley-ball à organiser en France des championnats d'Europe ou des championnats du monde se trouve largement contrariée par la vétusté de nos salles. De surcroît, cette vétusté obère la compétitivité de nos clubs professionnels à l'échelle européenne : les enceintes sportives sont en effet le principal levier du développement des clubs, comme l'a notamment montré le rapport d'Eric Besson.

C'est pourquoi j'ai décidé d'installer une Commission « Grandes Salles » dont je vous remercie d'avoir accepté la présidence.

Entouré d'un comité de pilotage composé de représentants du mouvement sportif, des élus, des collectivités et des services centraux et décentralisés du secrétariat d'Etat aux sports, ainsi que d'experts, vous nous ferez part de toutes les recommandations permettant de répondre aux deux questions suivantes :

- Comment favoriser l'émergence en France d'infrastructures permettant d'accueillir de grands événements internationaux de sports de salle ? Quelles améliorations doivent être apportées aux équipements existants et quels nouveaux équipements doivent être conçus – et selon quelles modalités – pour que la France puisse tenir son rang dans le concert international ?
- Comment la modernisation de nos salles peut-elle permettre à nos clubs professionnels masculins et féminins de porter des projets ambitieux – aussi bien sur un plan sportif que sur un plan économique – et accroître leur compétitivité sur la scène européenne ?

Vous vous appuyerez notamment sur les documents intermédiaires suivants, qu'il s'agira de construire au fur et à mesure de l'avancement de votre mission :

- l'état des lieux des salles existantes ;
- le cahier des charges des futures compétitions internationales, tel que vous pourrez le définir en vous basant sur l'évolution constatée ces dernières années, et ce pour l'ensemble des grandes manifestations sportives ;
- la représentation de la salle modèle, favorisant par sa conception l'accueil du plus grand nombre possible de disciplines, mais aussi l'ouverture à d'autres types de manifestations, en particulier culturelles ;
- une analyse des contraintes économiques et juridiques qui freinent éventuellement le développement de nos clubs, complétée par une étude d'impact des réformes qui permettraient de lever ces contraintes ;
- une analyse des conditions d'optimisation de l'exploitation des salles, intégrant notamment la question de leur polyvalence et examinant le rôle et les compétences respectifs des clubs, des exploitants, des collectivités et des autres acteurs impliqués ;
- la cartographie et la nature des équipements à prévoir pour optimiser à la fois les chances de la France d'accueillir de grandes compétitions et la compétitivité de nos clubs.

Vous vous attacherez à ce que ces réflexions soient nourries par une constante coordination entre les principaux sports de salle déjà évoqués – basket-ball, handball, volley-ball – mais soient également à l'écoute des attentes exprimées par l'ensemble des sports « d'intérieur » : escrime, judo, tennis, hockey sur glace, badminton, lutte... De même, vous accorderez une attention particulière à ce que des passerelles soient établies avec le monde de la culture et du spectacle d'une part, avec les collectivités territoriales d'autre part. Les salles sont en effet un élément structurant de l'aménagement du territoire.

Certains de nos voisins européens ont pris la mesure de ces questions et disposent d'enceintes modernes, capables d'accueillir le public et les joueurs dans d'excellentes conditions, d'offrir un spectacle télévisuel de qualité et de proposer à leurs partenaires des prestations haut de gamme. Si vous le jugez utile, vous me proposerez que soient organisés les déplacements qui permettront à une délégation de la Commission d'étudier in situ les caractéristiques de ces enceintes. Il en va de même pour les projets qui voient le jour sur le territoire français.

Je vous remercie de veiller à ce que le rapport final de la Commission me soit rendu avant la fin février 2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Amitiés et mes remerciements chaleureux !



Rama YADE

Monsieur Daniel COSTANTINI
15 rue du Texel
75014 Paris

Annexes

Annexe 1 – Missions du Comité Arena

Annexe 2 – Critères des labels Arena

Annexe 3 – Enceintes européennes de plus de 10 000 places en configuration sport

Annexe 4 – Salles de plus de 3 000 places utilisées par des clubs professionnels

Annexe 5 – Coût de construction au siège d'enceintes récentes en Europe et en France

Annexe 6 – Villes avec enceintes de plus de 5 000 places à usage sport et/ou spectacle

Annexe 7 – Projets de grandes salles en France

Annexe 8 – 40 premières aires urbaines européennes

Annexe 9 – Présentation des différents schémas juridiques et d'exploitation

Annexe 1

Missions du Comité Arena

Le Comité Arena serait compétent pour les enceintes d'une capacité minimum de 5 000 places assises en configuration handball avec une exploitation multifonctionnelle sport et spectacle.

Il aurait pour mission :

- de définir les critères de délivrance des deux labels Arena (10 000 places et plus et entre 5 000 et 8 000 places) ;
- de délivrer les labels Arena ;
- d'assurer une veille des projets européens et mondiaux en matière d'infrastructures multifonctionnelles ;
- d'apporter un soutien, un accompagnement et un conseil sur la méthodologie à suivre, sur les montages juridiques et financiers, sur les caractéristiques techniques et de toute autre nature propres à favoriser la réussite d'un projet multifonctionnel ;
- de donner un avis sur la faisabilité des projets, que leur financement soit public, public-privé ou intégralement privé ;
- d'étudier l'activité des enceintes multifonctionnelles et leur impact économique, sans se substituer aux cabinets spécialisés sur la question ;
- de formuler au Gouvernement toutes propositions à même de favoriser l'environnement juridique et économique des enceintes multifonctionnelles.

Ce Comité serait composé d'experts intervenant dans le domaine de la construction et de l'exploitation d'enceintes multifonctionnelles en lien avec le comité de programmation et le conseil d'administration du CNDS.

Annexe 2

Critères des labels Arena

La labellisation Arena nécessitera que le projet ait été élaboré selon une méthodologie et une gestion de projet précises, appuyées sur une étude de marché et intégrant en amont l'ensemble des usagers concernés ainsi que l'ensemble des acteurs, avec pour objectif commun l'optimisation de l'exploitation.

La salle doit proposer une multifonctionnalité de haute qualité, adaptée aussi bien au sport qu'au spectacle :

- Modularité rapide et évolutivité des jauges adaptée à tout type d'exploitation.
- Proximité maximale entre le public et le terrain quelle que soit la configuration.
- Double configuration petite et grande jauge.
- Conformité avec les exigences d'une captation télévisuelle adaptée à tout type de spectacle et de sport.
- Disponibilité d'une salle annexe, de vestiaires et de locaux divers (notamment pour le contrôle anti-dopage) conformes aux cahiers des charges des compétitions internationales.

La programmation annuelle doit proposer au minimum 20 % d'événements sportifs.

La salle doit permettre une hospitalité conforme aux standards internationaux : diversité et segmentation de l'offre (loges, business seats, autres places à prestations, salons de réception), ratio sièges à prestations / capacité globale de la salle suffisamment élevé.

Tout projet devra être conforme aux critères sportifs, commerciaux, techniques et médiatiques permettant l'accueil de compétitions nationales et internationales.

Tout projet devra s'inscrire dans une politique de développement durable de la réalisation à l'exploitation de l'enceinte.

Ces éléments ont une valeur indicative et ne préfigurent pas des critères qui seront définis par le Comité Arena pour la labellisation de salles de plus de 10 000 places et celles entre 5 000 et 8 000 places. Ces deux labels donneront lieu à des critères distincts.

Annexe 3

Enceintes européennes de plus de 10 000 places en configuration sport

Pays	Sport principal	Ville	Nom de l'équipement	Capacité	Construction
ALLEMAGNE	Hockey-sur-Glace	Düsseldorf	ISS-Dome	13 400	2006
ALLEMAGNE	Handball	Oberhausen	König-Pilsener-ARENA	10 000	1998
ALLEMAGNE	Multifonctionnel	Cologne	Lanxess Arena	19 000	1998
ALLEMAGNE	Multifonctionnel	Berlin	O2 World Arena	17 000	2008
ALLEMAGNE	Sports Indoor	Stuttgart	Schleyerhalle	15 500	1983
ALLEMAGNE	Multifonctionnel	Breme	AWD-Dome	15 000	1964
ALLEMAGNE	Multifonctionnel	Frankfort	Festhalle Frankfurt	13 592	1907
ALLEMAGNE	Hockey-sur-Glace	M'Gladbach	Warsteiner Stadion	12 000	2005
ALLEMAGNE	Cyclisme	Berlin	Berlin Velodrome	12 000	1996
ALLEMAGNE	Hockey-sur-Glace	Krefeld	Königpalast	11 000	2004
ALLEMAGNE	Hockey-sur-Glace	Düsseldorf	Brehmstrasse	10 285	1969
ALLEMAGNE	Handball	Kiel	Ostseehalle /Sparkassen Arena	10 250	1951-2001
ALLEMAGNE	Multifonctionnel	Mannheim	SAP Arena	14 500	2005
ALLEMAGNE	Handball	Hamburg	Color Line Arena	12 800	2002
ALLEMAGNE	Sports Indoor	Munich	Olympiahalle	12 150	1970
ALLEMAGNE	Handball	Hanovre	TUI Arena	10 800	1998
ALLEMAGNE	Sports Indoor	Dortmund	Westfalenhalle	14 500	1925
ALLEMAGNE	Sports Indoor	Halle	Gerry Weber Stadion	12 300	1991
ANGLETERRE	Multi + Basket	London	Wembley Arena/Empire Pool	12 500	1934-2006
ANGLETERRE	Multifonctionnel	Londre	O2 Arena	20 000	2007
ANGLETERRE	Multifonctionnel	Manchester	Men Arena	17 245	1995
ANGLETERRE	Basketball	Sheffield	Hallam FM Arena	12 500	1991
ANGLETERRE	Basketball	Birmingham	NEC Arena	12 300	1976-1998
AUTRICHE	Hockey-sur-Glace	Innsbruck	Olympiahalle	10 000	1961-2005
AUTRICHE	Multifonctionnel	Vienne	Wiener Stadthalle	12 188	1958
BELGIQUE	Sports Indoor	Ghent	Flanders Sports Arena	13 000	2001
BELGIQUE	Sports Indoor	Anvers	Sportpaleis Merksem	21 000	1933
BELGIQUE	Multifonctionnel	Hasselt	Ethias Arena	21 600	2004
BOSNIE	Sports Indoor	Sarajevo	Olympic Hall Zetra	12 000	1983
CROATIE	Sport Indoor	Split	Spaladium Arena	12 500	2008
CROATIE	Multifonctionnel	Zagreb	Arena Zagreb	15 200	2008
CROATIE	Sports Indoor	Zagreb	D.S. Ledena Dvorana	10 000	1972
ÉCOSSE	Multifonctionnel	Glasgow	SEC Centre	12 500	1985
ESPAGNE	Multifonctionnel	Madrid	Caja Magica	12 500	2009
ESPAGNE	Basketball	Vistalegre / Madrid	Madrid Palacio de Vistalegre	15 000	2000
ESPAGNE	Basketball	Badalona	Pavelló Olímpic de Badalona	12 500	1992
ESPAGNE	Basketball	Zaragoza	Palacio Principe Felipe	11 000	1990
ESPAGNE	Basketball	Málaga	Palacio de los Deportes	10 233	1999
ESPAGNE	Multifonctionnel	Madrid	Palacio de los Deportes Felipe II	15 500	2004
ESPAGNE	Multifonctionnel	Madrid	Teléfono Madrid Arena	10 500	2005
ESPAGNE	Basketball	Sevilla	Pabellón Municipal San Pablo	10 000	1988
ESPAGNE	Indoor Sports	Barakaldo	Bizkaia Arena	17 000	2004

Pays	Sport principal	Ville	Nom de l'équipement	Capacité	Construction
ESPAGNE	Basketball	Barcelone	Palau Sant Jordi	17 000	1992
ESPAGNE	Basketball	San Sebastián	Plaza de Illumbe	10 500	1998
ESPAGNE	Multifonctionnel	León	León Arena	10 000	1948-2000
FINLANDE	Hockey-sur-Glace	Helsinki	Hartwall Arena	13 665	1997
FINLANDE	Hockey-sur-Glace	Turku	Turku Elysée Arena	11 820	1990
FRANCE	Multifonctionnel	Paris	Palais Omnisports Paris Bercy	14 500	1984
GRÈCE	Basketball	Athene	Olympic Sports Hall	18 700	1995
GRÈCE	Basketball	Pireas	Peace & Friendship Stadium	14 776	1985
GRÈCE	Basketball	Athens	Helliniko Indoor Arena	15 000	2004
HONGRIE	Sports Indoor	Budapest	Sport Arena Budapest	12 500	2003
IRLANDE	Multifonctionnel	Dublin	The Point Depot Arena	14 000	1878-2008
ITALIE	Multifonctionnel	Bologne	Futur Surschow Arena	15 000	1992
ITALIE	Ice-skating	Turin	Palasport Olimpico	11 425	2005
ITALIE	Basketball	Rome	Palalottomatica	11 350	1960-2003
ITALIE	Basketball	Pesaro	Adriatic Arena	10 323	1996
ITALIE	Basketball	Desio	Palasport di Desio	10 000	1989
ITALIE	Basketball	Assago	Mediolanum (Filaforum / Datchforum)	11 200	1990
LITUANIE	Basketball/Hockey-sur-Glace	Riga	Arena Riga	12 500	2006
LITUANIE	Basketball	Vilnius	Siemens Arena	11 000	2004
NORVÈGE	Hockey-sur-Glace	Lillehammer	Hakons Hall	10 000	1993
PAYS-BAS	Multifonctionnel	Rotterdam	Ahoy' Rotterdam Arena	10 000	1950
POLOGNE	Multifonctionnel	Lodz	Atlas Arena	11 500	2009
POLOGNE	Multifonctionnel	Katowice	Spodek Arena	11 500	1971
POLOGNE	Multifonctionnel	Gdansk	Hala Gdansk Sopot	11 500	2009
POLOGNE	Hockey-sur-Glace	Katowice	Spodek Arena	10 000	1972
RÉP TCH	Multifonctionnel	Prague	O2 Arena	18 000	2004
RÉP TCH	Multifonctionnel	Prague	Tesla Arena	14 660	1962
RÉP TCH	Hockey-sur-Glace	Pardubice	CEZ Aréna	10 194	1998
RÉP TCH	Hockey-sur-Glace	Ostrava	P.K.S Cez Arena	10 000	1986
RÉP TCH	Hockey-sur-Glace	Chomotov	Arena Chomotov	10 000	2008
RUSSIE	Sports Indoor	Moscou	Khodynka Arena	14 000	2006
RUSSIE	Hockey-sur-Glace	Saint-Petersbourg	Drovec Sporta Arena	12 350	2000
RUSSIE	Hockey-sur-Glace	Kazan	TatNeft Arena	10 000	2005
RUSSIE	Hockey-sur-Glace	Jaroslavl	Arena 2000	10 000	1999
RUSSIE	Multifonctionnel	Moscou	Palace of Sport Luzhniki	11 500	1980
RUSSIE	Hockey-sur-Glace	Omsk	Omsk Arena	10 000	2007
RUSSIE	Indoor Sports	St. Peterburg	Sportivno Kompleks	25 000	1980
SERBIE	Basketball	Belgrade	Belgrad Arena	22 000	2004
SUÈDE	Hockey-sur-Glace	Stockholm	Globen Arena	14 120	1989
SUÈDE	Hockey-sur-Glace	Malmö	Malmö Arena	13 500	2008
SUÈDE	Hockey-sur-Glace	Göteborg	Scandinavium	12 044	1971-2008
SUISSE	Hockey-sur-Glace	Lausanne	CIG de Malley	10 300	1987
SUISSE	Hockey-sur-Glace	Bern	Bern Arena / Post Finance Arena	16 789	1970
SUISSE	Hockey-sur-Glace	Zürich	Hallenstadion	11 543	2005
TURQUIE	Basketball	Istanbul	Abdi Ipekçi Arena	12 500	1986
TURQUIE	Basketball	Istanbul	Sinan Erdem Dome	15 500	2003
TURQUIE	Basketball	Ankara	Ankara Arena	10 400	2010
TURQUIE	Basketball	Izmir	Izmir Arena	10 000	2005

Annexe 4

Salles de plus de 3 000 places utilisées par des clubs professionnels

Club	Enceinte	Discipline	Inauguration	Capacité	Affluence
Pau-Lacq-Orthez	Palais des Sports	Basket	1991	7 200	5 115 (71 %)
Strasbourg	Hall Rhénus	Basket	2003	6 098	4 307 (70 %)
Nancy	Palais des Sports	Basket	1999	6 027	5 310 (88 %)
Le Mans	Antares	Basket	1995	6 023	4 817 (79 %)
Lyon-Villeurbanne	Astroballe	Basket	1995	5 600	5 026 (89 %)
Limoges	Palais des Sports	Basket	1981	5 516	3 557 (64 %)
Cholet	La Meilleraie	Basket	1987	5 191	3 561 (69 %)
Nantes	Palais des Sports	Basket	1973	4 894	2 053 (42 %)
Dijon	Palais des Sports	Basket	1977	4 628	3 659 (79 %)
Clermont-Ferrand	Maison des Sports	Basket	1970	4 534	1 447 (32 %)
Metz	Palais Omnisports	Handball	2001	4 500	2 112 (47 %)
Chambéry	Le Phare	Handball	2009	4 400	4 087 (93 %)
Hyères-Toulon	Palais des Sports	Basket	2006	4 359	2 927 (67 %)
Toulouse	Palais des Sports	Volley	2006	4 338	1 122 (25 %)
Boulazac	Le Palio	Basket	2008	4 228	3 185 (75 %)
Chalon-sur-Saône	Le Colisée	Basket	2001	4 070	3 767 (93 %)
Cannes	Palais des Victoires	Volley	2006	4 000	1 633 (40 %)
Paris	Salle Pierre de Coubertin	Handball	1937	3 900	1 359 (34 %)
Mulhouse	Palais des Sports	Volley	2001	3 700	1 912 (51 %)
Le Havre	Docks Océane	Basket	2000	3 531	2 487 (70 %)
Grenoble	Patinoire Pôle Sud	Hockey sur glace	2001	3 500	–
Evreux	Centre Omnisports	Basket	1962	3 400	1 869 (55 %)
Nîmes	Le Parnasse	Handball	1993	3 391	2 077 (61 %)
Orléans	Palais des Sports	Basket	1968	3 222	3 411 (106 %)
Vichy	Gymnase Pierre Coulon	Basket	1978	3 126	2 684 (86 %)
Bourges	Palais des Sports du Prado	Basket	1983	3 100	2 200 (70 %)
Saint-Quentin	Palais des Sports	Volley	1973	3 100	1 981 (64 %)
Roanne	Halle André Vacheresse	Basket	1988	3 085	2 744 (89 %)
Gravelines-Dunkerque	Sportica	Basket	1986	3 043	2 941 (97 %)
Calais	Salle Calypso	Basket	1998	3 000	850 (28 %)
Montpellier	Palais des Sports	Handball	1977	3 000	2 792 (93 %)
Moyenne			1 988	4 273	2 869 (67 %)

Sources : Ligues professionnelles

Annexe 5

Coût de construction au siège d'enceintes récentes en Europe et en France

Enceinte	Capacité maximum	Année d'inauguration	Coût total en M€	Coût par siège
Europe				
O2 Arena - Londres	20 000	2007	195	9 750
Belgrad Arena - Belgrade	22 000	2004	70	3 181
Lanxess Arena - Cologne	19 000	1998	153	8 052
O2 World Arena - Berlin	17 000	2008	165	9 705
Arena Zagreb - Zagreb	15 200	2008	89	5 855
Color Line Arena - Hambourg	12 800	2002	83	6 484
SAP Arena - Mannheim	14 500	2005	70	4 827
ISS Dome - Düsseldorf	13 400	2006	70	5 224
Telefonica Arena - Madrid	10 500	2003	50	4 761
Moyenne	15 300	2005	105	6 427
France				
Zénith				
Zénith de Limoges	6 046	2007	15	2 480
Zénith de Nantes	8 487	2006	19	2 238
Zénith de Strasbourg	10 000	2008	48	4 800
Zénith d'Amiens	6 000	2008	18	3 000
Zénith de Saint-Étienne	7 200	2008	33	4 583
Moyenne	7 547	2007	26,6	3 420
Salles				
Chambéry	4 400	2009	43	4 167
Montbéliard	5 000	2009	26	5 000
Hyères - Toulon	4 217	2006	32	7 588
Cannes	4 000	2006	18,6	4 665
Boulazac	4 200	2008	12,5	2 976
Saint Raphaël	2 600	2008	12	4 615
Moyenne	4 070	2008	24	4 835
Projets				
Bordeaux	14 500	2012	50	3 448
Lyon	14 300	2013	110	7 692
Montpellier	9 000	2010	70	7 767
Dunkerque	10 000	2013	40 à 50	4 500
Orléans	10 000	2014	85 à 95	9 000
Moyenne	9 287		77	6 481

Sources : Essma

Annexe 6

Villes disposant d'une enceinte de plus de 5 000 places à usage sport et/ou spectacle

Ville	Nom de l'équipement
Amiens	Zénith
Amnéville	Le Galaxie
Bordeaux	Grand Arena (2012)
Bordeaux	Patinoire Meriadeck
Boulazac	Le Palio
Caen	Zénith
Chambéry	Le Phare
Cholet	La Meilleraie
Clermont-Ferrand	Zénith
Dijon	Zénith
Douai	Gayant Expo
Grenoble	Palais des Sports
Grenoble	Le Summum
Le Mans	Antarès
Liévin	Stade couvert régional
Lille	Zénith
Limoges	Zénith
Limoges	Palais des Sports
Lyon	Halle Tony Garnier
Lyon	Palais des Sports
Lyon-Villeurbanne	L'Astroballe
Marseille	Le Dôme

Ville	Nom de l'équipement
Marseille	Palais des Sports
Martigues	La Halle
Montbéliard	L'Axone
Montpellier	Grande Salle (2010)
Montpellier	Zénith
Nancy	Zénith
Nancy	Palais des Sports
Nantes	Zénith
Nice	Palais Nikaia
Orléans	Zénith
Pau	Zénith
Pau	Palais des Sports
Paris	POPB
Paris	Zénith
Rennes	Le Liberté
Rouen	Zénith
Saint-Etienne	Zénith
Strasbourg	Zénith
Strasbourg	Hall Rhenus
Toulouse	Zénith
Toulon	Zénith

Traitement : ANLSP

Annexe 7

Projets de grandes salles en France

Cette présentation décrit, sans prétendre à l'exhaustivité, des projets de grandes salles de plus de 10 000 places qui ont été portés à la connaissance de la Commission. Elle ne reflète ni sélection, ni jugement de valeur sur des projets dont les degrés d'avancement sont très divers, allant de la phase prospective à celle de la construction.

Grande salle Aix-en-Provence	
Emplacement	Aix-en-Provence
Inauguration envisagée	4 ^e trimestre 2013
État du projet	Étude de faisabilité auprès des services techniques
Propriétaire	Communauté du pays d'Aix
Exploitant	Communauté du pays d'Aix
Capacité	10 000 places assises
Club résident	PAUC Hand - Pays d'Aix Basket
Financement	NC
Coût des travaux estimé	60 M€
Manifestations	Multifonctionnel
Programmation envisagée	NC

Grand Arena Bordeaux	
Emplacement	Bordeaux
Inauguration envisagée	Automne 2012
État du projet	Enquête publique terminée. Permis de construire délivré
Propriétaire	SAS Montecristo Développement
Exploitant	Coullier Production et Arena Events SL au sein de la SAS Grand Arena Bordeaux
Capacité	10 000 handball, 14 500 basket, 15 000 concert
Club résident	Non
Financement	Privé
Maîtrise d'ouvrage	MAB / NFU
Architecte	Lanoire & Courrian
Coût des travaux estimé	50 M€ (hors parking et galeries commerciales)
Manifestations	Multifonctionnel (spectacle et sport)
Programmation envisagée	120 événements (100 événements musicaux, 20 événements sportifs)

Dunkerque	
Emplacement	Dunkerque
Inauguration envisagée	Mi-2013
État du projet	Étude de faisabilité (mai 2009) - Délibération du Conseil Communautaire (juillet 2009) - Étude d'implantation (février 2010) Étude juridico-financière (mars 2010) - Choix du type de procédure et mise en œuvre (juin 2010)
Propriétaire	Communauté Urbaine de Dunkerque
Exploitant	À définir
Capacité	8 000 handball, 10 000 basket, 14 000 spectacle
Clubs utilisateurs	BCM Gravelines Dunkerque (basket pro A) Dunkerque Handball Grand Littoral (handball D1)
Financement	Analyse en cours - partenariat public-privé envisagé
Coût de l'investissement estimé	40 à 50 M€ (hors accès)
Manifestations	Multifonctionnel (spectacle, sport)
Programmation envisagée	85 dates annuelles: 45 pour les clubs résidents, 20 pour les autres sports (gymnastique, tennis, volley...), 20 pour les concerts et spectacles

Salle multifonctions Grand Lyon	
Emplacement	Villeurbanne
Inauguration envisagée	septembre 2013
État du projet	Étude de faisabilité auprès des services techniques
Propriétaire	SPSM (Société de projet de salle multifonctions)
Exploitant	En cours de constitution
Capacité	Sport 14 300, concert 17 000
Club résident	ASVEL
Financement	Privé
Coût des travaux estimé	110 M€
Manifestations	Multifonctionnel (spectacle, sport)
Programmation envisagée	112 dates: sport 60, concert 45, « family show » 7

Grande salle - Montpellier	
Emplacement	Montpellier
Inauguration	Automne 2010
État du projet	En cours de construction
Propriétaire	Montpellier Agglomération
Exploitant	Société d'Economie Mixte Enjoy Montpellier
Capacité	9 000 handball, 14 000 concert
Club utilisateur	Montpellier Agglomération Handball jouera ses matches événements (Coupe d'Europe, 3-4 matches de championnat)
Financement	Public
Coût des travaux estimé	Environ 70 M€
Manifestations	Multifonctionnel (spectacle, sport, congrès...)
Programmation envisagée	90 événements

Arena d'Orléans	
Emplacement	Orléans - sud site de l'Ile Arrault
Inauguration envisagée	Fin 2013 - début 2014
État du projet	Étude de faisabilité - pré-programme
Propriétaire	Ville d'Orléans
Exploitant	Spécialisé
Capacité	Sport: 10 000 basket et handball, 11 000 assis en boxe Concerts: 8 000 assis, jusqu'à 10 000 assis /debout
Club utilisateur	Entente Orléanaise 45 (Pro A basket)
Financement	Partenariat Public-Privé
Coût de l'investissement estimé	85 à 95 M€ HT incluant les aménagements extérieurs
Manifestations	Sport, spectacle et événementiel
Programmation envisagée	Sport 40 %, spectacle 50 %, et événementiel 10 %

Grande salle Sarcelles	
Emplacement	Région Ile de France - Val d'Oise Communauté d'agglomération Val de France - Ville de Sarcelles
Inauguration envisagée	Non définie à ce jour
État du projet	Étude de faisabilité - définition du modèle économique et de l'insertion urbaine / fin des études printemps 2010
Propriétaire	Propriétaire du foncier: ICADE
Exploitant	Non défini
Capacité	17 800 places (en configuration basket) : 1 salle de 14 500 places + 3 300 places VIP + 1 salle annexe
Club résident	Non défini
Financement	Mixte: public- privé
Coût des travaux estimé	111 M€ HT hors foncier, hors MOE, hors AMO (travaux 94,4 M€, mobilier 2,8 M€, aménagements extérieurs 3,8 M€, HQE 4,7 M€)
Manifestations	Multifonctionnel (spectacles, sports, conventions...)
Programmation envisagée	Deux scénarios selon présence ou non de club résident.

Arena 92	
Emplacement	Nanterre
Inauguration envisagée	Fin 2013
Etat du projet	Etude de faisabilité
Propriétaire	Racing Métro 92 ; Ovalto investissement
Exploitant	Stadôme
Capacité	32 000 en stade, 40 000 en concert, 10 000 à 20 000 en spectacle et multisports
Club utilisateur	Racing Métro 92
Financement	Privé
Coût de l'investissement	200 M€ y compris programme de bureaux
Manifestations	Multifonctionnel (sport, spectacle)
Programmation envisagée	50 (20 matches Racing Métro 92, 30 concerts)

Stade de Lille	
Emplacement	Lille - Lezennes
Inauguration envisagée	juillet 2012
État du projet	PC déposé - en attente du délai de purge des recours Début des travaux mars 2010
Propriétaire	Lille Métropole Communauté Urbaine
Exploitant	Elisa - Filiale du groupe Eiffage
Capacité	Configuration stade: 50 283 Configuration « boîte à spectacles »: 7 500 à 30 000 places
Club utilisateur	LOSC Lille Métropole
Financement	Partenariat Public-Privé
Coût de l'investissement	324 M€
Manifestations	Sports, spectacles
Programmation envisagée	15 à 20 événements additionnels 50 % sports / 50 % culturel 66 % des événements en jauges Arena

Annexe 8

40 premières aires urbaines européennes

1	PARIS	France	11 769 424
2	LONDON	Royaume-Uni	7 651 634
3	MADRID	Espagne	5 086 635
4	BERLIN	Allemagne	4 101 213
5	BARCELONA	Espagne	3 765 994
6	ATHINAI	Grèce	3 761 810
7	ROMA	Italie	3 314 237
8	MILANO	Italie	2 890 384
9	STUTTGART	Allemagne	2 593 087
10	KATOWICE	Pologne	2 592 513
11	LISBOA	Portugal	2 590 792
12	HAMBURG	Allemagne	2 515 468
13	WARSAWA	Pologne	2 394 337
14	NAPOLI	Italie	2 381 483
15	GREATER MANCHESTER	Royaume-Uni	2 277 330
16	BUCURESTI	Roumanie	1 921 751
17	FRANKFURT AM MAIN	Allemagne	1 896 741
18	MUENCHEN	Allemagne	1 893 715
19	STOCKHOLM	Suède	1 890 253
20	KOEBENHAVN	Danemark	1 881 187
21	KOELN	Allemagne	1 823 475
22	BUDAPEST	Hongrie	1 775 203
23	LYON	France	1 748 274
24	MARSEILLE	France	1 601 095
25	MANNHEIM	Allemagne	1 568 679
26	WIEN	Autriche	1 550 123
27	TORINO	Italie	1 545 202
28	VALENCIA	Espagne	1 397 809
29	AMSTERDAM	Pays-Bas	1 378 873
30	PRAHA	Rep-Tchèque	1 335 733
31	GLASGOW	Royaume-Uni	1 323 100
32	DUSSELDORF	Allemagne	1 315 736
33	HELSINKI	Finlande	1 284 775
34	PORTO	Portugal	1 231 438
35	RIGA	Lettonie	1 195 310
36	SEVILLA	Espagne	1 180 197
37	SOFIA	Bulgarie	1 173 811
38	ROTTERDAM	Pays-Bas	1 173 533
39	LODZ	Pologne	1 170 142
40	LILLE	France	1 164 717

Sources : INSEE / ESPON

Annexe 9

Présentation des différents schémas juridiques et d'exploitation

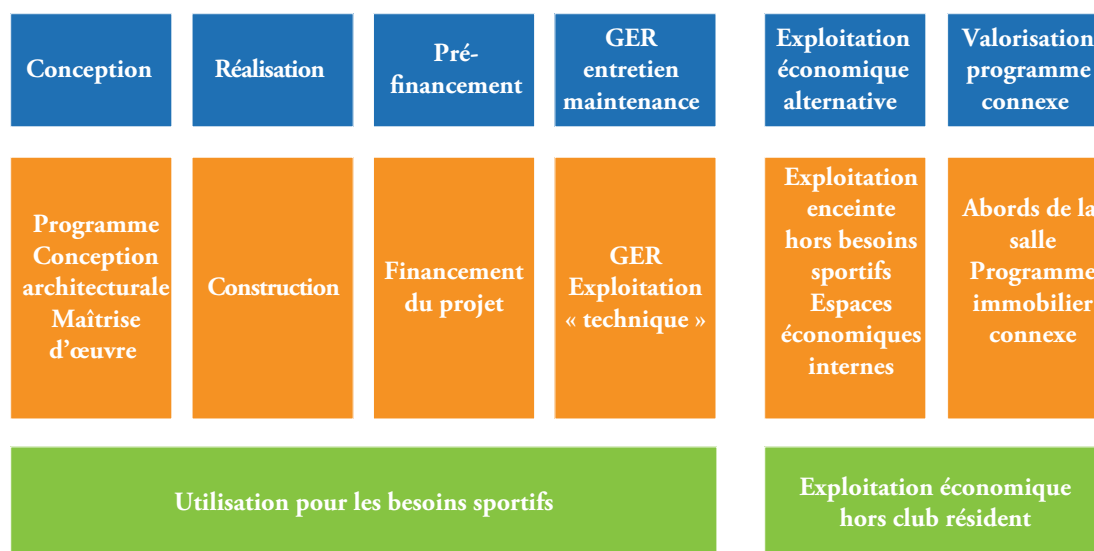
Approche par les missions

L'analyse des schémas envisageables se fonde sur une identification des différentes missions et des modalités de leur regroupement en tout ou partie.

Les missions suivantes peuvent être identifiées :

- conception (programme fonctionnel et projet architectural) ;
- construction (réalisation) ;
- gros entretien renouvellement (GER) et maintenance (multi technique / multi service) ;
- exploitation économique alternative (hors utilisation par le club résident pour ses besoins sportifs) ;
- valorisation éventuelle d'un programme immobilier connexe ;
- utilisation (utilisation par le club).

Exemple simplifié d'approche par mission



Sources : Cabinet TAJ / Eric de Fenoyl

Les modes de réalisation sont présentés ci-après au regard du périmètre des missions qu'ils associent ou non, mettant en évidence les éventuelles difficultés liées à des « interfaces » (intervention de plusieurs opérateurs).

1. La maîtrise d'ouvrage publique

Caractéristiques essentielles :

- réalisation de la grande salle par la collectivité « porteuse de projet » au moyen de marchés successifs de conception (architecte) et de réalisation (travaux); la collectivité assure en principe le GER (Gros Entretien Renouvellement) et l'entretien-maintenance;
- mise à disposition du club résident pour l'organisation de ses rencontres sportives;
- exploitation alternative (notion de « non matchday ») par la collectivité en régie ou dans le cadre d'une délégation de service public.

Schéma illustratif



Sources: Cabinet TAJ / Eric de Fenoyl

Variante: marché de conception-réalisation (contrat associant l'architecte et le constructeur)

Ce schéma génère de nombreuses interfaces liées à la multiplicité des intervenants (architecte, constructeurs, mainteneur(s), gestionnaire de la salle, club...) sans nécessairement une bonne intégration des besoins de chacun. La dissociation conception-réalisation avec des marchés successifs peut conduire à un allongement des délais.

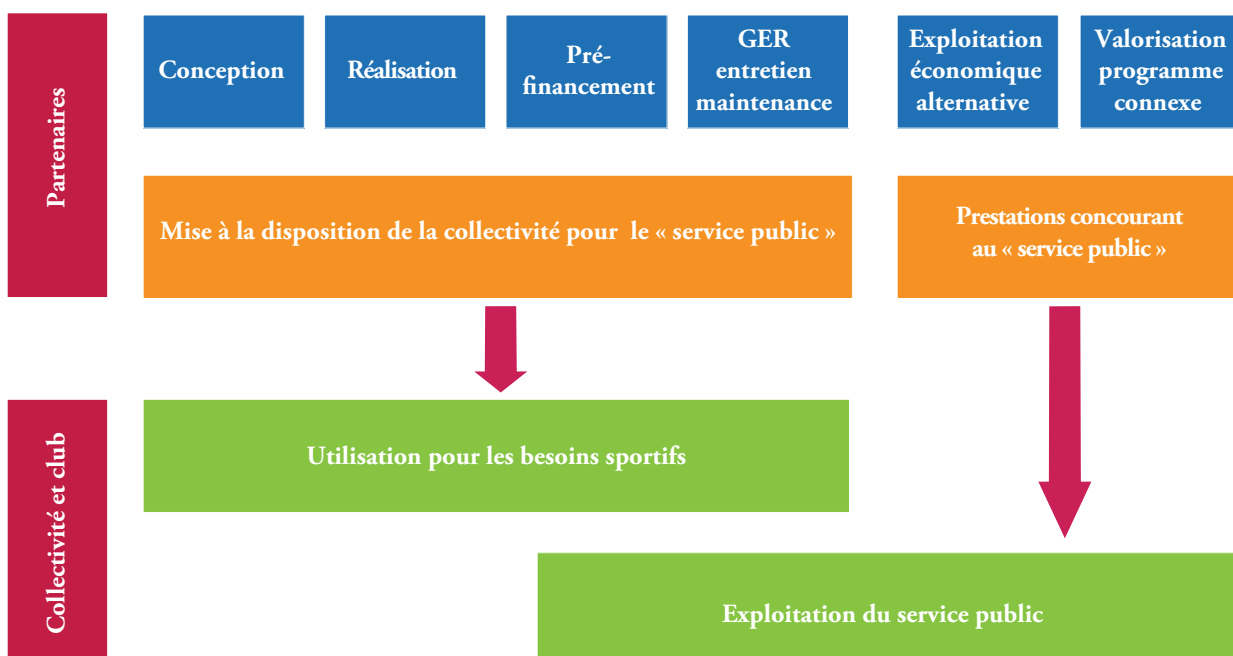
2. Le contrat de partenariat

2.1. Caractéristiques essentielles, illustration du schéma et variante

Caractéristiques essentielles:

- réalisation du projet par un partenaire privé assurant, pour le compte de la collectivité, les missions suivantes :
 - conception le cas échéant (la collectivité peut conserver cette conception et confier au partenaire seulement les autres missions) ;
 - préfinancement total ou partiel: le préfinancement privé doit rester majoritaire pour les projets inférieurs à 40 M€; le reste du préfinancement peut être public au moyen de « subventions d'équipement » versées au partenaire ;
 - réalisation, GER, entretien-maintenance ;
 - exploitation hors service public ;
 - le cas échéant, valorisation d'un programme connexe immobilier, éventuellement dans le cadre de contrats de plus longue durée que le contrat de partenariat ;
- rémunération du partenaire par la collectivité : redevance comprenant une part investissement, une part fonctionnement et une part financement / recettes propres d'exploitation et de valorisation ;
- gestion des relations avec le club résident directement par la collectivité.

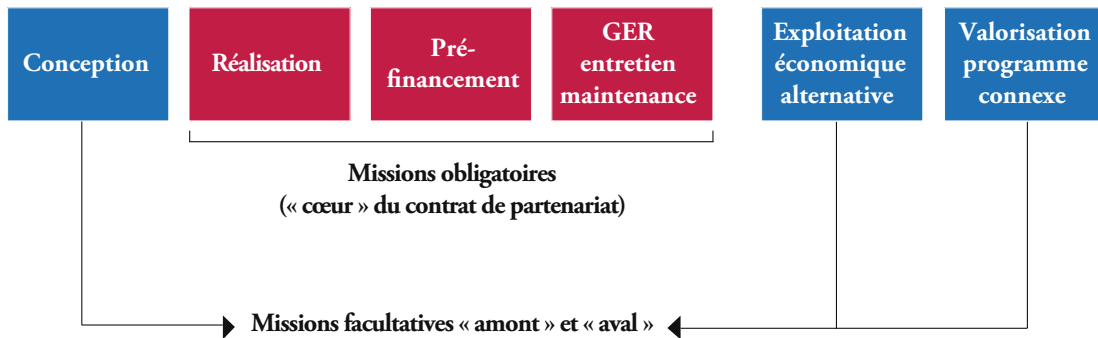
Schéma illustratif



Sources : Cabinet TAJ / Eric de Fenoyl

Ce schéma de contrat global associe largement les différentes missions permettant une bonne appréhension des différents enjeux et limitant les interfaces. Le mode particulier de rémunération du partenaire (en grande partie à compter de la livraison de l'équipement) constitue une bonne incitation au respect des délais.

Dans ce schéma, l'hypothèse retenue est celle d'une intégration large des missions et notamment de la conception.



Sources : Cabinet TAJ / Eric de Fenoyl

Il résulte de l'ordonnance du 17 juin 2004 et de sa transposition dans les articles L.1414-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (s'agissant des contrats conclus par des collectivités territoriales) que le contrat de partenariat peut avoir plusieurs périmètres ainsi que l'illustre le schéma ci-dessus.

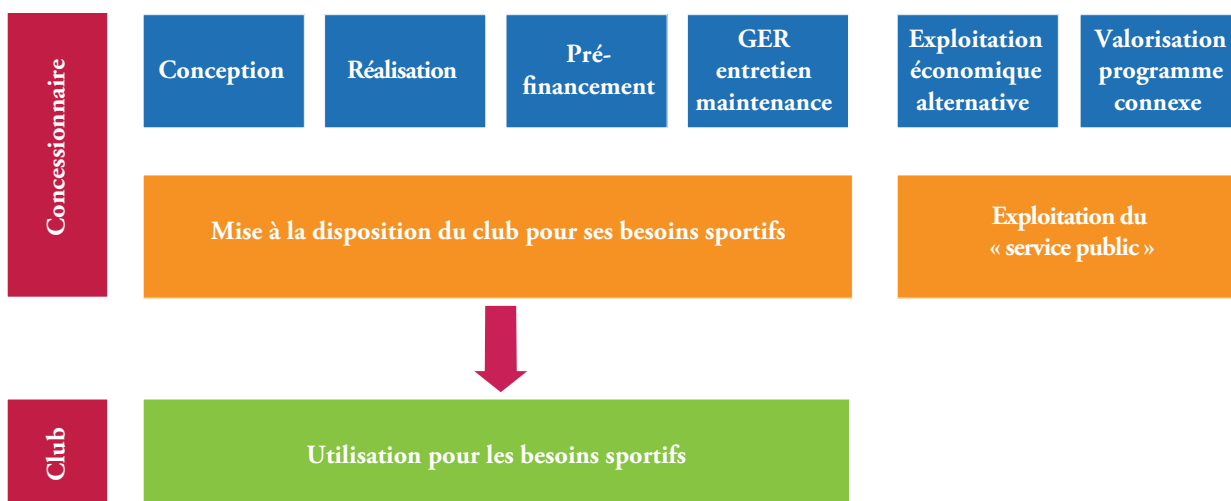
L'intérêt du schéma de contrat de partenariat réside en partie dans l'intégration la plus large des différentes missions se traduisant par un périmètre élargi. La dissociation soit « en amont » de la conception, soit « en aval » de l'exploitation économique serait en effet de nature à limiter les bénéfices attendus de l'approche globale de conception, réalisation et exploitation technique (GER, entretien-maintenance) et économique.

3. La concession de service public

Caractéristiques essentielles :

- réalisation du projet par un partenaire privé (concessionnaire) assurant les missions suivantes :
 - conception ;
 - préfinancement total ou partiel : la collectivité peut verser des subventions d'équipement ;
 - réalisation, GER, entretien-maintenance ;
 - exploitation du service public ;
 - mise à disposition du club résident dans des conditions définies par le contrat de concession ;
 - le cas échéant, valorisation d'un programme connexe immobilier éventuellement dans le cadre de contrats de plus longue durée que le contrat de concession ;
- rémunération du concessionnaire : recettes d'exploitation et de valorisation pouvant s'accompagner de subventions d'exploitation.

Schéma illustratif



Sources : Cabinet TAJ / Eric de Fenoyl

Observations : le bail emphytéotique administratif « de service public » s'inscrit dans la même logique avec, au lieu d'un seul contrat de concession, un bail emphytéotique portant sur l'immeuble et une convention d'exploitation pour définir les conditions d'exploitation du service public.

Ce schéma de contrat global associe largement les différentes missions permettant une bonne appréhension des différents enjeux et limitant les interfaces. Le mode particulier de rémunération du concessionnaire constitue une bonne incitation au respect des délais.

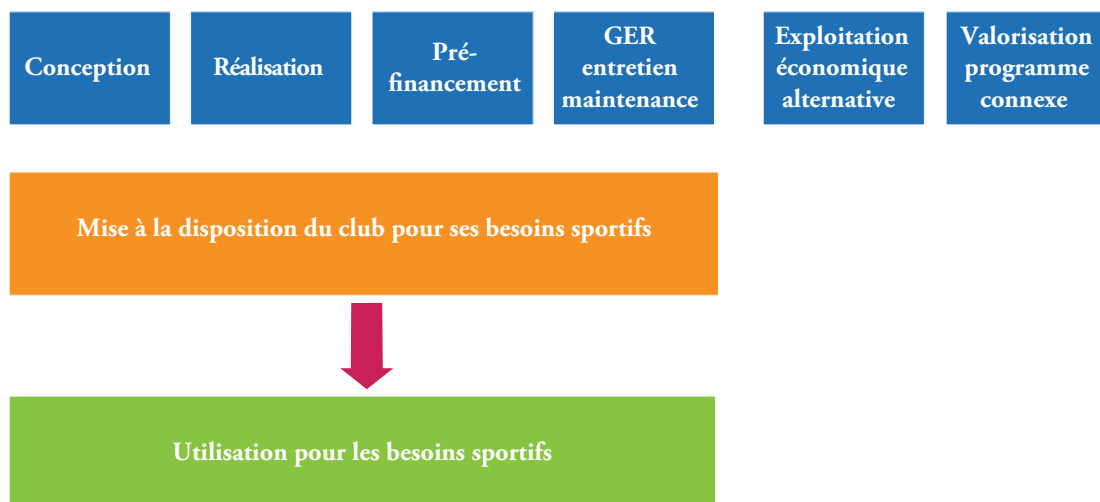
À la différence du schéma de contrat de partenariat, le concessionnaire exploite directement le service public et en assume les risques.

4. Le bail emphytéotique sans service public

Caractéristiques essentielles :

- mise à disposition du terrain par la collectivité à un opérateur dans le cadre d'un bail emphytéotique, administratif ou non ;
- réalisation du projet par l'opérateur privé (preneur à bail) assurant, pour son propre compte, les missions suivantes :
 - conception ;
 - financement total (difficulté pour fonder en droit des subventions, régime des aides) ;
 - GER – entretien-maintenance ;
 - exploitation de l'ensemble des activités ;
 - mise à disposition du club résident (peut être prévue comme l'une des conditions du bail : risque juridique de requalification ?) ;
 - le cas échéant, valorisation d'un programme immobilier d'accompagnement, compris dans le périmètre du bail emphytéotique ;
- rémunération de l'opérateur : recettes d'exploitation de la grande salle et de valorisation du programme immobilier.

Schéma illustratif



Sources : Cabinet TAJ / Eric de Fenoyl

Ce schéma suppose, pour être conclu sans mise en concurrence, que l'initiative puisse être clairement identifiée comme relevant de l'opérateur privé et que la collectivité n'impose pas de contrainte particulière « de service public ».

Nonobstant la garantie que confère en général le bail emphytéotique (possibilité d'hypothèque), un tel schéma peut soulever des difficultés de financement pour l'opérateur privé (accès au financement / conditions de financement : durée et taux) en l'absence de garanties publiques.

5. Le projet privé

Caractéristiques essentielles :

- schéma similaire au schéma de bail emphytéotique sans service public ; l'opérateur fait son affaire de l'acquisition des terrains pour son propre compte ;
- absence de relations contractuelles entre la collectivité et l'opérateur.

Schéma similaire à celui de bail emphytéotique sans service public sous réserve de l'absence en l'espèce de relation contractuelle entre la collectivité et l'opérateur (pas de bail emphytéotique, l'opérateur étant propriétaire des terrains).

Observation n°294

Déposée le 22 Juillet 2020 à 00:42

Par Anonyme

Observation:

Ce projet est totalement inutile pour une ville comme Chartres. Tout porte à croire qu'il s'agit là d'une nouvelle gabegie de la part de la municipalité.

Je suis opposé à un tel projet !

Observation n°295

Déposée le 22 Juillet 2020 à 01:55

CONFIDENTIEL

Observation:

réside et travaillant dans le quartier de la gare depuis plus de 30/ 40 ans , je me dois d'être au fait des transformations qui s'y déroulent depuis quelques mois et des projets proposés à venir.

bien entendu , des améliorations sont nécessaires et attendues depuis des années .

oui , mais avec des projets et des équipements qui correspondent aux besoins de la population ??

la gare se modernise et nous verrons à l'usage .

la plateforme multimodale peine à montrer le bout de son nez .

Mais la circulation (voitures , bus , autocars REMI , taxis , vélos , motos) demeure le problème majeur du quartier , avec son lot de bouchons quotidiens, de nuisances sonores , de pollution de l'air et de risque d'accident corporel .

Alors comment imaginer qu'on puisse encore défendre la construction d'un complexe culturel et sportif de type "ZENITH ", surdimensionné, dans cette zone déjà complètement saturée par la circulation ??

Pourquoi aussi s'entêter à réaliser un tel projet , déjà dénoncé par les deux premières enquêtes publiques ??

si un tel équipement devait voir le jour , de préférence recalibré pour des raisons financières , ne serait-il pas plus judicieux de le réaliser sur une zone adaptée avec moins de nuisances de circulation et de stationnement .

Observation n°296

Déposée le 22 Juillet 2020 à 09:41

Par Anonyme

Observation:

Projet totalement inutile et dépassé ! Sans évoquer les conséquences durables de la crise sanitaire (déficits récurrents à venir), les problèmes de pollution en plein centre ville et les nuisances de circulation, Chartres n'a pas les moyens, sauf à s'endetter encore plus et à encore augmenter les impôts, de telles ambitions !

Observation n°297

Déposée le 22 Juillet 2020 à 09:56

Par Anonyme

Observation:

Un projet de plus, démesuré et générateur de pollution, d'encombrement de la ville, en décalage avec l'urgence écologique et le questionnement indispensable sur la ville et ses équipements . Une surenchère irresponsable !

Observation n°298

Déposée le 22 Juillet 2020 à 10:07

Par Anonyme

Observation:

Emplacement nul. Aucun respect des habitants autour en raison des nuisances sonores et de la gêne au stationnement

Observation n°299

Déposée le 22 Juillet 2020 à 10:11

CONFIDENTIEL

Observation:

Le projet me paraît beaucoup trop grand pour la ville et son agglomération. Particulièrement en pleine ville ! Il ne peut qu'apporter nuisances sonores et embouteillages sans fin... Les structures qui demandent à être rénovées et améliorées existent déjà et la place ne manque pas en périphérie, notamment à Chartrexp.

Les chantiers sans fin qui fleurissent dans toute la ville sont pharaoniques et coûteux, la gare n'est toujours pas accessible ! Est-ce bien nécessaire d'en ajouter un ???

Observation n°300

Déposée le 22 Juillet 2020 à 10:16

Par Anonyme

Observation:

Ce projet est très mal situé. Il engendrerait des nuisances sonores et des bouchons.

Observation n°301

Déposée le 22 Juillet 2020 à 10:25

Par Anonyme

Observation:

Projet aberrant, inutile, ridicule, d'une mégalomanie à faire pâlir Napoléon. Ouste !

Observation n°302

Déposée le 22 Juillet 2020 à 11:06

Par Anonyme

Observation:

Chartres s'inscrit dans la modernité avec ce projet que je soutiens totalement.

Observation n°303

Déposée le 22 Juillet 2020 à 11:23

CONFIDENTIEL

Observation:

Quel entêtement ... nous ne voulons pas de ce truc, quelques soient les modifications, proposées et validées par le même.

Finissez déjà tout ce qui est en train, et finissez le bien. Pour exemple autour de la futur mairie le pavage fini en macadam. Alors ne visez pas trop haut, choisissez plus de sobriété et tout ira très bien. Comme ce n'est pas le stade qui fait la qualité de l'équipe mais les hommes qui la composent, on a déjà assez de stade. Les grandes salles de spectacles étaient déjà partout en grande difficulté, mais avec le covid c'est mort. Pour eux vous avez la salle Ravenne. Làbas il y a de quoi stationner et peu de monde autour pour partir des nuisances sonores.

Habiter les abords du centre-ville devient de plus en plus compliqué . Y circuler, même à vélo, devient l'enfer. Nous n'avons plus les moyens de vos parkings. Quand on sort du boulo, il n'y a plus ni bus ni train, il faut bien une voiture, qu'en fait-on ? Cette gestion de la vie quotidienne est bien plus urgente que toutes vos animations qui ne suffisent plus à masquer la réalité . Mais la connaissez vous ?

Faites nous un joli parc dans cet espace libéré, avec de vrais arbres de l'herbe où les enfants pourront courir et des bancs publics, bancs publics... stop à la "bétonisation" !

Observation n°304

Déposée le 22 Juillet 2020 à 13:20

Par Anonyme

Observation:

Il faut que Chartres ait absolument cet espace . C'est l'avenir de l'animation d'une ville, que dis-je d'une agglo.

Vite

Observation n°305

Déposée le 22 Juillet 2020 à 15:47

Par Anonyme

Observation:

Je ne trouve pas judicieux de construire un tel bâtiment en pleine ville. Beaucoup trop avant gardiste et sur dimensionné pour ce quartier. Encore des travaux qui entraîneront des nuisances, des embouteillages supplémentaires....

Pourquoi ne pas le réaliser à l'extérieur de la ville, route de Paris par exemple.

Observation n°306

Déposée le 22 Juillet 2020 à 16:04

CONFIDENTIEL

Observation:

Je suis pleinement d'accord pour la réalisation de ce projet qui ne peut qu'être favorable pour que Chartres poursuive tous ses engagements, comme ils ont été tenus et réussis jusqu'aujourd'hui.

Bien sûr, le conavirus a retardé aussi des délais.

Cordialement.

Observation n°307

Déposée le 22 Juillet 2020 à 16:16

Par Anonyme

Observation:

tout à fait d'accord pour cette intéressante réalisation, bénéfique pour la ville et son agglo.

Observation n°308

Déposée le 22 Juillet 2020 à 16:51

Par Anonyme

Observation:

Comme beaucoup de gens, je ne suis pas vraiment opposé à la construction d'un tel équipement, c'est l'implantation sur ce lieu qui fait problème. Cela va créer dans ce quartier un afflux de circulation déjà très importante (on a déjà vu des files de véhicules jusqu'à la rue De Coubertin sur Mainvilliers), surtout si le pont est réduit à deux fois une voie. je ne parle pas du côté Faubourg Saint Jean aussi très critique. Habitant a moins de trois cents mètres du site je connais aussi le problème permanent de stationnement, sans compter les jours ou soirs quand il y a quelques événements dans Chartres avec tous ceux qui ne veulent pas payer les parkings. Quand sera-t-il les soirs de match ou spectacle ?. pour ce qui est du cout je crois que d'autres villes ont fait des choses semblables pou beaucoup moins cher.

Observation n°309

Déposée le 22 Juillet 2020 à 21:08

Par Anonyme

Observation:

Magnifique projet et les habitants de Chartres Métropole pourront enfin accéder à des événements sportifs et culturels en proximité !

Je suis favorable à ce beau projet

Observation n°310

Déposée le 22 Juillet 2020 à 21:13

Par Anonyme

Observation:

Chartres Métropole mérite ce bel équipement tellement attendu par les sportifs ... je considère le lieu d'implantation pertinent car au cœur de l'agglomération en proximité de la plate forme multimodale... je suis favorable à sa réalisation

Observation n°311

Déposée le 22 Juillet 2020 à 21:15

CONFIDENTIEL

Observation:

Pour Chartres et pour son agglomération, le projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif d'une grande salle dit "le Zénith" semblerait souhaitable, mais ce projet lancé depuis 2012 dans la partie Nord de la ZAC du pôle gare, rue Casanova, côté Mainvilliers est inacceptable pour de nombreuses raisons, dont deux qui me paraissent essentielles:

- raisons financières: le coût est exorbitant, surtout quand on sait qu' une ville comme Blois dont l'agglomération est comparable à celle de Chartres en terme de nombre d'habitants vient de réaliser un équipement comparable (Le jeu de Paume) avec la même équipe de maîtrise d'oeuvre pour 2500 places et un investissement de 25 millions, soit moitié moins. D'autre part le budget de ce projet est passé de 30 millions à 60 millions, encore des dépenses insupportables pour les chartrains qui se rendent bien compte que la dette de Chartres et de l'Agglomération ne cesse d'augmenter: le réveil sera très dur.

- raisons de trafic routier: on se rend compte déjà que le trafic est important autour de la gare en fin de journée, en particulier le vendredi et personne n'a pensé aux embouteillages que générera la présence d'un tel complexe : le flux du pont de Mainvilliers sera réduit par deux du fait de la création d'une voie propre pour les bus. Pourtant une première enquête publique avait émis un avis défavorable en date du 9 août 2014: il y aura 3,5 km d'embouteillage lorsque les voitures sortiront du parking après le spectacle. Les riverains seront ravis du bruit et de la circulation après les spectacles. Mais ils n'ont rien à dire. Le choix de cette zone d'implantation a été très mal vue et mal pensée

Il semble que ce projet résulte de l'entêtement à ne vouloir écouter qu'une seule voix : pourtant il a été depuis 2012 dénoncé par les deux premières enquêtes publiques. Aucune logique et aucun bon sens de construire un salle de 14 113 m2 sur un petit terrain de 9384 m2 près de la gare.

Le pôle administratif est toujours en travaux et il faudra encore combien de mois voire d'années pour qu'il puisse être viable?

Il serait sage de revoir en entier ce projet qui en l'état est inacceptable

Observation n°312

Déposée le 22 Juillet 2020 à 21:28

Par Anonyme

Observation:

Projet beaucoup trop grandiose, et pourquoi près de la gare ?

N y a t il pas un autre lieu ?

Observation n°313

Déposée le 22 Juillet 2020 à 21:32

CONFIDENTIEL

Observation:

Bonjour,

Je suis absolument opposé à la création de cette salle en plain centre de Chartres. Je suis bénévole sur l'organisation des matchs de Handball depuis des années. Je connais les nuisances causées avant et après les matchs autour d'une salle de sport. Mettre en place cette salle est un non-sens. Cela n'apporte rien au centre ville de bénéfique. Les spectateurs qui viennent au match viennent pour les 2/3 de l'extérieur de Chartres et pour 1/3 de l'extérieur de l'agglomération proche. Cela va obliger ces spectateurs à rentrer jusqu'en plein centre de Chartres et à payer un parking en plus.

Tous les spectateurs arrivent et repartent en même temps causant des embouteillages d'autant plus grands qu'ils seront en pleine ville alors qu'il existe des terrains proches du centre ville (Chartreexpo). La construction en centre ville va coûter beaucoup plus cher qu'en externe. Une salle hors centre coûte 30M€. Celle-ci, avec toutes les contraintes techniques de construction (proche gare SNCF) va en coûter le double.

Cette salle n'a pas d'utilité en centre ville.

Observation n°314

Déposée le 22 Juillet 2020 à 21:40

Par Anonyme

Observation:

Transformer un joli petit quartier au charme désuet .Simple mais pas malin

Nous avons déjà eu l'occasion de participer aux 2 enquetes publiques précédentes.

Depuis la situation ne s'est pas vraiment améliorée:constructions nombreuses rue du fbg st jean.

La rue ne s'est pas élargie,trottoirs étroits

Déplacer les embouteillages de l'autre coté de la gare et y ajouter une salle surdimensionnée.un parking.Pas malin

Il faut chercher un autre emplacement.Le pont de Mainvilliers est déjà très encombré

Cela engendrerait beaucoup de nuisances pour les riverains.

Et à quel prix!

Observation n°315

Déposée le 22 Juillet 2020 à 23:50

Par Anonyme

Observation:

Risque de terrain pollué d ou l interet de mettre ce zénith à chartrexp
